

**Sénégal**

**Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime  
Direction des Pêches Maritimes (DPM)**

**SENEGAL**

**Projet de Renforcement de Capacités  
pour la Cogestion des Pêcheries  
dans les Pays d'Afrique de l'Ouest  
Deuxième phase**

**Rapport d'achèvement de projet**

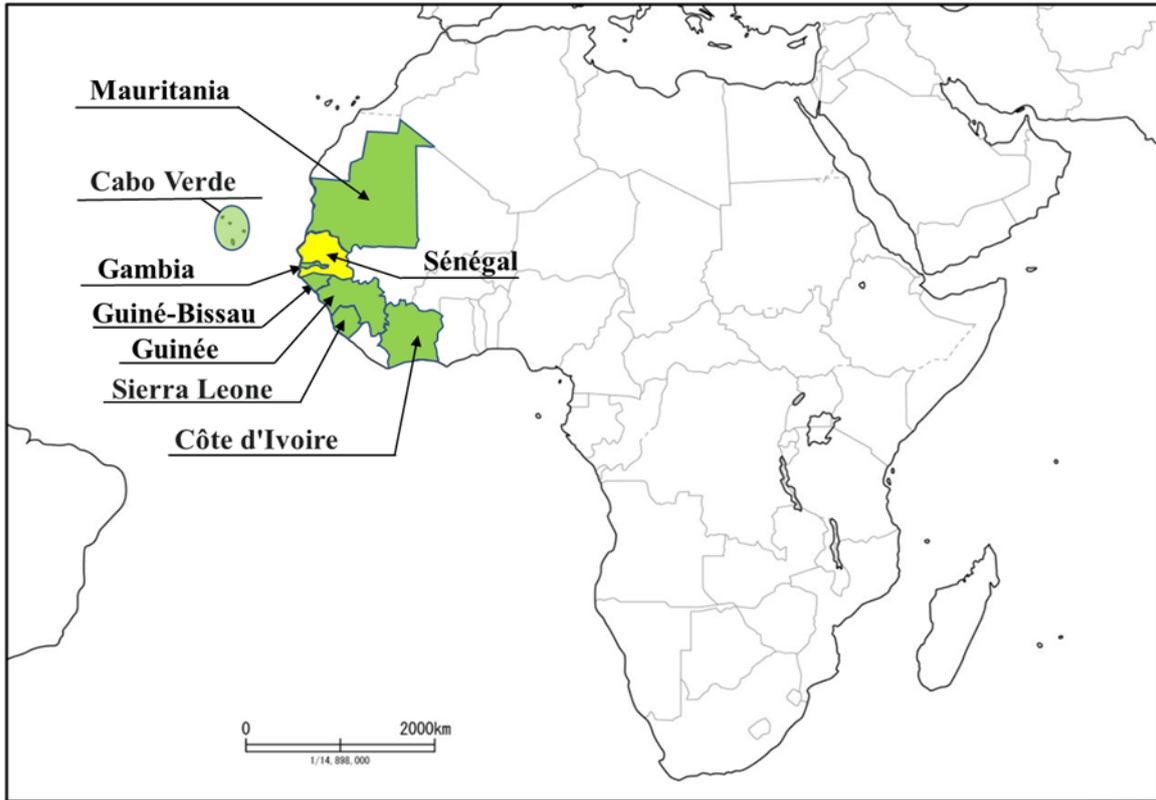
**Février 2024**

**Agence Japonaise de Coopération Internationale  
(JICA)**

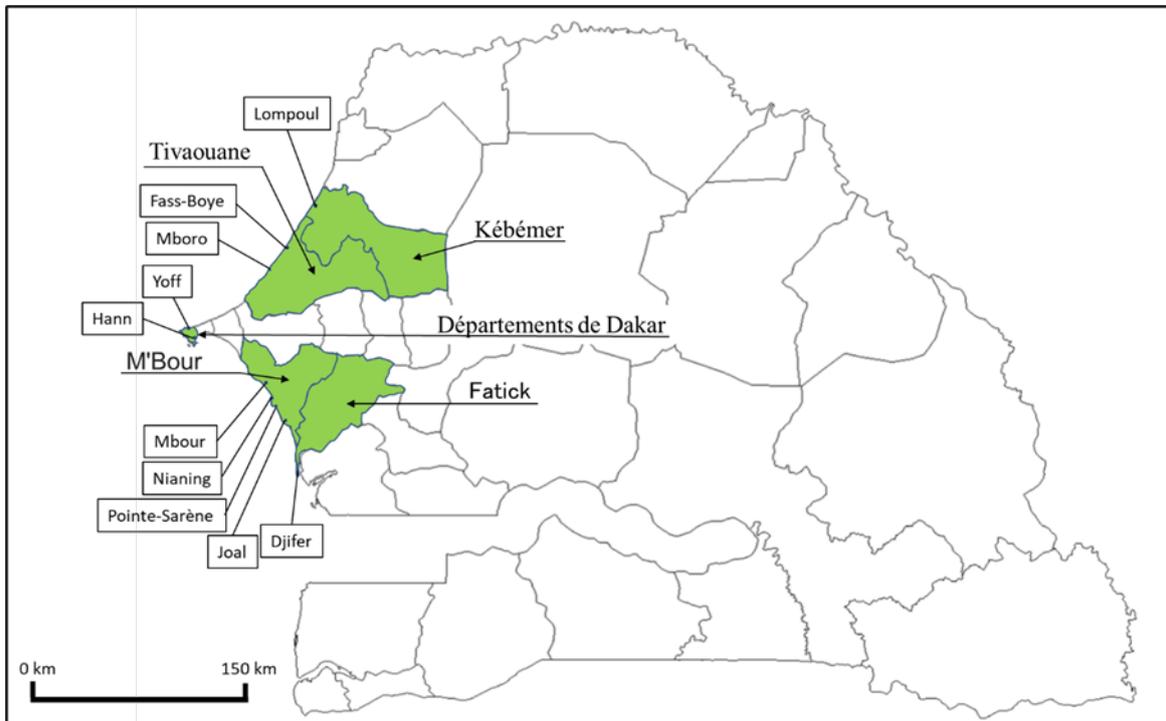
**IC Net Limited**

|               |
|---------------|
| <b>ED</b>     |
| <b>JR</b>     |
| <b>24-008</b> |

## Cartes



< Carte 1 : Sept pays cibles du projet >



< Carte 2 : Zones d'intervention des activités pilotes et zones concernées par les activités au Sénégal >

## Table des Matières

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Chapitre 1 | Aperçu du Projet  | 1  |
| 1.1        | Pays et régions cibles  | 1  |
| 1.2        | Titre du Projet   | 1  |
| 1.3        | Durée du Projet   | 1  |
| 1.4        | Contexte du Projet  | 1  |
| 1.5        | Cadre du Projet   | 2  |
| 1.6        | Structure de mise en œuvre du Projet  | 3  |
| 1.7        | Intrants réalisés   | 5  |
| Chapitre 2 | Réalisations de chaque activité   | 9  |
| 2.1        | Réalisation des activités pour le Résultat 1                                      | 9  |
| 2.2        | Réalisation des activités pour le Résultat 2                                      | 29 |
| 2.3        | Réalisation des activités pour le Résultat 3                                      | 40 |
| 2.4        | Réalisation des activités pour le Résultat 4                                      | 48 |
| Chapitre 3 | Réalisation sur le but du Projet et les résultats escomptés                       | 66 |
| 3.1        | Réalisation sur le but du Projet  | 66 |
| 3.2        | Réalisation de chaque résultat  | 69 |
| Chapitre 4 | Enseignements tirés du Projet et recommandations pour atteindre l'objectif global | 73 |
| 4.1        | Défis, ingéniosités et enseignements tirés dans la mise en œuvre du Projet        | 73 |
| 4.2        | Perspectives de réalisation de l'objectif global                                  | 76 |
| 4.3        | Recommandations pour la réalisation de l'objectif global                          | 79 |

## Annexes

|           |  |
|-----------|--|
| Annexe 1  | : PDM (versions originale et révisée)  |
| Annexe 2  | : Procès-verbaux des réunions du Comité Conjoint de Coordination (français)  |
| Annexe 3  | : Projets de format du plan d'activités annuelles (français)   |
| Annexe 4  | : Déclaration d'engagement des participants à la campagne de relâchement des juvéniles de Cymbium (français)                           |
| Annexe 5  | : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (C. Pepo et C. cymbium) en aquarium en eau de mer recirculée (français) |
| Annexe 6  | : Matériel publicitaire pour les activités pilotes (français)  |
| Annexe 7  | : Fiches d'information sur les mesures de gestion des ressources selon espèce de poisson (anglais et français)                         |
| Annexe 8  | : Dossiers de présentation pour la formation (français)  |
| Annexe 9  | : Plans d'action des pays voisins (anglais et français)  |
| Annexe 10 | : Matériel de présentation du séminaire de synthèse (anglais et français)  |
| Annexe 11 | : Déclaration de Saly (anglais et français)  |
| Annexe 12 | : Mémoire de coopération avec la CSRP (français)   |

## Tableaux

|              |  |    |
|--------------|--|----|
| Tableau 1-1  | Objectif global, but du projet et résultats escomptés .....                        | 2  |
| Tableau 1-2  | Membres du CCC du projet.....  | 4  |
| Tableau 1-3  | Organisation de réunions du CCC .....  | 5  |
| Tableau 1-4  | Réalisation des activités de la 1ère phase .....                                   | 5  |
| Tableau 1-5  | Réalisation des activités de la 2ème phase .....                                   | 6  |
| Tableau 1-6  | Homologues sénégalais .....  | 7  |
| Tableau 1-7  | Personnes focales des pays voisins.....  | 8  |
| Tableau 1-8  | Réalisation de la participation à la formation au Japon .....                      | 8  |
| Tableau 2-1  | État mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 1 .....         | 9  |
| Tableau 2-2  | Aperçu des activités, défis et besoins en formation dans les pays voisins.....     | 13 |
| Tableau 2-3  | Informations de base sur les CLPA ayant répondu.....                               | 14 |
| Tableau 2-4  | Nombre de naissains de cymbium relâchés (en août 2023) .....                       | 18 |
| Tableau 2-5  | Procédures de plongée scientifique .....   | 21 |
| Tableau 2-6  | Activités pilotes et points à compléter dans le Guide et le Recueil de cas .....   | 29 |
| Tableau 2-7  | État de mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 2 .....      | 29 |
| Tableau 2-8  | Liste des rapports révisés.....  | 30 |
| Tableau 2-9  | Aperçu des zones cibles des études sur les bonnes initiatives .....                | 30 |
| Tableau 2-10 | Outils de vulgarisation.....   | 32 |
| Tableau 2-11 | Éléments et descriptions contenus dans le Guide .....                              | 32 |
| Tableau 2-12 | Thèmes et contenu des formations des formateurs et des acteurs.....                | 35 |
| Tableau 2-13 | Réalisation de formations des formateurs.....                                      | 36 |
| Tableau 2-14 | Réalisation de séminaires en ligne.....  | 38 |
| Tableau 2-15 | Réalisation de formations des acteurs.....   | 39 |
| Tableau 2-16 | État de mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 3 .....      | 40 |
| Tableau 2-17 | Aperçu de l’atelier régional .....   | 41 |
| Tableau 2-18 | Aperçu des plans d'action pour la cogestion des pêcheries dans chaque pays.....    | 43 |
| Tableau 2-19 | État de mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 4 .....      | 48 |
| Tableau 2-20 | Réalisation de suivi dans les pays voisins .....                                   | 49 |
| Tableau 2-21 | Aperçu du secteur de la pêche en Côte d’Ivoire et ses défis.....                   | 59 |
| Tableau 2-22 | Aperçu des plans de vulgarisation des pays voisins .....                           | 62 |
| Tableau 3-1  | État de réalisation du but de projet .....   | 66 |
| Tableau 3-2  | État de réalisation du résultat 1.....   | 69 |
| Tableau 3-3  | État de réalisation du résultat 2.....   | 70 |
| Tableau 3-4  | État de réalisatoin du résultat 3.....   | 71 |
| Tableau 3-5  | État de réalisation du résultat 4.....   | 71 |
| Tableau 4-1  | Perspectives de réalisation de l’objectif global.....                              | 76 |
| Tableau 4-2  | Amélioration et diversification de la cogestion dans les site d’intervention ..... | 77 |

## Figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Organigramme de la DPM sénégalaise .....   | 4  |
| Figure 2 : Aux réunions du Comité Conjoint de Coordination.....                                       | 5  |
| Figure 3 : Présentation du projet sur le site web de la DPM et sur Facebook .....                     | 10 |
| Figure 4 : La formation d'initiation des contreparties et de la réunion d'échange d'informations..... | 11 |
| Figure 5 : Atelier régional de démarrage .....  | 14 |
| Figure 6 : Cartes à tamponner pour la campagne et T-shirts pour la sensibilisation .....              | 18 |
| Figure 7: Activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des femmes.....      | 19 |
| Figure 8 : Activités de sensibilisation dans les écoles primaires .....                               | 20 |
| Figure 9 : Détermination des participants et Récompense.....  | 21 |
| Figure 10 : Cymbium observé lors de l'étude.....  | 22 |
| Figure 11 : Naissains de cymbium et l'expérience en aquarium au CRODT .....                           | 24 |
| Figure 12 : Banderoles pour l'interdiction de la pêche nocturne.....                                  | 25 |
| Figure 13 : Règles et affiches .....  | 27 |
| Figure 14 : Fiches d'information sur les mesures de gestion par espèce de poisson .....               | 34 |
| Figure 15 : Matériel et outils de formation .....   | 36 |
| Figure 16 : Formations des formateurs .....   | 38 |
| Figure 17 : Séminaires en ligne .....   | 39 |
| Figure 18 : Formation des acteurs.....  | 40 |
| Figure 19 : 1er atelier régional.....   | 42 |
| Figure 20 : 2ème atelier régional (visite du site et révision du plan d'action) .....                 | 42 |
| Figure 21: Atelier de révision du Guide et Visite de courtoisie à la CSRP .....                       | 47 |
| Figure 22 : Le guide de cogestion en ligne.....   | 47 |
| Figure 23 : Atelier dans le village de Reberia de Barca.....  | 51 |
| Figure 24 : Séminaires de partage d'expériences .....   | 52 |
| Figure 25: Réfrigérateur installé dans le village de Reberia de Barca.....                            | 53 |
| Figure 26 : Activités de suivi sur le terrain en Gambie .....   | 54 |
| Figure 27 : Formation à la pêche au casier .....  | 56 |
| Figure 28 : Suivi sur le terrain en Guinée-Bissau .....   | 58 |
| Figure 29 : Suivi sur le terrain en Côte d'Ivoire .....   | 60 |
| Figure 30 : Activités de suivi sur le terrain en Mauritanie.....                                      | 61 |
| Figure 31 : Couverture médiatique des supports locaux.....  | 65 |

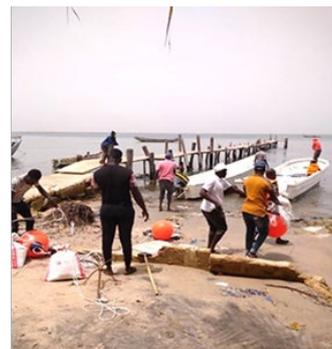
## Liste des Abréviations / Acronyme

| Mots      | Français   |
|-----------|--|
| BENR-CLPA | Bureau Exécutif National des Réseaux des CLPA  |
| CPCO/FCWC | Français : Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée<br>Anglais : Fisheries Committee for the West Central Gulf of Guinea |
| CLPA      | Conseil Local de Pêche Artisanale  |
| COGEPAS   | Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal   |
| COMFISH   | Gestion Collaborative pour un Futur Durable de la Pêche au Sénégal   |
| COPAO     | Projet de cogestion des Pêches en Afrique de l'Ouest   |
| C/P       | Contrepartie   |
| CRODT     | Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye  |
| CSRP      | Commission Sous-Régionale des Pêches   |
| DITP      | Direction des Industries et de Transformation de la Pêche  |
| DPM       | Direction des Pêches Maritimes   |
| DPSP      | Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêche   |
| FCFA      | Franc de la Communauté Financière d'Afrique  |
| GDRH      | Projet de gestion durable des ressources halieutiques (Banque mondiale)  |
| GIRMaC    | Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (Banque mondiale)  |
| ID-OS     | Développement institutionnel / Renforcement organisationnel  |
| ICUN      | Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)  |
| JCC       | Comité Conjoint de Coordination (CCC)  |
| JICA      | Agence Japonaise de Coopération Internationale   |
| MPA       | Aire Marine Protégée   |
| MPEM      | Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime  |
| PCM       | Gestion du cycle de projet   |
| PDM       | Project Design Matrix / Cadre Logique  |
| PRAO      | Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest   |
| PROCOVAL  | Projet d'Etude de la Promotion de la Cogestion des Pêcheries par le Développement de la Chaîne de Valeur                             |
| RRA       | Évaluation Rurale Rapide (Rapid Rural Appraisal)   |
| TAC       | Total autorisé de capture  |
| USAID     | Agence des États-Unis pour le Développement International  |

## Photos Activités pilotes au Sénégal



Naissains de cymbium collectés



Installation de bouées pour le cymbium



Ensemencement de naissains de cymbium



Mesure de naissains de cymbium



Activités de sensibilisation



Sensibilisation à la gestion des ressources



Campagne de sensibilisation



Réunion mensuelle entre les CLPA

## Ateliers régionaux



Présentation du pot à poulpes utilisé à Nianing



Révision du plan d'action par le Mauritanie



Présentation du plan d'action de la Côte d'Ivoire



Visite sur site

## Suivis sur le terrain dans les pays voisins



Partage des défis par le Cap-Vert



Atelier avec les Guinéens



Échange en Guinée-Bissau



Explication du Guide par le DPM

## Atelier pour capitaliser les résultats du projet



Discours d'ouverture des représentants du DMP, de la CSRP et de la JICA



Partage des résultats du COPAO par les homologues



Présentation du plan de diffusion par les représentants guinéens



Signature de la déclaration de Saly



Photo de famille des participants

---

## Chapitre 1 Aperçu du Projet

### 1.1 Pays et régions cibles

- Sénégal : Région de Dakar et zones côtières
- Pays participant aux ateliers et pays bénéficiaires du suivi : Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Sierra Leone et Mauritanie

### 1.2 Titre du Projet

- Titre français : Projet de Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries dans les Pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO)

### 1.3 Durée du Projet

Le projet a été mis en œuvre en deux phases comme indiqué ci-dessous. Lors du contrat, la durée du projet était de 53 mois, de mars 2019 à juillet 2023, mais a été prolongée à 62 mois au total en raison de retards dans les activités sur le terrain à la suite de la propagation de COVID-19.

- Phase 1 : Du 20 mars 2019 au 22 janvier 2021
- Phase 2 : Du 16 novembre 2021 au 11 mars 2024

### 1.4 Contexte du Projet

En République du Sénégal, le secteur de la pêche représente 17 % de la population active et 14 % des exportations totales, et la pêche artisanale occupe 83 % de la production halieutique totale<sup>1</sup>. La pêche est un secteur important aussi dans les pays voisins du Sénégal. D'autre part, il y a des signes de diminution des ressources halieutiques et de réduction de la taille des poissons à la suite du développement de secteur de la pêche dans les eaux de ces pays, et par conséquent, la gestion des ressources halieutiques devient une question importante.

Le gouvernement sénégalais promeut la " cogestion des pêcheries par les pêcheurs et l'Administration " avec l'aide de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) en vue de l'utilisation durable des ressources halieutiques. Par exemple, le projet de Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal (COGEPAS), mis en œuvre de 2009 à 2013, a installé les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) dans les zones de Djifer, Joal, Lompoul et Kayar afin de renforcer la capacité pratique en matière d'activités de gestion des ressources. De plus, le Projet d'Étude de la Promotion de la Cogestion des Pêcheries par le Développement de la Chaîne de Valeur (PROCOVAL), mis en œuvre de 2014 à 2017, a élaboré un plan directeur et un plan d'action pour le développement de la chaîne de valeur de la pêche visant à promouvoir la cogestion des pêcheries dans le département de Mbour de la région de Thiès.

La Direction des Pêches Maritimes (DPM) du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime (MPEM, ci-après "Ministère des Pêches") du Sénégal reconnaît la nécessité de renforcer les capacités des agents de l'administration centrale et locale et des leaders des pêcheurs pour promouvoir la cogestion des pêcheries à l'échelle nationale sur la base des expériences réussies et des leçons tirées de ces projets.

---

<sup>1</sup> Rapport de l'étude de collecte et vérification des informations relatives à la révision du secteur de la pêche au Sénégal (2017)

En outre, ces expériences réussies et leçons tirées ont été partagés à l'atelier régional auquel les directeurs des Pêches des pays voisins ont pris part et ont été résumé dans la Déclaration de Dakar (2011). Dans la Déclaration de Dakar susmentionnée, la promotion de l'approche de la cogestion des pêcheries est spécifiée comme suit : « il est recommandé d'adopter, d'essayer et de vulgariser l'approche de cogestion dans les pays participant au séminaire, en considérant la détérioration de l'état des ressources locales, la surpêche par la pêche artisanale, la limite de la gestion des ressources par le gouvernement central et les résultats de la cogestion ». Suivant cette déclaration, les pays voisins qui ont envoyé leurs représentants au séminaire ont demandé au Sénégal l'aide concrète telle que le « renforcement de la connaissance sur la cogestion des pêcheries » ou le « partage des expériences en cogestion à travers la formation » entre autres.

C'est dans ce contexte que le "Projet de Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries dans les Pays d'Afrique de l'Ouest" (COPAO) est mis en œuvre.

## 1.5 Cadre du Projet

L'objectif global, le but du projet, les résultats escomptés et les activités sont présentés dans le tableau 1-1 ci-dessous. Les indicateurs de l'objectif global et des buts du projet, les résultats 1, 2, 3 et 4 et les indicateurs de chaque résultat ont été clarifiés et organisés sur la base de concertations avec la JICA et les homologues (C/P), et ont été officiellement révisés après un procès-verbal de réunion le 22 décembre 2022. Voir l'annexe 1 pour les versions originale et révisée du cadre logique (PDM).

Tableau 1-1 Objectif global, but du projet et résultats escomptés

| Objectif Global  | Indicateurs |   |
|--|-------------|---|
| La cogestion des pêcheries est consolidée et généralisée au Sénégal, et promue aux autres pays de l'Afrique de l'ouest.  | 1)          | Au Sénégal, au moins 80 % des sites d'intervention du projet améliorent et diversifient les activités de cogestion des ressources halieutiques.   |
|  | 2)          | Au Sénégal, la cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide est élargie dans les sites où le projet n'est pas intervenu.  |
|  | 3)          | Dans les pays participants ayant démarré la cogestion, au moins trois (3) nouveaux sites commencent la cogestion des ressources halieutiques sur la base du guide.  |
| But du projet  | Indicateurs |   |
| Renforcement du système pour la diffusion de la cogestion des pêcheries au Sénégal et renforcement des capacités de la cogestion dans les pays de l'Afrique de l'ouest | 1)          | Au Sénégal, au moins 80 % des sites d'intervention où un personnel de vulgarisation formé par le projet mettent en œuvre la cogestion des ressources halieutiques de manière autonome et continue sur la base du guide. |
|  | 2)          | La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide commence dans plus de trois (3) pays participants.  |
| Résultat 1:  | Indicateurs |   |
| Les méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques sont synthétisés avec le guide.  | 1)          | Le guide est produit et validé.   |
|  | 2)          | Au moins quatre (4) matériels et outils (matériels de formation, vidéos, fiches d'information, etc.) sont aussi élaborés suivant le contenu du guide.   |
| Résultat 2:  | Indicateur  |   |
| Les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation sont développés.  | 1)          | La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide commence dans tous les sites d'intervention du Projet.  |
| Résultat 3:  | Indicateurs |   |
| Les bonnes pratiques de cogestion des ressources halieutiques sont partagées avec les pays participants.   | 1)          | Dans tous les pays participants, au moins 3 personnes dans chaque pays comprennent les méthodes et outils de vulgarisation et utilisent le guide.   |

| Résultat 4:  | Indicateur   |   |
|--|--|---|
| Le plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques est élaboré au Sénégal et dans les pays participants.             | 1)   | Au moins quatre (4) pays participants élaborent un plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques. |
| <b>Activités</b>   |  |   |
| Résultat1: Les méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques sont synthétisés avec le guide.                     |  |   |
| 1)   | Créer une organisation pour la généralisation de la cogestion.   |   |
| 2)   | Organiser un atelier régional de démarrage du projet.  |   |
| 3)   | Faire un état de lieu du système de cogestion au Sénégal.  |   |
| 4)   | Partager et vulgariser les résultats positifs de la cogestion au niveau national.  |   |
| 5)   | Mettre en œuvre des initiatives de cogestion dans les sites.   |   |
| Résultat 2 : Les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation sont développés.   |  |   |
| 1)   | Identifier les bonnes initiatives de cogestion des ressources halieutiques.  |   |
| 2)   | Identifier les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation.   |   |
| 3)   | Élaborer des programmes et des supports de formation pour les formateurs.  |   |
| 4)   | Élaborer des programmes et des supports de formation pour les acteurs.   |   |
| Résultat 3: Les bonnes pratiques de gestion des ressources halieutiques sont partagées avec les pays participants.                                   |  |   |
| 1)   | Définir les critères de sélection des participants aux ateliers de partages (formation régionale au renforcement des capacités). |   |
| 2)   | Organiser les ateliers de partages.  |   |
| 3)   | Élaborer un guide sur la cogestion des pêcheries(manuel).  |   |
| Résultat 4: Le plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques est élaboré au Sénégal et dans les pays participants. |  |   |
| 1)   | Identifier les activités prioritaires pour chaque pays.  |   |
| 2)   | Élaborer un plan d'activité et de vulgarisation de cogestion pour chaque pays.   |   |
| 3)   | Organiser des ateliers pour capitaliser les résultats du projet.   |   |

## 1.6 Structure de mise en œuvre du Projet

Le projet est mis en œuvre par la Direction des Pêches Maritimes du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime du Sénégal (DPM, ci-après "Direction des Pêches Maritimes"). La figure 1 montre son organigramme. Parmi ses services, Division de la Pêche Artisanale, Division de la Gestion de Pêche, ainsi que chaque Services locaux des Pêches et de la Surveillance ont été étroitement liés à ce projet.

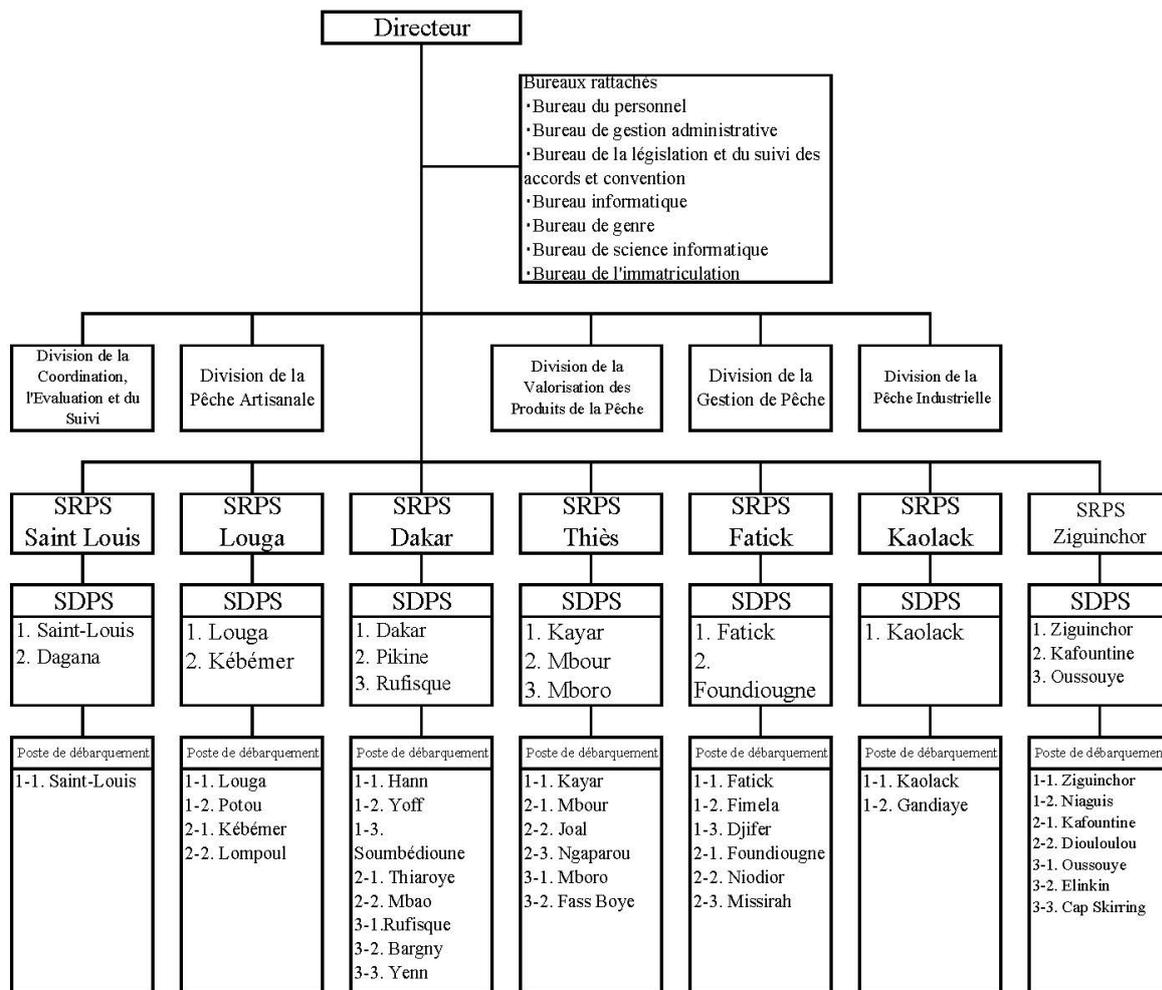


Figure 1 : Organigramme de la DPM sénégalaise

Dans la mise en œuvre du projet, un Comité Conjoint de Coordination (CCC) a été créé qui regroupe la DPM et d'autres entités concernées afin de superviser, conseiller et soutenir les homologues de la DPM et l'équipe des experts de la JICA. Le CCC est composé des membres mentionnés dans le tableau 1-2.

Tableau 1-2 Membres du CCC du projet

| < Côté Sénégal >  | < Côté Japon >   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire Général du MPEM : Président</li> <li>• Directeur de la DPM : <u>Directeur du projet</u></li> <li>• Directeur adjoint de la DPM : <u>Chef du projet</u></li> <li>• Directeur de la Protection et de la surveillance des Pêches (DPSP)</li> <li>• Cellule d'Études et Planification (CEP), MPEM</li> <li>• Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) <sup>2</sup></li> <li>• Directeur de la Coopération Économique et Financière, Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération</li> <li>• Chefs du Service régional des pêches de la région concernée</li> <li>• Chefs du Service départemental des pêches du département concerné</li> <li>• Homologues du projet (niveaux central et local)</li> <li>• Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR) <sup>3</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant (s) de la JICA Sénégal</li> <li>• Experts de la JICA</li> <li>• Autres personnels concernés, à désigner par la JICA, si nécessaire</li> <li>• Ambassade du Japon au Sénégal (Observateur (s))</li> </ul> |

<sup>2</sup> Le CRODT est un institut de recherche sur les ressources halieutiques et les océans au Sénégal.

<sup>3</sup> La CSR est une organisation intergouvernementale sur la pêche à laquelle participent le Cap-Vert, la Gambie,

Au total, cinq réunions du CCC ont eu lieu, comme le montre le tableau ci-dessous. Les procès-verbaux de chaque CCC figurent à l'annexe 2.

Tableau 1-3 Organisation de réunions du CCC

|              | Dates              | Contenu principal   |
|--------------|--------------------|---|
| 1ère réunion | le 20 juin 2019    | Présentation et approbation du plan d'activités du projet, explication et approbation de la date et des buts de l'atelier de démarrage, etc.  |
| 2ème réunion | le 3 décembre 2020 | Tenue en ligne. Explication et approbation de la prolongation de durée du projet et du plan d'activités de la deuxième phase du projet, et information sur la révision des indicateurs du PDM.  |
| 3ème réunion | le 27 janvier 2022 | Tenue en ligne. Explication et approbation des projets du Guide sur la cogestion des pêcheries et du Recueil de cas.  |
| 4ème réunion | le 22 février 2023 | Rapport sur l'avancement des activités de la deuxième phase et explication du plan d'activités pour 2023, discussion sur la promotion de la cogestion au Sénégal et dans les pays voisins, etc. |
| 5ème réunion | le 18 janvier 2024 | Partage des résultats du projet, discussion sur la promotion du guide de la cogestion, etc.   |



1ère réunion du CCC

(Salle de réunion du MPEM)



2ème réunion du CCC (tenue en ligne)

Figure 2 : Aux réunions du Comité Conjoint de Coordination

## 1.7 Intrants réalisés

### 1.7.1 Experts japonais

Dans la première phase, compte tenu de la propagation de COVID-19, il a été décidé de ne pas envoyer d'experts sur le terrain après le 10 mars 2020 et les tâches réalisables au pays ont été effectuées au Japon. Les résultats des activités sont indiqués dans le tableau 1-4.

Tableau 1-4 Réalisation des activités de la 1ère phase

|    | Domaine   | Nom et prénom        | Affectation (M/M)<br>(Réalisé / Planifié) |             |
|----|---|----------------------|---|-------------|
|    |   |                      | Sur le terrain                            | Japon       |
| 1. | Conseiller principal / Co-gestion des pêcheries   | UDAGAWA<br>Kazuo     | 5,30 / 5,37                               | 2,55 / 2,55 |
| 2. | Adjoint / Programme de formation de la région / Développement de support de formation 1 | YANAGIDA<br>Yukinori | 2,00 / 2,00                               | 2,15 / 2,15 |

la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone, et son siège se trouve à Dakar. Ses missions consistent à assurer une gouvernance et une gestion durables des ressources halieutiques ; à harmoniser les politiques de conservation et d'utilisation des ressources halieutiques dans les États membres ; à assurer le suivi, la surveillance et le contrôle des zones de pêche, de la pêche illégale ; à développer les ressources humaines dans le domaine de la recherche halieutique ; à renforcer le système d'information. (Source : site web de la CSRP <http://spcsrcp.org/fr>)

|       |   |                      |                      |                    |
|-------|---|----------------------|----------------------|--------------------|
| 3.    | Programme de formation de la région 2 /<br>Développement du support 2 | IINUMA Mitsuo        | 1,80 / 1,83          | 2,15 / 2,15        |
| 4.    | Mesures de gestion des pêcheries 1                                    | TERASHIMA<br>Hiroaki | 2,00 / 2,00          | 1,00 / 1,00        |
| 5.    | Mesures de gestion des pêcheries 2                                    | KITAMADO<br>Tokio    | 0,00 / 0,00          | 1,00 / 1,00        |
| 6.    | Gestionnaire / Gestion de formation 1                                 | IMAMURA<br>Saori     | 3,27 / 3,67          | 1,00 / 1,00        |
| 7.    | Gestionnaire / Gestion de formation 2 (Cadre D)                       | MIURA Hiroko         |                      |                    |
| Total |   |                      | <b>14,37 / 14,87</b> | <b>9,85 / 9,85</b> |

Au cours de la deuxième phase, les activités sur le terrain ont effectivement repris en décembre 2021. En août 2022, le conseiller principal a été remplacé par M. Yukitoshi MATSUMOTO à la place de M. Kazuo UDAGAWA en raison de son état de santé, et l'adjoint au conseiller principal par M. Kazuo NISHIYAMA à la place de M. Yukinori YANAGIDA, assurant ainsi la stabilité de la structure de mise en œuvre qui garantirait la formation et l'expertise dans le domaine de la pêche même après ce remplacement. Les résultats des experts japonais sont présentés dans le tableau 1-5 et à l'annexe 3.

Tableau 1-5 Réalisation des activités de la 2ème phase

|              | Domaine  | Nom et prénom                          | Affectation (M/M)<br>(Réalisé / Planifié) |                     |
|--------------|--|--|---|---------------------|
|              |  |  | Sur le terrain                            | Japon               |
| 1.           | Conseiller principal / Co-gestion des pêcheries  | UDAGAWA<br>Kazuo<br>(Prédécesseur)     | 1.90 / 1.90                               | 0.35 / 0.35         |
| 2.           | Conseiller principal / Programme de formation de la région 1 / Développement du support de formation 1       | MATSUMOTO<br>Yukitoshi                 | 4.83 / 5.83                               | 1.69 / 1.32         |
| 3.           | Adjoint / Programme de formation de la région 1 / Développement du support de formation 1                    | YANAGIDA<br>Yukinori<br>(Prédécesseur) | 1.57 / 1.57                               | 0.40 / 0.40         |
| 4.           | Adjoint / Co-gestion des pêcheries / Mesures de gestion des pêcheries 3 / Coopération avec bailleur de fonds | NISHIYAMA<br>Kazuo                     | 5.40 / 6.67                               | 1.19 / 0.38         |
| 5.           | Programme de formation de la région 2 / Développement du support de formation 2                              | IINUMA Mitsuo                          | 8.47 / 7.77                               | 1.88 / 1.75         |
| 6.           | Mesures de gestion des pêcheries 1   | TERASHIMA<br>Hiroaki                   | 0.57 / 0.70                               | 0.58 / 0.45         |
| 7.           | Mesures de gestion des pêcheries 2   | KITAMADO<br>Tokio                      | 5.47 / 6.43                               | 3.66 / 2.70         |
| 8.           | Gestion de formation 1 / Coopération inter-organisationnelle 1 / Communication 1 (Cadre D)                   | IMAMURA<br>Saori                       | 6.07 / 5.60                               | 0.46 / 0.41         |
| 9.           | Gestion de formation 2 / Coopération inter-organisationnelle 2 / Communication 2 (Cadre D)                   | YAMAZAKI<br>Hideyuki<br>(Prédécesseur) | 3.63 / 3.63                               | 0.20 / 0.20         |
|              |  | FUJITA Aya                             | 1.6 / 1.83                                | 0.39 / 0.16         |
| <b>Total</b> |  |  | <b>39.47 / 41.93</b>                      | <b>10.84 / 8.12</b> |

### 1.7.2 Contrepartie Sénégalaise

Les homologues du projet sont présentées dans le tableau 1-6. Fin juillet 2020, le directeur du projet, qui

était le directeur de la DPM, a été remplacé par M. FAYE à la place de M. GOUDIABY suite à un changement de poste. M. FAYE a occupé précédemment un poste au cabinet ministériel, mais il était auparavant directeur de la Direction des industries de transformation de la pêche. Nous avons expliqué au nouveau directeur l'état d'avancement des activités et les résultats et confirmé qu'il n'y avait pas de changements particuliers à apporter dans la politique de mise en œuvre. Par ailleurs, en octobre 2020, M. DIOUF, chef de division de la pêche artisanale, est devenu chef de division de la Coordination, de l'Évaluation et du Suivi de la DPM à la suite de la réaffectation, mais il reste chef du projet. En outre, M. COLY, responsable de la division de la Valorisation des Produits de la DPM, a rejoint le projet en tant que nouvel homologue depuis juillet 2022.

Tableau 1-6 Homologues sénégalais

| Fonction dans le Projet | Nom et prénom   | Fonction dans l'Organisation  | Missions principales  |   |
|-------------------------|---|---|---|---|
| Directeur du Projet     | Mamadou GOUDIABY  | Ancien Directeur, DPM   | Gestion globale du projet, signature des documents officiels, etc.  |   |
|                         | Diene FAYE  | Nouveau Directeur, DPM  |   |   |
| Chef du Projet          | Sidiya DIOUF  | Chef de Division de la Pêche Artisanale   | Gestion globale du projet, coordination au sein du MPEM et avec les organisations concernées.   |   |
| Homologues principaux   | Chérif SAMBOU   | Chef de Division de la Valorisation des Produits, DPM   | Conférenciers pour la formation des formateurs, suivi sur le terrain et dans les pays voisins, préparation et amélioration du matériel, modérateur/facilitateur pour chaque activité. |   |
|                         | Mamadou SEYE  | Chef de Division de la Gestion et l'Aménagement des Pêcheries, DPM                                |   |   |
|                         | Marc Emilien COLY   | Responsable de la Division de la Valorisation des Produits, DPM                                   |   |   |
|                         | Saidou KANDE  | Chargé du CLPA, Division de la Pêche Artisanale, DPM  |   | Liaison et coordination avec CLPA, collecte et partage d'informations sur les sites |
|                         | Moustapha DIOP  | Chargé de l'informatique, Bureau de la Documentation de l'Information et de la Communication, DPM |   | Gestion de la page web du projet et soutien du système en ligne                     |
| Autres homologues       | Chefs des Services Régionaux des Pêches et de la Surveillance (SRPS)      | Régions de Dakar et Thiès   | Conférenciers pour la formation des acteurs et soutien à la mise en œuvre   |   |
|                         |   | Régions de Louga et Fatick  | Suivi des activités de gestion des pêcheries sur chaque site  |   |
|                         | Chefs des Services Départementaux des Pêches et de la Surveillance (SDPS) | Départements de Dakar (Région de Dakar), Mbour/ Tivaouane (Région de Thiès), Kébémér              | Participation au groupe de travail sur le Guide pour la congestion des pêcheries et soutien à la mise en œuvre d'activités pilotes  |   |
|                         |   | Départements de Louga (Région de Louga), Fatick (Région de Fatick)                                | Soutien à la mise en œuvre de l'atelier régional etc.   |   |
|                         | Chefs de poste  | Hann, Yoff, Fass-Boye, Mboro, Lompoul,  | Soutien à la mise en œuvre d'activités pilotes et de l'atelier régional etc.  |   |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | Mbour, Nianing, Pointe-Sarène, Joal, Djifer |  |
|--|---|--|

### 1.7.3 Pays voisins

Les personnes focales (F/P) des sept pays voisins participant à ce projet sont indiquées dans le tableau 1-7 ci-dessous.

Tableau 1-7 Personnes focales des pays voisins

| Pays          | Nom                            | Titre  |
|---------------|--------------------------------|--|
| Cap-Vert      | Gomes Sanches EMILIO           | Directeur de Division de la Vulgarisation, Direction régionale de Santiago, Ministère de la Pêche                    |
| Gambie        | Babanding KANYI                | Agent du Ministère de la Pêche   |
| Guinée        | Sekou TOURE (prédéceseur)      | Agent du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, Coordinateur du projet de coopération avec le Japon        |
|               | Camara Fatoumata Saran SYLLYA  | Directeur de la Direction de la Pêche Maritime, Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime                      |
| Guinée-Bissau | Bdanlowa Fideles MUTARO LANDIM | Agent de la Direction générale de la pêche artisanale, Ministère de la Pêche   |
| Côte-d'Ivoire | Kouassi KOUDAIO                | Agent du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques   |
| Sierra Leone  | Ibrahim BAH                    | Agent de la Direction de la Pêche du district de Port Loko (Chef chargé de la pêche et des ressources marines)       |
| Mauritanie    | Ndeilla SIDI MOHAMED           | Agent du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (Directeur de la planification et des études des ressources) |

### 1.7.4 Matériels et Équipements

Une imprimante multifonctionnelle, un ordinateur portable et un vidéoprojecteur ont été achetés au début du Projet. En outre, 6 ordinateurs et tablettes ont été achetés et fournis aux CLPA cibles des activités pilotes (Yoff, Nianing, Djifer, Fass Boye et Lompoul) dans le but de développer la collaboration entre les CLPA, ce qui constitue l'une des activités pilotes.

### 1.7.5 Autres

Deux homologues de la DPM ont participé à la formation thématique de l'année fiscale 2019 organisée par la JICA Yokohama.

Tableau 1-8 Réalisation de la participation à la formation au Japon

|    | Nom                   | Titre et Poste lors de la formation                   | Période de la formation      | Titre de formation   |
|----|-----------------------|---|------------------------------|--|
| 1. | Roger Abdoulaye DIENG | Chef de poste de Fass-Boye, DPM                       | Du 19 août au 2 octobre 2019 | La Pêche Artisanale Durable pour la Sécurité Alimentaire et l'Éradication de la Pauvreté (B) (JICA Yokohama) |
| 2. | Chérif SAMBOU         | Chef de Division de la Valorisation des Produits, DPM |                              |  |

## Chapitre 2 Réalisations de chaque activité

L'état d'avancement et les réalisations de chacune des activités par rapport aux quatre résultats sont décrits dans ce chapitre.

### 2.1 Réalisation des activités pour le Résultat 1

Les réalisations de chaque activité relative au résultat 1 : " Les méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques sont synthétisés avec le guide. " sont indiquées comme suit.

Tableau 2-1 État mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 1

| Activités liées au résultat   |   | État de mise en œuvre et réalisations |  |
|---|---|---------------------------------------|--|
| Résultat 1: Les méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques sont synthétisés avec le guide. |   |                                       |  |
| 1-1.  | Créer une organisation pour la généralisation de la cogestion.                    | Réalisée                              | Comme activité de la première phase, l'état actuel du système de vulgarisation des organisations concernées a été organisé et l'approche des activités de formation a été discutée.  |
| 1-2.  | Organiser un atelier régional de démarrage du projet.                             | Réalisée                              | Activités de la première phase. Un atelier a été organisé au Sénégal avec la participation de parties prenantes de sept pays voisins afin de partager la situation actuelle et les défis de la cogestion des pêcheries et d'identifier les besoins de formation pour l'atelier régional. |
| 1-3.  | Faire un état de lieu du système de cogestion au Sénégal.                         | Réalisée                              | Dans le cadre des activités de la première phase, l'enquête par questionnaire a été effectuée et les activités et défis de CLPA ont été organisés.   |
| 1-4.  | Partager et vulgariser les résultats positifs de la cogestion au niveau national. | Réalisée                              | Les résultats des activités pilotes et les exemples de cogestion au niveau national ont été partagés au travers des ateliers et des séminaires organisés dans le pays.   |
| 1-5.  | Mettre en œuvre des initiatives de cogestion dans les sites.                      | Réalisée                              | Les activités pilotes sur la cogestion des pêcheries ont été menées dans cinq sites au Sénégal et les résultats ont été compilés et partagés.  |

#### 2.1.1. Créer une organisation pour la généralisation de la cogestion (Phase 1)

La Direction des Pêches Maritimes (DPM) est un organe principal au Sénégal en matière de cogestion des pêcheries. Et la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêche (DPSP) se charge du contrôle de la pêche illégale qui constitue un problème majeur. La Direction des Industries et de Transformation de la Pêche (DITP) intervient dans la transformation et l'exportation des produits halieutiques.

Dans chaque région, existent un service régional et des services départementaux qui sont sous la tutelle de la DPM pour se charger des affaires générales de la DPM. Par ailleurs, sur le site du débarquement, le poste de débarquement est mis en place pour le contrôle du site, la collecte de données statistiques et d'informations ainsi que la réglementation de la pêche et la cogestion des pêcheries, etc.

De ce fait, c'est le chef de poste qui travaille quotidiennement avec les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA).

Dans le cadre des activités de vulgarisation au cours de la première phase, une page de projet a été créée sur le site web et sur Facebook de la DPM, où les documents et les vidéos de l'atelier de démarrage et de la formation ainsi que les fiches de gestion des ressources par espèce de poisson ont été affichés afin que les informations concernées puissent être mises à la disposition des parties prenantes. Au cours de la deuxième phase, comme mentionné ci-dessous, le Guide sur la cogestion des pêcheries et le Recueil de cas ont été diffusés sur le site web de la DPM afin de faciliter l'accès des parties intéressées à l'information.

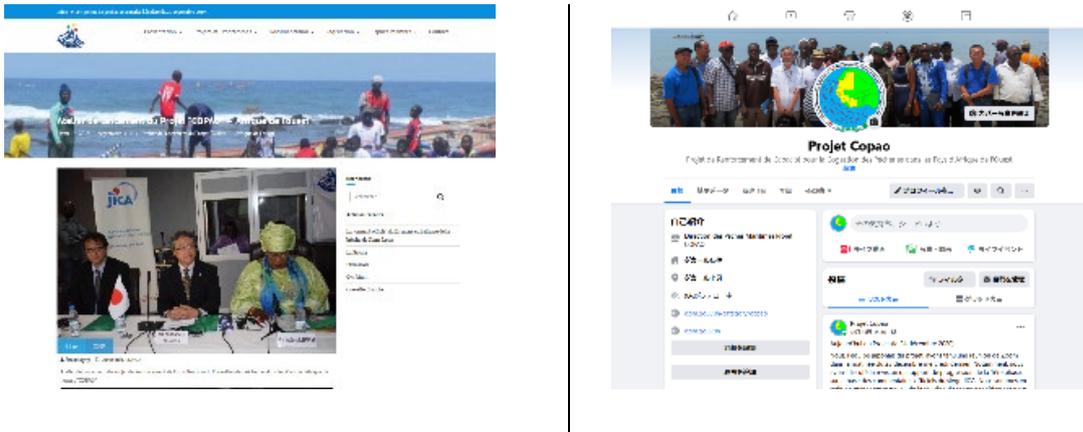


Figure 3 : Présentation du projet sur le site web de la DPM et sur Facebook

Nous avons également visé à renforcer le réseau des départements de la pêche et des CLPA, la capacité pratique des CLPA et des acteurs de la pêche en matière de gestion des ressources au travers de formations et d'activités pilotes, et à vulgariser la gestion des ressources en offrant aux membres de CLPA l'occasion d'apprendre les uns des autres.

Plus précisément, la formation d'initiation du PC a été effectuée en juin 2022 pour les membres de CLPA des cinq sites cibles à Djifer, Nianing, Lompoul, Fass Boye et Yoff dans le cadre des activités pilotes mises en œuvre au cours de la deuxième phase. Chaque membre de CLPA a utilisé les PC fournis pour préparer un document sur les CLPA et les activités de gestion des pêcheries qu'ils mettaient en œuvre. En outre, afin de faciliter le partage d'informations entre les CLPA, nous avons enseigné la méthode de communication à distance (G-mail, Zoom) et relié les cinq sites par "Zoom meetings" le premier jeudi de chaque mois à partir de novembre 2022 afin de partager les progrès, les résultats et les défis des activités pilotes. Les CLPA utilisent une application de communication (WhatsApp) pour obtenir des informations sur la sécurité et d'autres informations sur la pêche auprès du ministère de la Pêche, ainsi que pour partager des informations entre les CLPA. Leurs homologues du département de la pêche estiment que ces réunions en ligne permettent une communication en face-à-face tout en réduisant les coûts et le temps, ce qui facilite l'identification des problèmes spécifiques et renforce efficacement le réseau entre les CLPA.

Afin de poursuivre ce partage d'informations entre les CLPA, il est important de disposer d'une organisation centrale. À cet égard, le projet s'est efforcé de travailler avec la direction générale du réseau national des CLPA. Plus précisément, le projet a partagé les progrès, les réalisations et les défis du projet en les invitant à participer au processus de développement des lignes directrices pour la gestion conjointe des ressources, au comité conjoint de coordination et à l'atelier régional. Cependant, les résultats de la promotion de la coopération avec la DG ont été limités, et la nécessité d'une implication continue et concrète dès la planification des activités est un point de réflexion qui devrait être abordé dans les projets futurs.



Figure 4 : La formation d'initiation des contreparties et de la réunion d'échange d'informations

D'autre part, il est important que les CLPA obtienne des fonds d'activités suffisants afin de promouvoir leurs activités de gestion des pêcheries. En 2011, la DPM a créé le fonds de CLPA (voir 2.1.3 pour les détails) dans le but d'utiliser le fonds pour les activités des CLPA. Les sources du fonds proviennent des droits perçus sur la carte de pêche. Le versement du fonds aux CLPA prenait du retard dû au problème opérationnel du fonds. Mais depuis la fin 2019, le fonds d'activités est versé aux CLPA qui ont obtenu l'approbation de l'utilisation du fonds.

Pour recevoir un fonds de CLPA, le CLPA doit élaborer un plan d'activités annuel (plan d'action) et demander au MPEM un fonds nécessaire à ce plan. De plus, le CLPA ayant obtenu le fonds doit soumettre un rapport annuel d'activités et un rapport annuel des comptes. Sur cette base, au cours de la première phase, la capacité des CLPA des zones cibles à préparer un projet de plan d'activités a été renforcée en utilisant la méthode de planification participative et un projet de format du plan d'activités annuel et du rapport a été développé (annexe 4). Les membres des CLPA de Fass Boye, Mboro, Lompoul et Kayar ont participé à l'exercice d'élaboration du plan d'activités, qui a également été l'occasion pour eux de partager les expériences sur la procédure et les documents spécifiques requis lorsque le CLPA de Lompoul a effectivement reçu le fonds.

Cependant, en janvier 2024, la situation de la réception des fonds du CLPA varie selon les régions. Par exemple, dans le département de Fatic et Jigenchor, tous les CLPA du département ont reçu des fonds. Cependant, parmi les cinq CLPA participant à l'activité pilote, seul Djifer a reçu des fonds. Les

fonds du CLPA sont distribués à chaque CLPA par les comptables du Trésor affectés à chaque département. Selon le département des pêches, il existe une disparité significative dans la compréhension des fonds du CLPA entre les comptables de chaque département, ce qui explique les importantes différences dans la situation de réception des fonds entre les régions. En réponse à cela, le gouvernement est actuellement en train de finaliser des protocoles d'accord entre le ministère des Finances et le ministère des Pêches pour faciliter la réception fluide des fonds du CLPA en plaçant des gestionnaires de compte dans chaque CLPA. Sur la base de ces protocoles d'accord, la placement des gestionnaires de compte devrait être formalisé par des réglementations. À l'avenir, les efforts se concentreront sur le renforcement des compétences des gestionnaires de compte du CLPA désignés afin d'assurer une utilisation plus fluide et efficace des fonds du CLPA.

### 2.1.2 Organiser un atelier régional de démarrage du projet (Phase 1)

Pendant les trois jours du 26 au 28 août 2019, un atelier de démarrage a été organisé avec la participation de parties prenantes du Sénégal et de sept pays voisins. L'atelier de démarrage a fixé les 3 objectifs suivants à atteindre.

- 
- Approfondir la compréhension sur l'état actuel et les défis de la gestion des pêcheries dans les 7 pays voisins et partager les informations sur la situation des efforts fournis en matière de cogestion des pêcheries.
  - Approfondir la compréhension sur l'état actuel et les défis de la cogestion des pêcheries au Sénégal
- 
- Partager les informations avec les acteurs concernés sur le but du projet et son plan d'activités ainsi que la contribution du projet aux pays voisins
- 

60 parties prenantes y ont participé, dont 22 représentants des ministères de la pêche et des directions de la pêche des sept pays voisins ciblés par le projet, la DPM du Sénégal et les membres de CLPA.

Au cours de l'atelier, les participants des pays voisins ont d'abord présenté la situation actuelle, les défis et les initiatives de leur pays sur la base des rapports de pays en matière de gestion des pêcheries. La DPM sénégalaise a ensuite expliqué l'histoire, les objectifs, les rôles, l'organisation et la législation de CLPA. Les représentants de CLPA ont également présenté les exemples d'activités de gestion mises en œuvre sur le terrain.

Sur la base de ces présentations, les thèmes de formation dans le cadre de l'atelier régional à organiser dans la deuxième phase ont été discutés et les thèmes importants mentionnés ci-après ont été identifiés : renforcement des organisations de cogestion, méthodes et outils de vulgarisation, gestion des zones de pêche protégée, surveillance de la pêche illégale, contrôle des engins et des méthodes de pêche, et problèmes des pêcheurs migrants. Les besoins en formation pour la cogestion dans les pays voisins, tels qu'ils ont été identifiés lors de cet atelier, sont présentés dans le tableau 2-2.

Tableau 2-2 Aperçu des activités, défis et besoins en formation dans les pays voisins

| Pays          | Défis sur la cogestion   | Besoins en formation  |
|---------------|--|---|
| Cap-Vert      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de la cogestion, Objectifs ambigus</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération de l'organisation de gestion des pêcheries</li> <li>• Point de vue sociaux et économiques en matière de cogestion des ressources halieutiques</li> </ul>                                   |
| Gambie        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de données sur la capture de petits pélagiques pour la gestion des pêcheries</li> <li>• Collaboration avec les pêcheurs sénégalais qui partagent les pêcheries</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des aires protégées</li> <li>• Gestion des petites pélagiques migratoires</li> <li>• Lutte contre la pêche illégale en eau douce</li> </ul>  |
| Guinée        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des ressources halieutiques due à captures excessives</li> <li>• Dégradation de l'environnement, Destruction de l'écosystème côtier et marin</li> <li>• Implication des communautés de pêcheurs dans la gestion des pêcheries</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de capacités des acteurs en matière de cogestion</li> <li>• Renforcement de capacités de l'organisation de gestion des pêcheries</li> </ul>   |
| Guinée-Bissau | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche illégale</li> <li>• Absence de politique de soutien aux pêcheurs pendant la période de repos biologique</li> <li>• Faibles connaissances sur la technique de pêche</li> <li>• Diminution des ressources halieutiques à cause de la dégradation de l'environnement</li> <li>• Absence de système efficace du contrôle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des ressources</li> <li>• Contrôle de la pêche illégale et sécurité maritime</li> <li>• Technique de pêche et transformation des produits</li> </ul>                                    |
| Côte d'Ivoire | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de cogestion existe et les communautés comprennent la nécessité de la gestion des ressources, mais la mise en œuvre de la politique nationale de cogestion est faible.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération et gestion des organisations de pêcheurs</li> <li>• Elaboration du plan de cogestion</li> <li>• Vulgarisation de la cogestion</li> </ul>   |
| Sierra Léone  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de volonté de pratiquer une pêche appropriée chez les pêcheurs</li> <li>• Pas de fonds pour le soutien à la cogestion</li> <li>• Pas de loi adaptée pour réglementer la pêche illégale</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de la cogestion</li> <li>• Présentation des engins et des méthodes de pêche appropriées</li> <li>• Diverses techniques de pêche</li> </ul>  |
| Mauritanie    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations entre les pêcheurs migrants du Sénégal et les pêcheurs locaux</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparaison entre les pays cibles de COPAO en matière de gestion des pêcheries, coordination de l'activité de gestion et le maintien de la durabilité, politique de gestion des pêcheries</li> </ul> |



Ministre de la Pêche du Sénégal, Ambassadeur du Japon, et Représentant résidant de la JICA ont assisté.



Partage de l'état actuel et des défis de la gestion des pêcheries dans les pays participants.

Figure 5 : Atelier régional de démarrage

### 2.1.3 Faire un état de lieu du système de cogestion au Sénégal (Phase 1)

Afin de saisir le contenu des activités et les défis des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), qui est un organe principal de cogestion des pêcheries, l'enquête a été menée dans les 6 régions côtières<sup>4</sup>, auprès de 38 CLPA<sup>5</sup>.

Le questionnaire est composé de 2 formulaires dont l'un destiné aux cadres consiste à demander l'aperçu de CLPA tel que la taille et les activités etc. et à demander aux chefs de poste et aux coordonnateurs de remplir, tandis que l'autre destiné aux membres consiste à demander leur compréhension de l'importance de CLPA et leur niveau de participation aux activités de CLPA. La réponse au questionnaire destiné aux cadres a été déposés de la part des 19 parmi 38 CLPA de l'ensemble du pays, et 173 membres de ces 19 CLPA ont répondu à l'autre questionnaire pour les membres. Les informations de base sur les 19 CLPA collectées sont résumées dans le tableau 2-3.

Tableau 2-3 Informations de base sur les CLPA ayant répondu

|   | Nom de CLPA      | Nom de région | Année de création | Nbr de conseiller <sup>6</sup> | Nbr de membres | Nbr de villages de pêcheurs |
|---|------------------|---------------|-------------------|--------------------------------|----------------|-----------------------------|
| 1 | Ziguinchor       | Ziguinchor    | 2014              | 40                             | 1.200          | 1                           |
| 2 | Kafountine       |               | 2014              | 40                             | 3.500          | 2                           |
| 3 | Niaguis          |               | 2017              | 40                             | 3.760          | 15                          |
| 4 | Cap Skirring     |               | N/A               | N/A                            | N/A            | 1                           |
| 5 | Palmarin/ Djifer | Fatick        | 2008              | 42                             | 2.025          | 2                           |

<sup>4</sup> Régions de Saint-Louis, de Louga, de Thiès, de Dakar, de Fatick et de Ziguinchor

<sup>5</sup> Il y avait 37 CLPA au début du projet, mais en août 2019, le CLPA de Rufisque/Bargny dans le département de Dakar a été divisé en deux, et on compte désormais 38.

<sup>6</sup> Les conseillers sont élus en tant que représentants des pêcheurs par méthode de pêche, des transformateurs et des mareyeurs, ou des communautés qui composent le CLPA. Les conseillers font partie de sous-comités tels que le comité de gestion des pêcheries et le comité de surveillance et ils sont en position de diriger les activités de CLPA. Leur mandat est de trois ans et est renouvelable une seule fois.

|    |                            |             |      |     |        |    |
|----|----------------------------|-------------|------|-----|--------|----|
| 6  | Foundiougne                |             | 2006 | 36  | N/A    | 14 |
| 7  | Sokone                     |             | 2008 | 21  | 700    | 8  |
| 8  | Toubacouta                 |             | 2008 | 36  | 1.000  | 12 |
| 9  | Bassoul                    |             | 2008 | 39  | N/A    | 3  |
| 10 | Joal                       | Thiès       | 2004 | 40  | N/A    | 1  |
| 11 | Mbour                      |             | 2009 | 37  | 35.000 | 1  |
| 12 | Sindia Nord                |             | 2013 | 30  | 2.500  | 5  |
| 13 | Sindia Sud / Pointe Sarène |             | 2016 | 35  | 4.000  | 3  |
| 14 | Yenn / Dialaw              | Dakar       | 2012 | 40  | 25.000 | 6  |
| 15 | Dakar ouest                |             | 2008 | 40  | 6.375  | 4  |
| 16 | Lompoul                    | Louga       | 2010 | 41  | 1.150  | 2  |
| 17 | Potou                      |             | 2011 | 39  | 865    | 4  |
| 18 | Gandiole                   | Saint-Louis | 2010 | 38  | 1.500  | 11 |
| 19 | Saint-Louis                |             | N/A  | N/A | N/A    | 2  |

Cette enquête a permis d'identifier les défis à relever en matière de financement des activités, de formulation des plans d'activité, d'activités de sensibilisation et de développement des ressources humaines pour la gestion de l'organisation. Un enjeu majeur identifié au cours de l'étude de terrain est le manque de fonds d'activités afin de gérer durablement les ressources halieutiques en maintenant les CLPA. Pour financer des fonds d'activité aux CLPA, deux systèmes sont instaurés : le premier système qui consiste à affecter à l'activités de la gestion des ressources une partie des bénéfiques du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui gère les installations de débarquement et le deuxième est la création d'un Fonds de CLPA. Cependant, les fonds affectés par GIE sont souvent insuffisants, voire même aucun fonds affecté dans les régions où il n'y a pas d'installations de débarquement.

Quant au Fonds de CLPA fondé en 2011, les droits sur la carte de pêche constituent les sources de revenus du Fonds de CLPA. Or, ces droits déposés une fois à la caisse d'État n'ont pas été versés ensuite aux CLPA. Il s'agit d'un problème institutionnel. Aucun CLPA n'a reçu de fonds au septembre 2019<sup>7</sup>. Pour remédier à cette situation, la DPM a simplifié le flux des fonds pour retenir d'abord les droits destinés aux CLPA dans la direction départementale du Ministère des Finances au lieu de les envoyer au MF et ensuite les verser dans le compte du fonds de CLPA. Grâce à cette simplification du flux des fonds, les fonds ont commencé à être affectés en 2020 aux CLPA qui ont obtenu l'approbation du MPEM et du MF pour l'utilisation de ces fonds.

Un autre exemple de financement acquis est celui du CLPA du département de Mbour, qui poursuit ses activités d'installation de pots à poulpe avec le soutien d'une entreprise privée de transformation qui exporte du poulpe. Cependant, le CLPA n'obtient pas suffisamment de sources financières pour mener l'activité de gestion d'autres ressources y compris les activités de sensibilisation et de surveillance.

<sup>7</sup> Les membres de CLPA dans tout le pays se plaignaient du manque de fonds à chaque fois qu'ils en avaient l'occasion. En 2017, en raison de ses activités insuffisantes dues au manque de fonds, le ministère des Pêches a distribué uniformément 3,25 millions de francs CFA aux CLPA à travers le pays sur la base des plans d'activité et de budget qu'ils avaient soumis.

#### **2.1.4 Partager et vulgariser les résultats positifs de la cogestion au niveau national (Phase 1 et 2)**

Au cours de la première phase comme mentionné ci-dessus, une page du projet a été créée sur le site web et sur Facebook de la DPM du Sénégal afin de promouvoir le partage d'informations. En outre, pendant la période de suspension de l'envoi d'experts de la JICA suite à la propagation de COVID-19, le matériel de formation, les vidéos de conférences et les informations sur les initiatives de gestion des ressources halieutiques au Japon et dans d'autres pays ont été diffusés sur la page Facebook en particulier afin de continuer à maintenir les liens avec les acteurs de terrain.

En octobre 2022 dans la deuxième phase, les représentants (agents de l'administration et pêcheurs) des CLPA de Lompoul, Fass Boye, Djifer (Palmarin), Nianing (Sindia Sud) et Yoff (Dakar Ouest), où les activités pilotes sont mises en œuvre, ont été invités au ministère des Pêches pour partager les résultats au Sénégal réunis dans le Guide sur la cogestion des pêcheries et le Recueil de cas. De plus, les résultats des activités pilotes menées dans cinq sites au Sénégal ont été compilés (voir 2.1.5 pour plus de détails) et un atelier de synthèse a été organisé.

Après la réalisation du Guide et du Recueil de cas, un atelier pour la vulgarisation au niveau national a été organisé les 5 et 6 décembre 2023 avec la participation des parties prenantes du pays. Les acteurs qui ont participé aux activités pilotes ont été utilisés comme personnes ressources pour expliquer les résultats aux acteurs de la pêche dans d'autres sites et pour aider au développement de futures activités de cogestion des pêcheries et de plans de vulgarisation. (voir le chapitre 3.2.1(5) État de réalisation du résultat 4 ) De nombreuses parties prenantes du secteur de la pêche en dehors des sites des activités pilotes ont partagé le même point de vue selon lequel la taille et le volume des poissons diminuaient par rapport aux années précédentes et que les mesures de gestion des ressources devaient être renforcées. Les méthodes et les résultats des activités pilotes, tels que la sensibilisation et la publicité utilisées dans le cadre de la campagne de lâcher de cymbium, l'approche consistant à impliquer les femmes transformatrices et les parties prenantes, et le processus de collaboration avec les communautés voisines, ont été jugés très utiles. Les participants ont souligné la nécessité pour le département des pêches de continuer à offrir des opportunités de partager de tels exemples de résolution de problèmes après la fin du projet.

#### **2.1.5 Mettre en œuvre des initiatives de cogestion dans les sites**

Sur la base des informations collectées lors de l'enquête sur l'état actuel des CLPA décrite en 2.1.3, cinq sites pour les activités pilotes (Lompoul, Fass Boye, Djifer (Palmarin), Nianing (Sindia Sud) et Yoff (Dakar Ouest)) ont été sélectionnés comme candidats après avoir discuté avec les chefs des Services Régionaux et Départementaux et les chefs de poste de débarquement. Les objectifs des activités pilotes étaient 1) de renforcer la capacité pratique des acteurs y compris des membres de CLPA à travers la pratique de la cogestion des pêcheries, 2) d'améliorer le contenu du Guide et du Recueil de cas rédigés dans la première phase en reflétant les résultats des activités pilotes, et 3) de favoriser la gestion des ressources en utilisant effectivement le Guide sur le terrain et de contribuer à la vulgarisation et à la promotion.

La séance d'information a été organisée sur chaque site candidat entre décembre 2021 et janvier 2022 pour confirmer la pertinence de chaque site. Une autre visite a été effectuée sur les sites cibles en avril 2022, en utilisant la méthodologie d'Évaluation Rurale Rapide (RRA) avec les cadres de chaque CLPA pour comprendre l'état actuel et les défis des activités de gestion des ressources, et les informations concernées ont été collectées. Ces informations ont été analysées pour formuler un plan d'activités pilotes, et les activités pilotes ont été successivement lancées dans chaque zone cible à partir d'avril 2022. L'aperçu et l'état d'avancement des activités pilotes sont les suivants.

### **(1) Campagne de lâcher de juvéniles de cymbium**

Alors que la gestion de la ressource en poupe à grande échelle a été un succès au Sénégal, la gestion de la ressource en cymbium, une coquille univalve de grande taille, n'a pas été un succès en raison du fait que le cymbium était un pilier important de la gestion des ménages de pêcheurs tout au long de l'année, et aussi de la pression des groupes de pêcheurs plongeurs à Joal, etc.

À Nianing, l'une des zones cibles de cette activité pilote, la majorité des cymbiums mesuraient 30 cm de long il y a 20 ans, alors qu'aujourd'hui, de nombreux coquillages ont une longueur inférieure à 10 cm. Actuellement, la capture qui représentait 65 % du total des débarquements il y a 20 ans, a été considérablement réduite. De nombreux pêcheurs du Sindia Sud, auquel appartiennent Nianing et d'autres sites, ont indiqué que la mise en place d'un repos biologique pour le cymbium dans la zone limitée aurait un effet aussi limité et qu'ils n'étaient pas le bon moment pour le faire. Cependant, dans les quatre sites pilotes (Djifer, Lompoul, Nianing et Fass Boye), une attitude positive envers les activités de l'alevinage des naissains de cymbium a été manifestée lors de la séance d'information. Il a donc été décidé de lancer une campagne de lâcher de naissains de cymbium dans les quatre sites ensemble afin de créer une certaine dynamique pour la conservation de la ressource.

#### **1) Méthode de mise en œuvre**

Les personnes cibles sont ceux qui travaillent à la transformation du cymbium sur la plage<sup>8</sup>. 2.000 cartes à tamponner ont été imprimées et 500 ont été distribuées sur chaque site. Chaque carte à tamponner comporte 20 cases à tamponner, à raison d'un tampon pour 10 naissains de cymbium. Lorsque les 20 cases sont remplies de tampons (c'est-à-dire 200 naissains relâchés), le résident qui avait apporté la carte recevait l'un des prix de la campagne, tels qu'un seau, un couteau, des gants, des sandales en caoutchouc et d'autres matériaux nécessaires à la transformation des produits de la mer. En outre, une mascotte d'image a été créée pour la campagne et une vidéo d'animations pour la sensibilisation ("FIGHTING SHINBOU" etc.), des affiches, des T-shirts, etc. avec cette mascotte ont été produits et distribués.

---

<sup>8</sup> Au départ, la campagne ne s'adressait qu'à ceux qui travaillaient dans la transformation du cymbium sur la plage, mais il a été décidé par la suite d'inclure les pêcheurs et les distributeurs pour diverses raisons.



Figure 6 : Cartes à tamponner pour la campagne et T-shirts pour la sensibilisation

## 2) Résultats des activités

La campagne de l'ensemencement de naissains de cymbium, qui a débuté en avril 2022 sur quatre sites<sup>9</sup> - Lompoul et Fass Boye dans la "Grande-Côte", au nord de la presqu'île du Cap-Vert, et Nianing et Djifer dans la " Petite-Côte ", située au sud - s'est achevée fin juillet 2023 (certains ont terminé en août) comme prévu au départ. Le nombre de naissains de cymbium relâchés et le nombre de participants sur les quatre sites pendant une période de 16 mois sont indiqués dans le tableau 2-4 ci-dessous.

Tableau 2-4 Nombre de naissains de cymbium relâchés (en août 2023)

| Site      | Nombre de naissains relâchés | Nombre de participants | Nombre de cartes distribuées | Nombre de cartes remplies |
|-----------|------------------------------|------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Lompoul   | 8.723                        | 131                    | 125                          | 13                        |
| Fass Boye | 4.048                        | 32                     | 32                           | 4                         |
| Djifer    | 64.938                       | 25                     | 313                          | 300                       |
| Nianing   | 79.917                       | 416                    | 450                          | 181                       |
| Total     | 157.626                      | 604                    | 920                          | 498                       |

Bien que le nombre de naissains relâchés à la Grande-Côte n'ait pas tellement augmenté, avec 8 723 naissains à Lompoul et 4 048 naissains à Fassa Boye, il y a eu une participation raisonnable parmi les femmes impliquées dans la transformation des produits de la mer, avec 131 participantes à la campagne à Lompoul.

À Djifer, l'ensemencement des naissains n'avait pas commencé en octobre 2022, car les habitants croyaient faussement que les coquillages n'étaient pas encore arrivés à maturité. Ce malentendu a été dissipé lors de l'atelier et les habitants ont compris qu'il était possible de relâcher des naissains. Mais cela a retardé le démarrage de l'ensemencement de naissains à Djifer. Bien que le prix de vente du cymbium ait augmenté ces dernières années, il a été constaté que seuls 25 transformateurs étaient en mesure de traiter le cymbium à Djifer, et nous avons donc demandé que le groupe cible soit élargi aux pêcheurs et aux distributeurs. Cependant, à la fin de la campagne, seules 25 personnes étaient officiellement enregistrées en ce qui concerne la carte à tamponner. Les pêcheurs, les transformateurs et les distributeurs qui n'étaient pas effectivement enregistrés ont été directement ou indirectement impliqués dans les activités de la campagne. Par ailleurs, la coopération des opérateurs locaux à Djifer

<sup>9</sup> Bordée par la presqu'île du Cap-Vert, où se trouve la capitale Dakar, la partie nord du littoral est connue sous le nom de la Grande-Côte et la partie sud sous celui de la Petite-Côte.

a facilité la collecte de naissains et a contribué au démarrage des activités de l'ensemencement.

Au niveau de CLPA de Sindia Sud, dont fait partie Nianing, le nombre de femmes participantes a augmenté rapidement suite à un appel direct lancé aux femmes travaillant dans la transformation des produits de la mer pour qu'elles participent à la campagne de l'ensemencement de naissains à l'occasion de la Journée internationale des femmes (le 8 mars), comme décrit ci-dessous. De plus, la période d'avril à août, bien après la Journée des femmes, a été la saison maximale pour la pêche au cymbium et la prise a augmenté, ce qui a entraîné une augmentation de la quantité de naissains collectés, qui explique la forte augmentation du nombre de naissains relâchés à partir du mois de mars 2023.

En juillet 2023, un navire quittant Fass Boye pour l'Europe a fait naufrage au large du Cap-Vert, entraînant la mort de nombreuses personnes. Suite à cet incident, les habitants ont organisé des manifestations à Fass Boye et, selon certaines informations, le bureau du Service local de la pêche a également été attaqué. Pour une raison de sécurité, les experts de la JICA n'ont pas été autorisés à entrer à Fass Boye pendant un certain temps. De ce fait, l'information sur l'avancement des activités pilotes à Fass Boye est basé sur le résultat des entretiens avec les membres de CLPA local lors de réunions en ligne. Le nombre de participants et de cartes distribuées étaient connus au moment des entretiens et ne sont pas les chiffres les plus récents.

### 3) Mise en œuvre d'activités connexes de sensibilisation

Un festival pour célébrer la Journée internationale des femmes a été organisé à Nianing le 15 mars 2023. Les femmes du village de Nianing ont joué un sketch sur la gestion des ressources en cymbium à cette occasion et les femmes qui ont participé activement à la campagne de relâchement des naissains ont été récompensées dans le but de promouvoir la campagne et de renforcer la motivation.



Figure 7: Activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des femmes

Suite à la demande de CLPA, une éducation à l'environnement a également été réalisée dans le cadre du projet au sein des écoles primaires et secondaires de Lompoul, Fass Boye et Djifer, dans le but d'impliquer directement les enfants locaux dans la promotion de la gestion des ressources. Le coordinateur de la DPM a présenté les activités et le rôle de CLPA, une formatrice membre de CLPA a expliqué la campagne de l'ensemencement des naissains de cymbium, et le personnel de la DPM a demandé aux enfants de "réfléchir à ce qu'ils peuvent faire". Les enfants ont également participé à la production d'une animation destinée à promouvoir la campagne.

Beaucoup d'enfants ont des parents qui travaillent dans le secteur de la pêche, et certains ont déjà

participé à des activités de relâchement avec leurs parents sur la plage. Grâce à ces activités de sensibilisation, nous pensons avoir pu éveiller l'intérêt de nombreuses personnes au sein de la communauté.



Figure 8 : Activités de sensibilisation dans les écoles primaires

#### 4) Organisation de séminaire de synthèse

Les séminaires de synthèse se sont tenus le 11 septembre à Lompoul, le 13 septembre à Nianing et le 14 septembre à Djifer afin de partager les résultats des activités pilotes et de récompenser les personnes ayant réalisé d'excellentes performances et contribué aux activités de la campagne. Au total, 121 habitants y ont participé à Lompoul, environ 80 à Nianing et 56 à Djifer. Les habitants ont également exprimé leur détermination à continuer les activités de gestion des ressources halieutiques même après la fin de la campagne. (voir l'annex 4)

*"Nous, les adultes, avons la responsabilité de préserver nos ressources locales pour les enfants d'aujourd'hui, qui sont notre avenir. Dans l'effervescence de la campagne de remise à l'eau des coquillages juvéniles du cymbium, de nombreuses personnes ont participé à l'activité, même si elles n'ont pas gagné de prix. Si nous relâchons un grand nombre de juvéniles, même si certains d'entre eux meurent, les juvéniles survivants contribueront à augmenter le stock. Outre les cymbiums, le projet a également commencé à relâcher des juvéniles d'autres espèces (par exemple, des mollusques gansex africains). Sur la base de cette expérience réussie, nous aimerions poursuivre cette activité même après la fin du projet pilote".*

-Pêcheur de Nianing.

*"J'avais l'habitude de traiter les jeunes coquillages, mais lorsque j'ai commencé à participer à la campagne du projet COPAO, j'ai commencé à les relâcher. Aujourd'hui, nous nous engageons à utiliser la ressource de manière durable en relâchant les coquillages juvéniles. Plus les alevins sont gros, plus la valeur économique est importante. Je veux encourager d'autres femmes à faire de même et à poursuivre ce travail à l'avenir."*

-Femmes manipulatrices de symbium à Djifair



Figure 9 : Détermination des participants et Récompense

## (2) Étude de l'efficacité du relâchement des naissains de cymbium

### 1) Contexte et objectifs des activités

Parallèlement à la campagne de l'ensemencement de naissains ci-dessus, quatre bouées ont été installées dans les eaux protégées de Djifer afin d'analyser le taux de croissance des naissains de cymbium, et en octobre 2022, après avoir mesuré (poids et longueur de la coquille) et marqué, environ 1 000 naissains de cymbium ont été relâchés dans les eaux où les bouées ont été installées. Le site de stockage est situé à 1,7 km au nord-nord-est de Djifer à l'embouchure du Saloum, à une profondeur de 6 m et à une distance d'environ 500 m de la côte.

### 2) Méthodes et résultats de la mesure

Il était prévu d'engager des plongeurs pour balayer entièrement le fond marin dans la zone où les bouées ont été installées afin de vérifier la présence de cymbium environ six et douze mois après l'ensemencement des naissains. On prévoyait de relever les individus marqués et de mesurer leurs dimensions et leur poids, mais en raison de la mauvaise santé persistante de l'expert qui devait plonger, une étude préliminaire a été réalisée le 25 août et une étude complète a été effectuée sur deux jours, le 29 août et le 1er septembre.

L'étude a été réalisée par deux plongeurs à proximité du site de l'ensemencement en appliquant la "méthode par transect de ceinture" (voir tableau 2-5) avec la procédure suivante.

Tableau 2-5 Procédures de plongée scientifique

| Étude préliminaire et préparation  |
|--|
| 1. Interroger le personnel de CLPA et les pêcheurs locaux sur les principales zones où ils relâchent des cymbiums, et plonger dans ces zones pour vérifier les conditions environnantes (l'état des fonds marins, la clarté, les courants, etc.) |
| 2. Préparer l'équipement nécessaire à l'enquête et vérifier les mesures de sécurité sur la base des résultats ci-dessus.   |
| Étude complète   |
| 3. Placer une bouée au point de départ du navire de recherche et enregistrer les coordonnées GPS de ce point.  |
| 4. Les plongeurs effectuent des plongées à partir du point de départ afin de vérifier et d'enregistrer   |

- 
- la direction des courants, la portée de visibilité et l'état des fonds marins.
- 
5. Les plongeurs recherchent les cymbiums en sondant visuellement ou manuellement le fond marin dans la portée de visibilité (largeur de l'étude) sur chaque côté d'eux-mêmes tout en se déplaçant tout droit vers la zone subtidale (dans le sens du courant).

---

  6. Ramasser des cymbiums trouvés et les placer dans le sac à filet emmené.

---

  7. Les plongeurs terminent l'étude au bout de 30 minutes. À ce moment-là, la bouée de marquage doit être levée au-dessus de l'eau à partir du point où l'étude se termine.

---

  8. Le navire de recherche enregistre les coordonnées GPS du point où la bouée de marquage a été relevée.

---

  9. Mesurer et enregistrer le type, la longueur et la largeur de la coquille ainsi que le poids du cymbium collecté à bord du navire de recherche. Les cymbiums collectés sont relâchés après la mesure.

---

  10. Répéter la même étude sur différents sites.

---

  11. Déterminer la distance de l'étude à partir des coordonnées GPS de point de départ et de fin de l'étude, qui ont été enregistrées après la fin de l'étude, et calculer la densité des cymbiums à partir de la superficie de l'étude (distance de l'étude x largeur de l'étude) déterminée conjointement avec la portée de visibilité enregistrée par les plongeurs.

---

La nature du fond sur chaque site d'étude était uniformément sableuse et vaseuse, mélangée à des coquilles de bivalves et parsemée d'oursins dont les coquilles avaient un diamètre d'environ 2 cm. La portée de visibilité (largeur de l'étude) a été fixée à 1 m parce que la transparence du fond marin était faible, allant de 50 cm à 1 m dans le sens horizontal, et en particulier, lorsque le fond marin était sondé à la main pour vérifier la présence de cymbiums submergés, la boue flottante s'enroulait et la transparence chutait à moins de 10 cm.

Au cours de cette étude, un individu d'une espèce de cymbium "*Cymbium cymbium*" (*C. cymbium*) a été trouvé (10 cm de longueur, 7 cm de largeur, 200 g de poids). Il n'a pas été possible de confirmer s'il s'agissait d'un individu relâché ou non, mais il est très probable qu'il s'agisse d'un individu relâché, étant donné qu'il a été trouvé à un moment où les *C. cymbium* se déplacent généralement vers le large et qu'il s'agissait d'une coquille relativement petite et jeune.

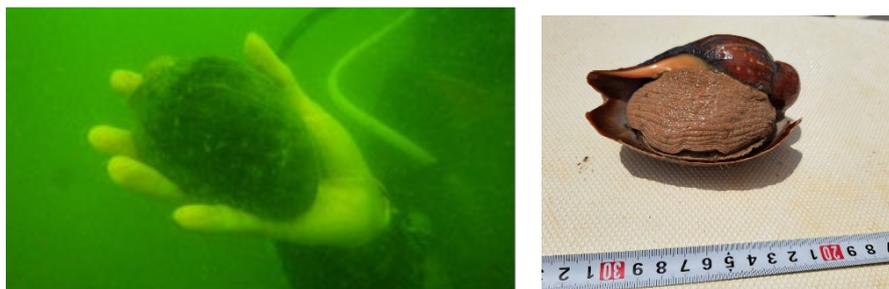


Figure 10 : Cymbium observé lors de l'étude

Dans une zone totale de 1 107 m<sup>2</sup> couverte par cette étude, un seul cymbium a été observé, qui était petit et encore considéré comme jeune mollusque, et la plupart des naissains relâchés n'ont pas pu être trouvés autour du site de relâchement. W. J. Wol et F. Montserrat ont estimé (2005)<sup>10</sup>, à partir de leurs

<sup>10</sup> W. J. Wol and F. Montserrat. 2005. *Cymbium* spp. (Gastropoda: Mollusca) as bivalve predators at the tidal flats of the Banc d'Arguin, Mauritania. *Journal of the Marine Biological Association of the United Kingdom*, 85: 949 - 953.

résultats de recherche en Mauritanie, que la densité de répartition du cymbium autour des vasières était de 0,009-0,0014 individus par mètre carré, et qu'il quittait les vasières et se déplaçait vers le large, en particulier en avril et en septembre. Il est donc très probable qu'un grand nombre des cymbiums relâchés se déplacent également vers le large aux alentours de Djifer. Les résultats ont pu être influencés par le fait que cette étude a été réalisée entre fin août et début septembre, au moment où les cymbiums se déplacent vers le large.

Les vasières où vit le cymbium sur le littoral sénégalais ne sont généralement pas très transparentes et le fait que le cymbium soit immergé dans le sable constitue un obstacle à l'étude. Au Japon, lors des études sur la répartition des coquillages dans les vasières, il est généralement d'usage d'estimer la densité par unité de surface à l'aide d'une petite drague qui est un type de chalutage de fond. Cependant, comme la zone cible de cette étude est une zone interdite à la pêche au cymbium et proche du site de débarquement de Djifer, il était nécessaire d'éviter de mener une étude de la pêche en public en utilisant la méthode de pêche qui ne se pratique pas localement. De plus, il a été décidé de réaliser l'étude en plongée, en tenant compte des heures de travail et des coûts liés à la fabrication des dragues pour l'étude.

Pour l'étude de la densité de répartition des cymbiums autour des vasières, il faudrait envisager à l'avenir la possibilité d'utiliser des dragues entre octobre et mars.

### **(3) Expérimentation d'élevage en aquarium**

#### **1) Objectif et méthode des activités**

En plus de l'étude de l'ensemencement susmentionnée, nous avons demandé au Centre de Recherches Océanographiques Dakar-Thiaroye (CRODT) de mener une expérimentation d'élevage en aquarium sur deux espèces, *Cymbium pepo* et *Cymbium cymbium*, afin de connaître le taux de croissance des naissains de cymbium.

Environ 100 naissains ont été transportés de Djifer à l'installation d'expérimentation d'élevage à Dakar en mars 2023. Il s'agit de la première expérience de CRODT dans l'élevage de cymbiums en aquarium, et après quelques essais et erreurs, notamment en leur donnant de la nourriture inappropriée au début de l'élevage, ils ont finalement décidé de les nourrir avec de la pâte de poisson.

En plus de l'expérimentation d'élevage en aquarium commandés par le projet, le CRODT a également réalisé des essais d'élevage sous-marin dans de petites cages à son propre budget.

#### **2) Résultats de l'expérimentation**

Au cours de cette expérimentation en aquarium pendant 180 jours, *Cymbium cymbium* a montré une croissance relativement stable, avec une augmentation modérée du poids moyen de 34,25 g à 39,11 g. Par contre, *Cymbium pepo* a montré une augmentation dynamique de son poids de 18,48 g à 71,47 g au cours de la même période. Cette différence peut être une spécificité propre à l'espèce, mais une analyse et une observation plus approfondies sur une période plus longue sont nécessaires pour avoir un aperçu complet, car d'autres facteurs tels que le régime alimentaire et les conditions environnementales peuvent aussi avoir un impact.

En ce qui concerne l'étude supplémentaire de l'élevage en cage réalisée par le CRODT, de nombreux

cymbium sont morts en raison de problèmes liés à l'enfouissement des cages, de sorte que seules les données sur *Cymbium cymbium* ont pu être obtenues sur l'un des deux sites.<sup>11</sup> Les observations de croissance sur une période de 150 jours ont montré une croissance dynamique contrairement à la croissance dans l'aquarium. Cela suggère que *Cymbium pepo* est également adapté aux environnements contrôlés.

Il est indispensable de poursuivre les recherches dans le milieu naturel pour mieux comprendre ces mécanismes. L'intérêt accru envers la ressource en cymbium au sein du CRODT suite à notre demande d'expérimentation d'élevage est l'un des résultats du projet, et nous espérons que le CRODT continuera à poursuivre cette recherche à l'avenir.

Pour plus d'informations, voir le rapport d'expérimentation du CRODT en annexe 5 "Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée" (En anglais: Study of the weight growth of two species of cymbiums (*C. Pepo* and *C. cymbium*) in an aquarium in recirculated seawater)



Figure 11 : Naissains de cymbium et l'expérience en aquarium au CRODT

#### **(4) Soutien à l'interdiction de l'opération nocturne**

##### **1) Objectifs et aperçu des activités**

En 2021, l'ordonnance provinciale de Louga sur l'interdiction des opérations nocturnes pendant 30 jours est entrée en vigueur. Les conflits entre les pêcheurs mobiles pêchant au filet dérivant et les pêcheurs locaux pêchant au filet maillant de fond étaient jusqu'alors une source constante de conflit, mais il a été observé que les conflits ont diminué depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'interdiction des opérations nocturnes. En réponse à cette situation, le CLPA Lompour promeut une interdiction nocturne de la pêche au filet dérivant de surface dans les eaux de Lompour, qui se poursuivra

<sup>11</sup>Cela s'explique en partie par un budget et un temps de préparation insuffisants, mais aussi par le fait que l'expérience a été menée dans un environnement naturel, fortement influencé par des facteurs externes, ce qui confirme que le CRODT a une certaine capacité à mener des recherches de manière autonome.

au-delà de 2022. Cette mesure vise à éviter les conflits entre les pêcheurs mobiles des régions voisines de Saint-Louis et de Fass boy, qui viennent dans la zone pour pêcher avec des filets dérivants de surface, et les pêcheurs au filet maillant de fond de Lompour.

Pour que l'arrêté interdisant les opérations nocturnes entre en vigueur, une demande annuelle d'arrêté doit être faite après consultation et accord de principe avec les parties concernées. À cette fin, le COPAO a mené les activités pilotes suivantes depuis avril 2022.

Les représentants du CLPA Lompour ont apporté un soutien latéral à l'élaboration de l'arrêté, notamment en se rendant à Potu, Saint-Louis et Fass boy pour mener des négociations avec les CLPA des différentes régions, et en participant à une émission de radio à Saint-Louis afin de sensibiliser la population à la question.

Depuis l'adoption de l'arrêté, des haut-parleurs ont été fournis aux CLPA de Lompour et de Fass boy afin de faciliter non seulement l'accord entre les CLPA concernées, mais aussi le partage d'informations avec l'ensemble de la communauté de pêcheurs concernée, et de soutenir les activités de sensibilisation sur les plages concernant l'interdiction des opérations nocturnes.

En avril 2023, un projet de règlement d'État interdisant les opérations nocturnes a été adopté à l'initiative du CLPA Lompour, avec l'accord des parties prenantes de la région de Louga. L'interdiction des opérations nocturnes a été fixée à 45 jours, du 25 mai au 7 juillet, et a spécifié une interdiction des opérations entre 20 heures et 5 heures du matin. Pendant l'interdiction des opérations nocturnes en 2023, des affiches et des bannières de sensibilisation (Figure 12) ont été préparées et fournies au CLPA Lompour, au CLPA Fass boy et au CLPA Saint-Louis pour les informer de l'interdiction des opérations nocturnes et de la nécessité d'une action de sensibilisation. Les activités de sensibilisation ont été soutenues par.



Figure 12 : Banderoles pour l'interdiction de la pêche nocturne

## 2) Résultat des activités

16 membres du comité de surveillance de CLPA de Lompoul (14 hommes et 2 femmes) ont mené 8 activités de surveillance pendant les 45 jours d'interdiction des opérations nocturnes. Chaque participant

a été payé 5 000 FCFA/jour (environ 12 000 yens), grâce au soutien du projet nommé Senegal Dekkal Geej<sup>12</sup> de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) etc. pour les ressources financières. Le projet fournit également un soutien pour les coûts liés à l'organisation des réunions de la CLPA, et sur la base du plan d'activité annuel développé par la CLPA Lompoul, le soutien à cette activité de surveillance a été sélectionné comme une activité qui pourrait être soutenue dans le cadre du projet. Les activités de surveillance ont permis de constater quatre incidents comme suit.

---

1er cas : Saisie d'un bateau de pêche de Lompoul au large de la côte de Lompoul. Les poissons ont été confisqués et une amende a été perçue.

---

2e et 3e cas : Les navires de pêche de Saint-Louis, qui étaient sur le chemin du retour après s'être déplacés et avoir opéré à Mbour, ont été saisis à deux reprises et leurs filets ont été confisqués lorsqu'ils opéraient dans les eaux de Louga. Les deux navires n'étaient pas immatriculés et ne possédaient pas de permis de pêche ou licence de pêche. La demande de comparution par l'intermédiaire de la CLPA de Saint-Louis est restée sans réponse.

---

4e cas : Un navire de pêche de Saint-Louis opérant dans les eaux de Louga a été saisi. Ce navire ne possédait ni d'un permis de pêche ni d'une licence de pêche. Son GPS a été confisqué et il a été convoqué par l'intermédiaire de la CLPA de Saint-Louis, mais aucune réponse n'a été reçue.

---

Selon le chef de poste de Lompoul, il y avait de nombreux problèmes lorsqu'il a été affecté à Lompoul en 2019, mais depuis 2021, en particulier après l'entrée en vigueur de l'arrêté de la région de Louga sur l'interdiction des opérations nocturnes (2023), les conflits entre les pêcheurs ont diminué de manière significative. Ce point a été souligné par de nombreuses parties prenantes et constitue une réussite majeure des activités pilotes du projet. Les membres de la CLPA de Lompoul considèrent pour l'avenir que l'arrêté actuelle de la région de Louga doit être élargie, et l'élargissement de la zone d'interdiction des opérations nocturnes est envisagé par les acteurs des régions de Louga et de Saint-Louis.

## **(5) Soutien aux activités de gestion des ressources en ormeaux**

### **1) Objectifs des activités**

En octobre 2022, les principaux membres de la CLPA Dakar Ouest se sont réunis pour discuter de la gestion de la ressource en ormeaux de l'Atlantique. Les trois points suivants ont été constatés : 1) les mesures de gestion des ressources sont nécessaires car le stock d'ormeaux de l'Atlantique est épuisé, 2) il existe deux méthodes de gestion des ressources en ormeaux de l'Atlantique : l'établissement d'une période de fermeture et les règlements de collecte qui empêchent la prise d'ormeaux de petite taille, et 3) il faudrait à l'avenir avoir des occasions de discuter de mesures concrètes entre les groupes de plongeurs en tant que parties prenantes directes.

---

<sup>12</sup> Sénégal Dekkal Geej (DG) est un projet mis en œuvre par Winrock International avec le soutien de l'USAID, qui travaille avec les agences gouvernementales, la société civile et le secteur privé pour améliorer la durabilité du secteur de la pêche au Sénégal, tout en améliorant la gestion des pêches. et de répondre à la demande croissante de poisson, tant au niveau national qu'international, afin d'améliorer la sécurité alimentaire, d'augmenter les revenus et de renforcer la résilience (source : <https://winrock.org/wp-content/uploads/2019/06/20200103-FtF-Senegal-Dekkal-Geej-Handout.pdf>)

En janvier 2023, un groupe de plongeurs des zones ciblées (Yoff, Ngor, et Wakam) a organisé une réunion et a convenu d'adopter deux méthodes : l'établissement d'une saison de pêche fermée et l'interdiction de collecter des ormeaux de dimensions inférieures à celles spécifiées.

Suite à cette situation, un atelier en mars 2023 a réuni les agents de l'administration des pêches, les responsables du CLPA de Dakar Ouest et les responsables des groupes de plongeurs de chaque village, où les points suivants ont finalement été convenus.

La récolte des ormeaux dont la longueur de la coquille est inférieure ou égale à 4,5 cm est interdite.

La période de récolte des ormeaux est fixée sur trois mois, de mai à juillet.

La période de fermeture est fixée sur neuf mois, d'août à avril.

Suite à cette décision, le COPAO a produit des affiches clarifiant les accords ci-dessus ainsi que les règles pour mesurer la dimension de 4,5 cm, et les a distribuées aux plongeurs.



Figure 13 : Règles et affiches

Le 11 août 2023, le CLPA de Dakar-Ouest et le CLPA de Dakar-Sud ont conjointement demandé au gouverneur de la région de Dakar que la mesure de gestion des ressources en ormeaux soit une convention locale, ce qui a été officiellement approuvé par le gouverneur. Un atelier a été organisé le 15 septembre avec 14 membres principaux du CLPA de Dakar ouest pour discuter des futures activités de surveillance.

Cette activité pilote a été menée en consultation avec les acteurs de plusieurs villages de pêcheurs afin d'établir un consensus sur la gestion des ressources en ormeaux de l'Atlantique. Le fait qu'un consensus ait été obtenu après les activités sur 16 mois depuis mai 2022, et que les procédures administratives de la convention locale aient été achevées, constitue une réussite importante de l'appui au renforcement des capacités apporté par le projet.

## 2) Résultats des activités

L'activité pilote a permis de développer un consensus sur la gestion des ressources en ormeaux de l'Atlantique à travers les consultations suivantes avec les parties prenantes dans plusieurs villages de pêcheurs.

---

Mai 2022 : Un atelier a été organisé avec les villages de pêcheurs appartenant au CLPA de Dakar Ouest afin d'identifier la situation actuelle et les problèmes concernant les zones et les saisons de pêche pour la collecte des ormeaux et la distribution des producteurs. Sur la base des résultats, en collaboration avec les plongeurs locaux, les dimensions des ormeaux récoltés ont été mesurées et analysées sur les sites de débarquement de Yoff, Ngor et Wakam.

---

Octobre 2022 : les mesures des dimensions des ormeaux actuellement débarqués (50% de la taille totale des ormeaux en dessous de 4,5 cm) ont été partagées et discutées lors d'un atelier pour le CLPA de Dakar Ouest. Les responsables du projet ont informé les participants que ce sont les membres du CLPA qui décident de la gestion de la ressource et qu'ils aimeraient que les plongeurs organisent des réunions dans chaque village pour décider s'ils vont gérer eux-mêmes la ressource.

---

Janvier 2023 : des réunions spontanées de plongeurs ont été organisées dans les villages de Yoff, Wakan et Ngor, où les parties prenantes de chaque village se sont mises d'accord sur le cadre général de l'établissement d'une période de fermeture de la pêche et de la mise en œuvre de réglementations sur la taille des récoltes.

---

Mars 2023 : Un atelier plénier de la CLPA Ouest Dakar a été organisé et il a été convenu que la récolte en dessous de 45 mm serait interdite et qu'une période de fermeture de la pêche de neuf mois, d'août à avril, serait mise en place.

---

Le dernier atelier plénier, en particulier, a donné lieu à un débat houleux de trois heures qui a été perturbé par la participation de nombreux dirigeants du CLPA et de plongeurs qui avaient participé aux discussions précédentes, ainsi que d'un petit groupe de commerçants qui ne connaissaient pas l'historique des discussions. Le débat houleux entre le groupe de marchands axé sur les affaires et le groupe de la CLPA axé sur la gestion des ressources a conduit les membres du CLPA à renforcer leur engagement en faveur de la gestion des ressources et à persuader le groupe de marchands, ce qui a finalement permis à tous les participants de parvenir à un consensus. Parmi les facteurs qui ont favorisé cet engagement en faveur de la gestion des ressources, on peut citer (i) la mesure des dimensions réelles des débarquements d'ormeaux et les discussions basées sur les conditions réelles, et (ii) le fait que les CLPA et les plongeurs ont été encouragés à prendre le temps de décider de leurs propres mesures de gestion des ressources. La dynamique de gestion des ressources en ormeaux créée par ces discussions actives entre les parties prenantes a conduit à un accord entre le CLPA de Dakar Ouest et le CLPA de Dakar Sud pour procéder à la gestion des ressources ensemble et pour demander au gouvernement de l'État de gérer les ressources dans l'ensemble de la région de Dakar, ce qui a abouti à une loi coutumière régionale.

**(6) Chaque activité pilote et points à compléter dans le Guide et le Recueil de cas**

Les résultats des activités pilotes sur chaque site ont été classés, reflétés dans le Recueil de cas et finalisés. Le tableau ci-dessous indique les points à compléter du Guide. Voir également l'annexe 6 pour divers matériels publicitaires préparés pour promouvoir la mise en œuvre des activités pilotes.

Tableau 2-6 Activités pilotes et points à compléter dans le Guide et le Recueil de cas

| Site                                      | Activités   | Points à compléter dans le Guide  |
|---|---|---|
| Lompoul                                   | Impliquer les pêcheurs migrants dans les activités de cogestion des ressources halieutiques | 2.4 Implication des pêcheurs migrants<br>Actuellement, il existe peu de descriptions concrètes et le contenu doit être renforcé par les connaissances et expériences acquises lors des activités pilotes. |
| Lompoul, Djifer, Nianing, Fass-Boye       | Relâcher des naissains de cymbium   | 3.1.2 Recrutement du nouveau stock<br>3.2.3 Introduction de mesures visant à renforcer la motivation  |
| Djifer                                    | Confirmer l'efficacité du relâchement des naissains de cymbium à travers leur stockage      | 3.1.2 Recrutement du nouveau stock<br>3.2.3 Introduction de mesures visant à renforcer la motivation  |
| Yoff                                      | Mener des activités de gestion du stock d'ormeau  | 1.1 Appréhension des défis de la gestion des ressources<br>1.2 Coordination des intérêts et recherche de consensus entre les parties prenantes<br>3.1.1 Ajustement de l'effort de pêche                   |
| Lompoul, Djifer, Nianing, Fass-Boye, Yoff | Renforcer le partage de l'information et la collaboration entre les différents CLPA         | 2.3 Renforcement de la coopération entre plusieurs pêcheurs   |

**2.2 Réalisation des activités pour le Résultat 2**

Les réalisations de chaque activité relative au résultat 2 : " Les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation sont développés. " sont indiquées comme suit.

Tableau 2-7 État de mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 2

| Activités liées au résultat   |   | État de mise en œuvre et réalisations |  |
|---|---|---------------------------------------|--|
| Résultat 2 : Les méthodes et les outils à la vulgarisation sont développés. |   |                                       |  |
| 2-1.  | Identifier les bonnes initiatives de cogestion des ressources halieutiques. | Réalisée                              | Après la révision des rapports sur les bonnes pratiques et les études sur le terrain, les bonnes initiatives ont été extraites et compilées dans le Recueil de cas.                    |
| 2-2.  | Identifier les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation.            | Réalisée                              | Les résultats des projets connexes ont été étudiés et les méthodes et les outils de vulgarisation ont été organisés.   |
| 2-3.  | Elaborer des programmes et des supports de formation pour les formateurs.   | Réalisée                              | L'enquête sur les besoins en formation a été réalisée, et les programmes de formation des formateurs et des acteurs ainsi que le matériel et les outils de formation ont été élaborés. |
| 2-4.  | Elaborer des programmes et des supports de formation pour les acteurs.      |                                       |  |

### 2.2.1 Identifier les bonnes initiatives de cogestion des ressources halieutiques.

Afin d'identifier les bonnes initiatives au Sénégal, les rapports suivants ont été révisés.

Tableau 2-8 Liste des rapports révisés

|                 |  |
|-----------------|--|
| JICA            | Étude de l'évaluation et de la gestion des ressources halieutiques au Sénégal (Étude de développement)             |
|                 | Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal: COGEPAS  |
|                 | Projet d'Étude de la Promotion de la Cogestion des Pêcheries par le Développement de la Chaîne de Valeur: PROCOVAL |
| Banque mondiale | Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières: GIRMaC  |
|                 | Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest: PRAO  |
| USAID           | Gestion Collaborative pour un Futur Durable de la Pêche au Sénégal : COMFISH                                       |

Sur la base de la révision des rapports susmentionnés, 13 sites au total ont été sélectionnés comme sites de mise en œuvre des études sur les bonnes initiatives : Dakar ouest (Ouakam), 2 sites à la Grande-Côte (Kayar, Lompoul), 7 sites à la Petite-Côte (Bargny, Yenn, Mbour, Nianing, Pointe-Sarène, Joal et Djifer), 3 sites au Saloum Delta (Sokone, Moundé et Djirunda). Les activités de gestion des pêcheries menées dans ces 13 sites sélectionnés sont présentées dans le tableau 2-9.

Tableau 2-9 Aperçu des zones cibles des études sur les bonnes initiatives

|   | Sites candidats aux études | Aperçu de contenu des études   |
|---|----------------------------|--|
| 1 | Kayar                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des pêcheries sur l'initiative des habitants : Interdiction de certains méthodes de pêche et limitation des sorties, repos biologique pour le poisson-ceinture et le vivaneau, restriction de capture, interdiction de capture des poissons en petite taille</li> <li>Établissement d'un système de communication des pêcheurs pour la prévention des accidents en mer</li> <li>Installation des Aires Marines Protégées (AMP)</li> </ul> |
| 2 | Lompoul                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation du nombre des engins de pêche, réglementation sur le maillage</li> <li>Obtention de licence de pêche, Port de gilet de sauvetage universel</li> </ul>  |
| 3 | Dakar ouest (Ouakam)       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation et gestion des récifs artificiels (Banque mondiale GIRMaC), Nettoyage des récifs naturels</li> <li>Écolabel à la langouste (JICA PROCOVAL)</li> </ul>  |
| 4 | Bargny                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation des récifs artificiels (Association des Consultants pour la Pêche d'Outremer)</li> <li>Réaménagement des récifs artificiels après l'installation (PRAO)</li> <li>Limitation de la taille de capture de Yaboy (<i>Sardinella spp.</i>) (COMFISH)</li> </ul>   |
| 5 | Yenn                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet d'aménagement des habitats des organismes aquatiques à l'aide des récifs artificiels (Étude de développement de la JICA)</li> <li>Projet d'aménagement et de multiplication des récifs artificiels (Banque mondiale PRAO)</li> </ul>   |
| 6 | Mbour                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation des pots à poulpe pour la reproduction (JICA COGEPAS)</li> <li>Relâchement des naissains du cymbium (COGEPAS)</li> <li>Limitation de la taille de capture de Yaboy (autogestion)</li> <li>Limitation de nombre de sorties de pêche à la senne tournante (USAID COMFISH)</li> </ul>   |

|    |               |   |
|----|---------------|---|
| 7  | Nianing       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente collective et relâchement des naissains du cymbium (Étude de développement JICA)</li> <li>• Installation de repos biologique du poulpe, Installation des pots à poule pour la reproduction</li> </ul>  |
| 8  | Pointe Sarène | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente collective et relâchement des naissains du cymbium (Étude de développement JICA)</li> <li>• Installation de repos biologique du poulpe, Installation des pots à poule pour la reproduction</li> </ul>  |
| 9  | Joal          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation des Aires marines Protégées (Fondation pour le monde de la vie sauvage)</li> <li>• Installation des récifs en coquille (COGEPAS • WWF)</li> <li>• Projet de gestion du poulpe dans la zone étendue (Département de Mbour)</li> <li>• Projet de marquage et de relâchement des naissains du cymbium</li> <li>• Interdiction de sortie nocturne des bateaux qui ciblent les poissons pélagiques etc.</li> </ul> |
| 10 | Djifer        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation du nombre des filets maillant, Installation des frayères pour la reproduction de seiches, Relâchement des naissains du cymbium, Gestion du poulpe (COGEPAS), etc.</li> </ul>  |
| 11 | Sokone        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution collective des huîtres crues • coordination de distribution • reboisement de la mangrove • éducation à l'environnement (JOCV)</li> </ul>  |
| 12 | Moundé        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente et transformation des coquillage • Relâchement des naissains • Reboisement de la mangrove (Étude de développement et coopération technique de la JICA)</li> </ul>  |
| 13 | Djirunda      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente et transformation des coquillage • Reboisement de la mangrove (Étude de développement et coopération technique de la JICA)</li> </ul>  |

Les enquêtes par interview ont été menés par les homologues (C/P) et le personnel local du projet de septembre à décembre 2019. Les enquêtes ont pu être menées dans la région de Ziguinchor, où les informations n'étaient pas disponibles lors de la révision des rapports. L'enquête prévue au Saloum Delta n'a pas pu être réalisée en raison de problèmes d'accès, et a donc été menée dans la région de Ziguinchor à la place. Les éléments constituant l'enquête sont : 1) type de gestion des pêcheries, 2) espèces cibles, 3) entité chargée des activités de gestion des pêcheries, 4) méthode de gestion des pêcheries, 5) contexte de la mise en œuvre, 6) effet, 7) défis pour assurer la durabilité.

Au cours de la classification et de l'analyse des bonnes pratiques, nous avons constaté que le recueil de bonnes initiatives de cogestion justifiant le contenu du guide permettrait faire comprendre davantage les utilisateurs du Guide. C'est pourquoi nous avons décidé de rédiger le Recueil comme annexe au Guide.

Il a également été décidé d'ajouter des cas de pays voisins au Recueil afin de "rendre le Recueil de cas disponibles pour référence dans diverses situations", de "promouvoir l'apprentissage réciproque entre les pays voisins et le Sénégal en partageant les bonnes initiatives" et d'"améliorer l'appropriation du Recueil de cas par les pays voisins". À cette fin, les personnes focales des pays voisins ont été invitées au Sénégal en février et mars 2023 pour un séminaire de révision du Guide sur la cogestion des pêcheries. Les détails sont décrits ci-dessous.

## 2.2.2 Identifier les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation (Phase 1)

Afin de vulgariser efficacement sur le terrain les connaissances et les techniques de gestion des pêcheries, nous avons développé les outils de vulgarisation mentionnés ci-dessous.

Tableau 2-10 Outils de vulgarisation

| Outils de vulgarisation  | Sommaire  |
|--|---|
| Guide sur la cogestion des pêcheries   | Directives sur le rôle et les activités des acteurs de chaque étape de gestion et les lois et les ordonnances concernées  |
| Recueil de bonnes initiatives de cogestion   | Recueil de cas en rapport avec le contenu du Guide  |
| 9 fiches d'information (en français et en anglais) indiquant les mesures de gestion des espèces cibles | Les informations biologique et écologiques des 9 espèces économiquement important au Sénégal (poulpe, seiche, cymbium, crevette, ethmalose, espèce de sardine, bonga, langouste, sole). Élaboré en collaboration avec Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) |
| Outils de vulgarisation en ligne   | Vidéos pour les cours de formation et outils pour la fourniture/la collecte d'informations comme la page d'accueil ou Facebook de la DPM (Voir 2.2.3 pour les détails)  |

### (1) Guide sur la cogestion des pêcheries et Recueil de cas

Les projets ainsi que les études de la JICA et de la Banque mondiale ont été analysés lors de l'élaboration du Guide. Le contenu des activités de gestion des ressources, les contextes et les procédures qui nécessitent ces activités et les résultats obtenus à la suite de ces activités ont ensuite été classifiés. Les activités classifiées sont rangées par grande catégorie, moyenne catégorie et petite catégorie, et finalement elles sont classées dans 5 rubriques de grande catégorie à savoir 1) Compréhension de l'état actuel des activités de gestion des ressources et planification du plan d'activités, 2) Établissement de structure de la mise en œuvre de gestion des pêcheries, 3) Mise en œuvre des activités de gestion des pêcheries, 4) Renforcement de capacité et de collaboration des acteurs de pêche, 5) Renforcement de capacité opérationnelle de l'organisation administrative. Basé sur le résultat de cette classification, les articles et le contenu à inscrire dans le guide sur la cogestion des pêcheries ont été déterminés comme indiqué dans le tableau 2-11.

Tableau 2-11 Éléments et descriptions contenus dans le Guide

| Grande catégorie  | Moyenne catégorie  | Petite catégorie                                   | Contenu des activités  |
|---|--|--|--|
| Compréhension de l'état actuel des activités de gestion des ressources et planification du plan d'activités | Compréhension de l'état actuel des activités de gestion des ressources | Compréhension de l'état actuel                     | Sélection de zone cible, Planification et mise en œuvre de l'enquête               |
|   |  | Révision des problèmes                             | Analyse et révision du résultat de l'enquête, partage avec personnes concernées    |
|   | Planification du plan d'activités                                      | Détermination de la politique de gestion           | Approche directive, approche consultative, cogestion                               |
|   |  | Élaboration d'une ébauche des activités de gestion | Planification à l'aide de GCP (Gestion du Cycle de Projet) ou ID/OS (Développement |

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
|   |   |  | institutionnel / Renforcement organisationnel)  |
| Établissement de structure de la mise en œuvre des gestions des pêcheries | Coordination des intérêts des pêcheurs · Formation de consensus               | Identification des parties prenantes                           | Identification des acteurs des activités de gestion des ressources                            |
|   |   | Établissement de mécanisme de concertation                     | Détermination du lieu de concertation des acteurs   |
|   | Installation de l'organisme de gestion des pêcheries                          | Détermination de forme de l'organisme                          | Clarification de l'organisme désiré de cogestion  |
|   |   | Installation de l'organisme                                    | Installation de l'organisme représentant la volonté des habitants                             |
|   |   | Fonctionnalisation de l'organisme                              | Clarification de l'organisation de prise de décision et l'organisation d'exécution            |
|   | Aménagement des fondements financiers de l'organisme de gestion des pêcheries | Révision de l'état actuel                                      | Révision de l'état des fonds pour les activités de l'organisme                                |
|   |   | Développement de mécanisme des fondements financiers           | Obtention des fonds propres, subvention du gouvernement, parrainage                           |
|   | Mise en œuvre des activités de gestion des ressources                         | Mise en œuvre de la gestion des ressources                     | Ajustement de capture   |
| Recrue dans les ressources halieutiques                                   |   |  | Installation de repos biologique et des zones protégées, Aménagement des frayères             |
| Amélioration de l'environnement de l'habitat                              |   |  | Installation des zones de restriction des pêches, installation des récifs artificiels         |
| Activités de surveillance et de contrôle                                  |   |  | Vérification des lois et ordonnances, Établissement de système de surveillance et de contrôle |
| Mise en œuvre du renforcement de la durabilité                            |   | Amélioration de la valeur ajoutée                              | Ajustement de débarquement, Amélioration de traitement à bord et au débarquement              |
|   |   | Introduction des revenu alternatif                             | Expédition collective, Atelier de farine de poisson, Élevage de volailles                     |
|   |   | Renforcement de motivation                                     | Système de récompense, Introduction du système de certification                               |
| Renforcement de capacité et de collaboration des acteurs de pêche         |   | Formation des acteurs et des leaders de la communauté de pêche | Affectation et rôle   |
|   | Renforcement de capacité  |  | Participation des leaders à la formation et le partage du résultat                            |
|   | Renforcement de collaboration des acteurs de pêche                            | Renforcement de collaboration entre plusieurs communautés      | Renforcement de collaboration interrégionale en fonction de l'espèce cible de gestion         |
|   |   | Collaboration avec grands transformateurs et exportateurs      | Renforcement de collaboration des acteurs de la chaîne de valeur halieutique                  |
|   | Collaboration et coopération avec les pêcheurs migrants                       | Intégration des pêcheurs migrants                              | Implication des pêcheurs migrants au plan des activités de gestion des ressources             |
|   |   | Renforcement de  | Sélection des leaders du groupe des   |

|  |   |   |  |
|--|---|---|--|
|  |   | sensibilisation auprès des pêcheurs migrants                          | pêcheurs migrants  |
| Renforcement de capacité opérationnelle de l'organisation administrative | Établissement du cadre législatif de gestion des pêcheries            | Révision du cadre législatif  | Révision de l'état actuel du cadre législatif • mesures d'appui                          |
|  |   | Aménagement du système législatif et promotion de mesure d'appui      | Législation des mesures pour la gestion des pêcheries, mise en œuvre des mesures d'appui |
|  | Développement de structure de conseils techniques et de vulgarisation | Révision de structure de vulgarisation                                | Compréhension de structure et de mécanisme actuels de vulgarisation                      |
|  |   | Mise en œuvre de mesure de renforcement de structure de vulgarisation | Établissement de structure de vulgarisation, Mise en œuvre des recherches participatives |

En se basant sur ce tableau, le tableau d'un aperçu qui montre une ébauche de table des matières et le contenu prévu d'inscrire dans le guide ainsi que le rapport avec les programmes de formation a été élaboré et le consensus a été obtenu après plusieurs réunions de concertations à distance avec les homologues.

## (2) Autres outils de vulgarisation

### 1) Élaboration des fiches d'information sur les mesures de gestion par espèce du poisson

Pour les activités de vulgarisation de la gestion des ressources, les fiches ont été élaborées pour qu'on puisse expliquer brièvement les informations importantes sur la gestion des ressources des espèces de poissons ciblées à l'aide de figures et de photographies. Les fiches d'informations ont été aussi conçus que les conseillers de CLPA puissent servir à l'activité de sensibilisation lors de rassemblement de pêcheurs et de la visite de plages de débarquement ou de la visite à domicile de pêcheurs.

Nous avons demandé au CRODT de rédiger en français et en anglais les informations sur 9 espèces de poisson et de coquilles (poulpe, seiche, cymbium, crevette, ethmalose, espèce de sardine, bonga, langouste, sole) qui sont importantes au Sénégal. La répartition, l'environnement des habitats, le cycle biologique (reproduction), la méthode de pêche, et l'option de la gestion (mesures) de ces espèces sont résumés dans les fiches format A recto verso. (Voir l'annexe 9).



Figure 14 : Fiches d'information sur les mesures de gestion par espèce de poisson

## 2) Création d'outils de vulgarisation de type en ligne.

Au début, il était prévu de développer et de produire des outils de vulgarisation sur papier, tels qu'en forme des brochures et des livrets, pour les distribuer et les utiliser lors de séminaires et d'ateliers de vulgarisation organisés notamment par la DPM. Cependant, comme les homologues de la DPM ont également été restreints de se rendre dans les villages de pêcheurs en raison de la propagation de COVID-19, les outils de type en ligne ont été produits. Les détails sont précisés dans la section suivante 2.2.3.

### 2.2.3 Élaborer des programmes et des supports de formation pour les formateurs (Phase 1)

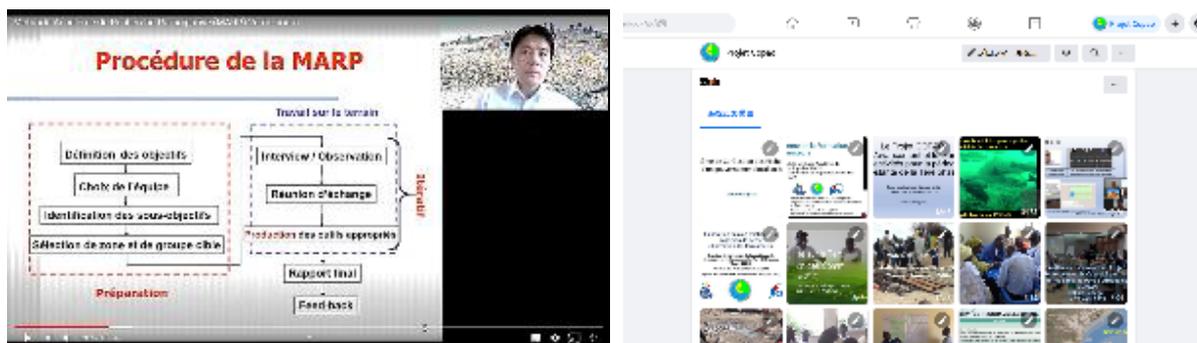
#### 1) Planification et mise en œuvre de la formation des formateurs

Dans le but de recueillir des informations sur la planification et la mise en œuvre de la formation des formateurs et de la formation des acteurs mentionnée ci-après, une enquête a été menée dans les zones de Grande-Côte, Petite-Côte et Dakar du 3 au 5 septembre 2019 en collaboration avec les homologues afin d'identifier les enjeux et les besoins en formation de chaque CLPA. Par conséquent, les thèmes de formation suivants ont été sélectionnés : 1) Élaboration du plan d'activités de CLPA par planification participative, 2) Utilisation des récifs artificiels, 3) Évaluation Rurale Rapide (RRA) adaptée aux villages de pêcheurs, et 4) Orientation technique sur l'élaboration du rapport annuel des CLPA.

Tableau 2-12 Thèmes et contenu des formations des formateurs et des acteurs

| Thèmes de formation  | Raison du choix et contenu de formation   |
|--|---|
| Élaboration du plan d'action de CLPA par planification participative             | Pour recevoir un budget du Fond de CLPA, le CLPA doit faire une demande avec son plan d'action. Par ailleurs, s'il élabore un plan avec participation des parties prenantes, il peut participer activement à la gestion des ressources.   |
| Utilisation des récifs artificiels dans la cogestion des ressources halieutiques | Les demandes sur l'installation des récifs artificiels dans les AMP et APP étaient nombreuses à l'étude de terrain. Dans la formation, les explications sur l'efficacité des récifs artificiels ainsi qu'un danger potentiel d'une capture excessive des ressources que les récifs recèlent sont suffisamment données de façon à renforcer la compréhension sur les conditions dans lesquelles les récifs artificiels peuvent contribuer à la gestion des ressources. |
| RRA Étude participative adaptée aux villages de pêcheurs (RRA)                   | Avec l'étude sociale participative, promouvoir la compréhension des parties prenantes sur l'état actuel de la pêche, des ressources halieutiques et des activités économiques et les faire conscientiser sur la situation des ressources halieutiques et les activités économiques, qui sont considéré comme une partie de l'activité de sensibilisation.   |
| Orientation technique sur l'élaboration du rapport annuel des CLPA               | Peu de rapports annuels de CLPA ont été soumis avec un contenu approprié. Favoriser l'amélioration de la qualité des rapports en renforçant la capacité pratique pour la préparation des rapports.  |

Comme matériel et outils de formation selon les thèmes de formation, les documents pour la présentation (PowerPoint) et les documents complémentaires pour approfondir la compréhension ont été préparés (voir l'annexe 10). Par ailleurs, les vidéos de conférences de chaque thème de formation ont été également préparées pour s'adapter aux formations en lignes à cause de l'épidémie de COVID-19. Chaque vidéo a été filmée et montée pour une durée de 15 à 20 minutes, et chaque conférence a été conçue pour inclure une vérification de l'apprentissage et les questions de réflexion. Ces vidéos ont également été mises à disposition de manière limitée sur les pages Facebook et YouTube du projet pour qu'on puisse les regarder au besoin.



En utilisant l'application Zoom, les vidéos de conférences ont été enregistrées et montées.

Les vidéos des conférences produites ont été publiées sur la page Facebook.

Figure 15 : Matériel et outils de formation

Sur la base des thèmes de formation sélectionnés, les formations des formateurs ont été effectuées avec le contenu indiqué dans le tableau 2-13.

Tableau 2-13 Réalisation de formations des formateurs

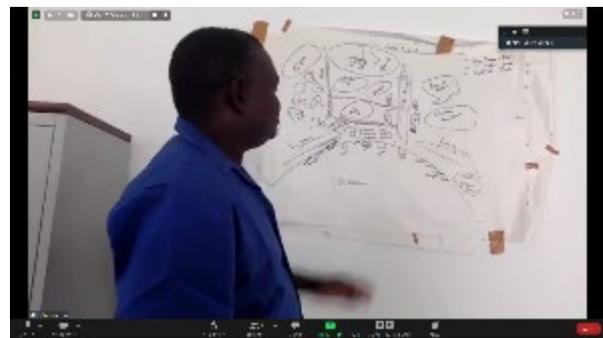
| Date   | Thème/contenu  | Lieu   | Participants   |
|--|--|--|--|
| 1 <sup>ère</sup> formation : le 25 juillet 2019      | <ul style="list-style-type: none"> <li>État d'activités de CLPA et élaboration du rapport</li> <li>Vérification du résultat des activités de CLPA</li> <li>Élaboration de format du rapport des activités de CLPA</li> </ul> | Salle de réunion du ministère des Pêches                 | 91 personnes (chefs des sept services régionaux <sup>13</sup> , chefs de poste et coordonnateurs de 37 CLPA, directeur de la DPM, homologues du projet, personnes concernées du MPEM)                  |
| 2 <sup>ème</sup> formation : le 17 février 2020      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement et gestion de zone de pêche à l'aide des récifs artificiels</li> </ul>  | Salle de réunion du ministère des Pêches                 | 19 personnes (personnel de la DPM)   |
| 3 <sup>ème</sup> formation : du 4 au 5 novembre 2020 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation rurale rapide adaptée à la communauté de pêche (RRA)</li> <li>Élaboration du rapport des activités de CLPA</li> </ul>  | Salle de réunion du ministère des Pêches et Zoom (Japon) | 24 personnes (chefs de services de 4 départements cibles, chefs de poste de 10 communautés cibles, coordonnateurs de 9 CLPA cibles, directeur de la DPM, homologues du projet, personnes concernées du |

<sup>13</sup> S'ajoutant à 6 régions côtières, le chef du Service Régional de la région de Kaolack située en arrière-pays et relevant du ministère des Pêches est inclus.

|  |   |                             | MPEM)  |
|--|---|-----------------------------|--|
| 4ème formation :<br>du 1er au 7 mars<br>2022 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Explication d'un aperçu du Guide sur la cogestion des pêcheries</li> <li>Étude sur les activités de cogestion des pêcheries basées sur le Guide</li> </ul>   | Sites des activités pilotes | 10 personnes de chaque site d'activités pilotes (chefs des SDPS, chefs de postes, cadres des CLPA)                         |
| 5ème formation :<br>le 10 mars 2022          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Révision des résultats d'étude à la 4ème formation</li> <li>Réorganisation du plan de cogestion des pêcheries</li> <li>Présentations et commentaires du plan de chaque site</li> <li>Répartition des rôles pour les initiatives de planification à l'avenir</li> </ul> | Ministère des Pêches        | Acteurs de chaque site d'activités pilotes (chefs des SRPS et des SDPS, chefs de postes, membres de la direction des CLPA) |

La formation des formateurs est composée du cours sur le thème ainsi que la pratique en forme de l'atelier pour que les participants puissent apprendre à travers la discussion avec les autres qui viennent d'autres communautés ou de différents CLPA. La discussion et l'échange d'opinions permettent aux participants d'apprendre mutuellement la situation actuelle et les expériences de CLPA des autres régions.

Les experts japonais et les homologues de la DPM ont servi de formateur en alternance. En plus, la participation des coordonnateurs de CLPA et les chefs de poste leur ont permis d'acquérir la compétence d'encadrement pour la formation des acteurs sur le terrain.



M. Terashima a servi comme conférencier principal à la formation des formateurs sur l'aménagement et la gestion des zones récifale de pêche.

Les participants ont appris le calendrier des activités de pêche et la cartographie des villages et des zones de pêche à travers la pratique en groupe.



Formation des formateurs au site des activités

5ème formation des formateurs

Figure 16 : Formations des formateurs

**2) Mise en œuvre du séminaire en ligne**

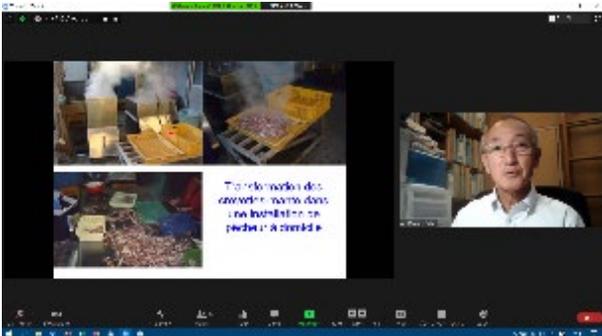
À cause de la propagation de COVID-19, la situation impossible d’organiser la formation des formateurs en présentiel a continué depuis avril 2020. De ce fait, les séminaires en ligne reliant le Sénégal et le Japon comme programme alternatif ont été organisés deux fois en août et en septembre 2020.

Tableau 2-14 Réalisation de séminaires en ligne

| Date                                  | Programme   | Lieu | Participants                               |
|---------------------------------------|---|------|--|
| 1er séminaire : le 5 août 2020        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aperçu et modification des activités du projet</li> <li>Système de gestion de pêche côtière au Japon</li> </ul>  | Zoom | 27 personnes (Sénégal et les pays voisins) |
| 2ème séminaire : le 29 septembre 2020 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur l’avancement des activités du projet</li> <li>Administration des pêches et le rôle des coopératives de pêche pour la gestion de pêche</li> </ul> | Zoom | 14 personnes (Sénégal et les pays voisins) |

Lors du premier séminaire en ligne, Professeur Baba à l’Université océanographique de Tokyo a dispensé un cours au sujet de « Système de gestion de pêche côtière au Japon », et M. Tsutomu Miyata, chercheur principal à l’Institut national des recherches halieutiques a fait un exposé sur « l’Administration des pêches et le rôle des associations coopératives de pêche ». La discussion a été suivi après ces cours avec les participants au séminaire sur l’application des expériences et des connaissances japonaises en matière de la gestion des ressources côtières tout en tenant compte de la situation du Sénégal et des pays voisins.

La compréhension des exemples avancés de la gestion des ressources halieutiques au Japon ainsi que les étapes d’établissement du système et de règles de la gestion des pêcheries a permis de contribuer à identifier les défis pour établir un système de gestion des pêcheries ainsi que la méthode d’amélioration et à multiplier les options des activités de terrain.



« Système de gestion de pêche côtière au Japon » au 1er séminaire en ligne.



Le deuxième séminaire en ligne a été présenté dans le journal japonais de l’économie maritime comme exemple des efforts de coopération halieutique en ligne.

Figure 17 : Séminaires en ligne

### 2.2.4 Élaborer des programmes et des supports de formation pour les acteurs (Phase 1)

Nous visons à renforcer la capacité de cogestion des pêcheries tout en dirigeant de nombreuses personnes concernées de CLPA à travers la formation des acteurs mise en œuvre dans les communautés de pêche avec les supports préparés pour la formation des formateurs.

Pour la mise en œuvre de la formation, le personnel des Services Régionaux, chefs de poste et les cadres de CLPA ont servi comme conférenciers ou facilitateurs pour diriger les membres de CLPA en collaboration avec les homologues de la DPM.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des formations pour les acteurs.

Tableau 2-15 Réalisation de formations des acteurs

| Date   | Programme<br>(Nombre de jours de formation)  | Lieu d'accueil                                 | Nombre de participants |
|--|--|--|------------------------|
| 1ère formation :<br>décembre 2019            | Pratique de l'élaboration du plan d'activités de CLPA (2 jours)  | Fass Boye, Mbour, Djifer, Dakar                | 127 personnes          |
| 2ème formation:<br>février à mars 2020       | Utilisation des récifs artificiels pour la cogestion des pêcheries (1 jour)  | Joal, Ngaparou, Yenn, Bargny, Kayar, Fass Boye | 60 personnes           |
| 3ème formation :<br>novembre à décembre 2020 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement de l'élaboration du rapport d'activités de CLPA</li> <li>Pratique de l'évaluation rurale rapide (RRA) (2 jours)</li> </ul>                                    | Lompoul, Fass Boye, Mbour, Djifer, Dakar       | 86 personnes           |
| 4ème formation :<br>du 26 au 30 juin 2022    | Formation d'initiation du PC   | Djifer, Nianing, Lompoul, Fass Boye            | 15 personnes           |
| 5ème formation :<br>du 4 au 5 octobre 2022   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Partage du Guide</li> <li>Confirmation et discussion sur l'état d'avancement des activités pilotes, des activités prévues à l'avenir et des méthodes de suivi.</li> </ul> | Dakar, Djifer, Nianing, Lompoul, Fass Boye     | 12 personnes           |



1ère formation des acteurs : La discussion a été faite en matière du plan d'activités de gestion des pêcheries avec la méthode de GCP.



Gestion des pêcheries à l'aide de récifs artificiels : M. Terashima (expert) et un homologue ont donné la conférence en collaboration.



Formation sur l'évaluation rurale rapide : Formation en groupe a été organisée dans le contexte de COVID-19.



Formation de l'initiation du PC

Figure 18 : Formation des acteurs

### 2.3 Réalisation des activités pour le Résultat 3

Les réalisations de chaque activité liée au résultat 3 " Les bonnes pratiques de cogestion des ressources halieutiques sont partagées avec les pays participants " sont les suivantes.

Tableau 2-16 État de mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 3

| Activités liées au résultat  |   | État de la mise en œuvre et réalisations |  |
|--|---|--|--|
| Résultat 3 : Les bonnes pratiques de cogestion des ressources halieutiques sont partagées avec les pays participants |   |  |  |
| 3-1.   | Définir les critères de sélection des participants aux ateliers de partages (formation au renforcement des capacités à grande échelle). | Réalisée                                 | Activité de la première phase. Les critères de sélection ont été définis en consultation avec les personnes focales des sept pays voisins qui sont les points de contact pour ce projet. |
| 3-2.   | Organiser les ateliers de partages.   | Réalisée                                 | L'atelier régional a été organisé à trois reprises avec la participation de responsables de la gestion des ressources halieutiques et de parties prenantes de sept pays voisins.         |
| 3-3.   | Élaborer un guide de cogestion (manuel).  | Réalisée                                 | Les versions anglaise et française du Guide et le Recueil de cas ont été rédigées et publiées sur le site web de la DPM du ministère des Pêches.   |

#### 2.3.1 Définir les critères de sélection des participants aux ateliers de partages (formation au renforcement des capacités à grande échelle) (Phase 1)

En consultation avec les personnes focales dans les sept pays cibles du projet ainsi que les homologues, les participants à l'atelier régional ont été définis comme suit : les responsables de la gestion des pêcheries du gouvernement central comme la DPM, les agents des services locaux chargés de mettre en œuvre la gestion avec les acteurs dans la communauté de pêche, les leaders des acteurs tels que les pêcheurs, les transformateurs et les mareyeurs. Enfin, il a été décidé de sélectionner des participants appropriés à chaque thème d'atelier en consultation avec les pays voisins.

### 2.3.2 Organiser les ateliers de partages.

L'atelier régional a été organisé à trois reprises comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2-17 Aperçu de l'atelier régional

| 1er atelier régional  |  |
|-----------------------|--|
| Date                  | Du 24 au 25 février 2022   |
| Lieu                  | Organisé en ligne  |
| Participants          | Côté sénégalais : directeur de la DPM du ministère des Pêches, chefs des SRPS et des SDPS, chefs de poste<br>Pays voisins : directeurs de la Pêche du Ministère de la Pêche, personnes focales de chaque pays<br>Côté JICA: personnel du siège, personnel du bureau au Sénégal, experts conseillers en pêche auprès des pays concernés   |
| Contenu principal     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partage du plan d'activités du projet pour la 2ème phase</li> <li>2. Explication du contenu du Guide et du Recueil de cas (aperçu de la structure etc.)</li> <li>3. Rôle attendu de chaque pays dans les activités futures et le soutien dans le cadre du projet</li> <li>4. Rôle et mode d'utilisation du Guide</li> <li>5. Explication des activités de vulgarisation avec le Guide (manière de l'utiliser)</li> <li>6. Plans d'action de chaque pays</li> </ol> |
| 2ème atelier régional |  |
| Date                  | Groupe A (Guinée, Cap-Vert) : Du 18 au 23 juillet 2022<br>Groupe B (Gambie, Sierra Leone, Guinée-Bissau) : Du 22 au 27 août 2022<br>Groupe C (Mauritanie, Côte d'Ivoire) : Du 5 au 10 septembre 2022   |
| Lieu                  | Ministère des Pêches du Sénégal, sites des activités pilotes (Djifer, Fass Boye, Nianing, Lompoul, Yoff) etc.  |
| Participants          | 3 personnes de chaque pays voisin : personne focale, agent du ministère de la pêche et représentant des pêcheurs   |
| Objectifs             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre l'histoire, l'expérience et les effets de la gestion des pêcheries pratiquée au Sénégal</li> <li>• Discuter avec les représentants de CLPA et les agents locaux de l'administration des pêches sur les thèmes spécifiques de la gestion des pêcheries dans les pays cibles.</li> <li>• Réviser le plan d'action pour les pays cibles en se basant sur les observations et les discussions lors de la visite sur le terrain</li> </ul>                     |
| Contenu principal     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Explication du contenu (aperçu de la structure etc.) du Guide et du Recueil de cas</li> <li>2. Observation des activités</li> <li>3. Échange de vues avec les membres de CLPA</li> <li>4. Révision du plan d'action</li> <li>5. Présentation et discussion du plan d'action révisé (ministère des Pêches)</li> </ol>   |
| 3ème atelier régional |  |
| Date                  | Groupe A (Guinée) : Du 12 au 17 juin 2023<br>Groupe B (Gambie, Sierra Leone, Cap-Vert) : Du 3 au 7 juillet 2023<br>Groupe C (Mauritanie, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau) : Du 10 au 15 juillet 2023  |
| Lieu                  | Ministère des Pêches du Sénégal, sites des activités pilotes (Djifer, Fass Boye, Nianing, Lompoul) etc.  |
| Participants          | 3 personnes de chaque pays voisin : personne focale, agent du ministère de la pêche et représentant des pêcheurs   |
| Objectifs             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'état d'avancement et les résultats à mi-parcours des activités dans les pays cibles sur la base du plan d'action révisé lors du 2ème atelier régional.</li> <li>• Comprendre les progrès et les résultats des activités pilotes en cours au Sénégal</li> <li>• Approfondir la discussion avec les acteurs sénégalais de la pêche sur les thèmes spécifiques tels que la participation et la réussite des femmes et des jeunes.</li> </ul>                |
| Contenu principal     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Observation des activités</li> <li>2. Échange de vues avec les membres de CLPA</li> <li>3. Révision du plan d'action</li> <li>4. Présentation et discussion du plan d'action révisé (ministère des Pêches)</li> </ol>  |

Les résultats principaux sont les suivants.

Lors du premier atelier régional, qui s'est tenu en ligne dans le contexte de la propagation de COVID-19, nous avons présenté un aperçu de Guide (projet) élaboré au cours de la première phase et la façon de l'utiliser, et obtenu un accord de principe de la part des participants de chaque pays.

En outre, chaque pays cible devait formuler un plan d'action basé sur le Guide et s'efforcer d'obtenir un budget pour ses activités. Il a été expliqué que le soutien éventuel aux activités incluses dans le plan d'action serait envisagé dans le cadre du projet, tout en confirmant les progrès réalisés à travers l'ateliers régional ainsi que les informations obtenues par les études de suivi dans les pays voisins.

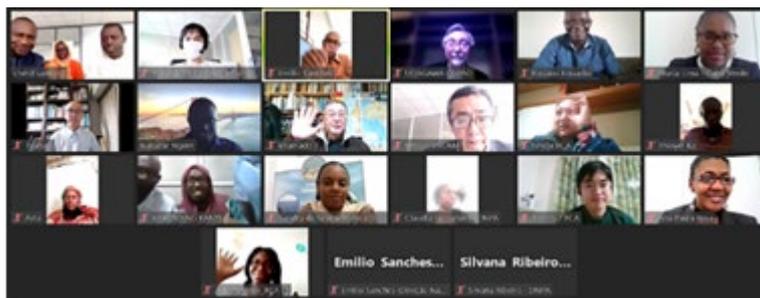


Figure 19 : 1er atelier régional

Avant le deuxième atelier régional, les réunions en ligne ont été organisées avec les personnes focales de chaque pays afin de confirmer les plans d'action de leur pays. L'atelier s'est tenu au Sénégal avec la visite de sites de gestion des pêcheries et l'échange de points de vue avec les CLPA. Les participants ont montré un grand intérêt à l'égard du CLPA, notamment en ce qui concerne sa structure organisationnelle, Sa composition des membres (y compris la méthode de les sélectionner) et ses fonctions, la collaboration entre les CLPA, les approches et les méthodes de résolution des conflits, l'approches participative de surveillance conjointe par les pêcheurs, et les méthodes de sécurisation des budgets et de génération de revenus et la discussion active a eu lieu avec les homologues sénégalais et les CLPA.

Sur la base de ces acquis, les équipes de pays participants ont revu leur plan d'action en discutant avec les homologues de la DPM sénégalaise et ont procédé aux révisions nécessaires.



Figure 20 : 2ème atelier régional (visite du site et révision du plan d'action)

Lors du troisième atelier régional qui a suivi, le contenu des activités du plan d'action a été approfondi davantage sur la base des progrès réalisés dans chaque pays. Par exemple, la Guinée, comme décrit ci-dessous en 2.4.2, a ajouté dans son plan d'action une opération pilote de pêche au casier du poulpe et du calmar, en se basant sur les résultats des activités de suivi en Guinée et au Sénégal. Par ailleurs, la Mauritanie et la Guinée-Bissau ont ajouté respectivement les activités de gestion des ressources en cymbium et le développement de la chaîne de valeur des produits de la mer (installation d'équipements de fabrication et de stockage de glace et amélioration de la transformation, de la commercialisation et du transport, etc.). Pour la Guinée-Bissau, une étude de suivi sur le terrain, décrite en 2.4.2, a été menée sur la base de cette révision.

Un aperçu des plans d'action de chaque pays est présenté dans le tableau 2-18 et les détails dans l'annexe 11.

Tableau 2-18 Aperçu des plans d'action pour la cogestion des pêcheries dans chaque pays

| 1. Cap-Vert                   |  |
|-------------------------------|--|
| Titre                         | Projet de promotion de la cogestion des pêcheries  |
| Zone cible et groupe cible    | Communauté de pêcheurs dans le village de Reberia de Barca   |
| Objectif du projet            | Les activités de cogestion sont promues par la communauté des pêcheurs du village de Reberia de Barca  |
| Résultats attendus            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études sur les ressources halieutiques sont menées dans la zone cible.</li> <li>• Les ateliers de formation sont organisés dans les domaines de la gestion organisationnelle, de la gestion des ressources halieutiques (cogestion), de la loi sur la pêche et de la sécurité maritime.</li> <li>• Le conseil local de la pêche est organisé pour la mise en œuvre du projet.</li> <li>• Les membres du conseil régional de la pêche sont actifs dans divers domaines.</li> <li>• La situation de la gestion des ressources côtières par la communauté est améliorée grâce aux pratiques de cogestion.</li> <li>• La zone de pêche côtière est surveillée par la communauté.</li> </ul>   |
| Principales activités prévues | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une étude de la situation de la pêche dans la zone environnante du village de Reberia de Barca et réfléchir au processus de mise en œuvre d'une cogestion appropriée.</li> <li>• Organiser les réunions avec le Ministère de la Pêche, les mareyeurs et la direction locale de la pêche pour présenter le projet.</li> <li>• Sensibiliser les habitants de la communauté, les pêcheurs et les mareyeurs à la nécessité d'améliorer la gestion des pêches par la cogestion.</li> <li>• Organiser la formation destinée aux pêcheurs locaux et aux mareyeurs sur l'importance de l'organisation, le fonctionnement de l'organisation, la gestion des ressources halieutiques (cogestion), la loi sur la pêche, la sécurité maritime et la conservation durable des ressources halieutiques.</li> <li>• Réorganiser le conseil local de la pêche afin d'impliquer davantage des acteurs dans la mise en œuvre des activités du projet.</li> <li>• Développer le matériel pour la sensibilisation à la cogestion (programmes de radio, affiches, brochures).</li> <li>• Organiser et réaliser un voyage d'étude dans le pays en collaboration avec d'autres organisations de pêche.</li> <li>• Organiser un voyage d'échange avec d'autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest pour partager les expériences de cogestion avec ces pays.</li> <li>• Élaborer un plan de gestion des ressources côtières.</li> <li>• Mettre en place un suivi participatif et effectuer des visites en mer pour surveiller les zones de cogestion. Vulgariser les activités de cogestion auprès</li> </ul> |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
|                               | d'autres communautés de pêcheurs sur la base des pratiques du village de Reberia de Barca.  |
| <b>2. Gambie</b>              |   |
| Titre                         | Renforcement de la cogestion des ressources par l'extension de la zone où le repos biologique est appliqué  |
| Zone cible et groupe cible    | La zone cible se trouve à moins de 2 miles sur les 43,5 miles (70 km) de côte entre Banjul et Kartong, et le groupe cible se compose de pêcheurs, de femmes transformatrices et de mareyeurs.   |
| Objectif du projet            | Augmenter la capacité de reproduction de l'écosystème en étendant la zone d'application du repos biologique pendant six mois, qui est actuellement appliquée à moins d'un mille de la côte, jusqu'à deux milles de la côte.   |
| Résultats attendus            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone de repos biologique pendant six mois est étendue d'un à deux milles depuis la côte.</li> <li>• Les activités de surveillance participative sont mises en œuvre.</li> <li>• Les bouées de marquage (flotteurs) sont installées pour identifier la zone de repos biologique élargie.</li> <li>• La capacité de reproduction de l'écosystème de la zone d'un mille depuis la côte est améliorée.</li> <li>• Des données sont collectées pour comprendre l'impact des mesures de gestion des ressources.</li> <li>• Un navire de surveillance est acquis et rendu opérationnel.</li> </ul>   |
| Principales activités prévues | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de sensibilisation menées principalement par le centre communautaire de la pêche (CFC).</li> <li>• Renforcement du comité de gestion des ressources existant.</li> <li>• Formulation de l'équipe de surveillance participative.</li> <li>• Acquisition d'équipements et de matériels nécessaires aux activités de surveillance participative</li> <li>• Mise en œuvre régulière des activités de surveillance participative</li> <li>• Acquisition de bouées de marquage et leur installation à la surface de la mer</li> <li>• Réalisation des études par échantillonnage pour évaluer l'impact de la mise en place d'un repos biologique</li> </ul>  |
| <b>3. Guinée</b>              |   |
| Titre                         | Promotion de la cogestion des ressources dans le port de pêche de Boulbinet   |
| Zone cible et groupe cible    | Port de pêche de Boulbinet  |
| Objectif du projet            | Les activités de cogestion sont mises en œuvre dans le port de pêche de Boulbinet.  |
| Résultats attendus            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre juridique et institutionnel de la cogestion est élaboré et publié.</li> <li>• Les initiatives de cogestion sont rendues connues.</li> <li>• Les acteurs de la pêche ont l'expérience des approches de cogestion.</li> <li>• Les pêcheurs migrants sont impliqués dans les processus de cogestion et de mise en œuvre</li> <li>• Les bonnes pratiques de cogestion sont rassemblées et utilisées.</li> </ul>   |
| Principales activités prévues | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les pratiques de cogestion du passé et les résultats obtenus.</li> <li>• Identifier les acteurs de la pêche artisanale au sein de la communauté.</li> <li>• Organiser un voyage d'étude dans d'autres régions sur la base des activités de vulgarisation de la zone côtière.</li> <li>• Organiser la formation pour renforcer la capacité des acteurs de la communauté impliqués dans la cogestion.</li> <li>• La communauté soutient et coopère à la recherche et aux études liées à la cogestion.</li> <li>• Encourager la participation des pêcheurs migrants (principalement des pêcheurs de la Sierra Leone) aux réunions et aux activités de cogestion de la communauté.</li> <li>• Organiser la formation des membres du comité communautaire de surveillance des pêches.</li> </ul> |
| <b>4. Guinée-Bissau</b>       |   |
| Titre                         | Projet de gestion des pêcheries à Cacheu  |
| Zone cible et groupe cible    | Pêcheurs artisanaux dans le bassin du fleuve Cacheu   |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Objectif du projet            | Promotion de la cogestion des pêcheries entre l'Administration et les pêcheurs en renforçant la capacité des pêcheurs artisanaux  |
| Résultats attendus            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de surveillance conjointe avec la participation des pêcheurs sont renforcées.</li> <li>• Les acteurs sont pleinement impliqués dans les activités de gestion des pêcheries.</li> <li>• La sensibilisation à la cogestion des pêcheries et l'éducation à l'environnement est effectuée pour les acteurs de la communauté de pêcheurs, en particulier les femmes qui collectent les poissons et les coquillages sans bateau de pêche.</li> </ul>   |
| Principales activités prévues | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration et renforcement des organisations de pêcheurs existantes</li> <li>• Élaboration de plans d'activités annuels des organisations de pêcheurs</li> <li>• Suivi régulier (mensuel) des activités</li> <li>• Activités de sensibilisation</li> <li>• Assurer le financement de l'amélioration des infrastructures et du transport des produits de la pêche et adresser une requête à cet effet</li> </ul>   |
| <b>5. Côte d'Ivoire</b>       |   |
| Titre                         | Projet de pêche collaborative au lac de Kossou  |
| Zone cible et groupe cible    | Acteurs de la pêche (y compris les mareyeuses et transformatrices) à Begbessou dans la région de Marahoué du district du Sassandra-Marahoué   |
| Objectif du projet            | Contribuer à la gestion durable des ressources et à la conservation de l'environnement à travers la promotion de la cogestion des pêcheries du lac Kossou.  |
| Résultats attendus            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les problèmes liés à la gestion des pêcheries au lac Kossou.</li> <li>• Mise en place et fonctionnement d'un cadre de rencontre et de concertation des parties prenantes.</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre de plans de cogestion des pêches et des engins et méthodes de pêche.</li> <li>• Mise en place de comité de mise en œuvre de la cogestion et renforcement des capacités</li> <li>• Renforcement des capacités des pêcheurs (hygiène et conservation des produits de la pêche, contrôle de la sécurité, compréhension et respect des réglementations en matière de pêche)</li> <li>• Enregistrement des pêcheurs et des bateaux de pêche, élaboration de statistiques sur la pêche et utilisation des informations pour la gestion des ressources halieutiques.</li> <li>• Suivi et évaluation régulière des activités de gestion des ressources</li> </ul> |
| Principales activités prévues | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation avec les acteurs de la pêche, ateliers, sensibilisation et formation</li> <li>• Sensibilisation et formation des acteurs de la pêche</li> <li>• Promotion de l'implication des pêcheurs migrants dans les activités de cogestion</li> <li>• Formation des agents administratifs et des vulgarisateurs</li> <li>• Mise en place d'aires protégées</li> <li>• Formation des mareyeurs et des transformateurs, mise à disposition de caisses frigorifiques</li> <li>• Mise en œuvre du recensement des pêches</li> </ul>   |
| <b>6. Sierra Leone</b>        |   |
| Titre                         | Renforcement de la capacité des pêcheurs artisanaux sur la cogestion des pêcheries  |
| Zone cible et groupe cible    | Association de Gestion Communautaire (CMA) du quartier de l'ouest dans la communauté de Tombo   |
| Objectif du projet            | Renforcer la capacité des organisations impliquées dans la gestion des ressources au niveau communautaire dans la zone côtière de la Sierra Leone (CMA, Sierra Leone Fishermen's Union Consortium / Consortium de l'Union des pêcheurs de la Sierra Leone) afin de promouvoir la gestion efficace   |
| Résultats attendus            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination efficace des différents acteurs impliqués dans la cogestion des ressources (ministère de la Pêche, CMA, le consortium de l'union, etc.) est mise en place.</li> <li>• Les enseignements tirés et les défis des activités pilotes menées dans la zone cible sont analysés et la base de vulgarisation à d'autres régions est établie.</li> </ul>  |
| Principales activités prévues | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration et réorganisation des CMA</li> </ul>   |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
|                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités de CMA restructurées (sensibilisation, formation aux techniques de transformation, promotion de la sécurité en mer, renforcement de l'hygiène, protection des mangroves, etc.)</li> <li>• Mise en place de aires protégées</li> </ul>   |
| <b>7. Mauritanie</b>          |   |
| Titre                         | Partage d'expérience dans la gestion des ressources en poulpes  |
| Zone cible et groupe cible    | Pêcheurs et agents administratifs impliqués dans la gestion des pêcheries de poulpe dans le nord et le centre de la Mauritanie.   |
| Objectif du projet            | Partager les expériences sur la gestion des ressources en poulpes avec les pays participant au COPAO afin d'améliorer la reproduction des ressources en poulpes.  |
| Résultats attendus            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la reproduction des poulpes par l'installation de récifs à poulpes (pots à poulpes pour frayer)</li> <li>• Essai de pots à poulpes en argile fabriqués par les pêcheurs</li> <li>• Renforcement des capacités relatives aux outils et techniques de cogestion de la pêche</li> <li>• Utilisation d'outils et de techniques pour renforcer la gestion de la pêche au poulpe</li> </ul> |
| Principales activités prévues | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange de techniques (visites d'observation)</li> <li>• Fabrication et installation de récifs à poulpes (pots à poulpes en argile)</li> <li>• Construction de sites de débarquement</li> <li>• Formation pour le renforcement des capacités</li> </ul>  |

### 2.3.3 Élaborer un guide sur la congestion des pêcheries (manuel). (Phase 1 et 2)

Le contexte de l'élaboration du Guide est expliqué en 2.2.2 dans ce rapport.

Le groupe de travail a été organisé en février et en octobre 2022 afin de réviser et de finaliser le Guide et le Recueil de cas. Ce groupe de travail a réuni 18 participants, dont les chefs des SRPS et des SDPS, qui ont vérifié chaque phrase et procédé à des révisions pour faciliter la compréhension du Guide.

Le Guide sur la cogestion des pêcheries et le Recueil de cas sont destinés à être utilisés non seulement au Sénégal, mais aussi dans les pays participants. L'atelier de révision du Guide sur la cogestion des ressources halieutiques a été organisé afin d'approfondir la compréhension de son contenu par les pays participants et d'identifier et de discuter d'exemples de gestion des ressources halieutiques dans les pays participants qui pourraient être ajoutés au Recueil de cas.

Deux personnes de chacun des pays participants, dont une personne focale, ont été invitées au Sénégal en deux groupes (du 13 au 18 février 2023 : Mauritanie, Cap-Vert, Guinée et Côte d'Ivoire ; du 27 février au 4 mars 2023 : Gambie, Guinée Bissau et Sierra Leone).

Chaque participant avait lu attentivement le Guide et le Recueil de cas qui ont été distribués à l'avance et il a été possible de tirer de nombreux cas de chaque pays. Au cours du séminaire, nous avons également effectué une visite de courtoisie avec les participants à la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) afin de solliciter leur compréhension et leur soutien en vue de la vulgarisation du Guide.

La version finale du Guide et le Recueil de cas (versions française et anglaise) a été affichée sur le site web de la DPM du Sénégal (<http://www.dpm.gouv.sn>).



Figure 21: Atelier de révision du Guide et Visite de courtoisie à la CSRP

Recherche

Accueil

Chapitre 1  
Identification des défis des activités de gestion des ressources et coordination des intérêts des parties prenantes

1.1 Identification des défis de la gestion des ressources

1.2 Conciliation des intérêts et établissement de consensus entre les parties prenantes

Chapitre 2  
Etablissement et renforcement du système de mise en œuvre de la gestion des ressources

2.1 Mise en place et renforcement des organisations de gestion des ressources

1.2 Conciliation des intérêts et établissement de consensus entre les parties prenantes

Chapitre 2  
Etablissement et renforcement du système de mise en œuvre de la gestion des ressources

Accueil / Chapitre 1 Identification des défis des activités de gestion des ressources et coordination des intérêts des parties prenantes / 1.1 Identification des défis de la gestion des ressources

## 1.1 Identification des défis de la gestion des ressources

C'est le processus par lequel, les agents de vulgarisation de l'administration des pêches au niveau central et déconcentré, avec les autres parties prenantes (la recherche, les collectivités territoriales, les bailleurs de fonds et les acteurs communautaires...), collaborent pour comprendre la situation actuelle et identifier les défis rencontrés dans la gestion des ressources, puis partager ces informations.

Sommaire

1. Comment lancer des activités de gestion des ressources
2. Comment sélectionner des sites pour les activités
3. Comment identifier les défis

**Astuce pour la pratique**

**1. Mesures à prendre si le problème est réellement apparu**

Lorsqu'on essaie de mener des activités de gestion des ressources dans une zone spécifique, il peut y avoir des phénomènes réels tels que des conflits entre pêcheurs sur les lieux de pêche, des opérations illégales fréquentes de la part des

**Astuce pour la pratique**

1. Mesures à prendre si le problème est réellement apparu
2. Contenu des informations requises pour l'enquête
3. Procédure d'enquête sur le terrain
4. Comprendre les relations sociales dans la communauté lors de réunions et d'ateliers
5. Le travail d'ajustement des opinions doit être effectué régulièrement en prenant suffisamment de temps
6. L'incorporation des pêcheurs mobiles par l'initiative des leaders de la pêche
7. La résolution des conflits entre les pêcheurs grâce à l'utilisation de technologies innovantes

**Réduction de l'effort de**

5. Le travail d'ajustement des opinions doit être effectué régulièrement en prenant suffisamment de temps
6. L'incorporation des pêcheurs mobiles par l'initiative des leaders de la pêche

Figure 22 : Le guide de cogestion en ligne

Le Guide se compose de quatre chapitres sur (i) l'identification des défis et coordination des intérêts, (ii) l'établissement et le renforcement du système de mise en œuvre, (iii) les mesures de gestion des ressources, et (iv) le rôle et le renforcement des organes administratifs. Les principaux

utilisateurs sont les fonctionnaires administratifs responsables de la gestion conjointe et de la diffusion des ressources halieutiques. La ligne directrice comprend également trois colonnes : "Apprendre à partir d'exemples réel", "Astuce pour la pratique" et "Petit Savoir". La section "Apprendre à partir d'exemples" fournit des exemples d'activités liées à celles décrites dans les lignes directrices qui ont été mises en œuvre au Sénégal et dans les pays voisins dans le passé. Les "Astuce pour la pratique" sont des astuces qui donnent au lecteur une image concrète des activités à mettre en œuvre. Les colonnes "Petit Savoir" fournissent des informations générales et factuelles qui peuvent être utiles pour mettre en pratique les activités décrites dans ces lignes directrices. Si des informations supplémentaires sont nécessaires en rapport avec ces colonnes, un système d'études de cas peut être consulté.

La version web des lignes directrices permet de faire des renvois entre le contenu du Guide, les recueils de cas, "Apprendre à partir d'exemples réel", "Astuce pour la pratique" et "Petit Savoir". Elle est également accessible via un code QR et peut être consultée sur les smartphones.

## 2.4 Réalisation des activités pour le Résultat 4

Les réalisations et les progrès de chaque activité liée au résultat 4 " Le plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques est élaboré au Sénégal et dans les pays participants. " sont comme suit.

Tableau 2-19 État de mise en œuvre et réalisations des activités liées au résultat 4

| Activités liées au résultat   |  | État de la mise en œuvre et réalisations |   |
|---|--|--|---|
| Résultat 4 : Le plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques est élaboré au Sénégal et dans les pays participants. |  |  |   |
| 4-1.  | Identifier les activités prioritaires pour chaque pays.                        | Réalisée                                 | Les questions prioritaires ont été identifiées lors d'atelier de démarrage, de concertations avec les personnes focales de chaque pays et d'ateliers régionaux. |
| 4-2.  | Elaborer un plan d'activité et de vulgarisation de cogestion pour chaque pays. | Réalisée                                 | Les plans d'action ont été élaborés pour chaque pays à travers les ateliers régionaux et les études de suivi sur le terrain.                                    |
| 4-3.  | Organiser des ateliers pour capitaliser les résultats du projet                |  | Il est prévu d'organiser les 12 et 13 décembre.   |

### 2.4.1 Identifier les activités prioritaires en matière de cogestion des pêcheries pour chaque pays (Phase 1)

Les besoins en formation des pays voisins ont été identifiés lors de l'atelier de démarrage susmentionné et ont été ensuite organisés. Par la suite, les questions et les activités prioritaires dans chaque pays ont été organisées à travers la discussion avec les personnes focales de chaque pays voisin lors de réunions en ligne, etc. pour préparer les ateliers régionaux. Par ailleurs, il était prévu de mener les études sur le terrain dans les pays voisins au cours de la première phase afin de vérifier les questions prioritaires, mais cette étude a été reportée à la deuxième phase en raison de la propagation de COVID-19. Comme alternative, l'enquête par questionnaire et les entretiens en ligne ont été menés pour les pays voisins. Cela a permis d'organiser l'expérience et la situation actuelle de chaque pays en matière de

gestion participative des ressources, ainsi que la politique, la législation, les initiatives et les activités prioritaires en la matière. Sur la base de ces informations, trois ateliers régionaux ont été planifiés comme mentionné précédemment.

#### 2.4.2 Élaborer un plan d'activité et de vulgarisation de cogestion pour chaque pays

Après avoir identifié les activités prioritaires pour la gestion des pêcheries, chaque pays a élaboré un plan d'action indiquant les activités de vulgarisation nécessaires pour apporter la solution en la matière (tableau 2-20). Comme activité de suivi pour vérifier l'avancement du plan d'action de chaque pays, la visite sur le terrain ou l'invitation au Sénégal ont été effectuées pour discuter des problèmes et des activités à réaliser avec les personnes focales et les acteurs de la pêche de chaque pays.

Tableau 2-20 Réalisation de suivi dans les pays voisins

| Pays          | Période                           | Participants   |
|---------------|-----------------------------------|--|
| Cap-Vert      | Du 30 octobre au 6 novembre 2022  | Expert de la JICA : IINUMA Mitsuo<br>Homologues : Chérif SAMBOU, Sidiya DIOUF (pour le 1er suivi uniquement)   |
|               | Du 20 au 7 août 2023              | 2 représentants de CLPA du Sénégal (2ème uniquement)   |
| Gambie        | Du 25 septembre au 2 octobre 2022 | Expert de la JICA : NISHIYAMA Kazuo<br>Homologues : Marc Emilien COLY<br>Président du comité sur la gestion des ressources de Conseil Local de Pêche Artisanale de Palmarin : Babacar CISS |
|               | Du 23 au 30 novembre 2022         | Homologue : Marc Emilien COLY  |
| Guinée        | Du 13 au 18 mars 2022             | Expert de la JICA : IINUMA Mitsuo<br>Homologue : Chérif SAMBOU<br>Pêcheur : Raphael NDOUR  |
|               | Du 5 au 11 février 2023           | Une personne focale et deux pêcheurs ont été invitées au Sénégal.  |
|               | Du 28 mai au 3 juin 2023          | Expert de la JICA : IINUMA Mitsuo<br>Homologue : Chérif SAMBOU<br>Pêcheur : Demba NIANG  |
| Guinée-Bissau | Du 3 au 11 septembre 2023         | Expert de la JICA : IINUMA Mitsuo, NISHIYAMA Kazuo<br>Homologue : Sidiya DIOUF   |
| Côte d'Ivoire | Du 23 au 28 janvier 2023          | Expert de la JICA : NISHIYAMA Kazuo<br>Homologue : Chérif SAMBOU   |
| Mauritanie    | Du 8 au 14 mai 2022               | Expert de la JICA : KITAMADO<br>Homologue : Sidiya DIOUF   |

Un aperçu des activités de suivi et les résultats sont indiqués ci-dessous.

#### (1) Cap-Vert

Le premier suivi sur le terrain effectué en 2022 visait à présenter le Guide aux acteurs de la pêche du Cap-Vert, à préciser les problèmes majeurs du pays et à discuter sur la coopération future entre le Cap-Vert et le Sénégal.

La visite a été réalisée dans le port de pêche, le marché aux poissons et les sites de débarquement, en compagnie de la personne focale, M. Emilio Gomes Sanche, et de Mme Claudia Fernandes Lopes, responsable de la municipalité de Santa Catarina au sein de la direction régionale de Santiago du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Un atelier de deux jours a été organisé pour 30 pêcheurs locaux lors de la visite du village de Reberia de Barca sur l'île de Santiago, un site cible proposé dans le plan d'action du pays. L'atelier a abordé les défis de la pêche locale, la situation actuelle des initiatives et leur avenir. M. Chérif, homologue de la DPM du Sénégal, et M. Sanche du Ministère de la pêche du Cap-Vert ont joué le rôle de facilitateurs et ont organisé les discussions. Les principaux problèmes sont les suivants.

---

La gestion de la pêche est envisagée à Reberia de Barca, mais les activités continues sur le terrain ne sont pas mises en œuvre en raison du manque d'organisation des pêcheurs. Il est nécessaire de mettre en place une organisation axée sur les activités de gestion des ressources à l'instar du CLPA au Sénégal.

---

Les défis consistent à introduire les mesures appropriées de gestion des ressources pour les poissons pélagiques côtiers tels que les langoustes, les chinchards et les maquereaux, qui sont les principales espèces de poissons du village, ainsi que les mesures visant à limiter la capture des juvéniles et des poissons de petite taille par les petites sennes coulissantes et les filets maillants. Il est important de mettre en place un système dans lequel les pêcheurs peuvent envisager et formuler de manière proactive ces mesures de gestion et les mettre en œuvre en collaboration.

---

Les produits capturés sont consommés dans le village ou à Assomada, la ville centrale de la région. Une installation de traitement du thon, utilisée de manière saisonnière par une entreprise privée, est aménagée sur le site de débarquement du village, mais la machine à glace et le réfrigérateur dans cette installation ne sont pas pleinement fonctionnelles en raison du manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité et en eau.

---

Il est nécessaire de mettre en place une organisation de pêcheurs et de mareyeurs etc. en vue de la gestion de la pêche côtière, et de prendre les initiatives en matière de gestion des ressources menées principalement par l'organisation des pêcheurs locales, mais il est tout d'abord important de former les acteurs de la pêche pour qu'ils comprennent ce concept.

---



Site de débarquement dans le village de Ribeira de Barca.



Les interventions des participants ont été notées afin de faciliter la compréhension.

M. Chérif de la DPM du Sénégal, et M. Sanche du Ministère de la Pêche du Cap-Vert ont facilité la discussion.



De nombreuses femmes ont également participé à cet atelier.

Figure 23 : Atelier dans le village de Reberia de Barca

Le deuxième suivi sur le terrain, réalisé en août 2023, a été accompagné par deux représentants des CLPA du Sénégal (Lompoul et Dakar Ouest). Un séminaire pour le partage d'expériences en matière de cogestion des pêcheries a été organisé pour les pêcheurs locaux, où les représentants des CLPA du Sénégal ont présenté leurs organisations et les activités dans leurs zones respectives, ainsi que les résultats et les défis auxquels ils sont confrontés. Les participants ont également échangé leurs points de vue sur la manière dont l'expérience sénégalaise pourrait être appliquée et mise en œuvre sur le terrain au Cap-Vert.

Les pêcheurs du Cap-Vert ont montré un grand intérêt pour les restrictions définies par CLPA sur les engins de pêche (restriction de maillage des filets dérivants et tournants, interdiction d'utiliser des filets en monofilament etc.), ainsi que pour la pêche au poulpe à l'aide de pots en terre et de récifs à poulpe. Ils ont également noté que la formation et la sensibilisation à l'égard des organisations et des groupes de pêcheurs sont nécessaires pour renforcer les activités de gestion des ressources.

Lors de la réunion de synthèse qui s'est tenue au bureau local du ministère de la Pêche sur l'île de Santiago, le plan d'action discuté par l'équipe du Cap-Vert à l'occasion du troisième atelier régional a été réaffirmé, et l'équipe cap-verdienne a indiqué qu'elle renforcera les activités de formation et de sensibilisation afin de revitaliser le centre de pêche abandonné et de renforcer les organisations de pêcheurs.



Un représentant du CLPA de Dakar Ouest a présenté les activités de gestion.



Un représentant du CLPA de Lompoul.

Figure 24 : Séminaires de partage d'expériences

Le fonctionnement et la gestion de le réfrigérateur installée avec l'aide de la JICA dans le village de Ribeira de Barca, ainsi que sa gestion et son utilisation futures, ont également été confirmés.

Le réfrigérateur a été installé dans le village en juin 2023. Au cours de la première moitié du mois d'août de la même année (du 2 au 17 août), le réfrigérateur a vendu un total de 62 kg de glace ; le volume prévu des ventes de glace par mois est d'environ 120 kg et le prix unitaire par kg de glace est de 40 CVE (escudos)/kg, de sorte que les ventes mensuelles estimées ont été de 4 800 CVE (environ 6 800 JPY). Les ventes annuelles sont estimées à 57 600 CVE (environ 83 000). Étant donné que le prix d'achat du réfrigérateur était de 63 000 CVE, en continuant à vendre de la glace de manière stable, on estime avoir suffisamment de réserves (ressources financières) pour remplacer le réfrigérateur dans quelques années, même en tenant compte des coûts de l'électricité.

D'après les registres de capture soumis par les groupes de pêcheurs durant les deux mois de juin à août, la capture moyenne par bateau s'élevait à 236,9 kg/jour. Cependant, les ventes quotidiennes réelles de glace n'ont atteint qu'une moyenne d'environ 4 kg/jour, comme indiqué ci-dessus, ce qui indique que la glace n'est pas pleinement utilisée. Par ailleurs, la capacité de production de glace du réfrigérateur installé peut être estimée à 200 litres (200 kg) /jour. Ainsi, bien que l'utilisation de la glace pour conserver la fraîcheur des prises ne soit pas suffisante, les ventes minimales de glace nécessaires au fonctionnement et à la gestion du réfrigérateur sont assurées, et la capacité de fabrication de glace est également restée excédentaire. Il est donc nécessaire de continuer le suivi des activités de pêche dans le village par le ministère local de la pêche.



Réfrigérateur (400 litres) installé dans le village de Ribeira da Barca. La glace est fabriquée en utilisant des sacs en plastique et des bouteilles et vendue aux habitants.

Réfrigérateur est installé dans la salle de réunion de la mairie et les habitants achètent la quantité nécessaire en cas de besoin.

Figure 25: Réfrigérateur installé dans le village de Reberia de Barca

## (2) Gambie

Lors du premier suivi sur le terrain en septembre 2022, après avoir expliqué le contenu du Guide aux parties prenantes de la pêche en Gambie, les principaux problèmes de ce pays ont été répertoriés et la coopération entre la Gambie et le Sénégal a été discutée. M. Babanding KANYI, personne focale et agent du département des pêches du ministère de la Pêche et des Ressources en eau, M. Bintou JAITEH, agent du département des pêches, et M. Mamadou CHAM, directeur du département de la vulgarisation, ont participé pour la Gambie.

L'un des défis de la Gambie est la diminution de la capture de la sole qui constitue une espèce de poisson importante. Le Comité national de cogestion de la pêche de la sole (NASCOM), créé pour faire face à ce problème, a élaboré un plan de cogestion de la pêche à la sole en 2012, qui se base sur les opinions collectives des pêcheurs, des mareyeurs et des exportateurs de produits de la mer. Ce plan a été officiellement validé par le gouvernement en 2013, et une interdiction totale des activités de pêche dans la zone d'un mile nautique (1,852 km) au large à partir de la côte, sur environ 70 km de côte entre Banjul et Kartong, du 1er mai au 31 octobre de chaque année, a été mise en place.

Selon le plan d'action de la Gambie, qui a été organisé au cours de l'atelier régional susmentionné, l'extension des eaux côtières jusqu'à deux milles nautiques au large, où une interdiction de pêche de six mois soit instaurée, est considérée comme une priorité. Dans le cadre du premier suivi, l'atelier a été organisé pour les représentants des acteurs de la pêche sur le site de débarquement de Gunjur (cinq pêcheurs, deux mareyeurs et quatre femmes transformatrices de poissons par fumage, les cadres du NASCOM, les agents du département des pêches et les représentants des collectivités locales. M. Kani, personne focale, a expliqué le contenu du plan d'action et a obtenu un accord des participants sur l'extension de la zone d'interdiction de pêche jusqu'à deux milles nautiques. Il a été convenu que les organisations locales de pêcheurs devaient continuer à mener des activités de sensibilisation afin d'obtenir le soutien d'un plus grand nombre de pêcheurs, et qu'une deuxième activité de suivi devrait

être menée pour renforcer leur capacité organisationnelle.

Dans le cadre des activités du deuxième suivi en novembre 2022, un atelier a été organisé pour les acteurs de Gunjur afin de les sensibiliser à l'extension de la zone d'interdiction de la pêche et de discuter d'une structure d'organisation pour promouvoir la cogestion de la pêche entre l'administration et les pêcheurs en Gambie, en se référant au CLPA du Sénégal. Ainsi, il a été proposé de créer un secrétariat présidé par le chef de village et quatre comités (environnement et gestion des ressources, activités de suivi participatif, prévention et résolution des conflits, et finances et gestion). Jusqu'à présent, la cogestion des ressources en Gambie a été menée par NASCOM, qui est une organisation de pêcheurs au niveau national, mais la mise en place d'une structure d'appui de bas en haut par l'organisation de pêcheurs de Gunjur, en référence au CLPA, est un résultat important.



Présentation de CLPA par un représentant des pêcheurs sénégalais



Entretien avec les cadres du NASCOM

Figure 26 : Activités de suivi sur le terrain en Gambie

### (3) Guinée

En mars 2022, dans le cadre des activités du premier suivi, un atelier a été organisé pour les acteurs de la pêche à Boulbinet et Kaporo, qui sont ciblés par le plan d'action de la Guinée. Après avoir expliqué le contenu du Guide, les problèmes majeurs ont été identifiés puis les actions futures ont été discutées. Le suivi a été accompagné par Raphael NDOUR, pêcheur sénégalais et secrétaire général du Conseil Local de Pêche Artisanale de Sindia Sud, et du côté guinéen par Camara Fatoumata Saran SYLLA, personne focale, et Sékou Touré, du ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime.

L'atelier a réuni 20 participants, dont les représentants des acteurs de la pêche des sites de débarquement de Boulbinet et de Kaporo, ainsi que les agents du ministère de la Pêche (responsables de la gestion des sites de débarquement et personnel au siège du ministère). M. Rafael a présenté un cas de cogestion dans le village de Nianing au Sénégal, et les enjeux de la cogestion sur chaque site ainsi que les initiatives existantes et futures ont été discutés.

À Boulbinet et à Kaporo, le Conseil Local de Cogestion de Pêche Artisanale (CLCPA) est mis en place en vertu d'un décret de la Guinée. Cependant, les activités de gestion des ressources menées à l'initiative de la communauté sont actuellement limitées. Le plus grand problème en matière de gestion de la pêche est l'utilisation excessive de filets maillants (monofilaments) qui, bien que très efficaces,

cause le déclin des ressources halieutiques. Bien qu'il soit difficile d'arrêter complètement l'utilisation du monofilament, il a été confirmé que les CLCPA de chaque site de débarquement tentent progressivement de commencer à limiter l'utilisation du monofilament en réglementant le maillage et le nombre de filets, et en établissant des zones où les filets maillants sont interdits. Il est toutefois nécessaire de promouvoir la compréhension des acteurs de la pêche de terrain (pêcheurs, mareyeurs, femmes transformatrices, etc.), et il est primordial de renforcer la vulgarisation et la sensibilisation. De plus, il a été confirmé que l'une des questions prioritaires de la pêche artisanale en Guinée est le manque de diversification des techniques de pêche. Par exemple, nous avons constaté que la "pêche au casier", telle qu'elle est pratiquée au Sénégal, n'est pas encore très répandue en Guinée et qu'elle a un grand potentiel pour contribuer à la diversification des techniques de pêche.

Sur la base des résultats du suivi ci-dessus, une personne focale et deux pêcheurs de la Guinée ont été invités au Sénégal en février 2023 pour partager les cas de vulgarisation et de sensibilisation à la cogestion des CLPA de Nianing et de Djifer et pour enseigner la pêche au casier.

En mai 2023, les pêcheurs sénégalais qui ont enseigné la pêche au casier dans le cadre des activités susmentionnées ont été envoyés en Guinée pour le suivi sur le terrain. Avant leur envoi, les acteurs guinéens ont fabriqué 10 casiers de type sénégalais. Au cours du suivi sur le terrain, la méthode de pêche au casier a été présentée et une démonstration de la confection des casiers a été effectuée. Ils ont également remonté les casiers installés dans la mer pour vérifier l'état de la pêche. Lors de cette pratique, des gazamis, des crevettes et des mérours ont été capturés au large du port de pêche de Buruhine, alors que rien n'a été pêché au large du port de pêche de Kaporo.

Les pêcheurs sénégalais envoyés ont fourni les instructions concrètes sur 1) la manière d'installer les casiers en fonction de la topographie, de la profondeur de l'eau et des courants de marée, 2) la mise en place de plus de branches d'arbres dans le filet pour servir d'abri aux poissons et aux calmars, 3) l'attachement de cordes à l'entrée du filet pour attirer les poissons et les calmars, 4) la réduction de l'intérieur de l'entrée pour empêcher les poissons de sortir du filet, et 5) la réduction de la taille des ancres et des bouées pour faciliter les opérations de mise en place et de remontée des filets.

L'état d'avancement du plan d'action élaboré lors de l'atelier régional a également été confirmé. Le plan d'action aborde comme principales activités, 1) la réglementation des mailles des filets de pêche utilisés, 2) la restriction de l'utilisation des filets en monofilament, 3) la conservation des frayères telles que les forêts de mangroves et les bancs d'algues (les aires marines protégées etc.), 4) l'interdiction des méthodes de pêche utilisant des produits chimiques toxiques, 5) la réglementation des opérations de pêche à la senne coulissante dans la zone côtière et 6) l'introduction de micro-crédits pour soutenir les activités de gestion. Le plan national de cogestion des pêcheries est en cours de planification sur la base des éléments ci-dessus.

Les mesures (i) à (v) ci-dessus sont susceptibles de restreindre les activités des pêcheurs et de réduire leurs revenus ; en l'absence de mesures, il serait difficile d'obtenir leur coopération. Par conséquent, l'introduction de la pêche au filet-cage vise à atténuer la réduction des revenus tout en utilisant des ressources halieutiques précédemment sous-utilisées. Le projet a confirmé que des opérations pilotes à petite échelle ont donné lieu à des prises de poissons, mais la rentabilité n'a pas été confirmée. À l'avenir,

il sera nécessaire d'identifier les conditions d'une pêche rentable au filet-cage en menant des opérations d'essai dans un plus grand nombre de lieux et de saisons et en testant simultanément plusieurs modèles de filets-cages différents. Une large diffusion des résultats auprès des pêcheurs est nécessaire pour réaliser la diversification de la pêche. Les poissons capturés dans les paniers sont généralement frais car ils restent en bonne santé dans la mer. Toutefois, pour que les consommateurs reconnaissent cette valeur ajoutée, il est également nécessaire de les sensibiliser. Des activités de suivi ont été menées à Bourbinet et Capolo dans le cadre de ce projet, et le plan d'action élaboré lors de l'atelier à grande échelle vise à diffuser la gestion conjointe des ressources dans les trois sites de débarquement des micro-pêcheries. Pour y parvenir, il sera nécessaire de former les vulgarisateurs, d'éduquer les pêcheurs, de promouvoir le dialogue entre le gouvernement et les organisations de pêcheurs, d'établir des règles et des règlements et de garantir le budget et le personnel nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.



Démonstration de pêche au casier de type sénégalais au port de pêche de Boulbinet



Pêcheur sénégalais expliquant un secret de fabrication de casier.



Pratique en mer de la pêche au casier



Des gazamis et des méros ont été capturés

Figure 27 : Formation à la pêche au casier

#### (4) Guinée-Bissau

Lors du suivi sur le terrain en septembre 2023, la visite de Buba et de Cacine, qui sont les sites d'intervention du plan d'action de la Guinée-Bissau, a été effectuée afin de vérifier la pratique de la

cogestion et les défis à relever à l'avenir.

Les défis de la pêche dans ces deux sites sont notamment 1) la difficulté d'obtenir le matériel de pêche et de renouveler les engins de pêche, 2) la difficulté de distribution des produits capturés en raison des mauvaises conditions routières jusqu'à la capitale Bissau, zone de consommation, et 3) le fait que les produits de la pêche sont limités à la consommation locale et que le prix de vente est faible. En outre, il n'y a pas d'approvisionnement public stable en électricité dans les deux zones et les machines à glace fonctionnent à l'aide de générateurs diesel. Il en résulte une augmentation du coût du carburant pour la fabrication de la glace.

En outre, un projet de conservation de la nature dans la zone lagunaire, y compris les forêts de mangrove, est mené depuis les années 1980 dans ces deux sites à l'initiative de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Afin de coordonner les activités de pêche dans les zones lagunaires, une confédération régionale a été créée pour regrouper plusieurs communautés dans chaque région, et les règles relatives aux activités de pêche ont été élaborées avec la participation des communautés locales. Plus précisément, il existe des règles sur l'établissement de repos biologique dans les frayères des espèces cibles, la limitation du nombre d'embarcations autorisés à opérer et la restriction de la taille des maillages et de la longueur des filets maillants. Pour compenser le volet économique relatif à ces règles (restrictions), un appui est apporté par la mise en place d'installations de fabrication de glace et de transformation (Buba) et l'introduction de la microfinance pour les pêcheurs et les femmes transformatrices (Buba, Cacine). Une telle gestion se poursuit actuellement de manière modeste, coordonnée par la confédération régionale, mais l'appui aux communautés par les ONG est suspendu dans le contexte de la propagation de COVID-19.

Sur la base de la situation constatée dans le cadre de ce suivi, le plan d'action a été révisé à travers un échange de vues entre les parties prenantes de la Guinée-Bissau et du Sénégal. Bien qu'il n'y ait pas de changements majeurs en termes d'activités, il a été confirmé qu'il est essentiel d'avoir une collaboration avec la direction générale de la pêche artisanale (DGPA), organisme principal de mise en œuvre, et d'autres organisations concernées telles que l'Institut national de recherche halieutique et océanographique (INIPO) et la direction générale de la formation et de l'appui au développement de la pêche (DGFAD). Nous avons aussi constaté que le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités pour l'organisation des acteurs de la pêche (pêcheurs, femmes transformatrices, etc.) et la mise en œuvre des activités de gestion des ressources étaient aussi les questions importantes, étant donné l'absence d'une organisation de pêcheurs pour mettre en œuvre et coordonner de manière fonctionnelle la gestion des pêcheries comme CLPA au Sénégal.

En Guinée-Bissau, comme aucune ligne directrice pour la cogestion des pêcheries n'est élaborée au niveau national, de fortes attentes ont été exprimées quant à l'utilisation et à la diffusion du Guide élaboré dans le cadre du projet.

**【Référence】** Le "Centre de la pêche artisanale de Cacine" a été installé au village de Cacine dans le cadre du programme de don du gouvernement japonais "Projet de l'aménagement de l'infrastructure de la pêche artisanale dans la région de Tombali " en 2010. En tant que base de pêche artisanale dans la

zone de Cacine, le centre est utilisé pour la production et la fourniture de glace, la conservation frigorifique des produits capturés et la réparation des moteurs hors-bord et des engins de pêche. La machine à glace et le groupe électrogène fonctionnent toujours, mais nous avons également observé les équipements inutilisés tels que les réfrigérateurs et les installations de réparation des engins de pêche.



Machine à glace au centre de la pêche artisanale de Cacine. L'unité de fabrication de glace doit être remplacée.



Générateurs diesel pour alimenter la machine à glace



Un groupe de femmes locales utilise une unité de fumage au centre de la pêche artisanale de Cacine.



Explication des initiatives de gestion de la pêche en rapport avec la conservation de la nature dans la zone lagunaire et discussion sur les questions liées à la promotion de la pêche.

Figure 28 : Suivi sur le terrain en Guinée-Bissau

## (5) Côte d'Ivoire

La visite de Begbessou dans la région de Marahoué, qui est un site cible du plan d'action de la Côte d'Ivoire, a été effectuée dans le cadre du suivi sur le terrain en janvier 2023.

Un atelier a été organisé sur place et a réuni une centaine de participants, dont les pêcheurs, les femmes vendeuses et fumeuses de poisson, ainsi que les chefs de village de Begbessou et de quatre villages environnants. Au cours de cet atelier, la vue d'ensemble de la pêche dans la zone cible et les problèmes ont été identifiés et organisés, et les activités à effectuer à l'avenir ont été discutées. M. Chérif,

homologue de la DPM du Sénégal, et M. Kouadio, personne focale en Côte d'Ivoire, ont joué le rôle de facilitateurs. Le tableau ci-dessous présente un aperçu du secteur de la pêche locale et ses principaux problèmes.

Tableau 2-21 Aperçu du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire et ses défis

| Aperçu du secteur de la pêche     |   |
|-----------------------------------|---|
| Espèces cibles principales        | Tilapia, machoiron, silure  |
| Engins de pêche principaux        | Filets maillants, filets tournants, casiers, épervier, tubes en bambou, lignes de pêche et palangres  |
| Bateau de pêche                   | La plupart des bateaux ne sont pas motorisés. Il y a certains bateaux à moteur convertis à partir de machines agricoles.  |
| Organisation                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'organisation des pêcheurs de Begbessou a été mise en place.</li> <li>▪ Il existe d'autres associations, notamment l'association des mareyeuses (femmes) et l'association des transformatrices de fumage (femmes).</li> </ul>   |
| Défis                             |   |
| Engins et méthodes de pêche       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'utilisation de filets à mailles fines entraîne une diminution de la taille des poissons. Les poissons de plus grande taille s'échappent vers le fond du lac et ne peuvent plus être capturés.</li> </ul>   |
| Distribution et commercialisation | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opportunités de vente limitées</li> <li>▪ Manque de moyens pour conserver la fraîcheur des produits capturés</li> <li>▪ Routes vers les sites de débarquement peu développées et difficiles d'y accéder</li> <li>▪ Il arrive qu'on ne puisse pas acheter de poisson sur le site de débarquement.</li> <li>▪ Certaines femmes mareyeuses fournissent aux pêcheurs du matériel de pêche en échange de la vente de poisson, mais elles ne tiennent pas toujours leurs promesses.</li> </ul>   |
| Transformation                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de fours adaptés</li> <li>▪ Manque de bois pour le fumage</li> </ul>  |
| Autres                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'enregistrement officiel de l'organisation des pêcheurs de Begbesou n'a pas été terminé.</li> <li>▪ Certains pêcheurs ne possèdent pas leurs propres engins ou bateaux de pêche et dépendent des propriétaires de bateaux ou des mareyeurs qui les financent.</li> <li>▪ Il y a des personnes qui revendiquent la propriété de certaines parcelles du lac où la pêche pose des problèmes.</li> <li>▪ Il existe une méthode de pêche qui consiste à installer des branches d'arbre dans une partie d'un lac pour attraper les poissons qui s'y sont rassemblés pour frayer. Cependant, cette méthode de pêche provoque des conflits car elle occupe la zone de pêche et gêne les autres pêcheurs.</li> </ul> |

L'organisation des pêcheurs de Begbessou a été créée à l'initiative des participants à l'atelier régional organisé dans le projet après leur retour. L'un des résultats attendus du plan d'action élaboré lors de l'atelier, à savoir "l'établissement et la mise en place d'un cadre permettant aux acteurs de se rassembler et de discuter", a été partiellement réalisé.

Suite à la discussion sur les activités prioritaires basées sur les problèmes identifiés dans cet atelier, deux points ont été convenus : les pêcheurs ne devraient pas utiliser d'engins de pêche à mailles fines ; et les mareyeuses (femmes) ne devraient pas acheter, transformer ou vendre des poissons de petite taille. Afin de réaliser et de promouvoir ces points, il a été confirmé que les efforts devraient être faits pour 1) établir une organisation pour mettre en œuvre la cogestion des ressources ou enregistrer officiellement l'organisation existante, 2) sensibiliser à la cogestion des ressources, et 3) fournir une

formation pour promouvoir la cogestion des ressources et pour gérer et faire fonctionner les organisations chargées de la mise en œuvre.



Atelier sur le terrain



Inspection du quai et de site de débarquement. Les infrastructures telle que la chambre froide ne sont pas suffisamment développées.

Figure 29 : Suivi sur le terrain en Côte d'Ivoire

**【Référence】** Coopération à la formation spécifique par pays en 2023 "Institutionnalisation et la réalisation de cogestion durable des ressources halieutiques".

M. Nishiyama, qui a assuré le suivi sur le terrain, a participé à la formation au Japon qui a été planifiée et conduite par M. Homma, expert de la JICA affecté au ministère des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire. En plus de M. Kouadio mentionné ci-dessus, un agent de vulgarisation des pêches de Begbessou, les fonctionnaires des collectivités locales, les représentants des organisations de pêcheurs, les représentantes des organisations des femmes mareyeuses et transformatrices de poisson ont participé à la formation, et ils ont appris les exemples de cogestion des pêcheries d'eau douce au Japon.

Les participants à cette formation ont indiqué que, bien que les méthodes pratiquées au Japon ne puissent pas être directement utilisées dans leur pays, ils aimeraient promouvoir à l'avenir la cogestion des ressources en fonction de la situation socioéconomique de la Côte d'Ivoire, en tenant compte des différences entre les deux pays. M. Nishiyama a participé à deux sessions et a donné des conseils sur la façon dont la Côte d'Ivoire pourrait promouvoir la cogestion des ressources en se basant sur les exemples du Sénégal et du Japon.

## (6) Mauritanie

En mai 2022, un homologue de la DPM du Sénégal a été envoyé sur le site avec un expert de la JICA. Au début du projet, la partie mauritanienne restait sceptique quant à la cogestion des pêcheries dirigée par les pêcheurs au Sénégal. Ce pays promeut une gestion des ressources (système de quotas) basée sur le total autorisé de capture (TAC) basé sur les études scientifiques menées par l'institution de recherche

du gouvernement tout en tenant compte des opinions des résidents locaux, et a souligné l'efficacité de ce système.

En Mauritanie, où les types de pêche sont limités, il est facile d'introduire un système de quotas basé sur le total autorisé de capture, mais au Sénégal, où il y a de nombreux pêcheurs artisanaux et une variété de type de pêche, il existe des limites au contrôle administratif centralisé, et il est pratique pour les pêcheurs de prendre l'initiative dans la gestion des ressources et pour l'administration de soutenir cette initiative. Dans le cadre du projet, nous avons expliqué ce contexte à la partie mauritanienne et l'importance pour les deux pays d'apprendre l'un de l'autre à travers le projet. En conséquence, les deux pays ont accepté de réfléchir à la possibilité d'une collaboration.

Par exemple, le Sénégal applique un repos biologique et installe des pots à poulpe pour le frai à l'initiative des pêcheurs, tandis que la Mauritanie applique un système de quotas et une saison de repos biologique. La promotion des échanges de personnes, d'informations et de techniques entre ces deux pays permettrait d'apprendre à connaître la situation de chacun en matière de gestion des ressources en poulpe. En outre, comme le concept d'"augmentation des ressources" ne figure pas dans la gestion des ressources à la mauritanienne, la possibilité d'une collaboration, telle que l'introduction de pots à poulpes pour le frai pratiquée au Sénégal, a également été examinée.



Réunion avec les représentants de fédérations de pêcheurs artisanaux

Visite du port de pêche avec la personne focale

Figure 30 : Activités de suivi sur le terrain en Mauritanie

#### 2.4.3 Organiser des ateliers pour capitaliser les résultats du projet.

Un séminaire de synthèse de deux jours s'est tenu les 12 et 13 décembre 2023. L'atelier de clôture a réuni 70 participants, dont 47 parties prenantes au Sénégal (départements des pêches de l'Etat et du district, CLPA, CRODT, CSRP, etc.), avec 3 participants<sup>14</sup> invités de chacun des pays voisins (A l'exception de Sierra Leone et le Cap-Vert dont les participants n'étaient que deux). Les principaux objectifs de l'atelier étaient de partager les résultats du projet, d'approfondir la compréhension du contenu et de l'utilisation du guide et le recueil de cas - et de partager les plans de diffusion pour la cogestion des ressources dans les pays.

<sup>14</sup> Seuls 2 participants de la Sierra Leone étaient présents en raison d'un empêchement du Directeur Général. Pour le Cap-Vert, la participation de 2 personnes était due à un manque de personnel.

## Programme

| date                     | Contenu  |
|--------------------------|--|
| 12 <sup>th</sup><br>déc. | <p>Mot de ouverture<br/>par Mr. Shunji SUGIYAMA, le conseiller principale en peche a la JICA<br/>par Mr. Diene FAYE de DPM/MEPM<br/>Par Mr. Khallahi BRAHIM de CSR</p> <p>Présentation du projet</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aperçu</li> <li>2. Développement de capacite</li> <li>3. Projets pilot au Sénégal</li> <li>4. Les guides pour le cogestion</li> </ol> <p>Partage des progrès et des plans de diffusion pour chaque pays</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauritanie</li> <li>• Gambie</li> <li>• Guinée Bissau</li> <li>• Guinée</li> <li>• Cabo Verde</li> </ul> |
| 13 <sup>th</sup><br>déc. | <p>Partage des progrès et des plans de diffusion pour chaque pays</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sierra Leone</li> <li>• Côte d'Ivoire</li> <li>• Sénégal</li> </ul> <p>Explication et Adaptation de la Déclaration de Saly</p> <p>Mot de clôture<br/>par Mr. Shunji SUGIYAMA, JICA<br/>par Mr. Sidiya DIOUF de DPM Gestionnaire global du Projet</p>  |

Après avoir partagé les résultats des activités du projet et expliqué comment utiliser la version en ligne du guide, les pays participants ont présenté leurs progrès en matière de gestion conjointe des ressources, tels que décrits dans leurs plans d'action, ainsi que leurs plans de diffusion pour l'avenir (voir l'annexe 10 pour les supports de présentation). Les plans de diffusion sont résumés dans le tableau 2-23 ci-dessous.

Tableau 2-22 Aperçu des plans de vulgarisation des pays voisins

|   |
|---|
| <b>1. Cap-Vert</b>  |
| Zones cibles prévues  |
| Communauté de pêcheurs à Padra Badejo (Santa Cruz), communauté de pêcheurs de Calheta (São Miguel), communauté de pêcheurs de Porto Rincão (Santa Catarina) |
| Activités principales prévues   |

- Gestion organisationnelle, cogestion des ressources, comptabilité, renforcement des capacités sur la transformation et la valorisation, etc.
- Protection des juvéniles, nettoyage des plages et des fonds marins, activités de sensibilisation aux lois et règlements relatifs à la pêche, etc.

#### 2. Gambie

Zones cibles prévues

Brufut, Barefoot, Sanyang, Tanji, Gunjur

Activités principales prévues

- Gestion des ressources par la protection des juvéniles (Tanji)
- Réglementation (taille, etc.) des engins de pêche (Sanyang)
- Mise en place de comité de cogestion des ressources (Gunjur)
- Introduction des pots à poulpe et ensemencement des naissains de cymbium (Brufut)

#### 3. Guinée

Zones cibles prévues

Dixinn, Bonfi, Téminétaye

Activités principales prévues

- Activités de sensibilisation à la cogestion des ressources
- Organisation de réunions de partage d'expériences sur la cogestion dans la pêche artisanale
- Activités de promotion et de sensibilisation à la pêche responsable

#### 4. Guinée-Bissau

Zones cibles prévues

Buba, Cacine

Activités principales prévues

- Activités de sensibilisation à la cogestion des ressources
- Développement de la chaîne de valeur et aménagement des installations
- Mise en œuvre de la surveillance conjointe

#### 5. Côte d'Ivoire

Zones cibles prévues

Élargissement des zones cibles aux alentours du lac de Kossou (Béoumi, Kounahiri et Ayaou-Sran)

Activités principales prévues

- Partage des résultats du COPAO à Bégbessou et activités de sensibilisation à la cogestion des ressources
- Création de comité de cogestion des ressources
- Promotion de la pêche durable

#### 6. Sierra Leone

Zones cibles prévues

Estuaires du fleuve de Scarcies, de la rivière de Sierra Leone et du fleuve de Sherbro et la baie de Yawri

Activités principales prévues

- Restructuration des organisations des pêcheurs
- Renforcement des capacités des organisations des pêcheurs
- Réglementation des engins de pêche
- Mise en œuvre de la surveillance conjointe

#### 7. Mauritanie

Zones cibles prévues

Nouadhibou, etc.

Activités principales prévues

- Vulgarisation des pots à poulpe en argile
- Installation des récifs artificiels
- Conservation des cymbiums et promotion de leur utilisation

D'autre part, la Déclaration de Suly sur la cogestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest (annexe 11) a été élaborée et signée par les représentants des pays.

## **DECLARATION DE SALY**

### **Sur la cogestion des pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest**

Réunis les 12 et 13 décembre 2023 à Saly dans un atelier de partage sur la “**cogestion des pêcheries artisanales**” organisé par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime du Sénégal en partenariat avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (**JICA**), les représentants du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone,

**Considérant**, le rôle important que joue la pêche en matière de création d'emplois, de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'aux moyens d'existence durable et aux recettes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ;

**Considérant**, les difficultés que traverse le secteur de la pêche dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest dûes à la rareté de la ressource et aux changements climatiques, malgré la forte productivité naturelle de ses eaux ;

**Considérant**, l'état de pleine exploitation voire de surexploitation des ressources démersales et pélagiques dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest ;

**Considérant**, la surcapacité de pêche dans les ZEE des pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment celle de la pêche artisanale difficilement maîtrisable ;

**Reconnaissant**, les limites du système de gestion centralisée dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest ;

**Conscients**, des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques en concertation avec les communautés de pêche (COGESTION) ;

**Recommandent aux Etats représentés d'adopter, d'expérimenter et de vulgariser la Cogestion, en cas de besoin, en utilisant l'expérience et les acquis capitalisés dans le guide et le recueil de cogestion élaborés dans le cadre du projet de Renforcement de Capacites pour la Cogestion des Pecheries dans les pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO) ;**

**Demandent que la Commission Sous-Regionale des Pêches (CSRP) et le Comite des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) soient davantage impliqués dans les initiatives de cogestion destinées à renforcer la coopération et la gouvernance à travers la concertation permanente des parties prenantes, en vue d'harmoniser certaines mesures de gestion et d'améliorer la qualité et la crédibilité du processus décisionnel dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest ;**

L'atelier a également été relayé par les médias sénégalais.<sup>1516</sup>



Figure 31 : Couverture médiatique des supports locaux

<sup>15</sup> Agence de presse sénégalaise (APS) : <https://aps.sn/mbour-les-pecheurs-invites-a-une-cogestion-du-secteur-pour-perenniser-la-ressource/>

<sup>16</sup> <https://youtu.be/K4pjG40v3jU?si=JWYrEznd-aKM16Bi>

## Chapitre 3 Réalisation sur le but du Projet et les résultats escomptés

Ce chapitre présente la réalisation de but du projet et de chaque résultat escompté sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique (PDM).

### 3.1 Réalisation sur le but du Projet

L'état de réalisation de chaque indicateur lié au but du projet " Renforcement du système pour la diffusion de la cogestion des pêcheries au Sénégal et renforcement des capacités de la cogestion dans les pays de l'Afrique de l'ouest " est le suivant.

Tableau 3-1 État de réalisation du but de projet

| But du Projet  | Indicateurs |   | État de réalisation |  |
|--|-------------|---|---------------------|--|
| Renforcement du système pour la diffusion de la cogestion des pêcheries au Sénégal et renforcement des capacités de la cogestion dans les pays de l'Afrique de l'ouest | 1)          | Au Sénégal, au moins 80 % des sites d'intervention où un personnel de vulgarisation formé par le projet mettent en œuvre la cogestion des ressources halieutiques de manière autonome et continue sur la base du guide. | Réalisé             | Les activités pilotes ont été effectuées dans cinq sites au Sénégal suivant le Guide sur la cogestion des pêcheries, et ces activités se sont poursuivies dans quatre sites après leur achèvement. |
|  | 2)          | La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide est élargie au moins commence dans plus de trois (3) pays participants.   | Réalisé             | Sur la base des résultats des ateliers régionaux et des activités de suivi, la cogestion des pêcheries conformément au Guide a démarré dans trois pays.  |

#### (1) Indicateur 1: " Au Sénégal, au moins 80 % des sites d'intervention où un personnel de vulgarisation formé par le projet mettent en œuvre la cogestion des ressources halieutiques de manière autonome et continue sur la base du guide."

La DPM a pour rôle principal de vulgariser la cogestion des pêcheries au Sénégal, tandis que sur le terrain, les Services locaux de la DPM et les Conseils Régionaux de la Pêche Artisanale (CLPA) sont chargés de la mise en œuvre. En termes de formation du personnel chargé de la vulgarisation au Sénégal dans le cadre du projet, le renforcement des capacités nécessaires a été fourni respectivement aux homologues de la DPM et aux chefs des Services locaux, aux représentants des CLPA et à d'autres acteurs.

Différentes activités ont été menées avec les experts de la JICA pour les homologues de la DPM, telles que la planification et la mise en œuvre des formations des formateurs et des acteurs, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités pilotes, la planification et la mise en œuvre d'ateliers régionaux et les suivis sur le terrain, ainsi que la révision du Guide.

Le renforcement des capacités sur l'Évaluation Rurale Rapide (RRA) et la planification participative a été fourni aux chefs des SRPS et des SDPS, aux chefs de postes et aux coordinateurs de la DPM pour

le CLPA à travers la formation des formateurs. En outre, la diffusion du contenu et de l'utilisation du Guide a été assurée par la formation des formateurs, les ateliers nationaux et le séminaire de synthèse.

Pour les membres des CLPA, la formation des acteurs et la mise en œuvre d'activités pilotes ont renforcé leurs capacités pratiques dans les activités de gestion des ressources, et les réunions régulières en ligne ont permis aux membres des CLPA dans les zones cibles d'apprendre les uns des autres.

Les activités pilotes mises en œuvre dans cinq sites (Dakar, Djifer, Lompoul, Nianing et Fass Boye) ont été menées proactivement par les homologues, les Services locaux de la DPM et les membres de CLPA dans les zones cibles avec un appui technique des experts de la JICA, et chaque activité a apporté des résultats concrets. Ces activités ont été planifiées et mises en œuvre sur la base du contenu du Guide, et les résultats et les leçons tirées des activités pilotes sont reflétés dans le Guide et le Recueil de cas.

La campagne pour l'ensemencement de naissains de cymbium dans quatre sites a été largement communiquée aux habitants des zones cibles grâce à un festival organisé à l'occasion de la Journée internationale des femmes (Nianing), à un programme de sensibilisation destiné aux enfants des écoles primaires et secondaires (Lompoul, Djifer et Fass boye) et à la création de films d'animation pour promouvoir la campagne, et en conséquence, un total de 157 626 naissains ont été collectés et relâchés avec la participation de 604 résidents sur une période de 16 mois. De nombreux habitants ont participé au séminaire de synthèse organisé à la fin des activités (Lompoul, Nianing et Djifer), au cours duquel ils ont exprimé leur détermination à poursuivre des activités après la campagne.

En novembre 2023, il a été confirmé que l'ensemencement de naissains de cymbium se poursuivaient à Lompoul et à Nianing, et qu'en Djifer, il était hautement probable que l'ensemencement reprennent à l'avenir si le nombre de naissains apparaissant augmentait. Cependant, il n'est pas possible de confirmer la situation actuelle à Fass Boye en raison de la dégradation de la situation sécuritaire mentionnée ci-dessus.

Les activités pilotes relatives à l'interdiction de la pêche nocturne au filet dérivant pélagique dans les eaux de Lompoul ont été réalisées à l'initiative de CLPA de Lompoul. Une interdiction nocturne de 45 jours a été établie par un arrêté de la région de Louga, et nous avons appuyé les activités de publicité et de sensibilisation par la distribution d'affiches et de mégaphones et la diffusion d'émissions de radio pour veiller à ce que les pêcheurs des CLPA de Saint-Louis et Fass Boye, dont les eaux sont limitrophes de celles de la région de Louga, connaissent également l'interdiction nocturne. Ils ont mené les activités régulières de surveillance en mer pendant la période d'interdiction des opérations nocturnes afin de contrôler les navires de pêche illégaux, et ont ainsi contribué à réduire le nombre de conflits entre pêcheurs. Une discussion est actuellement en cours entre les CLPA concernées pour s'assurer que l'arrêté de la région de Louga soit étendue et que l'interdiction des opérations nocturnes soit élargie à la zone entre Saint-Louis et Fass Boye. Il a été convenu entre les parties prenantes que cette activité sera poursuivie l'année prochaine.

Au cours des activités pilotes de gestion des ressources en ormeaux de l'Atlantique à Dakar, il a été convenu avec les CLPA concernées d'adopter deux méthodes : l'établissement de repos biologique et l'interdiction de la collecte d'ormeaux de taille inférieure à certaines dimensions, et les mesures de gestion des ressources en ormeaux ont été approuvées en tant que convention locale par le gouverneur

de Dakar à la suite de notre requête. Les CLPA concernées ont convenu que la gestion des ressources en ormeaux de l'Atlantique se poursuivra dans la zone cible conformément à cette convention locale.

**(2) Indicateur 2 : La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide est élargie au moins commence dans plus de trois (3) pays participants.**

Les sept pays voisins cibles du projet ont développé leurs plans d'action sur la base de la situation et les défis de chaque pays, et ont approfondi leur compréhension du contenu du Guide à travers trois ateliers régionaux et le suivi sur le terrain dans chaque pays à l'exception de la Sierra Leone. Ils ont également appris les pratiques de gestion des ressources au Sénégal et dans d'autres pays afin d'améliorer et d'enrichir le contenu. La situation actuelle et les progrès réalisés sur les questions prioritaires du plan d'action de chaque pays sont les suivants.

Le Cap-Vert et la Sierra Leone ont confirmé la nécessité des efforts en matière de formation et de sensibilisation pour les organisations et les groupes de pêcheurs afin de renforcer les activités de gestion des ressources effectuées à l'initiative des organisations de pêcheurs tout en faisant référence au Sénégal.

La Gambie interdit actuellement la pêche pendant six mois à moins d'un mille marins de sa zone côtière dans le but de renforcer la gestion de la sole qui constitue sa principale espèce de poisson. L'extension de cette zone d'interdiction jusqu'à deux milles marins est actuellement considérée comme une priorité. Au travers des ateliers, une sensibilisation des acteurs concernés à l'extension de la zone de repos biologique a été effectuée et une structure organisationnelle a été mise en place pour promouvoir la gestion des pêcheries en référence au CLPA sénégalais.

L'un des plus grands problèmes en Guinée est l'utilisation excessive des filets maillants (monofilament), dont l'utilisation est sur le point de commencer à être limitée. Le renforcement de la vulgarisation et de la sensibilisation à la gestion des ressources a donc été identifié comme un défi à relever pour promouvoir la compréhension des acteurs de la pêche de terrain. Ces activités sont incluses dans le plan d'action élaboré lors de l'atelier régional, et un programme national de cogestion des pêcheries est actuellement en cours de planification sur cette base. En outre, l'une des questions prioritaires pour la pêche à petite échelle est le manque de diversification des techniques de pêche, et les conseils ont été donnés sur la pêche au casier telle qu'elle est pratiquée au Sénégal.

En ce qui concerne Buba et Cacine, les sites cibles du plan d'action de la Guinée-Bissau, il a été constaté que l'organisation des pêcheurs et le renforcement des capacités de gestion des ressources étaient les principales questions à traiter, étant donné l'absence d'une organisation de pêcheurs chargée de la mise en œuvre et de la coordination comme au Sénégal.

En Côte d'Ivoire, l'organisation de pêcheurs de Begbessou a été créée pour la gestion des ressources au lac Kossou, la zone cible du plan d'action, sur la base du contenu de l'atelier régional et du Guide. Au cours de l'atelier sur place, l'enregistrement officiel de cette organisation, les activités de sensibilisation à la cogestion des ressources et le renforcement des capacités en vue de promouvoir la cogestion des ressources ont été confirmés comme priorité à l'avenir.

La Mauritanie adopte une approche de gestion par quotas basée sur le total autorisé de capture (TAC) à partir d'études scientifiques à la différence de la gestion des ressources par les pêcheurs telle qui est

pratiquée au Sénégal. Cette approche est présentée dans le Guide et le Recueil de cas, et l'atelier régional a servi d'occasion pour le Sénégal et la Mauritanie d'apprendre réciproquement leurs pratiques respectives. La possibilité d'une collaboration future entre les pêcheurs de ces deux pays a été confirmée en matière de pot à pulpe pour le frai utilisé au Sénégal et de gestion du stock de cymbium qui est maintenant aussi reconnu comme une nouvelle ressource en Mauritanie.

Ainsi, les activités concrètes basées sur le Guide ont démarré au moins en Gambie, en Guinée et en Côte d'Ivoire, et même dans d'autres pays, les questions prioritaires sont identifiées.

Comme indiqué ci-dessus, les indicateurs 1 et 2 ont déjà été atteints et il est donc très probable que le but du projet soit atteint à la fin du projet.

### 3.2 Réalisation de chaque résultat

#### (1) État de réalisation du résultat 1

La réalisation de chaque indicateur du résultat 1 " Les méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques sont synthétisés avec le guide." est la suivante.

Tableau 3-2 État de réalisation du résultat 1

| Résultat 1  | Indicateurs |   | État de réalisation |  |
|---|-------------|---|---------------------|--|
| Les méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques sont synthétisés avec le guide. | 1)          | Le guide est produit et validé.   | Réalisé             | Le Guide de la cogestion des pêcheries et le Recueil de cas (en anglais et en français) ont été produits et seront affichées sur le site web de la DPM du ministère des Pêches du Sénégal. <sup>17</sup> |
|   | 2)          | Au moins quatre (4) matériels et outils (matériels de formation, vidéos, fiches d'information, etc.) sont aussi élaborés suivant le contenu du guide. | Réalisé             | Le matériel de formation de type en ligne et les fiches d'information sur les mesures de gestion des ressources par espèce de poisson ont été développés.  |

#### (2) Indicateur 1 : " Le guide est produit et validé"

Le projet du Guide sur la cogestion des pêcheries a été approuvé lors de la 3ème réunion du CCC en janvier 2022. Le travail de révision a ensuite été effectué dans le cadre d'un groupe de travail auquel ont participé les homologues de la DPM sénégalaise et les chefs des Services, etc. Les versions anglaise et française du Guide et du Recueil de cas ont été finalisées en ajoutant les résultats et les leçons tirées des activités pilotes au Sénégal ainsi que les initiatives de sept pays voisins. Le Guide et le Recueil de cas seront publiés sur le site web de la DPM.

<sup>17</sup> En février 2024, le département de la pêche est en train d'obtenir l'autorisation de sécurité pour la publication du Guide sur leur site web. Toutefois, le processus d'approbation est retardé en raison de la destabilisation sociale liée à l'élection présidentielle, et la publication officielle n'est toujours pas réalisée.

**(3) Indicateur 2 : "Au moins quatre (4) matériels et outils (matériels de formation, vidéos, fiches d'information, etc.) sont aussi élaborés suivant le contenu du guide."**

Au cours de la première phase, les supports de formation pour les acteurs (matériel de présentation, format du plan annuel de CLPA, format du rapport d'activité de CLPA), les vidéos de conférences pour la formation et les fiches d'information sur les mesures de gestion des ressources par espèce de poisson (en français et en anglais, 9 pour chacune) ont été élaborés. Lors de la deuxième phase, le Guide et le Recueil de cas (en français et en anglais) ont été élaborés.

**3.2.1 État de réalisation du résultat 2**

La réalisation de l'indicateur "La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide commence dans tous les sites d'intervention du Projet. "pour le résultat 2 "Les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation sont développés." est la suivante.

Tableau 3-3 État de réalisation du résultat 2

| Résultat 2  | Indicateur |  | État de réalisation |   |
|---|------------|--|---------------------|---|
| Les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation sont développés. | 1)         | La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide commence dans tous les sites d'intervention du Projet. | Réalisé             | Les activités ont été mises en œuvre conformément au Guide dans les cinq sites d'intervention du projet au Sénégal. |

En ce qui concerne la réalisation de but du projet, les activités pilotes ont été mises en œuvre dans cinq sites au Sénégal, comme expliqué dans l'indicateur 1. Pour les activités pilotes, chaque CLPA a développé un plan d'activité basé sur le Guide à travers la formation des formateurs qui s'est tenue en mars 2022. En outre, grâce à la formation des acteurs etc., les acteurs impliqués dans les activités pilotes ont pu mieux comprendre le contenu du Guide, et les leçons tirées et les résultats des activités pilotes ont été reflétés et ajoutés à la version finale du Guide et du Recueil de cas. Lors de la 5e réunion du comité conjoint de coordination, le directeur général du département de la pêche a également déclaré que la diffusion et la révision du guide se poursuivraient après l'achèvement du projet. En ce qui concerne les méthodes de diffusion, des idées ont été présentées, telles que la distribution d'affiches, la publicité à la radio, l'intégration du guide dans le plan d'activité annuel du CLPA et l'organisation d'ateliers de diffusion sur une base régulière. En outre, la CSRP, qui a participé au comité, a exprimé son intention de diffuser le guide aux États membres en affichant un lien vers le site du guide sur son site web.

**(4) État de réalisation du résultat 3**

La réalisation de l'indicateur " Dans tous les pays participants, au moins 3 personnes dans chaque pays comprennent les méthodes et outils de vulgarisation et utilisent le guide." pour le résultat 3 " Les bonnes pratiques de cogestion des ressources halieutiques sont partagées avec les pays participants." est présentée ci-dessous.

Tableau 3-4 État de réalisation du résultat 3

| Résultat 3   | Indicateur |   | État de réalisation |   |
|--|------------|---|---------------------|---|
| Les bonnes pratiques de cogestion des ressources halieutiques sont partagées avec les pays participants. | 1)         | Dans tous les pays participants, au moins 3 personnes dans chaque pays comprennent les méthodes et outils de vulgarisation et utilisent le guide. | Réalisé             | Le Guide et le Recueil de cas (en anglais et en français) contenant les exemples pratiques des sept pays cibles de ce projet ont été produits et seront publiés sur le site web du ministère des pêches du Sénégal. |

Le Guide et le Recueil de cas ont été expliqués aux personnes focales et aux acteurs de la pêche de chaque pays quant à leur contenu et à leur utilisation lors de trois ateliers régionaux et de suivis sur le terrain, afin de promouvoir la compréhension et la diffusion. En outre, les personnes focales et le personnel des ministères de la Pêche des pays voisins ont été invités au Sénégal en février 2023 pour un "Séminaire de révision du Guide". Ce séminaire a également permis de recueillir et d'organiser des cas de cogestion des pêcheries dans chaque pays, qui seront ajoutés au Guide et au Recueil de cas.

Le Guide et le Recueil de cas seront publiés sur le site Web du ministère des Pêches du Sénégal et les participants de chaque pays ont été réitérés sur la façon de les obtenir et de les utiliser lors de l'atelier pour capitaliser les résultats du Projet qui s'est tenu en décembre 2023. Lors de la 5e réunion du Comité Conjoint de la Coordination, le Directeur Général du Département de la Pêche a également déclaré que la diffusion et la révision du guide de cogestion se poursuivraient après l'achèvement du projet. En ce qui concerne les méthodes de diffusion, des idées ont été présentées, telles que la distribution d'affiches, la publicité à la radio, l'intégration des lignes directrices dans le plan d'activité annuel du CLPA et l'organisation régulière d'ateliers de diffusion. En outre, la CSRP, qui a participé au CCC, a exprimé son intention de diffuser les lignes directrices aux États membres en affichant un lien vers le guide sur son site web.

#### (5) État de réalisation du résultat 4

La réalisation de l'indicateur " Au moins quatre (4) pays participants élaborent un plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques. "pour le résultat 4 " Le plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques est élaboré au Sénégal et dans les pays participants. " est la suivante.

Tableau 3-5 État de réalisation du résultat 4

| Résultat 4   | Indicateur |   | État de réalisation |  |
|--|------------|---|---------------------|--|
| Le plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques est élaboré au Sénégal et dans les pays participants. | 1)         | Au moins quatre (4) pays participants élaborent un plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques. | Réalisé             | Les sept pays voisins ciblés par le projet ont élaboré leurs plans d'action pour la cogestion des pêcheries. L'engagement de chaque pays en faveur de la vulgarisation a également été manifesté lors de l'atelier pour capitaliser les résultats du Projet et résumé dans la Déclaration de Saly. |

Au Sénégal, les initiatives passées sur la cogestion des pêcheries ont été compilées sous forme du Guide et du Recueil de cas. De plus, les activités pilotes ont été planifiées et mises en œuvre dans cinq sites dans le pays. En outre, un plan de vulgarisation a été élaboré lors de l'atelier national de vulgarisation qui s'est tenu les 5 et 6 décembre 2023 (annexe 12).

Dans les sept pays voisins, les plans d'action ont été élaborés sur la base de la situation actuelle et des défis de chaque pays, et ont été révisés à travers trois ateliers régionaux et les suivis sur le terrain. Par ailleurs, les plans de vulgarisation de chaque pays (annexe 13) ont été partagés et résumés dans la Déclaration de Saly (annexe 14) lors de l'atelier pour capitaliser les résultats du Projet qui s'est tenu les 12 et 13 décembre 2023.

| Zone cible           | Kaolack, Fatick   | Ziguinchor  | Saint-Louis, Louga  | Dakar, Thiès   |
|----------------------|---|---|---|--|
| Espèce cible         | Ethmalose   | Ethmalose, Mulet, Sardinelle, Crevette, Coquillage  | Sardinelle, Cymbium, Huître   | Juvenile   |
| Engin de pêche cible | Filet maillant encerclant   | Senne de plage, Filet fixe, Palangre  | Filet maillant encerclant, palangre, Chalut de fond, Pot à poulpe, Piège, Filet maillant dérivant, etc. | Senne de plage, Filet maillant dérivant, Filet maillant encerclant, etc.         |
| Groupe cible         | Pêcheurs, Mareyeurs, Transformateurs  | Pêcheurs, Mareyeurs, Transformateurs  | Membres de CLPA, Personnel de la direction des pêches   | Pêcheurs, Personnes concernées de la pêche, Transformateurs, Entreprises privées |
| Période              | Toute l'année (notamment de juin à décembre)  | Selon la période de repos biologique de l'espèce cible de poisson   | De novembre à juillet   | Toute l'année  |
| Activité             | Activités de sensibilisation, etc.  | Interdiction de la vente, de l'achat et de la transformation des juvéniles, Interdiction de l'utilisation du bois, etc. | Suivi, Activités de communication et de sensibilisation, etc.   | Activités de sensibilisation et de surveillances, etc.                           |
| Source financière    | 60% pris en charge par CLPA, le reste par les partenaires de développement, les entreprises privées, etc. | Fonds de CLPA, Partenaires de développement, Entreprises privés, etc.   | Fonds de CLPA, etc.   | Fonds de CLPA, Partenaires de développement, Entreprises privées, etc.           |

Les sept pays voisins ont élaboré des plans d'action basés sur la situation actuelle et les défis de chaque pays, qui ont été révisés lors de trois ateliers à grande échelle et de suivis locaux. En outre, le plan de diffusion de chaque pays a été partagé lors du séminaire de synthèse qui s'est tenu les 12 et 13 décembre 2023 et qui a été résumé dans la Déclaration de Saly.

## **Chapitre 4 Enseignements tirés du Projet et recommandations pour atteindre l'objectif global**

### **4.1 Défis, ingéniosités et enseignements tirés dans la mise en œuvre du Projet**

Les défis rencontrés lors de la mise en œuvre du projet dans ses première et deuxième phase, ainsi que les ingéniosités et les enseignements tirés pour les surmonter, sont mentionnés ci-dessous.

#### **(1) Développement de l'initiative et de l'appropriation des homologues**

Le renforcement des capacités a été fourni aux homologues de la DPM par une série d'activités de projet en collaboration avec les experts de la JICA, notamment diverses formations et activités pilotes au Sénégal, les ateliers régionaux et le suivi sur le terrain pour sept pays voisins, ainsi que l'élaboration du Guide.

Nos homologues M. Sidiya et M. Chérif ainsi que le personnel local employé pour le projet ont l'expérience de plusieurs projets de la JICA et ont une connaissance approfondie de la coopération technique de la JICA. Sur la base de leurs connaissances et de leur expérience, nous avons pu poursuivre les activités sans encombre pendant la suspension du voyage des experts de la JICA en raison de la propagation de COVID-19 tout en communiquant avec eux par des réunions en ligne et des e-mails en fonction des besoins.

À partir de la deuxième phase, M. Coly a rejoint les homologues, qui a également de l'expérience dans le travail sur le projet de la JICA et qui est particulièrement compétent en matière de coordination sur le terrain. Dans chaque activité de la deuxième phase, les homologues ont été mis au premier plan afin de renforcer leurs capacités, de favoriser un sentiment d'appropriation du projet et d'encourager les activités proactives. En particulier, le Guide élaboré dans le cadre du projet est l'aboutissement de la co-gestion des ressources menée jusqu'à présent par le Sénégal, et l'appropriation par les homologues est solide. Ils l'ont donc activement diffusées auprès des CLPA et l'ont expliquées aux parties prenantes des pays voisins. L'organisation d'un atelier national de vulgarisation en décembre 2023 a été proposée par les homologues. Lors de cet atelier, les homologues ont affirmé que la DPM continuerait à prendre l'initiative de vulgariser le Guide et la gestion des pêcheries sur la base de ce Guide, même après la fin du projet.

Les résultats accumulés grâce aux longues années de coopération de la JICA en faveur de la co-gestion des pêcheries au Sénégal et à une implication des ressources humaines développées nous semblent avoir permis une mise en œuvre efficace et efficiente du projet.

#### **(2) Coopération avec les pays voisins et défis de projets à grande échelle**

Ce projet a contribué à la promotion de la compréhension mutuelle et à la création de réseaux entre les acteurs de la gestion des pêcheries au Sénégal et dans sept pays voisins au travers d'ateliers régionaux, d'activités de suivi sur le terrain et d'une communication constante.

Par exemple, les parties prenantes de la Mauritanie étaient sceptiques au début du projet quant à l'approche du Sénégal en matière de gestion des ressources, mais grâce aux discussions et au fait qu'ils

ont connu l'approche sénégalaise, ils ont compris qu'ils pouvaient apprendre du Sénégal en matière de gestion des ressources en poulpes et en cymbium, de sorte qu'ils ont ajouté l'échange technique avec le Sénégal dans leur plan d'action.

Par ailleurs, les ateliers régionaux et les suivis sur le terrain ont permis d'établir une communication entre les pêcheurs qui ont participé et ceux qui les ont accueillis, ainsi qu'entre les représentants du gouvernement, et d'approfondir la compréhension de la cogestion des ressources. À la fin de l'atelier, les participants ont été conviés pour approfondir leur amitié, et un système de contact occasionnel a été mis en place par l'intermédiaire de l'application de messagerie WhatsApp. Il existe de nombreuses questions sur lesquelles les pays voisins doivent travailler en collaboration, comme la gestion des pêcheurs migrants, et le fait que les agents administratifs chargés de la gestion des ressources et les leaders des pêcheurs de chaque pays soient désormais en mesure de communiquer quotidiennement constitue une avancée importante.

D'autre part, bien que ce projet concerne une zone étendue, une grande partie des activités a été réalisée au Sénégal ayant une riche expérience en matière de gestion des pêcheries, et le soutien apporté aux autres pays participants a été limité. Par exemple, en Guinée, un suivi spécifique tel que la formation à la pêche au casier a été assuré, mais dans les autres pays, les activités se sont limitées à des études sur la situation actuelle et à l'organisation d'ateliers pour vulgariser le Guide et élaborer leurs plans d'action, et la coopération dans les initiatives prioritaires identifiées dans leurs plans d'action n'a pas été suffisante.

Les initiatives de chaque pays qui ont été organisées dans le projet devraient être mises en œuvre avec le budget de chaque pays. La façon dont chaque pays sécurisera son budget est un défi majeur, mais de nombreux pays ont besoin d'un renforcement des capacités et un appui technique pour la cogestion des pêcheries, et devraient envisager un soutien continu à l'avenir basé sur les connaissances et l'expérience du Sénégal.

### **(3) Coopération avec les organisations concernées**

Au cours de la mise en œuvre du projet, la collaboration entre la Commission Sous-Régionale des Pêches de l'Afrique de l'Ouest (CSRP) et le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) a été renforcée.

La coopération entre la CSRP et les projets de la JICA était limitée jusqu'à présent. La nécessité de renforcer la collaboration ayant été discutée lors du premier CCC dans la première phase, on a visité le siège de la CSRP à Dakar, présenté un aperçu du projet au Secrétaire Permanent<sup>19</sup> et au personnel concerné, les a invités à l'atelier de démarrage et a sollicité leur compréhension et leur coopération. Au cours de la deuxième phase, un mémorandum de coopération a été signé avec la CSRP (voir annexe 15) et les informations ont été régulièrement échangées avec la personne de contact et la visite de courtoisie a été effectuée au siège pour promouvoir la compréhension des activités du projet ainsi que le Guide. En conséquence, un avant-propos au Guide a été rédigé par la CSRP. En outre, les personnes focales et

---

<sup>19</sup> Le Secrétaire Permanent de la CSRP était M. Malal SANE de Guinée-Bissau au début du projet, mais depuis avril 2023, il s'agit du Dr Khallahi BRAHIM du ministère de la pêche de Mauritanie.

les pêcheurs des pays voisins ont visité le siège lors de l'atelier régional, où ils ont été informés des activités de la CSRP et ont partagé les informations sur les problèmes et les progrès des initiatives dans leurs pays. Grâce à ces efforts, nous pensons avoir contribué à la promotion de la coopération avec la CSRP dans la mise en œuvre d'un projet à grande échelle. L'atelier de synthèse organisé à Saly a été suivi par Mr. BRAHIM, le secrétaire général adjoint qui, dans son discours d'ouverture, a salué les réalisations du COPAO et a déclaré qu'en tant que CSRP, il encouragerait la collaboration entre les pays voisins afin de promouvoir la gestion conjointe des ressources et de renforcer la coopération avec la JICA dans le secteur de la pêche.

D'autre part, le CRODT a une grande expérience des études sur le vivant marin et des mesures de gestion des ressources, notamment en travaillant avec les pêcheurs dans le cadre des études de développement de la JICA pour faire une étude sur les ressources en poulpes, et il a l'habitude de travailler avec les projets de la JICA. Dans ce projet, le personnel du CRODT a participé aux CCC et aux ateliers régionaux, et a été chargé d'élaborer les fiches d'information sur les ressources halieutiques importantes au Sénégal dans la première phase du projet, et de mener des expérimentations d'élevage de cymbium en aquarium comme activités pilotes dans la deuxième phase. L'expérience d'élevage de cymbiums en particulier a conduit CRODT à réaliser une étude de croissance des cymbiums en utilisant de petites cages à son propre budget. Bien que le cymbium soit une ressource halieutique importante au Sénégal et dans d'autres parties de l'Afrique de l'Ouest, il n'y a pas beaucoup d'exemples de recherche biologique à ce jour même en France. L'intérêt accru de la recherche pour les cymbiums pourrait être un effet secondaire du projet.

Comme mentionné ci-dessus, l'une des réalisations a été le renforcement de la coopération avec la CSRP grâce à une communication continue et minutieuse et avec le CRODT grâce à la commande de tâches spécifiques.

#### **(4) Système de gestion de la sécurité**

A partir de février 2020 pendant la première phase, les experts de la JICA n'ont pas pu se rendre sur le terrain en raison de la propagation de COVID-19. Chaque formation a été remplacée par une formation en ligne à distance et les vidéos des conférences ont été produites sur chaque thème de formation. Les conférences en vidéo ont également été mises à disposition sur la page Facebook du projet et sur YouTube pour le visionnage selon les besoins afin d'assurer la continuité des activités.

Les voyages vers la zone cible ont repris en décembre 2021 au cours de la deuxième phase, et les activités ont été menées en veillant à ce que toutes les mesures de précaution possibles soient prises, y compris le port de masques, la désinfection à l'alcool et l'aération. Bien qu'il y ait eu quelques cas d'infection parmi les experts de la JICA et les personnes concernées de la Guinée qui ont participé à l'atelier régional, ils ont été traités de manière appropriée en coopération avec le bureau de la JICA et les installations médicales locales et n'ont pas eu de conséquences sérieuses.

Au ministère des Pêches du Sénégal, les grèves sporadiques réclamant une meilleure prise en charge du personnel ont affecté le bon déroulement des opérations. En particulier, la grève, qui a duré environ

deux mois à partir de septembre 2023, a affecté l'avancement du projet pilote et le travail de révision du Guide, mais la situation n'est pas devenue grave pendant la grève, car nous avons continué à prendre les mesures nécessaires en coordination avec nos homologues de la DPM pour suivre la situation.

En outre, à Fass Boye, où les activités pilotes ont été menées comme mentionné ci-dessus, une manifestation des habitants a eu lieu en juillet 2023 à la suite d'un accident maritime, et la sécurité s'est dégradée depuis lors. L'évaluation des activités pilotes prévue entre août et septembre 2023 a été annulée, et il est actuellement difficile de poursuivre les activités de lâcher des naissains de cymbium qui ont été testées.

De plus, la situation en matière de sécurité est en évolution à cause de manifestations avant les élections présidentielles de 2024. En juin 2023, les manifestations des partisans de l'opposition ont eu lieu dans divers endroits, et les experts de la JICA qui se déplaçaient dans la zone en question ont pris des mesures pour s'évacuer temporairement vers la zone sûre, car ils ont été presque touchés par la manifestation.

Nous tenons à remercier les chargés de ce projet et les responsables de la sécurité au sein du bureau de la JICA au Sénégal pour les informations et les conseils qu'ils nous ont fournis en temps opportun.

## (5) Autres

M. Mitsuhiro Ishida, un expert affecté au ministère des Pêches du Sénégal, a participé à de nombreuses activités, y compris la formation, le suivi sur le terrain et les activités pilotes, et a apporté une contribution précieuse pour la mise en œuvre du projet. Une coopération appréciable a également été apportée par les experts affectés à long terme en Mauritanie et en Côte d'Ivoire. Le partage continu des informations et l'échange de vues avec les experts à long terme ont permis la mise en œuvre et la gestion du projet sur la base d'une large perspective du soutien de la JICA au secteur de la pêche.

## 4.2 Perspectives de réalisation de l'objectif global

L'état de réalisation de chaque indicateur de l'objectif global " La cogestion des pêcheries est consolidée et généralisée au Sénégal, et promue aux autres pays de l'Afrique de l'ouest. " est le suivant.

Tableau 4-1 Perspectives de réalisation de l'objectif global

| Objectif global   | Indicateurs |   | État de réalisation et perspectives   |
|---|-------------|---|---|
| La cogestion des pêcheries est consolidée et généralisée au Sénégal, et promue aux autres pays de l'Afrique de l'ouest. | 1)          | Au Sénégal, au moins 80 % des sites d'intervention du projet améliorent et diversifient les activités de cogestion des ressources halieutiques. | Cet indicateur a été réalisé car les mesures de cogestion des pêcheries telles que l'ensemencement des naissains de cymbium, l'interdiction des opérations nocturnes et les activités de gestion des ressources en ormeaux ont été mises en œuvre dans les cinq sites d'intervention du projet (activités pilotes). |
|   | 2)          | Au Sénégal, la cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide est élargie dans les sites où le projet n'est pas intervenu.            | Le Guide sera publié sur le site web du ministère sénégalais des pêches et sera mis à la disposition des personnes chargées de la gestion des ressources et des parties   |

|    |  |  |
|----|--|--|
|    |  | prenantes, et l'atelier national de vulgarisation a été organisé. Une structure de mise en œuvre et de gestion a été créée, y compris le CLPA, et les perspectives de mise en œuvre d'activités de gestion au-delà des sites d'intervention sont favorables à l'avenir.  |
| 3) | Dans les pays participants ayant démarré la cogestion, au moins trois (3) nouveaux sites commencent la cogestion des ressources halieutiques sur la base du guide. | Le Guide et le Recueil de cas, incluant les initiatives des pays voisins, seront disponibles sur le site web. En outre, les plans d'action élaborés par les différents pays sont perfectionnés à travers les ateliers régionaux et les activités de suivi sur le terrain. L'obtention de budgets pour la mise en œuvre et l'assistance technique sont des défis permanents, mais il est très probable que les sites de mise en œuvre soient de plus en plus nombreux dans les pays voisins à l'avenir. |

**(1) Indicateur 1 : "Au Sénégal, au moins 80 % des sites d'intervention du projet améliorent et diversifient les activités de cogestion des ressources halieutiques. "**

Dans les cinq sites où le projet est intervenu par les activités pilotes, les mesures de cogestion des pêcheries ont été améliorées et diversifiées, comme le montre le tableau 4-2 ci-dessous. Cet indicateur a donc été réalisé.

Tableau 4-2 Amélioration et diversification de la cogestion des pêcheries dans les site d'intervention

| Site d'intervention | Amélioration des mesures de cogestion des pêcheries  | Diversification des mesures de cogestion des pêcheries   |
|---------------------|--|--|
| Lompoul             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'extension de la durée de l'interdiction des opérations nocturnes (sensibilisation, élargissement, implication des pêcheurs migrants, etc.)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des ressources en cymbium par l'ensemencement des naissains</li> <li>Mise en œuvre d'activités de sensibilisation à la gestion des ressources (programmes éducatifs dans les écoles primaires, etc.)</li> </ul>   |
| Fass Boye           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la collaboration avec CLPA de Lompoul sur l'interdiction des opérations nocturnes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des ressources en cymbium par l'ensemencement des naissains</li> <li>Mise en œuvre d'activités de sensibilisation à la gestion des ressources</li> </ul>  |
| Djifer              |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des ressources en cymbium par l'ensemencement des naissains</li> <li>Evaluation de l'efficacité de l'ensemencement des naissains de cymbium</li> <li>Mise en œuvre d'activités de sensibilisation à la gestion des ressources</li> </ul>  |
| Nianing             |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des ressources en cymbium par l'ensemencement des naissains</li> <li>Mise en œuvre d'activités de sensibilisation à la gestion des ressources</li> </ul>  |
| Dakar               |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Activités de gestion des ressources en ormeaux de l'Atlantique par l'établissement de repos biologique et l'interdiction de la collecte d'ormeaux de taille inférieure à certaines dimensions.</li> <li>Validation de la convention locale sur la gestion des ressources en ormeaux.</li> </ul> |

**(2) Indicateur 2 : " Au Sénégal, la cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide est élargie dans les sites où le projet n'est pas intervenu. "**

Ce projet a visé à renforcer les capacités des acteurs de la pêche, notamment les homologues qui jouent un rôle central dans la vulgarisation de la cogestion des pêcheries au Sénégal, ainsi que les agents administratifs des Services Régionaux et des Services Départementaux et les membres de CLPA à travers la formation des formateurs et des acteurs. Nous avons également fait des efforts pour promouvoir la compréhension du Guide parmi les agents administratifs concernés par les groupes de travail et la formation. Le Guide et le Recueil de cas seront affichés sur le site web du ministère des Pêches afin d'en faciliter l'accès lors de la planification et de la mise en œuvre de la gestion des ressources.

Les résultats des activités pilotes du projet ont également été largement partagés avec les parties prenantes lors de l'atelier national de vulgarisation.

Dans les activités pilotes visant à soutenir l'interdiction des opérations nocturnes par CLPA de Lompoul, divers efforts de communication ont également été déployés auprès des CLPA de Potou, de Saint-Louis et de Fass Boye, dont les eaux sont limitrophes. En conséquence, l'extension de l'interdiction nocturne est actuellement envisagée, et les répercussions s'étendent au-delà des sites d'intervention du projet. Comme le montrent ces exemples, il existe au Sénégal une structure de mise en œuvre et d'administration de la gestion des ressources, et l'accumulation et la diffusion de l'expérience en matière de gestion des ressources réalisée notamment par la JICA progressent, il est donc très probable que les activités de cogestion soient mises en œuvre au-delà des sites d'intervention à l'avenir.

**(3) Indicateur 3 : Dans les pays participants ayant démarré la cogestion, au moins trois (3) nouveaux sites commencent la cogestion des ressources halieutiques sur la base du guide.**

Le Guide et le Recueil de cas, incluant les initiatives de pays voisins, seront disponibles sur le site web du ministère des Pêches. De plus, les plans d'action élaborés par les différents pays sont perfectionnés à travers les ateliers régionaux et les activités de suivi sur le terrain. Les problèmes liés à la promotion de la gestion des pêcheries ont été organisés et les actions prioritaires ont été confirmées dans les pays voisins.

En outre, un réseau de ressources humaines chargé de promouvoir la gestion des ressources au Sénégal et dans sept pays voisins a été mis en place à travers le projet.

Lors de l'atelier pour capitaliser les résultats du projet qui s'est tenu en décembre 2023, les plans de vulgarisation de la gestion des pêcheries dans chaque pays ont été présentés et la Déclaration de Saly a été adoptée en tant qu'engagement par chaque pays.

L'obtention de budgets et la fourniture de l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre de ces activités constituent un défi permanent, mais il y a de fortes probabilités d'élargir les sites de mise en œuvre à l'avenir dans les pays voisins.

### **4.3 Recommandations pour la réalisation de l'objectif global**

#### **(1) Promotion continue de la cogestion des pêcheries au Sénégal**

Comme mentionné ci-dessus, ce projet a contribué à l'amélioration et à la diversification des mesures de cogestion des pêcheries à travers les activités pilotes au Sénégal. À l'avenir, il faudrait utiliser ces exemples pratiques pour promouvoir davantage la gestion des ressources dans d'autres régions du Sénégal.

Lors de l'atelier national de vulgarisation en décembre 2023, les acteurs des sites d'intervention du projet ont joué le rôle de personnes ressources et ont partagé des informations et des expériences avec les acteurs dans le pays. Chaque acteur a utilisé le contenu de cet atelier pour élaborer un plan de mise en œuvre et de vulgarisation de la gestion des ressources. La DPM du Sénégal envisage d'organiser d'autres séminaires par région afin de diffuser le Guide et les bonnes pratiques.

Les recommandations basées sur cette situation sont les suivantes.

- Afin de réaliser les plans de mise en œuvre et de vulgarisation élaborés, il est essentiel que la DPM et ses services locaux fournissent un soutien technique continu aux CLPA qui pratiquent sur le terrain, qu'ils obtiennent un financement par le fonds CLPA et les partenariats avec le secteur privé, et qu'ils effectuent un suivi basé sur le plan d'activités. En outre, le renforcement de la coopération avec le bureau exécutif du réseau national des Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (BENR-CLPA) au sein de la DPM pour la promotion de l'apprentissage mutuel et la collaboration entre les CLPA permettra de partager largement les bonnes pratiques et les leçons apprises.
- Au niveau administratif, il est important de formuler des stratégies concrètes et d'établir un mécanisme d'évaluation quantitative et qualitative des résultats de la cogestion des ressources. Compte tenu de l'exemple de la coopération avec le CRODT dans le cadre des activités pilotes du projet, la coopération avec les institutions de recherche devrait également être renforcée. Il est également important de développer les ressources humaines au niveau administratif. Les homologues du projet, M. Chérif et M. Coly de la DPM, assimilent le contenu du Guide et ont une connaissance de la pratique sur le terrain grâce aux activités pilotes. Il est nécessaire de les utiliser comme ressources pour développer continuellement les ressources humaines à travers la formation etc.
- Au niveau communautaire, il est important de continuer à renforcer la capacité, à maintenir la motivation et à développer le leadership des CLPA qui sont chargés de la pratique sur le terrain. Sur la base des expériences acquises par la campagne testée dans les activités pilotes, il est nécessaire de promouvoir la compréhension de la gestion des ressources au sein de la communauté et d'encourager une participation active. Aider les femmes, les jeunes et les enfants à s'impliquer activement dans le processus de gestion des ressources contribuerait également à promouvoir une cogestion des pêcheries plus durable.

#### **(2) Promotion de la cogestion des pêcheries à grande échelle**

À l'occasion de l'atelier pour capitaliser les résultats du Projet organisé en décembre 2023, sept pays voisins ont présenté leurs plans de vulgarisation pour la cogestion des pêcheries, et la Déclaration de

Saly sur la coopération dans la zone étendue a été rédigée. Les recommandations visant à pérenniser cet élan croissant et à promouvoir davantage la gestion des ressources dans la région étendue sont les suivantes.

- Les plans de vulgarisation pour la cogestion des pêcheries ont été établis, mais il reste encore beaucoup à faire pour les mettre en œuvre, notamment la concertation avec les parties prenantes, la collecte de leurs avis, la révision du plan pour refléter ces avis et l'obtention d'un budget. Les ministères de la pêche de chaque pays doivent renforcer leurs systèmes de suivi du plan et apporter leur soutien en fonction des besoins. Il est également important d'agir activement auprès des gouvernements et des bailleurs de fonds afin d'obtenir le budget nécessaire à la mise en œuvre du plan.
- Le Guide et le Recueil de cas seront accessibles sur le site web. Les utilisateurs principaux sont le personnel du ministère de la pêche responsable de la vulgarisation sur le terrain, mais le large éventail d'informations rend l'utilisation pratique problématique. Il est donc nécessaire de continuer à renforcer les capacités du personnel du ministère de la pêche pour pouvoir extraire des informations utiles et appropriées du Guide et du Recueil de cas et les expliquer d'une manière facile à comprendre afin de résoudre les problèmes rencontrés par les pêcheurs de terrain. Les agents du ministère de la pêche de chaque pays qui ont servi de personnes focales pour le projet ont accumulé les connaissances sur le contenu du Guide ainsi que les pratiques sur le terrain, et l'on s'attend à ce que ce personnel agisse comme une ressource dans leur pays et utilise pleinement les réseaux nationaux et internationaux établis dans le cadre du projet.
- Les pêcheurs sont souvent confrontés à des problèmes qu'un pays peut difficilement résoudre par lui-même, tels que la gestion des ressources halieutiques hautement migratoires qui se déplacent d'un pays à l'autre et les problèmes des pêcheurs migrants. Pour faire face à ces problèmes, il est important de renforcer le système de collecte de données dans chaque pays qui permet de partager et d'analyser les informations et de développer le cadre juridique. Nous avons essayé de travailler avec la CSRP dans le projet, mais les résultats sont restés limités et il est important de renforcer la coopération plus concrète à l'avenir.

### **(3) Soutien continu à la cogestion des pêcheries**

Il est significatif que, à travers ce projet, l'expérience de coopération en matière de cogestion des ressources que la JICA a accumulée pendant de nombreuses années dans les pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier au Sénégal, ait été organisée et compilée dans le Guide et le Recueil de cas qui ont été rendus publiques. Les recommandations sur cette base pour la coopération future dans le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest sont les suivantes.

- Dans le cadre de la promotion de la cogestion des pêcheries, les facteurs clés pour assurer la durabilité des activités sont de réduire l'impact négatif sur la gestion des ménages de pêcheurs causé par la réduction du volume et de la valeur des captures résultant des restrictions de pêche, et de maintenir la motivation des pêcheurs. Le Sénégal et les pays voisins sont confrontés à des défis communs en ce qui concerne la manipulation du poisson après la capture, le maintien et la gestion

de la fraîcheur des produits et l'amélioration de la valeur ajoutée, bien qu'il y ait une différence en matière de niveau. Le soutien à l'amélioration de ces questions à chaque étape de la pêche, du transport à bord, du débarquement, du transport du site de débarquement à la zone de consommation et de la vente au détail des produits de la pêche contribuera à la durabilité des ressources halieutiques et à l'amélioration des moyens de subsistance des acteurs de la pêche tout en utilisant les résultats de ce projet. En outre, ces initiatives permettront de développer à l'avenir une chaîne de valeur plus efficace dans le secteur de la pêche.

- Si les agents administratifs de la pêche, les chercheurs, les pêcheurs etc. des pays cibles du projet avaient la possibilité d'échanger directement et régulièrement des informations et des opinions, la compréhension mutuelle et le partage des meilleures pratiques seraient davantage favorisés. De nombreuses personnes du Sénégal et des pays voisins ont participé aux programmes de formation dans le domaine de la pêche organisés par la JICA. La plupart d'entre eux sont les agents de l'administration des pêches, mais il y a eu des cas où les représentant des pêcheurs sénégalais ont participé et ont ensuite contribué de manière significative à la promotion de la cogestion des ressources au niveau local. Ils ont également contribué au partage d'expériences et à la diversification des techniques de pêche dans les pays voisins. Il peut être possible de développer et de motiver des ressources humaines qui comprennent l'importance de la gestion des ressources halieutiques dans une perspective plus large, par exemple en donnant la possibilité à ceux qui ont contribué à la cogestion des pêcheries dans leur pays de leur donner la priorité pour participer à la formation. Il est également possible de faire des études dans les universités au Japon et d'obtenir une maîtrise ou un doctorat dans le domaine de la pêche grâce à la formation à long terme "Réseau d'études agricoles pour la sécurité alimentaire", qui permet de mieux connaître le Japon et de trouver et de former des personnes pouvant contribuer à des projets de coopération à l'avenir. En particulier, lorsque le développement des ressources humaines peut être lié à des domaines prioritaires tels que l'économie bleue, la cogestion des pêcheries et le développement de la chaîne de valeur de la pêche, où la JICA tente actuellement de renforcer la coopération, l'efficacité de la coopération pourrait être encore améliorée.

## Cadre logique du projet (PDM)

**Titre du projet : Projet de Renforcement de Capacités pour la Co-gestion des Pêcheries dans les pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO)****Agence d'exécution : Direction des Pêches Maritimes, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime****Groupe cible : Responsables de l'administration centrale et locale et les autres acteurs de la pêche au Sénégal et dans les pays participants (la Mauritanie, la Gambie, la Guinée bissau, la Guinée, le Cabo verde, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire)****Période du projet : Mars 2019 - Février 2023****Site du projet : le Sénégal et les pays participants**

Version 1.1

Date: 31/12/2020

| Résumé narratif  | Indicateurs Objectivement Vérifiables  | Moyens de Vérification  | Hypothèses Importants   |
|--|--|---|---|
| <b>Objectif Global :</b>   |  |   |   |
| La cogestion des pêcheries est consolidée et généralisée au Sénégal, et promue aux autres pays de l'Afrique de l'ouest   | 1) Nombre de sites qui appliquent la cogestion de pêcheries<br>2) Impacts sur la gestion des ressources halieutiques | - Enquête<br>- Rapports   |   |
| <b>But du projet :</b>   |  |   |   |
| Renforcement du système pour la diffusion de la cogestion des pêcheries au Sénégal et renforcement des capacités de la cogestion dans les pays de l'Afrique de l'ouest | Nombres d'acteurs formés<br>Nombre d'ateliers de partage<br>Nombre de pays impliqués                                 | - Rapport du projet<br>- Projets de plan d'action                               | - Les politiques / plans / points de vue sur la cogestion des pêcheries aux pays participants ne sont pas changés<br>- Les personnels pour continuer des activités de la cogestion des pêcheries aux pays participants sont assurés |
| <b>Résultats escomptés</b>   |  |   |   |
| 1 Le système de cogestion des pêcheries est renforcé et appliqué dans les sites du Sénégal   | Document de création   | Rapports du projet  | Les personnels pour continuer des activités de la cogestion des pêcheries aux participants sont assurés   |
| 2 Les méthodes et les outils d'aide à la vulgarisation sont développés   | Nombre et type de supports   | Rapports du projet  |   |
| 3 Les expériences réussies sont partagées dans les pays de l'Afrique de l'ouest  | Nombre d'ateliers de partage<br>Nombre de participant aux formations   | - Rapports d'ateliers<br>- Rapports du projet                                   |   |
| 4 Les plans d'activités et de vulgarisation sont élaborés au Sénégal et dans les de l'Afrique de l'ouest   | Le plan d'activité et de vulgarisation sont élaborés au moins dans 4 pays  | Rapports du projet outil de suivi et d'évaluation de la cogestion des pêcheries |   |

## Cadre logique du projet (PDM)

**Titre du projet :** Projet de Renforcement de Capacités pour la Co-gestion des Pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest

**Agence d'exécution :** Direction des Pêches Maritimes, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

**Groupe cible :** Responsables de l'administration centrale et locale et les autres acteurs de la pêche au Sénégal et dans les pays participants (la Mauritanie, la Gambie, la Guinée bissau, la Guinée, le Cabo Verde, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire)

**Période du projet :** mars 2019 - avril 2024 (62 mois)

Version 2

**Site du projet :** Sénégal et pays participants

Date: 02/28/2022

| Résumé narratif   | Indicateurs objectivement vérifiables  | Moyens de vérification   | Hypothèses Importantes  |
|---|--|--|---|
| <b>Objectif global</b>  |  |  |   |
| La cogestion des pêcheries est consolidée et généralisée au Sénégal, et promue aux autres pays de l'Afrique de l'ouest.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Sénégal, 80 % ou plus des sites d'intervention du projet; améliorent et diversifient les activités de gestion des ressources halieutiques.</li> <li>• Au Sénégal, la cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide est élargie dans les sites où le projet n'est pas intervenu</li> <li>• Dans les pays participants ayant démarré la cogestion, au moins trois (3) nouveaux sites commencent la cogestion des ressources halieutiques sur la base du guide.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête</li> <li>• Rapports</li> </ul>  |   |
| <b>But du projet</b>  |  |  |   |
| Renforcement du système pour la diffusion de la cogestion des pêcheries au Sénégal et renforcement des capacités de la cogestion dans les pays de l'Afrique de l'ouest. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Sénégal, plus de 80 % des sites d'intervention du personnel de vulgarisation formé par le projet mettent en œuvre la cogestion des ressources halieutiques de manière autonome et continue sur la base du guide.</li> <li>• La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide est élargie au moins commence dans plus de trois (3) pays participants.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du projet</li> <li>• Projets de plan d'action</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques/plans/points de vue sur la cogestion des pêcheries aux pays participants ne sont pas changés.</li> <li>• Les personnels pour continuer des activités de la cogestion des pêcheries aux pays participants sont assurés.</li> </ul> |
| <b>Résultats escomptés</b>  |  |  |   |
| 1. Les méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques sont synthétisés avec le guide.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le guide est produit et validé.</li> <li>• Au moins quatre (4) matériels et outils (matériels de formation, vidéos, fiches d'information, etc.) sont aussi élaborés suivant le contenu du guide.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du projet</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnels pour continuer des activités de la cogestion des pêcheries aux pays participants sont assurés.</li> </ul>   |
| 2. L'utilisation des méthodes et outils de vulgarisation pour la cogestion des ressources halieutiques est confirmée  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La cogestion des ressources halieutiques basée sur le guide commence dans tous les sites d'intervention du Projet.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du projet</li> </ul>   |   |
| 3. Les bonnes pratiques de cogestion des ressources halieutiques sont partagées avec les pays voisins.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans tous les pays participants, au moins 3 personnes dans chaque pays comprennent les méthodes et outils de vulgarisation et utilisent le guide.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'ateliers</li> <li>• Rapports du projet</li> </ul>   |   |
| 4. Le plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques est élaboré au Sénégal et dans les pays participants.                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins quatre (4) pays participants élaborent le plan d'activités et de vulgarisation de la cogestion des ressources halieutiques.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du projet</li> <li>• Outil de suivi et d'évaluation de la cogestion des pêcheries</li> </ul> |   |

## Compte rendu du 1<sup>er</sup> Comité Conjoint de Coordination COPAO

La première réunion du comité conjoint de coordination du projet **COPAO** (Renforcement de Capacités pour la Cogestion dans les pays d'Afrique de l'Ouest) s'est tenue le 20 juin 2019 à 9h18mn à la salle de conférence du Ministère des pêches et de l'Economie Maritime sous la présidence de **Mr Babacar Banda DIOP** Conseiller technique No 1 remplaçant le Secrétaire Général du Ministère empêché.

L'ordre du jour a porté sur :

- la présentation et la validation du plan de travail ;
- l'adoption des mesures préparatoires de l'atelier de lancement.

Ouvrant la séance, le Directeur des Pêches Maritimes, **Dr Mamadou GOUDIABY** a relevé l'importance du secteur de la pêche qui figure dans l'Axe 1 du Plan Sénégal Emergent. Il a rappelé les importantes réalisations faites dans le cadre de la coopération avec le Japon. A ce titre, il a remercié, au nom de Madame le Ministre des Pêches et de l'Economie maritime, **Mme Aminata Mbengue NDIAYE**, la **JICA** et le Peuple japonais de tous les financements consentis au Sénégal et particulièrement dans le domaine des pêches. Aussi, le projet COPAO s'inscrit dans la promotion d'une bonne gouvernance des pêcheries, basée sur la co-gestion dira-t-il. Le Défis de la généralisation de celle-ci passera par le renforcement de capacités des Parties prenantes. Ce qui cadre avec les objectifs du COPAO financé par la Coopération japonaise à hauteur de trois cent trente millions (**330 000 000**) **FCFA** pour une durée de quatre (**4**) ans (**2019 -2023**). Il a engagé les agents de la DPM pour accompagner et soutenir la mise en œuvre dudit projet.

**Mr KATO Koichi** a salué et félicité la **DPM** pour la préparation de cette importante rencontre pour laquelle un communiqué a été diffusé dans une des radios les plus écoutées. Il a présenté le groupe d'experts japonais engagé dans la mise en œuvre du projet et a également rappelé l'accompagnement du Japon dans le domaine de la pêche depuis 1976. Selon lui, le projet COPAO est une suite logique des trois (03) derniers projets de cogestion des pêcheries (Etude et Evaluation des ressources halieutiques, COGEPAS, PROCOVAL) et portera sur la généralisation de la cogestion sur tous les sites de pêche maritime au Sénégal et la promotion de celle-ci dans les autres pays membres de la Commission sous régionale des Pêches et la Côte d'Ivoire. Mr KATO a réaffirmé l'appui et l'engagement de la **JICA** au secteur de la pêche du Sénégal.

A sa suite **Mr SIDIYA DIOUF**, Chef de la Division Pêche artisanale, Chef du projet a présenté la composition du Comité conjoint de coordination et le plan de travail élaboré qui fut soumis pour examen et adoption.

En examen de cette présentation, **Docteur HAMETH DIADHIOU** Directeur du CRODT a relevé l'absence des organisations professionnelles dans le Comité conjoint. Il a suggéré de prendre en compte la dimension migratoire de certains acteurs dans des localités comme Mbour, Djifer, Joal. Il a donné un exemple réussi de cogestion à **NGAPAROU** avec l'adhésion des populations locales. Et pour la formation des acteurs, Dr DIADHIOU a demandé une communication en Langue locale.

**Mr IBRAHIMA LO** Chef du Service régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar a proposé l'intégration du réseau national des CLPAs et du réseau national des GIEs inter-professionnels en charge des quais de pêche dans ce comité. Il a aussi posé la question de savoir pourquoi les régions telles que St Louis, Ziguinchor et Kaolack n'ont pas été ciblées pour les zones d'intervention du projet. Il a également magnifié la régionalisation de la cogestion initiée dans le département de Mbour avec le projet COGEPAS.

**Mr Bassirou DIARRA** représentant la DPSP a remercié l'équipe du projet et a demandé qu'on ait des points focaux au niveau des structures comme le CRODT et la DPSP pour améliorer la communication et la visibilité du projet.

**Mr Ibrahima DIOUF**, chef du service régional de Thiès a aussi relevé l'absence de la DITP dans ce comité. Selon lui, l'argument de la distance sur le non choix des régions comme St Louis, Ziguinchor et Kaolack n'est pas convaincant. Il a recommandé l'intégration et le partage des expériences dans le résultat 3 et transformer le résultat 4 en activité. Il a réitéré l'intégration des organisations professionnelles dans ledit comité conjoint. /

**Mr Amadou Lamine DIAGNE** chef du service régional de Louga a plaidé pour l'intervention du projet au nord notamment à Fass Boye, Lompoul et St Louis. /

**Mr Ibrahima LO**, chef du service régional de Fatick, a souligné la spécificité des zones insulaires de sa région et a demandé s'il sera possible d'intervenir dans les sites non choisis. /

**Mme Aminata NDIAYE**, chef du service départemental de Tivaouane (Mboro), a rappelé la spécificité du CLPA qui englobe plusieurs villages et a souhaité l'implication des villages environnants si Mboro est choisi comme site d'intervention directe du projet.

En réponse à toutes ces préoccupations, **Mr Diouf** a précisé que l'intégration des organisations professionnelles n'est pas exclue, elle dépendra du choix des sites. La non sélection des autres régions est due au fait que les experts de l'équipe ne résident pas en permanence à Dakar pendant la durée du projet.

Pour la région de Ziguinchor, **Mr SAMBOU** a précisé que la dimension sécuritaire fait que la JICA n'y intervient pas encore. Mais le chef d'équipe du projet Mr UDAGAWA n'exclut pas de prendre en compte cette région dans l'étude de base et les formations. /

L'absence de la **DITP** dans le Comité conjoint a été justifiée par le fait qu'il n'est pas prévu de constructions d'infrastructures de pêche sujettes à un agrément. Son intégration sera étudiée.

Ainsi, le plan de travail est adopté par acclamation. /

**Mr SIDIYA DIOUF** est revenu pour présenter les orientations et les mesures prises pour l'atelier de lancement prévu au mois d'août 2019. Celles-ci ont été adoptées par acclamation.

Pour son mot de clôture, le représentant de la JICA a d'abord souhaité la présence de Mme Le Ministre à cet important atelier et a magnifié l'expérience du Sénégal en matière de cogestion des pêcheries. Il a souhaité la concrétisation et la consolidation du modèle sénégalais en vue de le diffuser à l'échelle nationale voire sous régionale. Ceci par le renforcement des capacités (formations) des acteurs. /

La réunion est clôturée à 11h 50mn par **Mr Babacar Banda DIOP** qui a remercié au nom du Ministre l'Ambassade du Japon, la JICA pour l'appui considérable au secteur de la pêche au Sénégal.

Il s'est réjoui que le Sénégal soit choisi pour partager ses expériences en cogestion avec les pays participants au projet. Il a délivré l'intérêt que porte Mme la Ministre à ce projet et se dit convaincu de sa présence à l'atelier de lancement du projet.

**Directeur des Pêches Maritimes**

**Mamadou GOUDIABY**



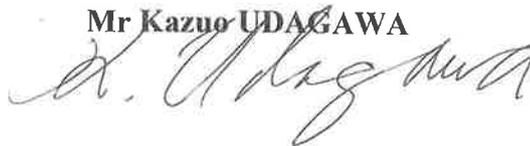
**Représentant Résident JICA**

P.O.



**Chef d'équipe du Projet COPAO**

**Mr Kazuo UDAGAWA**



## Compte Rendu

DE

LA 2ÈME SESSION

DU

COMITÉ CONJOINT DE COORDINATION

DU

PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES

POUR LA CO-GESTION DES PECHERIES

DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST (COPAO)

A la Réunion Zoom, le 3 décembre 2020



M. KATO Koichi  
Représentant Résident Adjoint  
Agence Japonnaise de Coopération  
Internationale au Sénégal



M. FAYE Diène  
Directeur des Pêches Maritimes  
Ministère des Pêches et de  
l'Economie Maritime au Sénégal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Udagawa', is written over a horizontal line.

M. UDAGAWA Kazuo  
Chef d'équipe japonaise/ Projet COPAO/IC NET Limited

## Compte Rendu

La 2<sup>ème</sup> session du Comité Conjoint de Coordination (CCC) tenue sur Zoom le 3 Décembre 2020 a approuvé, les points suivants :

### 1. Prolongation de la période du projet

La partie sénégalaise, la JICA et la COPAO ont convenu de modifier la prolongation de la durée du projet en raison des activités restreintes causées par covid-19.

| Phase                  | Actuelle                      | A modifier                  |
|------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> phase | De mars 2019 à août 2020      | De mars 2019 à janvier 2021 |
| 2 <sup>ème</sup> phase | D'octobre 2020 à février 2023 | De mars 2021 à juillet 2023 |

La partie sénégalaise et la JICA ont confirmé avoir pris les mesures nécessaires à la signature conjointe d'une modification du Procès-verbal des discussions concernant la prolongation de la période du projet d'ici la fin janvier 2021.

### 2. Continuation des discussions sur la modification des indicateurs du cadre logique du Projet vu la situation de COVID-19

La partie sénégalaise et la JICA ont convenu de continuer la discussion sur la modification des indicateurs du cadre logique du Projet, même après le redémarrage d'envoi des experts japonais selon la situation de COVID-19.

### 3. Activités prévues de la 2ème phase du Projet

La partie sénégalaise et la JICA ont confirmé les activités de la deuxième phase proposées par le Projet.

- Organisation de l'atelier (Formation pour le renforcement de la capacité au profit des zones d'extension de la cogestion)
- Préparation et réalisation du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> atelier
- Appui aux pays dans lesquels le suivi pourra être mené : Préparation et réalisation du 1er suivi sur le terrain
- Exécution de l'étude d'évaluation des activités de vulgarisation de la cogestion des pêcheries
- Production du guide de cogestion des pêcheries et réalisation du 2e suivi
- Préparation et réalisation du 3<sup>e</sup> atelier

- Mise sur pied du plan d'activité et de vulgarisation de la cogestion des pêcheries
- Organisation de l'atelier de clôture du Projet

La partie sénégalaise et la JICA ont soutenu que le calendrier et la méthode de mise en œuvre de chaque activité seront examinés en consultation entre les deux parties en fonction de la situation du COVID-19.

De plus, la partie sénégalaise a confirmé la préparation et le commencement des deux premières activités ci-dessus, dès que l'envoi des experts japonais sera décidé.

4. Poursuite de l'étude sur l'aperçu de l'état de la cogestion des pêcheries dans les pays voisins pour mitiger le niveau d'intervention entre les pays ciblés de suivi et les autres.

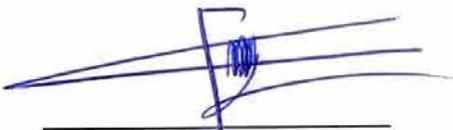
La partie sénégalaise et la JICA ont attesté la nécessité de continuer l'étude sur l'aperçu de l'état de la cogestion des pêcheries dans les pays voisins, afin de mitiger le niveau d'intervention entre les pays ciblés de suivi et les autres.

5. Préparation d'un protocole de coopération pour des activités de collaboration entre la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), la DPM et la JICA

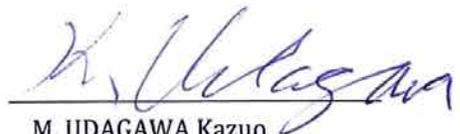
La partie sénégalaise et la JICA ont convenu de préparer un protocole de coopération entre la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), la DPM et la JICA pour co-publier le « Guide régional pour la cogestion des ressources halieutiques.

**COMPTE RENDU**  
**DE**  
**LA 3<sup>ème</sup> SESSION**  
**DU**  
**COMITE CONJOINT DE COORDINATION**  
**DU PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES**  
**POUR LA CO-GESTION DES PECHERIES**  
**DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST (COPAO)**

Dakar, le 27 janvier 2022



M. FAYE DIENE  
Directeur des Pêches Maritimes  
Ministère des Pêches et de  
l'Economie Maritime du Sénégal



M. UDAGAWA Kazuo  
Chef d'équipe japonaise/ Projet COPAO/ICNET Limited

### COMPTE-RENDU DE REUNION

Le vingt-sept janvier, l'an deux mille vingt-deux à 10 heures 15 minutes précises, s'est tenue dans la salle de réunion du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime à Diamniadio, la troisième réunion du comité conjoint de coordination du projet de renforcement de capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

La liste de présence est jointe en annexe.

Le secrétaire général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime s'est excusé de son absence pour empêchement et a demandé au Directeur des pêches Maritimes de le représenter.

L'ordre du jour a porté sur cinq (5) points :

1. Exposé, examen et adoption du cadre logique du projet ;
2. Exposé, examen et adoption de la prolongation de la durée du projet ;
3. Exposé, examen et adoption du plan de travail de la seconde phase du projet ;
4. Exposé, examen et adoption des premiers drafts du guide et du recueil de cas sur la cogestion ;
5. Création d'un groupe de travail pour la révision du guide.

Ouvrant la séance, monsieur Diène FAYE, Directeur des pêches Maritimes a d'abord salué et remercié monsieur Jun YOSHIMIZU, premier adjoint au représentant de la JICA et à l'assistance pour sa présence et sa disponibilité.

Il a rappelé l'importance du secteur de la pêche sur le plan alimentaire, social et économique. Il a magnifié l'excellente relation de coopération entre le Japon et le Sénégal et n'a pas manqué de rappeler l'accompagnement de la JICA à travers la construction de quais et centres de pêche, le financement de projet et le renforcement de capacités des agents et des acteurs.

Il terminera son intervention en souhaitant des discussions fructueuses qui vont renforcer significativement l'atteinte des objectifs de la deuxième phase du projet avant de déclarer ouverte la troisième réunion du comité conjoint de coordination.

A sa suite, monsieur Jun YOSHIMIZU a remercié le Directeur des Pêches Maritimes et lui a réitéré la disponibilité de son pays à travers la JICA à poursuivre son accompagnement au secteur de la pêche qui, depuis des années, reste l'un des domaines d'intervention privilégié à cause de ses potentialités et de son importance au Sénégal mais aussi par son statut de pionnier en cogestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest.

Il va rappeler que la première phase du projet s'est déroulée de Mars 2019 à Novembre 2021 et la seconde phase est prévue pour la période de Janvier 2022 à Avril 2024 et d'autres pays participants tels que la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Mauritanie, la Sierra Léone, la Côte d'Ivoire et le Cabo-Verde ont été intégrés en plus du

Sénégal. Cependant, il n'a pas manqué de signaler qu'un retard a été noté dans l'exécution du projet à cause de la pandémie du Covid-19.

Il a clos son allocution en résumant les résultats attendus de cette journée et qui sont notés dans l'ordre du jour avant de souhaiter au comité une réussite totale des travaux.

Prenant la parole, monsieur Kazuo UDAGAWA, chef conseiller du projet COPAO, est revenu sur les activités phares de la première phase du projet à savoir la tenue de trois séances qui ont réuni cent trente-six participants de cinq pays dont le Sénégal, la formation des formateurs, la formation des acteurs en dix séances réunissant deux cent vingt-quatre participants sur l'élaboration du plan de travail annuel et la gestion des récifs artificiels.

Il a déclaré que l'objectif de cette seconde phase est de consolider et de généraliser la cogestion des ressources halieutiques au Sénégal et d'intégrer les autres pays voisins cités ci-haut à travers le guide qui sera finalisé in fine.

Monsieur Sidiya DIOUF, Coordonnateur du projet et modérateur de la séance, a rappelé l'ordre du jour et a axé sa présentation sur les nouvelles orientations des objectifs et activités de la seconde phase en insistant sur les critères de sélection des zones cibles du projet, la transmission des connaissances techniques du Sénégal aux sept pays participants cités ci-haut, le rappel de la première phase du projet, les principales orientations techniques et administratives, le changement majeur dans la stratégie de mise en œuvre pour la seconde phase avant de terminer par rappeler la relation entre les activités du projet et le rôle attendu de chaque structure.

La prolongation de la durée du projet de Juillet 2023 à Avril 2024, après avoir été exposée et examinée, a été adoptée par le comité.

Monsieur Cherif SAMBOU, chef de la division valorisation et homologue du projet, a fait la présentation du cadre logique qui a été examiné puis adopté sous réserve d'intégrer les observations des intervenants.

Ensuite, il exposera le plan de travail de la seconde phase du projet, le guide et recueil de cas sur la cogestion des ressources halieutiques qui, après avoir été examinés, ont été adoptés par le comité.

Il a clos sa présentation par exposer la composition du groupe de travail pour la révision du guide qui a été discutée et adoptée en y intégrant le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) et le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Monsieur le Coordonnateur du projet a demandé que les chapitres 1 et 2 du guide soient envoyés à tous les membres du groupe de travail chargé de la révision pour les étudier et y apporter leurs inputs qui seront discutés lors de la séance qui se tiendra dans la deuxième quinzaine du mois de Février 2022.

Il a été suggéré de traduire le guide dans les langues nationales pour une meilleure vulgarisation.

Il a par la suite fait la synthèse des travaux de la journée en présence du Directeur des Pêches Maritimes et du Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Japon, monsieur Daisuke NAKAJIMA, qui se sont félicités de la bonne tenue de la rencontre et surtout de l'adoption de tous les points de discussion inscrits dans l'ordre du jour avant de renouveler leur engagement commun à travailler en synergie et d'accompagner le comité conjoint de coordination afin d'atteindre les objectifs de la seconde phase du projet au Sénégal et dans les pays participants.

Au terme des allocutions et des travaux, le Directeur des Pêches Maritimes a remercié les autorités japonaises, la JICA et les participants avant de déclarer clos les travaux de la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13heures 15 minutes.

Compte Rendu

DE

LA 4ÈME SESSION

DU

COMITÉ CONJOINT DE COORDINATION

DU

PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES

POUR LA CO-GESTION DES PECHERIES

DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST (COPAO)

Diamniadio, 22 février 2023



Diène BAYE

Directeur des Pêches Maritimes

Ministère des Pêches et de l'Economie  
Maritime au Sénégal

Yukitoshi MATSUMOTO

Chef d'équipe japonaise/ Projet COPAO

IC NET Limited

## Compte Rendu

Le vingt-deux (22) février 2023 vers 10h, la quatrième réunion du comité conjoint de coordination du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêches en Afrique de l'Ouest s'est tenue dans la salle de réunion du Ministère des Pêche et de l'Economie Maritime à Diamniadio.

La liste de présence est en attaché

Le Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime s'est excusé de son absence et a demandé au Directeur des Pêches Maritimes de le représenter.

L'ordre du jour a porté sur trois (3) points :

1. L'avancement des activités en 2022 ;
2. Le plan d'activités pour 2023
3. Discussion sur la poursuite de la promotion de la cogestion des pêches au Sénégal et dans la sous-région.

### Ouverture

Ouvrant la session au nom du Secrétaire Général, **M. Diène Faye Directeur des Pêches Maritimes** a d'abord salué et remercié les membres du comité de pilotage du COPAO en l'occurrence la coopération japonaise (JICA), les experts, les homologues du projet, les chefs de services concernés et les autres invités, pour leur disponibilité. Il a ensuite souhaité au nom du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime **M. Pape Sagna MBAYE**, la bienvenue aux participants à la cérémonie d'ouverture de la quatrième réunion du comité conjoint de coordination du COPAO. Pour terminer, **M. FAYE** a voulu magnifier le partenariat conclu avec les pays de la sous-région ainsi que l'intervention de la JICA en appui à la cogestion des ressources halieutiques

Puis **M. Masato Matsuno chargé de pêche à la JICA** a pris la parole pour saluer le Directeur des Pêches maritimes, les experts et le personnel du projet COPAO, les Services régionaux et départementaux et dit qu'il est venu ici pour représenter le représentant de la JICA au Sénégal et pour assister cet important quatrième Comité Conjoint de Coordination du Projet de Renforcement de Capacités Pour la Cogestion des Pêches dans les Pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO).

### 1. L'avancement des activités en 2022 ;

**M. Cherif Sambou** chef de la Division Valorisation/homologue du projet a expliqué l'état d'avancement du projet en 2022, notamment la réalisation des activités, résultats escomptés et l'objectif du projet.

### 2. Le plan d'activités pour 2023

**M. Kazuo Nishiyama adjoint au chef d'équipe japonaise du projet** a cité les principales activités de cette année 2023.

#### 2-1. L'activité au Sénégal

Le COPAO est en train de faire la mise en œuvre des activités pilotes dans les cinq sites, et deux experts japonais (D. Kitamado et Mme. Imamura) sont chargés du suivi et de l'accompagnement de ces

activités. Elles se termineront en août 2023. L'évaluation finale sera faite après l'achèvement de des activités pilotes.

## **2-2. L'activité Sous-régionale**

Le COPAO a tenu l'atelier sous régional sur le guide avec le pays francophones au mois février 2023 et la même rencontre avec les pays anglophones aura lieu juste après la 4eme CCC. Ensuite, le COPAO organisera le troisième atelier sous régional en mai, juin et juillet 2023, en divisant les pays participants en trois groupes, deux groupes de francophones et un groupe d'anglophones. L'objectif principal de cet atelier est de collecter des informations sur l'expérience de chaque pays et de vérifier leur état d'avancement de l'activité de cogestion.

## **2-3. Finalisation et dissémination du guide sur la cogestion des pêcheries**

Le COPAO finalisera le Guide et l'étude de cas entre septembre et décembre de 2023. En parallèle, le COPAO organisera une ou plusieurs réunions pour partager ces documents sus mentionnés au niveau national et sous régional. Comme moyen de vulgarisation additionnel et efficace, le COPAO mettra ce guide et cette étude de cas sur le site web de DPM, afin qu'ils puissent être accessibles à tout le monde, et ils resteront accessibles même après la fin du COPAO.

## **3. Discussion sur la poursuite de la promotion de la cogestion des pêches avec le guide et l'étude des cas au Sénégal et dans la sous-région.**

### **3-1. Discussions de la façon de vulgariser le guide à grande échelle, ensuite, d'une meilleure utilisation du guide pour promouvoir la cogestion des ressources halieutiques**

Les contributions suivantes ont été notées

- ✓ **M. Faye Directeur des Pêches Maritimes (DPM)/Directeur du projet** a souligné que la démarche participative qui a été adoptée lors de l'élaboration de ce guide en impliquant toutes les parties concernées fait que c'est un document de référence. Constat étant fait que la gestion centralisée des ressources présentait des limites c'est ainsi qu'une partie des tâches a été déléguée aux acteurs. C'est sous ce cadre, que la cogestion est pilotée par les quarante et un CLPAs du Sénégal. Ainsi, il propose d'organiser des ateliers locaux au niveau des sites pour partager le contenu du guide.
- ✓ **M. Sambou homologue et Mme Astou Gaye assistante du COPAO** ont rappelé que le contenu du guide a été partagé au niveau des sites pilotes et dans la sous-région. L'administration a aussi été invitée pour apporter sa contribution afin d'améliorer l'outil. Cependant ils prennent bonne note de toutes les suggestions.
- ✓ **M. Fadiaba de la Cellule d'Etudes et de Plannification (CEP)** s'est réjoui que le guide ait été partagé avec les acteurs locaux au niveau des sites pilotes. Cependant, pour la diffusion de l'outil ; afin d'atteindre le maximum de cibles, il a suggéré :
  - de réaliser des supports vidéo pour les cas pratiques pour faciliter la compréhension
  - de rencontrer les acteurs, renforcer la communication en poursuivant les ateliers décentralisés pour couvrir beaucoup plus de localités puisque beaucoup de régions comme Saint Louis et Ziguinchor s'intéressent à la cogestion ;
  - que l'administration s'approprie le guide afin d'assurer la continuité à la fin du projet

- il a enfin marqué l'ouverture et l'engagement de la CEP à collaborer pour l'atteinte des objectifs du projet.

Selon le **M. Yukitoshi MATSUMOTO, chef d'équipe du COPAO** un atelier national va être organisé et ce cadre réunira toutes les parties prenantes. Il a aussi salué l'idée de supports vidéo et a assuré que des réflexions vont être menées dans ce sens.

- ✓ **Mar Emilien Coly chef du bureau Valorisation, homologue du projet** : Selon lui, à la base, le chef de poste, le chef de service départemental, et le chef de service régional peuvent couvrir leurs zones dans la vulgarisation.
- ✓ **Mme Aminata NDIAYE chef du Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Tivaouane/Mboro** elle a dit :
  - puisque l'outil est volumineux produire un document de synthèse avec des images pourrait faciliter sa compréhension :
  - avec les services déconcentrés obtenir des temps d'antenne au niveau des radios locales pour faire la diffusion du guide
  - enrichir le guide en retraçant l'importance de l'harmonisation des dates du repos biologiques pour les acteurs qui partagent la même zone de pêche
  - impliquer dans le processus les industriels qui incitent les pêcheurs à enfreindre les mesures.

**M. Matsumoto** a rappelé que ce guide est destiné à l'administration. Cependant ils vont tenir en compte des propositions qui ont été faites afin d'améliorer le contenu.

**Dr Waly Ndiaye du CRODT** lui, suggère de faire apparaître les défis sur le plan juridique. Sur ce point, **M. Sidiya Diouf chef du projet COPAO** a souligné que parler de l'aspect juridique va s'avérer compliqué. Cela reviendrait à prendre en compte juridiquement les contextes de tous les pays membres du projet puisque ce guide n'est pas uniquement pour le Sénégal

**M. Matsuno** : a posé une question sur comment finaliser et diffuser en même temps le guide.

Selon **M. Sambou** le mois de décembre est l'échéance pour l'activité. Le partage de l'outil en interne va se poursuivre et ce sera l'occasion de recueillir toutes les contributions qui vont être consignées dans le guide pour être finalisé. Ensuite viendra la phase de diffusion qui se fera à la base et avec l'administration à travers une large communication et la parution de ces documents dans le site web.

### 3-2. Suite à ces interventions la question sur comment aider les autres pays à promouvoir la cogestion a été débattu

Les contributions sont les suivantes:

**M. Fadiaba** a proposé d'inviter le COPAO au groupe thématique qui regroupe l'ensemble des bailleurs et qui est présidé par la FAO pour partager le contenu guide

**M. Diouf** chef du projet/DPM: Selon lui il faut penser à aider les autres pays à améliorer ou promouvoir la cogestion en misant sur le renforcement de capacités. Quand le Japon offre des bourses sur la qualité, les bénéficiaires sont formés au Japon. Si des bourses sur la cogestion sont octroyées les bénéficiaires doivent être formés au Sénégal qui a une longue expérience dans la cogestion. Pour ce faire, le centre de pêche de Missirah construit avec l'appui du Japon et qui formaient des pêcheurs doit être réhabilité et érigé en centre de formation en cogestion et métiers de la pêche. Ce centre sera apte à accueillir des étudiants nationaux et de la sous-région.

Pour finir le Directeur dit que s'il n'y a pas d'autres suggestions ou commentaires, nous pouvons clore le débat. Et il a remercié les participants tout en espérant avoir bientôt ce document à sa disposition.

La séance est levée à 12 heures 30 minutes.

**Compte Rendu**

DE

LA 5ÈME SESSION

DU

COMITÉ CONJOINT DE COORDINATION

DU

PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES

POUR LA CO-GESTION DES PECHERIES

DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST (COPAO)



Diène FAYE

Directeur des Pêches Maritimes

Ministère des Pêches et de l'Economie  
Maritime au Sénégal

松本 幸敏

Yukitoshi MATSUMOTO

Chef d'équipe japonaise/ Projet COPAO

IC NET Limited

## Compte Rendu

L'an deux mille vingt quatre et le jeudi dix-huit janvier à 10H 10, s'est tenue à la salle de conférence du MPEM, la cinquième session du Comité Conjoint de Coordination (CCC) du COPAO, présidée par **M. Diène FAYE** Directeur des Pêches maritimes.

Le passage en revue des différentes réalisations du COPAO et la réflexion sur la meilleure manière d'utiliser le guide de cogestion des pêcheries artisanales du Sénégal, étaient les principaux objectifs de ladite rencontre.

A l'entame de son propos, M. le Directeur a remercié tous les participants et surtout la partie japonaise, avant de remettre la parole au modérateur **M. Sidiya DIOUF**, chef de la Division Pêche artisanale pour le rappel de l'agenda et les objectifs de la rencontre.

**M. le Représentant Résident de la JICA** a félicité et remercié le MPEM pour son soutien à travers les efforts consentis dans la consolidation de la cogestion des pêcheries. Il a recommandé les parties prenantes à améliorer le travail réalisé dans ce sens. Le Sénégal étant un des pays leader pour le prochain projet portant sur la chaîne de valeur, est invité à se préparer à l'avance. Il a félicité le Directeur des pêches avant d'inviter une forte mobilisation des acteurs pour la réussite du projet.

**M. le Directeur des Pêches** reprenant la parole, s'est réjoui de présider la rencontre au nom du SG du MPEM. Il a transmis le soutien et les encouragements du Ministre des Pêches et remercié la JICA et les participants pour l'intérêt porté à la gouvernance des pêches. Le riche potentiel de croissance du secteur, le place au cœur de nos politiques publiques, comme en attestent les emplois générés, l'apport en protéine d'origine animal, la consommation, la sécurité alimentaire ...

La Cogestion des pêcheries est un modèle intervenu dans un contexte de surexploitation de nos ressources halieutiques. Sur ce, la gestion n'est plus une affaire de l'Etat seul, mais des parties prenantes au niveau local : les CLPA qui sont des cadres locaux de gouvernance des pêcheries artisanales.

Le gouvernement du Japon a bien voulu financer de nombreux projets dans cette nouvelle approche de gestion.

Les objectifs majeurs portent sur la consolidation de la cogestion dans les pays cibles. Ce projet impacte positivement les communautés de par le partage des bonnes pratiques, les expérimentations effectuées sur l'élevage du cymbium, l'élaboration de supports de formation pour les différents pays. Tous ces résultats sont le fruit d'un engagement de tous. Par conséquent le Ministère témoigne ses sincères remerciements à la JICA, aux services techniques impliqués et le secrétariat du projet et exhorte à des échanges fructueux.

Le MPEM suit avec intérêt et fera sienne les recommandations qui seront adoptées. Il remerciera la partie Japonaise avant de déclarer ouvert l'atelier du cinquième Comité Conjoint de Coordination (CCC) du COPAO.

Il s'en est suivi la présentation de **M. Chérif SAMBOU** qui rappela la phase 1 portant sur la formation des acteurs, principalement les CLPA sur la rédaction de rapports d'activités, l'élaboration des PTA, le calendrier d'exploitation des ressources entre autres.

Des séminaires sur les récifs artificiels avec des visites à Yenne et Bargny sont aussi organisés. L'identification participative des défis du secteur leur est aussi appris. Certains CLPA ont aussi

été dotés d'ordinateurs, d'internet par le projet. A partir de l'état des lieux, les bailleurs sont répertoriés, et les activités de la phase 2 sont identifiées avec la capitalisation des bonnes pratiques dans les différents pays.

Trois ateliers sont organisés dans différents pays. A titre d'exemple les échanges de techniques de pêche entre le Sénégal et la République de Guinée sont réalisés.

Le suivi des huitres en Gambie et l'utilisation du Casier à seiche sont autant d'activités réalisées. Les sites à forte présence de migrants ont été choisis comme Fass Boye où la collecte et le relâchement de bébés cymbium avec la participation des femmes ; ainsi que Djiffer où le relâchement de 1000 individus a été effectué.

La sensibilisation au niveau des organes de presse, avec trois chaînes de télévisions choisies ; la recherche sur la domestication du yeet en milieu artificiel en termes de croissance, de taille, de poids a été aussi réalisée avec des espèces comme le Cymbium pepo et Cymbium cymbium.

L'interdiction temporaire de la pêche nocturne en zone nord à Lompoul est réalisée depuis 3 ans, à un moment où il y a eu de nombreux conflits. Des concertations sont organisées avec l'appui du projet et ont vu l'adhésion de Saint Louis à adopter l'initiative. Puis des consensus entre Saint Louis, Lompoul, Potou et Fass Boye ont eu lieu passant de 30 à 45 jours. En effet, les acteurs ont observé l'efficacité de cette mesure car cela réduit les conflits en cette période entre les « féfé-féfé » et les filets dormants, mais aussi a impulsé le retour de l'abondance des captures.

A Yoff les ormeaux y sont exploités surtout les petites tailles. Ainsi une période de repos biologique et une période d'exploitation sont définies.

La taille inférieure fixée à 4 cm dont 4,5 étant celle la plus est idéale et cela a même été consignée dans une convention locale, et pourrait même devenir une mesure adoptée à l'échelle régionale.

Le guide est rédigé de façon participative et les pays de la sous-région y ont contribué en ligne.

Le guide est partagé pour une bonne utilisation à travers sa vulgarisation, au profit de l'Administration des pêches et des acteurs. **Mme AYA**, complétant M. SAMBOU est revenue sur le guide de cogestion, disponible en ligne et sera finalisé, il est composé de quatre chapitres. Comment évaluer et exploiter les défis de la cogestion ? l'organisation des parties prenantes entre autres.

Le guide comporte des thématiques majeures, des recueils thématiques, des expériences menées par les parties prenantes. Il peut être consulté à partir d'un téléphone ou d'un ordinateur. Il est conçu par les Japonais et espère qu'il sera utilisé convenablement ; la version finale du site sera bouclée en fin janvier.

Des posters avec un code QR seront mis en place pour accéder au guide. Un guide modulable, combinant guide et bonnes pratiques. Le principal défi reste la traduction en langue locale pour une appropriation du guide.

**M. Le Directeur** a félicité l'équipe du projet pour la qualité du document présenté, démontrant les nombreux échanges d'expériences réalisés entre pays.

Au Sénégal beaucoup de guides sont confectionnés : en sécurité sanitaire et contrôle.... D'où la nécessité de bien le confectionner avec la participation de personnes ressources avant sa vulgarisation. A l'issue de cela, voir comment l'utiliser de façon volontaire car il constitue un document d'orientation dynamique, donc à améliorer de manière permanente.

A sa suite, les discussions ont porté sur :

**M. Sidiya DIOUF**, à la question de savoir comment diffuser le guide au Sénégal et dans d'autres pays ?

Comme le document est volumineux, il propose qu'une synthèse ainsi qu'une traduction en langue nationale soient faites. Il informa de l'existence d'une ligne verte qui peut être utilisée pour diffuser une partie du guide. Aussi, la création d'une cellule de vulgarisation au sein de la DPM ou du MPEM, à l'image du Maroc, est nécessaire et opportune.

**M. DIAKHATE** a remercié la JICA et félicité les présentateurs. Il réitère la disponibilité de la CSRP à accompagner l'utilisation des bonnes pratiques dans le guide. Les questions de cogestion ont toujours intéressé la CSRP, qui appuiera la vulgarisation du guide à travers ses différentes plateformes et propose aux acteurs de la pêche, d'utiliser les réseaux sociaux.

**M. DIEDHIOU** du **CRODT**, a proposé que de courtes vidéos soient conçues et traduites en langues locales. Il suggère que des étudiants soient mis à contribution pour continuer la recherche sur les ormeaux et le cymbium.

**M. Chérif SAMBOU** propose que le guide soit synthétisé et consolidé avant que les pays ne s'engagent pour son utilisation.

**M. MATSUMUTO** rappela que dans un premier temps, il est destiné à l'administration des pêches. A la fin du projet dans les deux mois à venir, des posters et vidéos pourraient être réalisés, il précise que le guide sera aussi disponible dans le site de la CSRP. Il promeut la révision continue du guide pour son amélioration et compte sur le concours de tous les acteurs de la pêche.

**M. Ibrahima LO** a rappelé qu'avec les difficultés d'accès à l'Internet il faut penser à une mise à disposition de clés USB.

**M. Mamadou WADE** abondera dans le même sens que M. DIOUF pour la création d'une cellule de vulgarisation et insista sur la formation des jeunes collègues agents, sur la cogestion des pêcheries artisanales.

**M. le Directeur** reprenant la parole, exhorte à ce que les CLPA soient mis à profit tout en inscrivant des activités de vulgarisation de la cogestion et du guide dans leur PTA. Il préconise aussi l'utilisation des radios communautaires, la mise en place d'une cellule de vulgarisation et d'expérimentation, et promet qu'il va s'en ouvrir à M. le Ministre pour sa création.

A la question de savoir, est-ce que la recherche a été impliquée ? M. Sidiya DIOUF a répondu que la recherche sur le Cymbium est réalisée par le CRODT pour étudier sa croissance.

**Mme DIOP** a apporté des compléments d'informations pour dire que les discussions avec les exploitants d'ormeaux se sont aussi déroulées avec l'appui du CRODT.

**M. DIAKHATE** rajoutera que l'implication de la recherche est importante pour mieux étayer les observations faites sur le terrain.

**M. NISHIYAMA** dira que le prochain projet doit être en lien avec la cogestion afin de poursuivre la vulgarisation du guide sur la cogestion.

A la suite des discussions, **M. Sidiya DIOUF** a fait la synthèse des propositions sur la diffusion et l'utilisation du guide ainsi que sur les recommandations formulées en soulignant :

La création du Code QR, le résumé et la traduction du guide, la mise en place d'un instrument juridique pour une harmonisation dans la cogestion dans les pays , l'utilisation des réseaux sociaux et des vidéos résumées en différentes langues , la mise en place d'une cellule de vulgarisation et d'expérimentation au niveau du MPEM pour aborder les problématiques de la pêche , la prise en charge de 2 étudiants pour poursuivre la recherche sur l'ormeau et le cymbium, l'organisation d'ateliers pour les acteurs et les nouveaux agents des pêches recrutés , la mise à profit des CLPA et de ses différents réseaux pour la prise en compte de la diffusion du guide de cogestion, lors de l'élaboration de leur PTA , l'organisation démissions dans les radio communautaires , la prise en compte du guide par le projet.

**Pour le mot de clôture**, le **Représentant Résident de la JICA** dira que les discussions sont riches en enseignements et sont constructives ; Il magnifia l'importance de l'harmonisation de la cogestion à travers le guide avec CSRP, sa vulgarisation et son utilisation avec les CLPA. Avec le futur projet des efforts doivent être consentis sur la cogestion avant de remercier tous les participants.

**M. le Directeur** réitère ses remerciements à la partie japonaise, avec beaucoup d'appuis dans les infrastructures et les renforcements de capacités. Avec l'annonce du nouveau projet, toutes les dispositions seront prises pour sa parfaite réussite.

Il rappellera que M. le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, **Monsieur Pape Sagna MBAYE** suit de près les activités menées par le projet COPAO.

A 11H 55 mn, plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Directeur déclara clôt l'atelier.

**Fait à Dakar, le 20 janvier 2024**

**Le Secrétaire de séance**

**Le Président de séance**

## Plan d'activités annuel

Nom du CLPA et sa région

Date de soumission :

**Plan d'activité provisoire**

Les Initiatives peuvent inclure les éléments suivants.

1. Organisation des réunions du CCI (RENCONTRES REALISEES PAR ICC)
2. Planification SUR LA SURVEILLANCE PARTICIPATIVE
3. Augmenter le nombre de bateaux enregistrés (Situation du parc piroguier)
4. Initiatives de cogestion Menees
5. Sensibilisation/bulgarisation
6. Training
7. Autres

Résumé des activités

| Initiatives | Personne en charge | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|-------------|--------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| Init 1      |                    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Init 2      |                    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Init 3      |                    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Init 4      |                    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |

**Nom de Initiative 1:**

**Objectif**

**Personne en charge au CLPA :**

**Partenaires si quelqu'un:**

**Calendrier des activités**

**Cost estimate and the funding source si quelque chose**

**Resultants**

**Observation**

Nom de Initiative 2:

Objectif

Personne en charge au CLPA :

Partenaires si quelqu'un:

Calendrier des activités

Cost estimate and the funding source si quelque chose

Resultants

Observation

Nom de Initiative 3:

Objectif

Personne en charge au CLPA :

Partenaires si quelqu'un:

Calendrier des activités

Cost estimate and the funding source si quelque chose

Resultants

Observation

Nom de Initiative 4:

Objectif

Personne en charge au CLPA :

Partenaires si quelqu'un:

Calendrier des activités

Cost estimate and the funding source si quelque chose

Resultants

Observation

Nom de Initiative 5:

Objectif

Personne en charge au CLPA :

Partenaires si quelqu'un:

Calendrier des activités

Cost estimate and the funding source si quelque chose

Resultants

Observation

Nom de Initiative 6:

Objectif

Personne en charge au CLPA :

Partenaires si quelqu'un:

Calendrier des activités

Cost estimate and the funding source si quelque chose

Resultants

Observation

Nom de Initiative 7:

Objectif

Personne en charge au CLPA :

Partenaires si quelqu'un:

Calendrier des activités

Cost estimate and the funding source si quelque chose

Resultants

Observation

## **RAPPORT D'ACTIVITES CLPA(TRIMESTRE/Annuel)**

### **Date de soumission :**

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Région:                           |        |
| Département :                     |        |
| Dénomination du CLPA:             | Siège: |
| Date de création:                 |        |
| Localités polarisées par le CLPA: |        |
|                                   |        |
| Nombre de membre de ICC /         |        |

### **1-INTRODUCTION**

**Objectif ou but pendant cette période?**

**Résumé des activités de cette période.**

### **2-MOYENS Matériels DU CLPA**

**Matériel (équipement de bureau, moteur hors-bord, etc.)**

**Situation financière (montant du fonds disponible) et source de financement**

### **3- Les outils de gestion dont vous disposez (PA, COMIDEC, CONV LOCALE, PACC, MAN PROCEDURE, COMMUNICATION)**

|  |
|--|
|  |
|--|



**Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime Sénégal**

|          |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Etranger |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Montant Permis

Pourcentage de bateaux enregistrés dans les bateaux de pêche locaux

**6. Situation des cartes de mareyeurs Processors are not registered yet. Regulation****NOMBRE DE CARTES MAREYEURS:**

1. Mareyeurs Premiar category
2. Micro –Mareyeurs (ses)B Second
3. Pêcheurs - mareyeursB...Third

**7. Situation des transformateurs de poisson**

Nombre de transformateurs de poisson par type de transformation

Noms des groupes de transformateurs avec le nombre de membres du groupe (hommes, femmes)

**8- CONTRAINTES MAJEURES**

|  |
|--|
|  |
|--|

**9-PERSPECTIVES**

|  |
|--|
|  |
|--|

**10-CONCLUSION**

|  |
|--|
|  |
|--|

**Annexe pour le rapport annuel**

1. Liste des membres de l'ICC avec leurs occupations (Commissions)
2. Liste des fonctions du CLPA List of CLPA's jobs or fonctions
3. Rencontres réalisées par ICC
4. Missions reçues par ICC
5. Situation sur la Surveillance participative
6. Initiatives de Cogestion Menees

## Discours d'engagement

Assistant local du COPAO, M. Babacar Ngom

- ✧ L'engagement des participants à poursuivre les activités de gestion des ressources halieutiques après la fin de la campagne.

LOMPOUL :

- Thioyel Ka, chef de poste à Lompoul

Il a rappelé la récurrence des conflits pendant les saisons de pêche, qui ont causé beaucoup de problèmes et de dégâts matériels, une situation qui, selon lui, est en train d'être résolue par l'interdiction de la pêche de nuit. Il a ajouté que le projet COPAO a très bien réussi à renforcer les capacités des parties prenantes, ce qui, selon lui, est fondamental dans la gestion des ressources halieutiques, car pour bien faire, il faut savoir. Il a cité les différentes réalisations du projet, notamment la planification de la formation, les voyages d'échange d'expériences avec les pays voisins, les voyages d'étude au Japon, les réunions de zoom, les émissions de radio et les affiches.

- M. Chérif Sambou, Direction des Pêches Maritimes

Il a terminé son discours en remerciant l'administration territoriale, en particulier le gouverneur, qui a rapidement promulgué le décret interdisant la pêche de nuit pendant la campagne, sans oublier l'administration de la pêche.

- Formation à la planification stratégique : aujourd'hui, presque tout le monde peut élaborer un plan de travail annuel (PTA).
- La fourniture de moyens de sensibilisation des acteurs tels que des mégaphones, des affiches, des émissions de radio, etc,
- Fournir des ordinateurs portables pour les réunions mensuelles via Zoom.
- La fourniture de gilets de sauvetage pour assurer la sécurité des membres du comité de surveillance lors des sorties de surveillance participative pendant la période de repos biologique.
- L'organisation de réunions avec les CLPA voisins de Fass Boye et St-Louis pour discuter des problèmes de la pêche de nuit. Ceci a motivé les CLPA de St-Louis et de Gandiol à adopter les mêmes mesures d'interdiction de la pêche de nuit dans l'année à venir.

- M. Papa Sow, coordinateur du CLPA de Lompoul

Il a déclaré que le projet n'avait eu que des effets positifs, en particulier sur le plan du renforcement des capacités. Il conclut en disant que nous avons maintenant suffisamment de connaissances et que nous pouvons même conseiller d'autres CLPA qui en ont besoin. Les gens ont pris conscience des problèmes liés à la gestion des ressources halieutiques. Nous sommes prêts à continuer le travail,

même après le projet COPAO, que nous ne cesserons jamais de remercier. A l'avenir, s'il y a un autre projet, nous verrons comment introduire l'aquaculture dans nos activités.

➤ Mme Sala Sow, présidente des femmes transformatrices de Lompoul

Elle explique que les femmes transformatrices avaient l'habitude de relâcher les bébés cymbiums, peut-être de manière informelle, sans prendre les précautions nécessaires, mais qu'avec le projet, elles ont beaucoup appris et savent maintenant comment le faire dans les règles de l'art. Elle ajoute que les bébés relâchés n'iront nulle part ailleurs que dans les eaux de Lompoul, et que ce sont les pêcheurs et les transformateurs locaux qui en bénéficieront. Le projet leur a également permis de participer à la Journée mondiale de la femme à Nianing, de rencontrer des femmes du CLPA Sindia Sud et de discuter avec elles de l'importance et de la nécessité de relâcher les cymbiums, et de tisser des liens d'amitié entre les femmes. Elle affirme que toutes les femmes de Lompoul sont prêtes à continuer l'activité de lâcher de cymbiums après le projet COPAO, d'autant plus que c'est une activité qui n'est pas difficile et qui ne demande pas beaucoup de moyens.

➤ Autres femmes transformatrices à Lompoul

Une autre femme formatrice a déclaré qu'il y a quelques années, le kilo de cymbium coûtait environ 500 CFA et que maintenant les femmes transformatrices sont conscientes que le prix du cymbium peut être augmenté en fonction de leurs efforts et de leurs engagements. Grâce au projet COPAO, elles ont appris à valoriser le projet afin de gagner plus.

➤ Autres femmes transformatrices à Lompoul

Pour montrer leur engagement à poursuivre le lâcher de bébés cymbium, Mme Sala Sow a demandé aux femmes transformatrices, si elles étaient prêtes à poursuivre le travail, de se lever et d'applaudir, ce qu'elles se sont empressées de faire, démontrant ainsi leur engagement total à poursuivre le projet après le départ de COPAO.

### NIANING :

➤ Ibrahima Faye, pêcheur du village de Mballing

Il a témoigné de l'impact positif du projet sur la population et de l'engagement des acteurs à participer aux activités du projet avec ou sans les cadeaux. Il s'agit bien sûr d'une belle initiative de la part du projet, mais les personnes qui en bénéficient sont les acteurs et leurs familles.

Par conséquent, si les bébés cymbium ne sont pas protégés au fil du temps, il y aura une pénurie. En revanche, si nous les remettons à la mer, ils grandiront et se reproduiront au bénéfice de tous. Sur ce, nous nous engageons à poursuivre les activités du projet pour ce qu'il en reste, ainsi qu'à la fin du projet.

En tant que pêcheurs, nous avons l'habitude de relâcher les petits poissons après les avoir attrapés. Mais aujourd'hui, il y a toutes sortes de pêcheurs qui ne respectent aucune règle ou loi. C'est pourquoi ce projet est arrivé au bon moment, pour sensibiliser les acteurs afin qu'ils comprennent que ces

activités sont un moyen efficace de maintenir les ressources. Le projet nous a fait prendre conscience que ce n'est pas seulement le cymbium qu'il faut protéger, mais toutes les espèces.

➤ Ibrahima Mbodj, pêcheur du village de Point Sarrène

Il a remercié le COPAO pour le soutien technique apporté aux parties prenantes au cours des deux années du projet. Il a également salué la participation des femmes à la collecte et à la libération des bébés cymbiums. Ceux qui nous ont apporté le projet vont rentrer chez eux d'un jour à l'autre, c'est donc à nous de prendre soin de notre ressource, car nous en sommes les bénéficiaires. Il a exhorté les femmes, en particulier les transformatrices, à redoubler d'efforts même à la fin du projet, car elles seront parmi celles qui en verront les bénéfices.

➤ Raphael Ndour pêcheur, CLPA Sindia Sud

Il a cité l'historique des relations entre la pêche artisanale sénégalaise et la JICA depuis 2004. Le CLPA Sindia Sud a toujours été une référence dans le département de Mbour, grâce à l'engagement des acteurs dans la préservation de la ressource. Il a ensuite expliqué les différentes étapes de la remise à l'eau des bébés, puis l'obtention d'un cadeau symbolique après avoir rempli une carte, histoire de montrer l'importance de cette activité qui permet de sauvegarder les bébés cymbiums pour une pêche plus durable. Il a remercié les acteurs et surtout les pêcheurs pour leur participation aux activités du projet. Le projet touche à sa fin, mais la JICA est toujours là. Nous devons donc continuer à sensibiliser et à poursuivre les activités du projet afin que CLPA Sindia Sud puisse être l'un des bénéficiaires du projet en 2024. Le CLPA Sindia Sud est à l'avant-garde de la collecte et de la libération des bébés cymbiums. Il est nécessaire de poursuivre le travail avec ou sans financement. Nous pouvons dire que c'est un début et nous espérons que d'autres nous rejoindront pour obtenir plus de résultats.

➤ Mme Sarr, présidente des femmes de Nianing

Elle a parlé au nom des femmes et les a d'abord félicitées. Elle a remercié le peuple japonais de nous avoir apporté un tel projet. Elle a également exhorté les femmes à redoubler d'efforts, car ce sont les femmes et leurs familles qui en sont les bénéficiaires. Elle leur rappelle qu'elles ont compris le sens du projet grâce à Raphaël, qui leur a montré ce qu'il fallait faire après avoir collecté des bébés cymbiums. Les cadeaux sont importants, mais le prix des cymbiums pour le bénéfice de toutes les femmes est plus important. Elle a demandé aux femmes de s'engager à poursuivre les activités du projet même lorsque les partenaires ne seront plus là. Toutes les femmes présentes à l'événement ont levé la main pour confirmer leur détermination à continuer à collecter et à libérer des bébés cymbiums, même si le projet est terminé.

DJIFERE :

➤ M. Cheikh Sarr, adjoint au maire de Palmarin

Il parle au nom du maire, qui dit être informé de toutes les activités du projet COPAO et, comme le projet est sur le point de se terminer, il est prêt à soutenir le CLPA de Djifère pour qu'il poursuive ses activités.

➤ Ibrahima Faye, pêcheur

Il a remercié la JICA pour le projet et a félicité les membres de la CLPA qui ont participé activement aux activités de collecte des bébés cymbiums. Il s'est également engagé à poursuivre la collecte et le lâcher de bébés cymbiums même après la fin du projet.

➤ Iba Gaye, l'un des pêcheurs de cymbium les plus expérimentés de la localité

Il a partagé son expérience en suggérant de commencer par sauver les cymbiums femelles. Car, dit-il, les 80 % de bébés cymbiums risquent de mourir en essayant de les sauver.

➤ Demba Niang, pêcheur

Il a précisé que c'est grâce au Cymbium qu'il a pu acheter une maison et une voiture avec l'aide de Babacar Ciss, qui lui a tout appris sur la pêche. Il a remercié le COPAO de lui avoir permis d'aller en Guinée pour partager avec eux l'expérience du Sénégal. Il s'est engagé à continuer à collecter des bébés cymbiums même après la fin du projet.

➤ Babacar Ciss, pêcheur

Il a expliqué comment le projet a renforcé les capacités des acteurs locaux. Certains d'entre eux se sont ainsi rendus dans d'autres pays pour partager leurs connaissances en matière de cogestion. Avant les sessions de formation, de nombreux acteurs pensaient que les cymbiums ne servaient qu'à faire de la "soupe Kandja". Ce n'est que plus tard qu'ils ont appris que le cymbium jouait un rôle purificateur dans l'océan.

➤ Oumy Niang de Palmarin, formatrice

Elle a remercié le projet COPAO pour son impact positif sur les habitants de Djiffère et Palmarin, en particulier les femmes. Le projet a permis la libération de plusieurs bébés cymbiums. Ainsi, en ce qui concerne la durabilité, les acteurs et surtout les femmes s'engagent à poursuivre la campagne.

➤ La synthèse des engagements des parties prenantes

(femmes formatrices, pêcheurs, intermédiaires, autorités locales)

Ils se sont donc engagés à continuer à collecter et à relâcher des bébés cymbiums, ce qui est un acte de dévotion. La sensibilisation des parties prenantes se poursuivra. Dans ce cadre, ils prévoient d'introduire des repos biologiques pour protéger la ressource et de partager les connaissances et les expériences acquises au cours du projet. Ils feront également de leur mieux pour protéger les mères des cymbiums qui portent les bébés. Les autorités locales se sont également engagées à soutenir les activités de libération des bébés cymbiums. Les pêcheurs se sont également engagés à relâcher les bébés cymbiums à bord de leurs pirogues au lieu de les débarquer. Les juvéniles d'autres espèces seront également protégés.



## Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée



**Rapport définitif**

**Pour le compte de la JICA et du projet COPAO, Septembre 2023**



## 1. Objectif de l'étude

L'objectif d'une telle étude serait de comprendre et d'analyser la croissance pondérale des espèces de cymbium (*C. pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en utilisant un système de recirculation d'eau de mer. Cette étude permettrait d'obtenir des informations sur la biologie de ces espèces spécifiques, y compris leur taux de croissance, leur adaptabilité à l'environnement en eau de mer recirculée, et éventuellement de déterminer les facteurs clés qui influencent leur croissance pondérale.

Ces informations peuvent être utiles pour la gestion des stocks sauvages comme préconisé dans le cadre du projet de Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries dans les Pays de l'Afrique de l'ouest (COPAO). De plus, ces informations constitueront un état de référence pour une éventuelle élevage de ces espèces en aquaculture, en particulier pour l'amélioration des pratiques d'élevage, la sélection des individus les plus performants, et éventuellement pour la conservation des populations naturelles.

Le Centre de recherches océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT), affilié à l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), a été mandaté pour mener des investigations préliminaires sur les deux espèces de Cymbium. Cette démarche est motivée par le manque de données disponibles sur la biologie de ces espèces. L'objectif est donc de combler cette lacune en fournissant des informations essentielles sur la croissance pondérale en aquarium afin d'améliorer la compréhension de ces espèces et de faciliter leur gestion et leur conservation.

## 2. Méthodologie

Considérant la biologie des espèces étudiées et les travaux antérieurs, une approche méthodologie suivante a été mise en place, les points saillants sont :



Figure 1: Unité d'expérimentation aquacole du CRODT

Annexe 5 : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée

- L'unité de recherche aquacole du CRODT a été utilisée pour étudier la biologie du *Cymbium cymbium* et du *Cymbium pepo* (Yét).



Figure 2: Les deux espèces de cymbium qui nous intéressent dans cette étude: *C. cymbium* et *C. pepo* (de gauche à droite)

- Un circuit de recirculation d'eau de mer a été installé dans l'unité pour acclimater, conditionner et suivre la croissance des organismes.
- Deux petits aquariums en verre (50 x 75 x 100 cm) ont été utilisés pour héberger les juvéniles de Yét. Chaque aquarium était équipé d'un thermoplongeur pour réguler la température et d'un système de renouvellement de l'eau.



Figure 3: Aquarium muni d'un système de recirculation en eau de mer, couvert par d'un tissu sombre utilisé pour l'expérimentation

Annexe 5 : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée

- Les Cymbiums étant des organismes vivant dans les fonds marins et n'ayant donc pas besoin de beaucoup de lumière, l'installation d'élevage était recouverte d'une toile sombre pour limiter les rayonnements comme le montre la photo ci-dessus.
- Le système de renouvellement de l'eau a été simplifié en utilisant une compartimentation (C1 et C2, respectivement les compartiments d'élevage et de traitement) à l'intérieur de l'aquarium, ainsi que des tubes en PVC et un système de bullage. Cela permettait de faire circuler l'eau d'un compartiment à un autre sans utiliser de pompes, réduisant ainsi le stress potentiel sur les individus observés.
- Le fond des aquariums était recouvert d'une couche de sable de plage d'une épaisseur de 10 cm. En raison de contraintes budgétaires, le fond de chaque aquarium était divisé en quatre compartiments à l'aide de séparateurs en plexiglas, permettant ainsi d'obtenir huit unités expérimentales. En compartimentant les bassins, il a été prévu de tester deux classes de poids/taille de juvéniles (T1 nettement inférieure à T2). Considérant les individus survivant lors du transport, nous sommes retrouvés avec une différence faible entre les classes de tailles. Par conséquent, la compartimentation a été supprimée et les individus qui présentaient les meilleurs états physiologiques ont été marqués et suivis.
- Les paramètres de l'eau, tels que la température, le pH, la salinité, la saturation en oxygène, et la salinité ont été mesurés deux fois par jour (matin et soir) tout au long de la période d'expérimentation. À la fin de chaque période une moyenne a été faite et rapportée à côté des prises de poids et taille des individus survivants. Les paramètres physico-chimiques tels que la température, le pH, l'oxygène dissout étaient pris à l'aide d'un multi-paramètre Hanna HI94. Le taux de salinité était pris à l'aide d'un réfractomètre.
- Tous les 15 jours, les individus de chaque compartiment ont été pesés individuellement. Le poids et les tailles suivant la longueur de la coquille (taille L) et suivant la largeur (taille T) ont été pris pour chaque individu et marqués dans un fichier Excel de travail. Au début de l'expérience, chaque individu de *Yét* a été marqué pour identification. Les données ont été compilées que pour les individus pour lesquelles nous sommes sûrs d'avoir eu des mesures depuis le début de l'expérience. L'utilisation des données de croissance des individus morts avant la fin de la période pourrait constituer un biais dans l'interprétation des données.

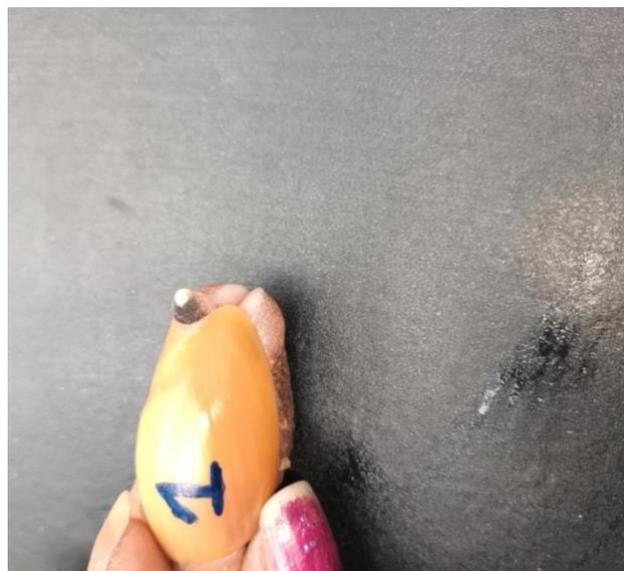
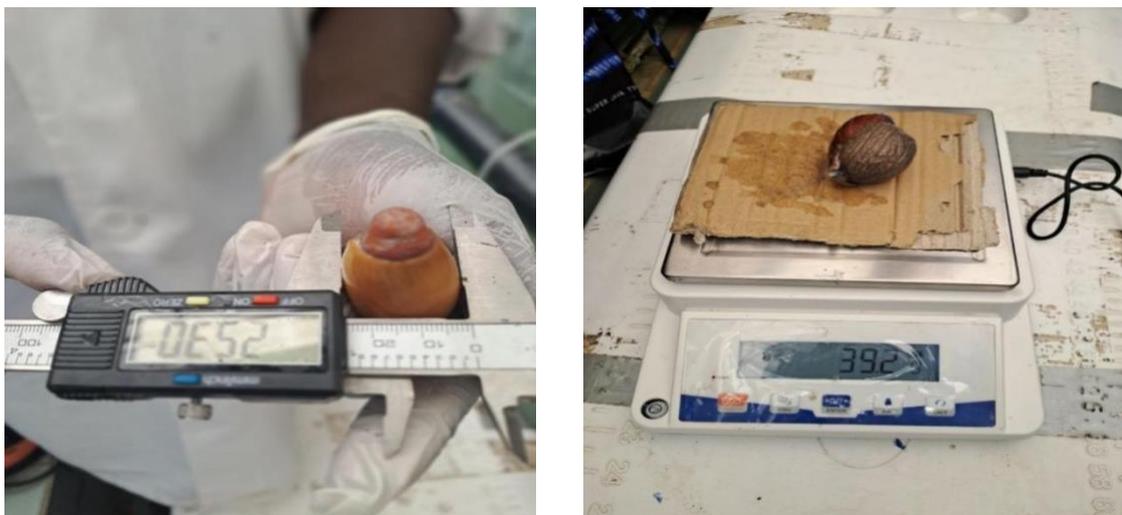


Figure 4: Un individu de *C. cymbium* marqué

Annexe 5 : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée



*Figure 5: Prise de poids et de tailles des cymbiums*

Ce travail en milieu contrôlé (aquarium au niveau de la serre d'élevage aquacole) est combiné à l'utilisation de cages spéciales immergées en milieu naturel avec des relevés réguliers pour évaluer la croissance des cymbium en milieu naturel. La finalité de cette approche volontariste de notre part est de comparer les résultats et d'obtenir une compréhension plus approfondie de la croissance des cymbium dans différents environnements.

- Ainsi, des cages similaires à celles utilisées pour la pêche des poulpes ont été créées. Ces cages sont tapissées de filets avec une maille inférieure à 15 mm pour éviter que les cymbium ne s'échappent.
- Deux sites ont été choisis pour ces essais, à savoir la pointe Sarene et Ouakam. Avec la collaboration de plongeurs au niveau de chaque site, 15 à 20 individus de cymbium ont été collectés dans chaque site, puis placés dans les cages immergées dans des zones sableuses préalablement identifiées. Une fois immergées, les plongeurs prennent le soin d'enfouir correctement la base des cages dans le sable. Cette action permet aux individus de se cacher ou de s'enfouir si nécessaire, sans être bloqués par le filet qui tapisse le fond des cages. Cette précaution vise à assurer un environnement adapté aux cymbium, leur permettant de se comporter de manière naturelle et de s'abriter dans le sable comme ils le feraient dans leur habitat naturel.

Annexe 5 : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (C. Pepo et C. cymbium) en aquarium en eau de mer recirculée



Figure 6: Cages confectionnées, immersion et prise de paramètres physico-chimiques

- Les cages ont été relevées toutes les 15 jours pour effectuer des mesures et collecter des données. Les individus étaient mesurés pour évaluer leur croissance, tandis que des paramètres physico-chimiques tels que la température, le pH et la salinité de l'eau étaient enregistrés.
- Cette approche permet de comparer la croissance des cymbium en milieu contrôlé (dans les cages) avec celle en milieu naturel, en prenant en compte les différences entre les sites. Elle offre une approche précise pour étudier l'impact de l'environnement sur la croissance des cymbium et comprendre comment ces espèces se développent dans différentes conditions.

### 3. Résultats

#### a. Régime alimentaire

Le régime alimentaire du *Cymbium glans* a été étudié de janvier 2016 à janvier 2018 (Diomandé et al., 2019). Les analyses ont révélé que le *Cymbium glans* se nourrit principalement de phytoplancton, en particulier de diatomées, tandis que le zooplancton (crustacés) ne représente que 4% de son régime alimentaire. La proportion de zooplancton augmente avec la taille de l'individu. Étant donné la similarité entre *C. glans*, *C. cymbium* et *C. pepo*, ainsi que le manque de données actualisées sur le régime alimentaire de ces deux espèces, une ration alimentaire composée de rotifères, d'artémies et de diatomées a été formulée.

Le protocole expérimental prévoyait la collecte de microorganismes marins, comme cela a déjà été réalisé par le CRODT lors d'épisodes de prolifération massive de microalgues toxiques dans la zone de Ngor. Il était prévu de collecter les diatomées et de les cultiver dans un bac contenant des artémies et du phytoplancton. Ce dernier était prélevé dans l'étang d'élevage de poissons de l'unité aquacole afin d'enrichir le milieu de culture des artémies et des diatomées. Ce milieu de culture était ensuite utilisé lors de la phase d'acclimatation des cymbiums. Cependant, compte tenu de la nature saprophage de ces organismes, il a été jugé nécessaire d'avoir de la matière organique en décomposition pour favoriser leur croissance. Par conséquent, de la pâte de poisson (conserves de sardine) a été ajoutée au mélange préparé avec les artémies et le phytoplancton, comme indiqué dans le paragraphe suivant.

L'élevage expérimental s'est déroulé pendant une période de 90 jours lors de la première phase. Les cymbiums en élevage étaient nourris deux fois par jour (à 09h00 et 15h00). L'alimentation utilisée pour le nourrissage était un mélange composé de microalgues vertes d'eau douce, d'artémies (*Artemia salina*) et de pâte de poissons morts. Les microalgues vertes d'eau douce étaient obtenues en broyant 1 litre de ces microalgues dans de l'eau salée, puis le dépôt obtenu était décanté et filtré. Chaque jour, 500 ml d'artémies élevées étaient collectés, filtrés et séchés pour obtenir une forme de pâte. En parallèle, nous avons utilisé 30 g de pâte de poissons provenant de tilapias (*Oreochromis niloticus*) élevés dans la serre. Ces poissons, ayant une taille comprise entre 20 et 100 g, sont morts naturellement, puis nous les avons collectés, stockés dans des congélateurs, broyés, et enfin mélangés avec le milieu de culture des artémies selon les proportions mentionnées précédemment. Ce mélange ainsi obtenu a servi de ration quotidienne pour chaque aquarium. L'eau d'élevage était renouvelée chaque semaine et le sable était remplacé en fonction de son état de dégradation. Au bout de 15 jours en moyenne, le sable de plage était renouvelé.

#### b. Paramètres physicochimiques de l'eau

Annexe 5 : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée

Ces résultats représentent les mesures des paramètres physicochimiques de l'eau prises à le matin et le soir ( 8h et 14h). Le pH indique le niveau d'acidité ou d'alcalinité de l'eau, l'oxygène dissous (O<sub>2</sub> %) représente la quantité d'oxygène disponible dans l'eau, la salinité (‰) mesure la concentration en sels dissous et la température (°C) indique la température de l'eau. Voici les résultats des moyennes (n=15 jours) journalières des paramètres physicochimiques de l'eau au cours du temps :

**Tableau 1: Paramètres physico-chimiques des aquariums dans l'unité expérimentale, la valeur pour chaque emps est une moyenne de prises obtenues durant cette période**

| Temps (jours) | pH   | O <sub>2</sub> % | Salinité‰ | T°C   |
|---------------|------|------------------|-----------|-------|
| 0             | 8,16 | 87,8             | 36,4      | 22,31 |
| 15            | 8,13 | 80,8             | 32,3      | 21,45 |
| 30            | 7,92 | 89,6             | 32,5      | 22,45 |
| 45            | 8,1  | 77,9             | 32,6      | 23,21 |
| 60            | 8,18 | 87,8             | 37,3      | 23,14 |
| 75            | 8,3  | 97,4             | 37,23     | 23,33 |
| 90            | 8,08 | 92,3             | 37,7      | 24,72 |
| 105           | 8,4  | 70,7             | 34,4      | 25,4  |
| 120           | 8,7  | 88,5             | 32,5      | 24,6  |
| 135           | 8,4  | 85,7             | 36,6      | 24,8  |
| 150           | 7,7  | 89,2             | 33,5      | 25,6  |
| 165           | 8,3  | 91,3             | 34,6      | 25,5  |
| 180           | 8,2  | 96,4             | 36,3      | 26,3  |

Nous avons ici des données moyenne de paramètres physicochimiques de l'eau des aquariums sur une période de 180 jours. Examinons chaque paramètre individuellement pour comprendre comment ils évoluent au fil du temps :

- Le pH de l'eau est mesuré sur une échelle de 0 à 14, où 7 est neutre. Dans ces données, nous observons que le pH initial était d'environ 8,16, légèrement basique. Au fil du temps, le pH semble varier, mais il reste généralement proche de la neutralité. Cependant, il y a des fluctuations légères, atteignant un minimum d'environ 7,7 et un maximum d'environ 8,7. Ces variations restent dans une plage acceptable pour de nombreuses espèces aquatiques.
- Le pourcentage d'oxygène dissous dans l'eau est essentiel pour la survie des organismes aquatiques. Nous constatons que le pourcentage d'oxygène dissous initial était d'environ 87,8 %, ce qui est relativement élevé et favorable à la plupart des espèces. Au fil du temps, il y a des variations, mais elles restent dans une fourchette relativement bonne, avec un minimum d'environ 70,7 % et un maximum d'environ 97,4 %. Cependant, la baisse de l'oxygène vers la fin de la période doit être surveillée, car elle pourrait affecter la qualité de l'eau.
- La salinité de l'eau est exprimée en parties pour mille (‰). Dans ces données, la salinité initiale était d'environ 36,4 ‰. Au fil du temps, elle varie légèrement mais reste dans une plage acceptable pour de nombreuses espèces aquatiques. La salinité varie entre environ 32,3 ‰ et 37,7 ‰.

Annexe 5 : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée

- La température de l'eau est un facteur critique qui affecte le métabolisme des organismes aquatiques. Les résultats montrent une température de l'eau initiale d'environ 22,31 °C. Au fil du temps, la température augmente progressivement pour atteindre environ 26,3 °C à la fin de la période d'expérimentation coïncidant avec la période chaude et pluvieuse. Cette augmentation de la température peut avoir un impact sur le métabolisme des organismes aquatiques et doit être prise en compte dans la gestion de l'environnement aquatique.

Globalement, les paramètres physicochimiques de l'eau dans ces données semblent rester dans des plages acceptables pour la plupart des espèces aquatiques. Cependant, il est important de noter les variations, en particulier la diminution de l'oxygène dissous et l'augmentation de la température..

Il convient de noter que ces résultats ne fournissent qu'un aperçu limité des paramètres physicochimiques de l'eau. Pour une évaluation complète de l'environnement aquatique, il est recommandé de mesurer d'autres paramètres tels que l'ammoniac, les nitrates, les phosphates, etc. De plus, ces résultats devraient être interprétés en fonction des exigences spécifiques des espèces de cymbiums étudiées.



**c. Croissance pondérale**

**i. Croissance pondérale intrinsèque**

Les résultats obtenus sur les indicateurs de croissance sont synthétisés dans le tableau suivant et met donne des information sur les moyennes de poids, de taille T (longueur) et de taille L (largeur) pour les deux espèces de cymbiums (*C. cymbium* et *C. pepo*) sur une période de 180 jours.

| Esp et Temps en jours   | Poids (g) moyen | Taille T (mm) moyenne | Taille L (mm) moyenne | Effectif N restant | Gain de poids relatif en % |
|-------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|
| <b><i>C cymbium</i></b> |                 |                       |                       |                    |                            |
| 0                       | 34,25           | 30,06                 | 47,80                 | 20                 |                            |
| 15                      | 35,39           | 30,83                 | 48,45                 | 15                 | 3,22                       |
| 30                      | 34,56           | 31,35                 | 49,05                 | 10                 | -2,40                      |
| 45                      | 35,36           | 31,91                 | 49,63                 | 10                 | 2,26                       |
| 60                      | 36,16           | 32,39                 | 50,23                 | 10                 | 2,21                       |
| 75                      | 36,96           | 32,91                 | 50,83                 | 10                 | 2,16                       |
| 90                      | 37,76           | 33,41                 | 51,43                 | 10                 | 2,12                       |
| 115                     | 37,81           | 33,41                 | 51,15                 | 5                  | 0,13                       |
| 130                     | 37,93           | 34,18                 | 51,80                 | 5                  | 0,32                       |
| 145                     | 38,34           | 34,70                 | 52,40                 | 4                  | 1,07                       |
| 165                     | 38,22           | 35,26                 | 52,98                 | 4                  | -0,31                      |
| 180                     | 39,11           | 35,76                 | 53,58                 | 3                  | 2,28                       |
| <b><i>C pepo</i></b>    |                 |                       |                       |                    |                            |
| 0                       | 18,48           | 22,11                 | 41,44                 | 20                 |                            |
| 15                      | 21,09           | 22,61                 | 41,76                 | 17                 | 12,38                      |
| 30                      | 26,46           | 26,78                 | 46,26                 | 13                 | 20,29                      |
| 45                      | 31,06           | 30,82                 | 50,60                 | 9                  | 14,81                      |
| 60                      | 35,78           | 34,48                 | 54,20                 | 9                  | 13,19                      |
| 75                      | 40,74           | 39,64                 | 59,87                 | 9                  | 12,17                      |
| 90                      | 46,28           | 41,04                 | 63,83                 | 9                  | 11,97                      |
| 115                     | 51,65           | 51,97                 | 71,12                 | 4                  | 10,40                      |
| 130                     | 56,25           | 56,01                 | 75,49                 | 3                  | 8,18                       |
| 145                     | 60,97           | 59,67                 | 79,45                 | 3                  | 7,74                       |
| 165                     | 65,93           | 64,83                 | 84,55                 | 3                  | 7,52                       |
| 180                     | 71,47           | 66,23                 | 86,46                 | 3                  | 7,75                       |

Tableau 2: Moyennes des indicateurs de croissances pour les deux espèces de cymbiums au cours du temps

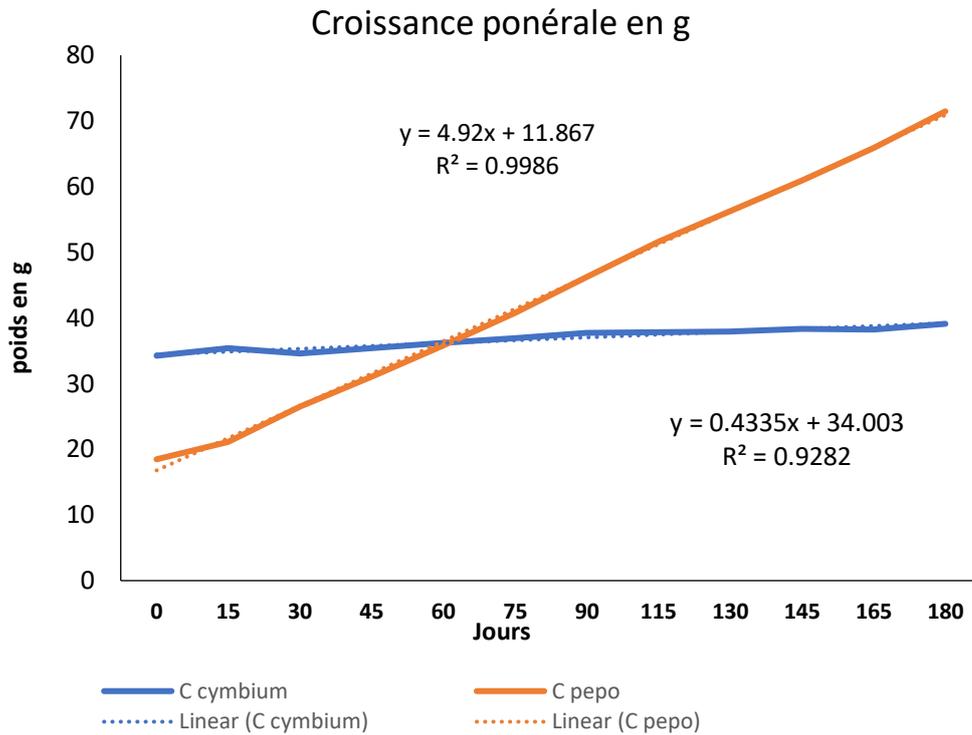


Figure 7: Évolution de la croissance pondérale, le poids en g, au cours du temps pour les deux espèces de cymbiums

En analysant les données de poids moyens des deux espèces de cymbium (*C. cymbium* et *C. pepo*) au fil des jours, comme le montre le tableau et le graphique ci-dessous nous observons les éléments suivants:

Au jour 0, le poids moyen des spécimens de *C. cymbium* est de 34,25 g, tandis que celui des *C. pepo* est de 18,48 g. Cela indique une différence significative de poids initial entre les deux espèces, avec les *C. cymbium* étant plus grand en terme de poids au début de l'expérimentation.

La croissance pondérale de *C. cymbium* a été caractérisée par une tendance relativement constante sur la période de 180 jours. Au début de l'étude, le poids moyen était de 34,25 g, et après 180 jours, il avait augmenté de manière modérée à 39,11 g, représentant une augmentation totale de 2,28 %.

En revanche, *C. pepo* a montré une croissance pondérale nettement plus importante que *C. cymbium*. Au jour 0, le poids moyen était de 18,48 g. Cette espèce a connu une croissance continue et significative au fil du temps, atteignant un poids moyen de 71,47 g après 180 jours. Cela représente une augmentation substantielle de 7,75 % par rapport au poids initial.

La comparaison entre les deux espèces met en évidence plusieurs différences clés. Tout d'abord, *C. pepo* a montré une croissance pondérale nettement plus élevée que *C. cymbium*. Cette différence pourrait être attribuée à des facteurs tels que la génétique, la nutrition, ou la capacité d'adaptation aux conditions de l'étude. De plus, *C. cymbium* a montré une croissance relativement constante avec quelques fluctuations mineures, tandis que *C. pepo* a présenté une croissance plus régulière et constante sur toute la période de l'étude.

En résumé, les résultats indiquent que *C. pepo* semble mieux adapté aux conditions de l'étude en termes de croissance pondérale, affichant une augmentation significativement plus élevée par rapport à *C. cymbium*.

L'analyse de la corrélation entre le poids et le temps d'élevage pour *C. cymbium* a abouti à une relation linéaire représentée par l'équation :

$$\text{Poids} = 0,433 \text{ temps en jour} + 34,00$$

Le coefficient de détermination ( $R^2$ ) pour cette relation s'élève à **0,9282**. Ce coefficient indique que **92,82 %** de la variance dans le poids de *C. cymbium* peut être expliquée par le temps d'élevage. En d'autres termes, il existe une forte corrélation positive entre le poids et la durée d'élevage de *C. cymbium*.

L'analyse de la corrélation entre le poids et le temps d'élevage pour *C. pepo* a également révélé une relation linéaire :

$$\text{Poids} = 4,92 \text{ temps en jour} + 11,86$$

Cependant, le coefficient de détermination pour cette relation est encore plus élevé, atteignant **0,9986**. Cela signifie que **99,86 %** de la variance dans le poids de *C. pepo* peut être expliquée par le temps d'élevage. Cette corrélation est extrêmement forte et positive, suggérant que la durée d'élevage est un facteur déterminant majeur de la croissance du poids chez *C. pepo*.

## ii. Ccroissance pondérale relative

En somme, ces résultats indiquent que le temps d'élevage a un impact significatif sur le poids des deux espèces de cymbium, mais cette relation est beaucoup plus prononcée chez *C. pepo*.

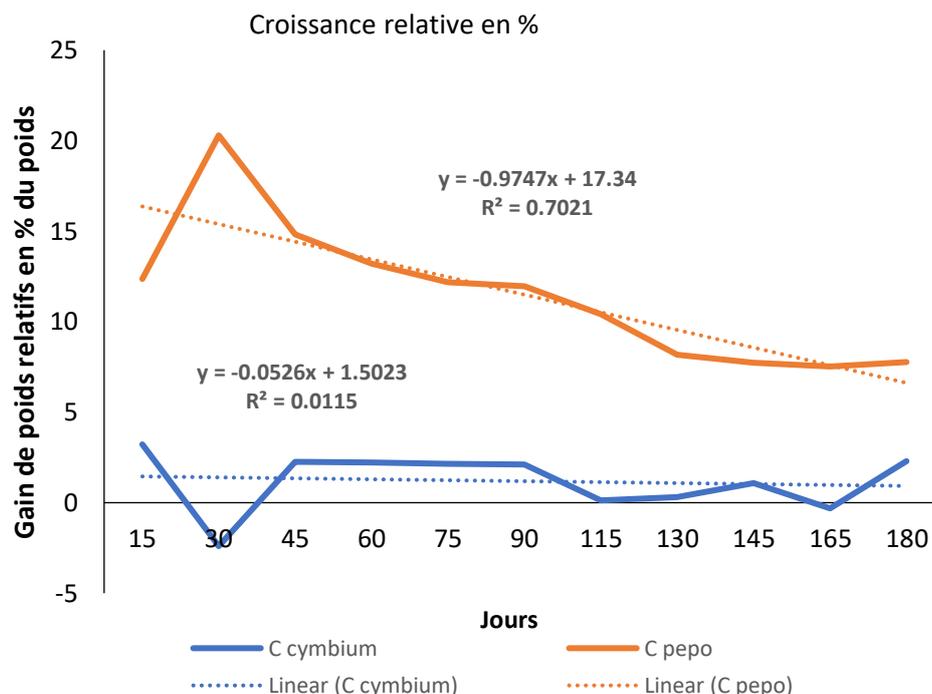


Figure 8: Croissance relative en % du poids initial pour les cymbiums en milieu contrôlé

Les taux de croissance relative en pourcentage des poids initiaux pour les deux espèces, *C. cymbium* et *C. pepo*, révèlent des modèles intéressants qui méritent une analyse approfondie.

Le modèle de régression linéaire pour *C. cymbium* est représenté par l'équation :

$$\% = -0,0526 \text{ temps} + 1,50$$

Cependant, le coefficient de détermination ( $R^2$ ) de seulement 0,0115 indique que cette relation linéaire est extrêmement faible. En d'autres termes, il y a très peu de variance dans la croissance relative de *C. cymbium* qui peut être expliquée par le temps d'élevage. Cela suggère que le temps d'élevage a un impact minime sur la croissance relative de cette espèce.

Le modèle de régression linéaire pour *C. pepo* est représenté par l'équation :

$$\% = -0,9747 \text{ temps} + 17,34$$

Le coefficient de détermination ( $R^2$ ) de 0,7021 indique que cette relation est significative mais moins étroite que celle observée dans la croissance du poids brut. Cependant, près de 70 % de la variance dans la croissance relative de *C. pepo* peut être expliquée par le temps d'élevage. Cette espèce montre une tendance significative à une décroissance relative du poids initial à mesure que le temps d'élevage augmente.

### iii. Relation taille poids

En effectuant une corrélation entre le poids et la taille T et L, nous obtenons une corrélation positive très élevée, avec un  $R^2$  supérieure 0,90. Cela indique une corrélation extrêmement forte et positive entre le poids et les taille T et L pour *C. pepo* et *C. cymbium*. En d'autres termes, il y a une

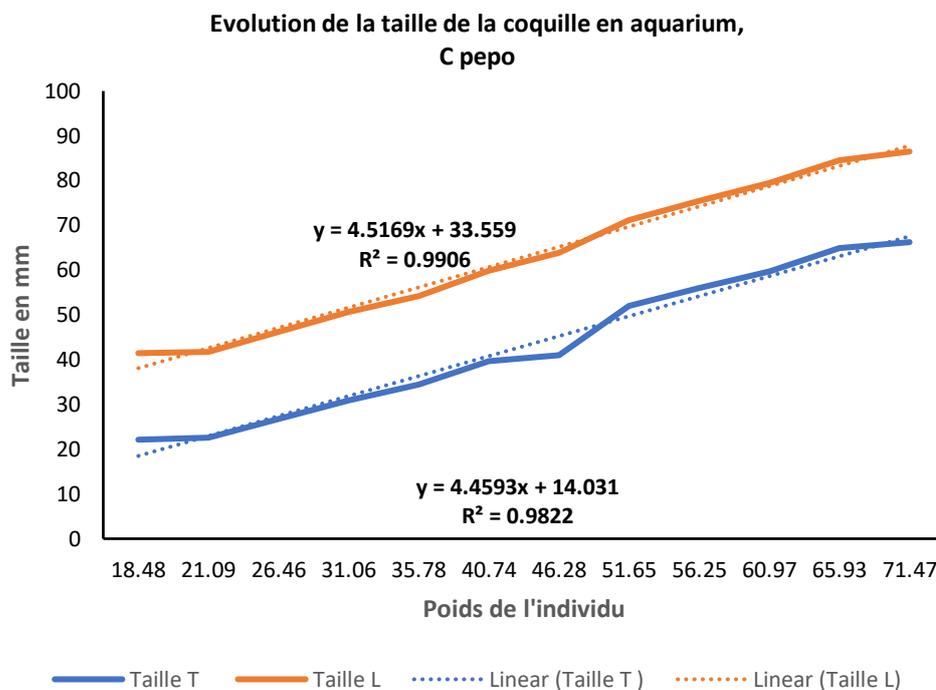


Figure 9: Évolution des différentes tailles (T et L) de la coquille en fonction du poids des individus chez *C pepo* augmentation très cohérente de la taille T à mesure que le poids augmente.

#### 4. Analyse

Ces résultats fournissent un aperçu de la croissance pondérale des deux espèces de *C. cymbium* sur une période de 180 jours. Les résultats mettent en évidence que la croissance chez *C. cymbium* est plus rapide comparée à celle de *C. pepo*. Cette différence de croissance observée peut être intrinsèque à l'espèce, cependant en l'état actuelle de l'expérimentation, il serait prématurée de conclure à un différentielle de croissance spécifique. De plus, l'échantillonnage n'est pas à exclure dans cette tendance.

Il est important de noter que d'autres facteurs tels que l'alimentation, les conditions de l'environnement et les interactions sociales peuvent également influencer la croissance des individus. Une analyse plus approfondie et une observation sur une période plus longue pourraient être nécessaires pour obtenir une image complète de la croissance des deux espèces et de leurs caractéristiques spécifiques.

Les données mettent en évidence une différence significative de croissance entre les deux espèces étudiées. Les *C. pepo* montrent une croissance plus rapide et atteignent des poids plus élevés par rapport aux *C. cymbium*. Cette différence de croissance peut être attribuée à divers facteurs tels que les besoins nutritionnels spécifiques des espèces, les conditions environnementales, et potentiellement l'optimum thermique de chaque espèce.

Il est suggéré de vérifier ultérieurement les plages de température optimales pour la croissance des deux espèces. Il est possible d'émettre l'hypothèse que l'optimum thermique de *C. Cymbium* se situe dans des gammes de température plus basses que celles rencontrées lors de l'étude (21,45 °C à 24,72 °C vs 22,30 à 26,31). Cela pourrait expliquer la croissance moins importante des *C. pepo* dans les conditions de l'expérience. Si cette hypothèse est confirmée, du point de vue de la conservation de l'espèce, il est important de prendre en compte les effets du réchauffement des températures de surface des eaux, qui pourraient avoir un impact sur les migrations verticales et horizontales de l'espèce.

Afin d'obtenir une meilleure compréhension de la croissance pondérale des cymbiums dans leur milieu naturel, il est essentiel de corrélér les données obtenues en milieu contrôlé avec des mesures réalisées dans des conditions plus proches de leur habitat naturel.

C'est dans cette optique que nous avons entrepris un travail supplémentaire à Ouakam et à Pointe Saréne. Cependant, la principale difficulté de cette approche est la probabilité de recapturer les mêmes individus lors des différentes périodes d'échantillonnage, étant donné que les cymbiums sont des organismes mobiles. Pour pallier cette contrainte, nous avons développé un dispositif utilisant des cages. Ainsi, nous avons pu suivre la croissance des individus en minimisant les perturbations dues aux déplacements et aux variations individuelles. Ce protocole expérimental nous permettra d'obtenir des données plus représentatives de la croissance in situ des cymbiums et d'établir des corrélations plus précises avec leur environnement naturel.

Cependant, lors de ce travail nous avons enregistré quelque soucis avec le dispositifs mis en place, les données obtenu au niveau de pointe saréne n'étaient pas exploitables car l'enfouissement des cages n'étaient pas bien fait, par conséquent nous avons eu beaucoup de mortalités. Par contre, nous avons eu plus de réussite à Ouakam, mais sur seulement l'espèce *C. cymbium*. Les résultats supplémentaire présenté à la suite ne concerne que cette espèce.

Paramètres physicochimiques et performances de croissance pondérale des *C. cymbium* en cage dans la baie de Ouakam.

Annexe 5 : Étude de la croissance pondérale de deux espèces de cymbiums (*C. Pepo* et *C. cymbium*) en aquarium en eau de mer recirculée

**Tableau 3: Paramètres physico-chimiques de l'eau de mer au niveau de la baie de Ouakam, la valeurs pour chaque temps est une moyenne de prises obtenues durant cette période**

| Temps (jours) | pH  | O2 %  | Salinité ‰ | T°C  |
|---------------|-----|-------|------------|------|
| 0             | 8,6 | 92,3  | 33,0       | 22,0 |
| 15            | 8,2 | 98,1  | 32,0       | 18,2 |
| 30            | 8,3 | 100,6 | 31,0       | 20,1 |
| 45            | 8,3 | 102,1 | 35,0       | 23,5 |
| 60            | 8,8 | 87,8  | 34,0       | 25,4 |
| 75            | 8,6 | 94,7  | 34,5       | 25,4 |
| 90            | 8,7 | 98,2  | 35,0       | 26,6 |
| 105           | 8,7 | 93,7  | 35,5       | 27,8 |
| 120           | 8,4 | 92,2  | 36,0       | 29,0 |
| 135           | 7,9 | 92,7  | 32,5       | 30,2 |
| 150           | 8,5 | 92,2  | 35,0       | 31,4 |

**Tableau 4: Moyennes des indicateurs de croissances pour le *C cymbium* au cours du temps dans la baie de Ouakam**

| Temps | Poids moyen (g) | Taille T (mm) | Taille L (mm) | Gain de poids relatif en % |
|-------|-----------------|---------------|---------------|----------------------------|
| 0     | 31,3            | 34,62         | 49,55         |                            |
| 15    | 23,55           | 33,9          | 48,6          | -15,95                     |
| 30    | 28,9            | 34,07         | 48,27         | 11,08                      |
| 45    | 28,52           | 48,44         | 35,81         | -1,06                      |
| 60    | 33,64           | 51,57         | 36,07         | 14,19                      |
| 75    | 38,76           | 42,08         | 57,01         | 8,98                       |
| 90    | 44,11           | 54,46         | 69,16         | 7,74                       |
| 105   | 49,23           | 54,4          | 68,6          | 7,46                       |
| 120   | 54,58           | 74,5          | 89,43         | 5,98                       |
| 135   | 59,7            | 77,63         | 92,33         | 5,55                       |
| 150   | 65,05           | 84,97         | 99,17         | 5,39                       |

Les données fournies présentent des informations sur la croissance des individus de *C cymbium* en milieu naturel sur une période de 150 jours. Voici une analyse et une interprétation des résultats :

- Le poids moyen initial des cymbiums était d'environ 31,3 g. Au fil du temps, nous observons une tendance générale à l'augmentation du poids. À la fin de la période de 150 jours, le poids moyen a atteint environ 65,05 g. Cette augmentation constante du poids indique une croissance positive des cymbiums dans leur environnement naturel.
- Les données comprennent également les mesures de la taille T (longueur totale) et de la taille L (longueur de la coquille) des cymbiums. Au départ, la taille T était d'environ 34,62 mm, tandis que la taille L était d'environ 49,55 mm. Au fur et à mesure de l'expérimentation, ces mesures de taille augmentent également. À la fin de la période de 150 jours, la taille T est d'environ 84,97 mm, et la taille L est d'environ 99,17 mm. Ces augmentations de taille indiquent une croissance linéaire positive des cymbiums.

- Le gain de poids relatif est un indicateur important de la croissance des cymbiums. Il est calculé en pourcentage par rapport au poids initial. Initialement, il y a une perte de poids relative d'environ -15,95 % à 15 jours, ce qui peut être attribué à divers facteurs, tels que l'ajustement à l'environnement naturel. Cependant, après cette période initiale, le gain de poids relatif devient positif et augmente régulièrement. À la fin de la période, il atteint environ 5,39 %. Cela signifie que les cymbiums ont atteint un poids nettement supérieur à leur poids initial.

Les données indiquent que les cymbiums ont connu une croissance positive en milieu naturel sur une période de 150 jours. Leur poids, leur taille T et leur taille L ont tous augmenté de manière significative, ce qui suggère une adaptation réussie à leur environnement. La perte de poids initiale peut être attribuée au temps d'acclimatation des individus lors des premiers jours d'élevage dans les cages à poulpes modifiées, mais par la suite, la croissance a été constante. Cette analyse suggère que l'environnement naturel fournit des conditions propices à la croissance des cymbiums.

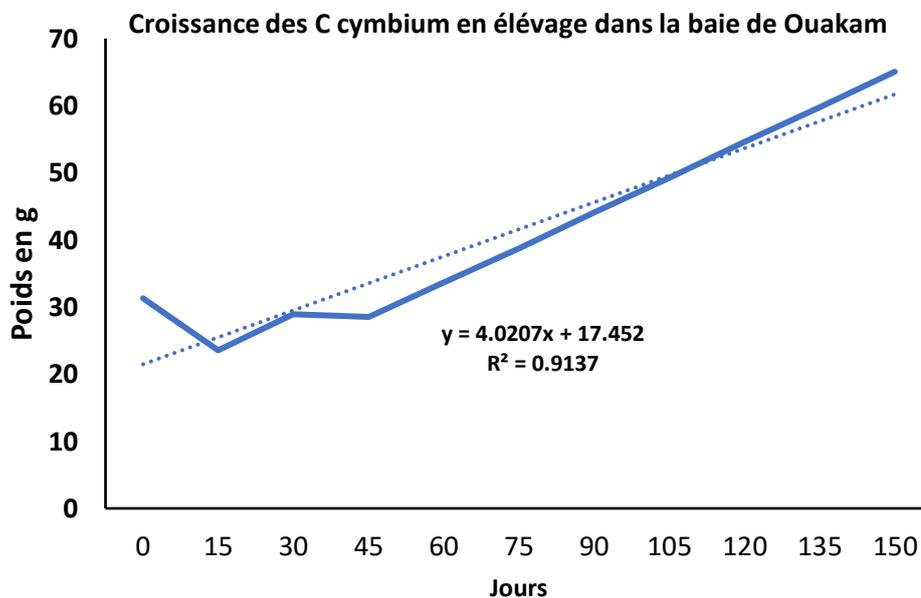


Figure 10: Évolution de la croissance des individus de *C cymbium* en milieu naturel dans la baie de Ouakam

Le profil de croissance observé chez les *C cymbiums* en milieu naturel présente un contraste marqué par rapport à celui observé lors de leur élevage en milieu contrôlé. En milieu contrôlé, la croissance des *C cymbiums* semble maintenir un rythme constant mais modéré. En revanche, dans leur habitat naturel, nous pouvons observer une évolution de croissance comparable à celle observée chez *C pepo*, une espèce similaire. Cette différence de comportement souligne une adaptation distincte des deux espèces à des environnements contrôlés.

Il est intéressant de noter que *C pepo* semble retrouver des conditions plus favorables en milieu contrôlé par rapport à *C cymbium*. Cette variation d'adaptation entre les deux espèces met en lumière l'influence significative de l'environnement sur la croissance des cymbiums et souligne la nécessité de prendre en compte ces différences dans le cadre de l'élevage et de la gestion des ressources aquatiques.

## 5. Conclusion

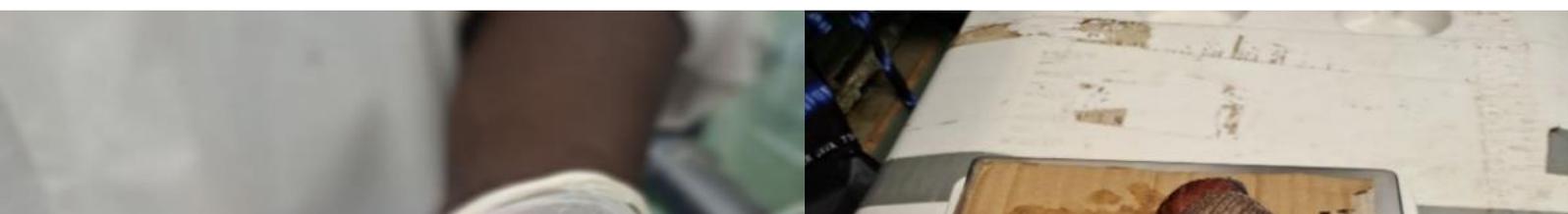
Cette étude prospective de la croissance pondérale des deux espèces de cymbiums, *C. cymbium* et *C. pepo* en milieu contrôlé (aquarium en recirculation) met en évidence des variations significatives de leurs profils de croissance en fonction de leur environnement. En milieu contrôlé, *C. cymbium* présente une croissance relativement stable sur une période de 180 jours, avec une augmentation modérée de son poids moyen de 34,25 g à 39,11 g. En revanche, *C. pepo* se démarque nettement avec une croissance pondérale bien plus dynamique, passant de 18,48 g à 71,47 g sur la même période. Cette différence suggère des adaptations distinctes à l'environnement contrôlé.

Les corrélations entre le poids et le temps d'élevage renforcent ces observations, montrant des relations linéaires significatives mais plus marquées chez *C. pepo*. Cependant, les taux de croissance relative en pourcentage du poids initial indiquent des tendances différentes : une croissance relative minimale et peu influencée par le temps pour *C. cymbium*, tandis que *C. pepo* montre une décroissance relative significative à mesure que le temps d'élevage augmente. Ce contraste soulève des questions sur les facteurs nutritionnels et environnementaux qui pourraient influencer ces différences de croissance. Pour mieux comprendre ces mécanismes, il est essentiel d'envisager des études complémentaires en milieu naturel. Enfin, cette recherche souligne l'importance de prendre en compte ces variations de croissance dans la gestion des ressources aquatiques et invite à l'optimisation des conditions d'élevage pour chaque espèce en vue d'une gestion plus efficace des populations de cymbiums.

Dans le cadre de cette étude, nous avons été confrontés à des défis significatifs liés à la mortalité des individus en élevage. Pour les futures recherches, il est essentiel de prendre en compte ces problèmes en envisageant des expositions dans des bassins de plus grande taille, ce qui pourrait mieux refléter les conditions naturelles et minimiser les taux de mortalité. De plus, l'utilisation de cages enfouies en profondeur en milieu naturel pourrait être une stratégie prometteuse pour étudier la croissance des cymbiums tout en minimisant les perturbations. Cela nécessitera toutefois une prospection approfondie et la mise au point de techniques appropriées pour garantir que les individus bénéficient des conditions optimales, notamment en termes de température, d'alimentation et d'abri. Ces ajustements méthodologiques permettront une collecte de données plus précises et plus représentatives de la croissance des cymbiums dans leur habitat naturel, ce qui contribuera à une meilleure compréhension de ces espèces et à des pratiques de gestion plus efficaces.

L'évolution des cymbiums immergés en milieu naturel est susceptible d'être influencée par divers facteurs tels que la disponibilité des ressources alimentaires, la compétition avec d'autres espèces, la prédation et les conditions environnementales changeantes. Afin d'obtenir une compréhension approfondie de l'évolution des cymbiums immergés en milieu naturel et de mieux comprendre les différences observées par rapport aux conditions en milieu contrôlé, il est nécessaire de poursuivre la collecte de données et d'effectuer des analyses plus détaillées. Cela permettra d'identifier les variables clés qui influencent la croissance et le développement des cymbiums dans leur habitat naturel, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de leur écologie et de leur adaptation aux conditions environnementales réelles.

Il est important de noter que ces résultats sont basés sur des données moyennes et doivent être interprétés avec prudence car ils ne représentent qu'un instantané de l'évolution des cymbiums immergés en milieu naturel ou en milieu contrôlé. Une analyse plus approfondie nécessiterait une collecte de données sur une période plus longue et la prise en compte de plusieurs variables, notamment les conditions environnementales (température de l'eau, salinité, qualité de l'eau, etc.), l'alimentation et les interactions avec d'autres organismes aquatiques.







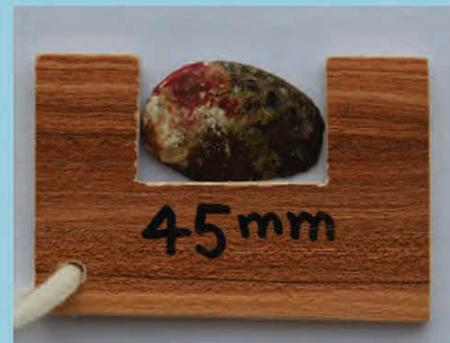
# Relâcher

LES ORMEAUX DE  
MOINS DE 4.5CM



# Période de récolte : Mai – Juillet

## Repos biologique: Août – Avril



# COPA

Annexe 6 : Matériel publicitaire  
pour les activités pilotes 2



# Interdiction de la pêche Nocturne de 20:00 à 5:00

IC Net Limited  
インターネット

JICA Projet COPAO/CLPA





# LIBÉRONS LES BÉBÉS CYMBIUM

LE CYMBIUM A DIMINUÉ EN TERMES DE VOLUME ET DE TAILLE.

POUR PROTÉGER LA RESSOURCE IMPORTANTE, LIBÉRONS LE BÉBÉ CYMBIUM



DEPUIS LA PLAGE

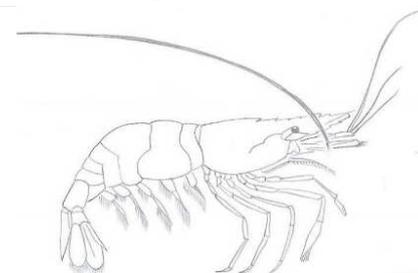


DEPUIS LA PIROGUE

Information sheet  
for fisheries  
communities

# 1

# White Shrimp (*Penaeus notialis*)



White Shrimp  
(*Farfantepenaeus notialis*)



## Species and distribution

The white shrimp has a short lifespan for about twenty months. It occurs in the Atlantic Ocean and its tributaries, most notably on the West African coast, from Mauritania to Angola. In Senegal, two shrimp stocks have been identified, one located north of Cape Verde, between Cayar pit and Saint-Louis, and the other the south part, between Senegal and Guinea-Bissau.

The white shrimp performs three migrations: at the larval stage, it leaves the sea to join the estuarine environments; become juvenile, it returns to sea and there, it makes some movements that will enable it to find the better conditions of life (ecological preferendums).



## Habitats and food

Penaeidae shrimp are amphihalins. The adult's eggs and first larval stages are found at sea. The juveniles develop in the brackish or undersalted environment, estuaries or lagoons. Thus, the white shrimp lives in estuarine and lagoon environments during the juvenile phase and marine environments during the adult phase.

The life cycle of Penaeidae shrimps explains their great sensitivity to environmental conditions during the young stages.

It is a demersal species, living near the bottom. It frequents coastal waters of muddy and sandy-muddy bottoms, between 5 and 60 m deep and shallow waters of estuaries and lagoons. It can also be encountered in sandy areas, between the rocks. It presents very important concentrations on the sandy mud in the brackish medium.

In its marine phase, the white shrimp lives on the soft bottoms (muddy) between the coast and 65 m deep.

During the adult phase, the white shrimp occupies a well-defined geographical area in which the water's surface reaches at least 24 °C in the year and rarely drop below 18 ° C. The temperatures at the bottom can be at least 15 to 16 °C, these temperatures correspond to ecological requirements.

# 1

## White Shrimp (*Farfantepenaeus notialis*)



### Reproduction and life cycle

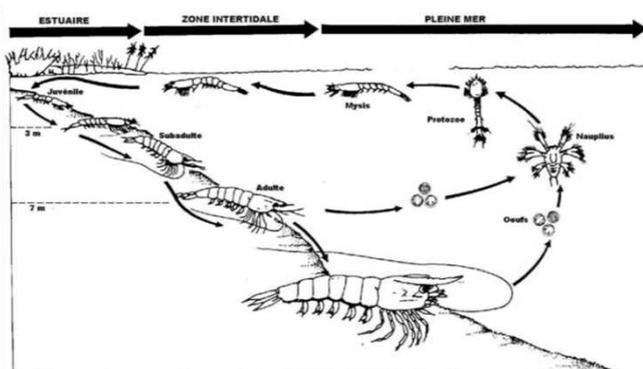
Most of the Penaeid shrimps, in particular, the white shrimp have sexes and are separated and an amphibiotic cycle alternating a marine phase and an estuarine phase.

The different stages of the life cycle of penaeid shrimp from the continental shelves are schematized as follows: The females lay eggs at the bottom and sea offshore. From these eggs hatch planktonic larvae in the 'nauplius' stage.

Larval development takes place through several successive stages: five "nauplius" stages, three "protozoa" stages and three "Mysis" stages. The last "Mysis" undergoes a molt which transforms it into post-larva. The first post-larval stages are still planktonic, but the following are semi-benthic.

Post-larvae enter estuaries or approach the coast. When the shrimp have acquired their definitive rostral formula, they are qualified as "juveniles".

At this stage, the shrimp leave the estuarine environment and migrate towards the intertidal zones (tidal balancing zone). They are called "sub-adults" when the external sexual organs (petasma in males and thelycum in females) are fully formed. Note that the life cycle of tropical penaeid shrimp is relatively short, around 18 months. These are fast growing species.



### Fishing methods

The coastal Penaeid shrimp are generally exploited at two stages of their life cycle: during their juvenile phase, in the estuary. They are subject to more or less fished by artisanal fisheries, sometimes very intensive, most often without real control.

During their adult phase, they are subject to industrial bottom trawl fishing involving immature or adult individuals. These two types of exploitation are carried out sequentially and there are theoretical interactions between the two: artisanal fishing influences the stock of adults by reducing the number of juveniles that feed it.

Adult fishing can theoretically affect the production of juveniles if the level of exploitation becomes such that the potential for stock renewal is reduced.



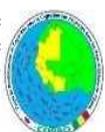
### Management measures and options

The white shrimp stock is not subject to a quota. However, locally, some CLP and CLPA have implemented regulations in territorial waters.

The management measures that are applied to white shrimp in Senegal are :

- The regulations about the size of the first catch (200 individuals/kg);
- The mesh size of the trawl in industrial shrimp fishing (50 mm);
- The Biological rest;
- The modalities of access to the resource (permit and license).

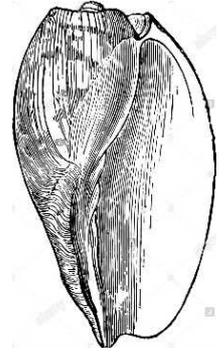
Besides, as part of the PRAO project, a management plan for white shrimp was developed. However, its implementation is slow to be executed.



Information sheet  
for fisheries  
communities

# 2

## Cymbium (*Cymbium* spp,)



Cymbium  
(Volutidae)

### Species and distribution

At least 04 species of cymbium are found in Senegal :

- *Cymbium glans* or Volute Elephant's trunk can reach the maximum size of 35 cm and a maximum weight of 11 kg. It is present from Senegal to Angola.
- *Cymbium cymbium* or pig swirl, can reach a maximum length of 15 cm and occurs from Cap Blanc (northern Mauritania) to Guinea.
- *Cymbium marmoratum* or slender volute, which also has a smaller size.
- *Cymbium pepo* or Volute Neptune can measure up to 27 cm. The species is reported from Senegal to Benin.

### Habitats and food

The *Cymbium pepo* species is fished on the North coast, and the majority of the other cymbium are fished in the southern zone of Senegal, in particular, on the Small coast.

*Cymbium pepo* occurs mainly on sandy bottoms. The species prefers sediments where the proportion of mud is low.

*Cymbium glans* are preferentially found on sandy bottoms with probes less than 20 m.

*Cymbiums* are carnivorous. Individuals feed mainly on bivalves as well as gastropods.

# 2

## Cymbium (Volutidae)



### Reproduction and life cycle

Cymbiums reproduce only once a year (Marche-Marchad, 1975). The number of larvae observed in the incubation bag represents the absolute annual fertility. The size at first reproduction is estimated at 17.5 cm in *C. pepo*, the larvae being released into the outside environment from February to May. No other data exists on the other Cymbiums fished in Senegal.

The females are less represented in the large sizes where the males reach on average larger dimensions than the females, the growth of these slowing down from 20 cm.



### Fishing methods

Almost 70% of factory supplies take place between April to August, the lowest in the cold season. The capture of Cymbiums is done today mainly using bottom gillnets bottom and trammel in majority; while diving while growing (certain bottle practices are observed in the Dakar area); on foot: mainly by women in Casamance and Saloum.



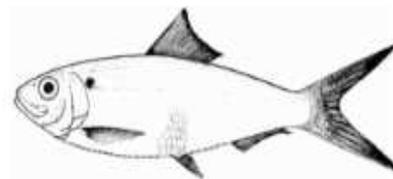
### Management measures and options

As part of the management of *Cymbium* in Senegal, it is prohibited to fish the volute (*Cymbium pepo*) of a length less than or equal to seventeen decimal five (17.5) centimeters measured from the top of the shell to the hollow.

The volute (*Cymbium tritonis senegalensis*) of length less than or equal to seventeen decimal five (17.5) centimeters, measured from the top of the shell to the hollow.

The Sustainable Management of Fisheries Resources (GDRH) and Research Project, are committed to identifying support these initiatives.

# Sardinella



Yabóy mërëg  
(*Sardinella aurita*)



Yabóy tass  
(*Sardinella maderensis*)



## Species and distributions

The *Yabóy tass* and the *Yabóy mërëg* have similarities in size and appearance.

The main distinctive feature is the black spot on the lid of the *Yabóy mërëg*. On the *Yabóy tass*, the black spot is not on the cover but rather just behind.

The *Yabóy mërëg* is generally found more offshore than the *Yabóy mërëg*, but it can also concentrate along the coast when food production drops off the coast.

The *Yabóy mërëg* makes extensive seasonal migrations (north / south) while the *Yabóy tass* is known to be more sedentary.



## Habitats and food

In all regions, the *Yabóy* preferentially evolves in the continental shelves where it prefers salt water (> 35 ‰) and hot temperatures (<24 ° C).

The *Yabóy* is plankton-eating and has a mixed diet. When young, it feeds on phytoplankton and then switches to a zooplanktonic diet based on copepods and euphausiids.

# 3

# Sardinella



## Reproduction and life cycle

The different *Yabóy* species have similar life cycles. They have separate sexes and, depending on the species and location, reach reproductive maturity at around 25 cm in total length and the sex ratio close to 1.

Breeding is continuous all year round, but there is always at least a maximum of breeding.

Indeed, the reproduction of the *Yabóy mërëg* is more intense from October to the end of December while for *Yabóy tass*, the sexual activity of the is more intense from February to October with a maximum located between May and August.



## Fishing methods

The *Yabóy* are mainly exploited through two artisanal fishing gear. These are the purse-seine and the encircling gillnet.

The purse-seine makes it possible to encircle the school of fish by doubling it in the direction where it moves. The manipulation of the slide makes it possible to close the pocket-shaped net in the lower part.



## Management measures and options

There is an urgent need to take management measures through regulation based on the cross-border distribution of stocks. Any planning policy for the *Yabóy* must be concerted and should be done in common with the countries concerned.

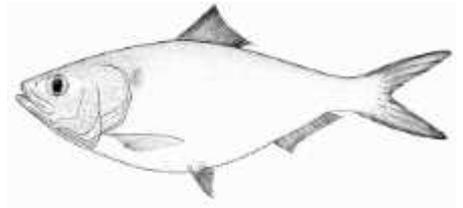
In Senegal, to rebuild the fisheries of *Yabóy*, fisheries management should include: a revision of the Senegalese fishing code, which should set a length at the first catch  $\geq 18$  cm.

Indeed, the individuals captured at optimum length (25 and 28 cm for *Yabóy tass* and *Yabóy mërëg*, respectively) should be a natural safeguard against any recruitment failure and allow individuals to ensure the long-term survival of populations, in a context data-poor fisheries.

information sheet  
for fisheries  
communities

# 4

# Bonga (Ethmalosa)



Bonga- Ethmalose  
(*Ethmalosa fimbriata*)



## Species and distribution

The **Cobo** is a tropical species dependent on the estuary, distributed from Mauritania to Angola and is the smallest pelagic most widespread in the brackish waters of the West African coastal estuaries.

The distribution of this species shows two main areas of concentration, one between the mouth of the Senegal River and the coast of Sierra Leone, the other, along the coasts of Nigeria and Cameroon to the mouth of the Congo River.

The Cobo is limited to shallow waters (at depth <20 m).



## Habitats and food

The **Cobo** is a euryhaline species that frequent coastal areas, generally close to the mouth of large rivers, which can spend part or all of its life in inland waters such as rivers, estuaries, deltas, lagoons.

**Cobo's** diet changes from zooplankton feeding in young fish to a more microphagous diet (with more phytoplankton) in adults. This change in diet between juveniles and adults is due to the fact that the filtration of the gills changes as the **Cobo** grows.

This leads to a decrease in the size of the gill filter mesh and thus a change in the diet.

# 4

# Bonga

*Ethmalosa fimbriata*



## Reproduction and life cycle

The sex ratio, expressed as a proportion of males compared to females, is generally equal to 50%. The first sexual maturity and the reproduction of **Cobo** reproduces in very variable salinity waters, between 3.5 and 38 ‰ and whose temperature values are below a value of 22°C.



## Fishing methods

The artisanal fishermen in southern Senegal mainly used seines and encircling gillnets. The purse-seine is a non-selective fishing gear that catches small fish, while the encircling gillnet mainly takes the **Cobo**.



## Management measures and options

Management of the **Cobo** fishery is necessary to improve the renewal of stocks in Senegal.

Therefore, in order to preserve the reproductive potential of the entire **Cobo** stock, we recommend :

**Increase the size at the first catch**, in order to allow individuals to grow and to ensure the long-term survival of populations and therefore of sustainable fishing,

**Use a drastic reduction in fishing capacity**,

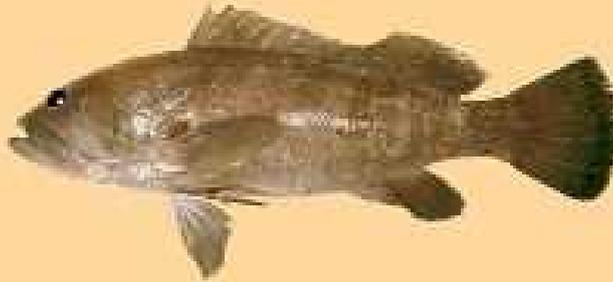
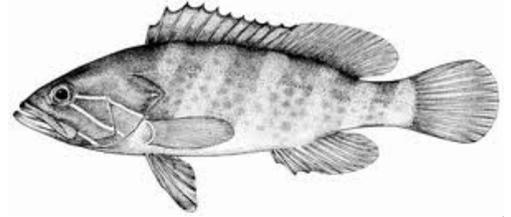
**A sanction, prior to an awareness-raising information campaign**, the capture, sale, and processing of juveniles,

**Decrease the number of active gillnets** due to their low selectivity which induces a high potential for bycatch.

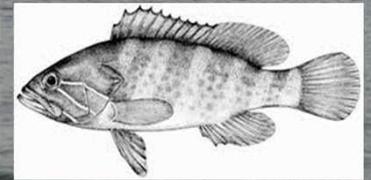
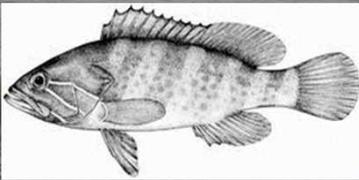
Information sheet  
for fisheries  
communities

# 5

# White Grouper (Serranidae)



## White Grouper - Thiof du Sénégal (Serranidae)



### Species and distribution

The white grouper *Epinephelus aeneus*, better known in Senegal under the name of "thiof", is the most widely used of the grouper species in consumption. It is also the most popular for the traditional local dish: "ceebu jën", literally "rice with fish". Used fresh and smoked, grouper is very popular on the West African market in general, in particular, Senegal.

Of the Perciformes order, the grouper belongs to the Serranidae family. It can measure up to 120 cm in total length and weigh up to 25 kg.

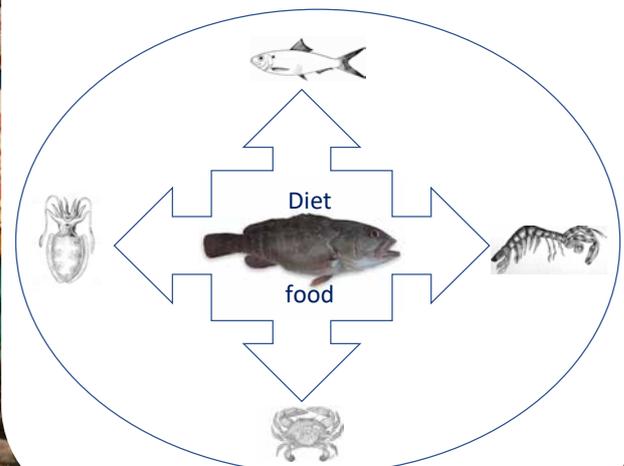
The species occurs throughout the southern Mediterranean and along the west coast of Africa, from Gibraltar (Spain) to the south coast of Angola.

It performs seasonal migrations of the coast of Senegal, influenced by seasonal upwelling of Senegal and Mauritania.



### Habitats and food

A demersal marine species, grouper adults live in rocky, muddy and sandy bottoms at depths of 20 to 200 m. As for the juveniles, they are caught in lagoons or coastal estuaries.



# 5

## White Grouper (Serranidae)



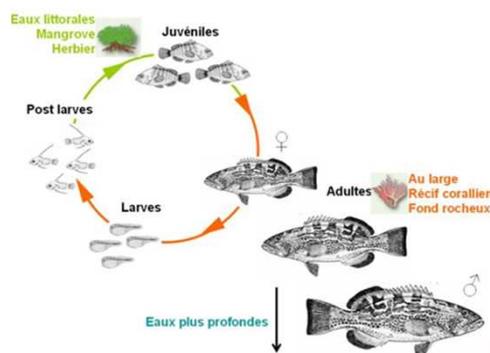
### Reproduction et cycle de vie

Grouper is a voracious predator that feeds on fish (58%), stomatopods (21%), crabs (10% and cephalopods (10%).

*E. aeneus*, like most grouper species, is a protogynous hermaphrodite. Most females change sex at around 9 kg, but smaller males (3 to 5 kg) are sometimes encountered.

The absolute potential fertility of the species varies from 789,436 ova in a 44 cm SL 2.2 kg fish to 12,589,242 ova in an 87 cm SL 12.6 kg fish. In Senegal, the size of the first maturity is 49 cm in females and 55 cm in males.

### Life cycle of white grouper



### Management measures and options

*Epinephelus aeneus* is considered to be overexploited in most Atlantic areas. The species is also on the red list of the International Union for Conservation of Nature (IUCN).

Increase the size of the first catch to 50 cm LT; Gradually reduce the catch by 30 to 50% compared to that of 2018;

Establishing a biological rest for thiof during the reproductive peak period could be very useful for the renewal of the thiof stock;

Prohibit the types of fishing used especially in rocks and reefs, which are the main sites of aggregation of spawners for spawning;

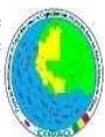
Ban the use of small mesh nets in nursery areas (mangroves and seagrass) of the species, *E. aeneus*.



### Fishing methods

In Senegal, the grouper is mainly targeted by artisanal fishing. Line and gillnet techniques are the most used. Industrial fishing traps it in much smaller proportions.

A sharp decrease in grouper catches is noted in Senegal because of the incessant increase in the fishing effort since 1971. Indeed, the catches of the species in Senegal went from nearly 4000 t in 1987 to around 800 t in 2015. Also, the majority of captures are made up of juveniles. Only 0.03% of the individuals caught reach the optimal sustainable catch size which is 96 cm TL.



Information sheet  
for fisheries  
communities

# 6

## Common Squid (*Sepia officinalis* *hierredda*) (Sepiidae)



Common Squid  
(*Sepia officinalis*  
*hierredda*)



### Species and distribution

**Phylum:** Mollusca

**Class:** Cephalopoda

**Subclass:** Coleoidea

**Super-order:** Decabrachia

**Genus:** *Sepia*

**Subspecies :**

- *Sepia officinalis* Linnaeus, 1758;
- *Sepia officinalis vermiculata* Quoy & Gaimard, 1832.

This species is widely distributed throughout the Atlantic Ocean, from the Baltic to South Africa.

On the Senegalese and Guinean coasts, it is the most abundant cephalopod in the catches (BAKHAYOKHO, 1980).



### Habitats and food

The species is widely distributed throughout the Atlantic Ocean, from the Baltic to South Africa. The cuttlefish are found in different environments on the continental shelf, often at medium depth, mainly on sandy bottoms (and in seagrass beds, often near the surface but also up to 200 m deep).

The cuttlefish is a predator that eats only live prey (including juveniles of its own predators, which is very rare in invertebrates). She hunts and eats crustaceans (especially crabs and shrimps) and small fish. Cannibalism is sometimes observed, especially in the aquarium.

Its large tentacles allow it to catch its prey very quickly.

# 6

## Common Squid (Sepiidae)



### Reproduction and life cycle

Cuttlefish move away from the coast during the cold season and approach it towards the end of the latter, to reproduce there. The cuttlefish lays between 150 and 4000 eggs between June and July. After reproduction, the adults die.

The female, after mating, will keep the eggs for a few days and then lay them on a sheltered surface.

There is no larval stage in cuttlefish: from birth, the newborns are true, miniature copies of adults.

The cuttlefish has longevity of about a year and a half.



### Fishing methods

The cuttlefish fishery began in Senegal in 1975 with the establishment of the Senegalese Japanese armaments that are SOPAO and SENEPESCA. Since that date, in order to improve its performance, several forms of the cuttlefish cage have been imported by the Japanese.

Finally, it is the parallelepiped form which remained the only one used because of its greater efficiency.

In terms of industrial fishing, trawlers incidentally capture the species.

The cuttlefish is essentially a by-catch from a fishery that mainly targets octopus.



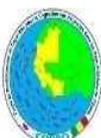
### Management measures and options

All cuttlefish stocks in the region are showing signs of overexploitation. The stock of Senegal and the Gambia, in particular, gives clear signs not only of very reduced biomass but also of a fishing pressure that exceeds the production capacity of the stock.

The cuttlefish is a catch from the fisheries which mainly target octopus, therefore any recommendation concerning this species must take into account the effect produced on the octopus' stock.

The CECAF Scientific Sub-Committee (SSC) assesses the cuttlefish stock and makes recommendations on the state of the stock.

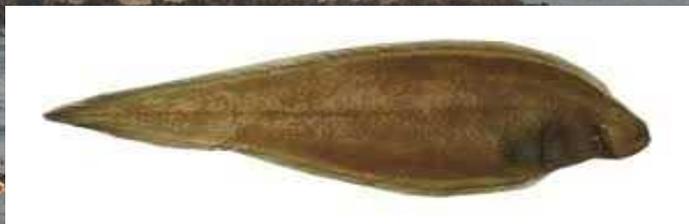
CECAF recommends today's rational management of cuttlefish and other cephalopod stocks for Senegal. This management necessarily implies a good knowledge of the biology of the species, in this case, that of the common cuttlefish *Sepia Officinalis hierredda*,



Information sheet  
for fisheries  
communities

# 7

## Tropical Sole (Cynoglossidae)



## Tropical Senegal Sole (Cynoglossidae)



### Species and distribution

The Senegal sole (*Cynoglossus senegalensis*) and other “tongue soles” are called tropical soles.

Belonging to the order of Pleuronectiforms (flatfish), the sole of Senegal is part of one of the 5 species of the family Cynoglossidae.

With an elongated body compressed laterally, with a brown back (operculum side) and a white belly (blindside), it can reach a maximum size of 66.5 cm in total length.

*C. senegalensis* is widely distributed in all tropical seas between 45 ° north - 8 ° south and 19 ° west - 14 ° east. In the southern distribution zone, the species comes from African waters (Morocco, Mauritania, and Senegal).

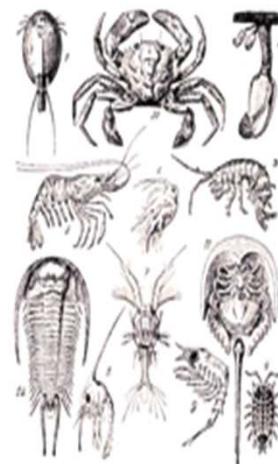


### Habitats and food

The Senegal sole (*Cynoglossus senegalensis*) is a marine species of gregarious demersal fish.

It lives on sandy or muddy bottoms, ranging from brackish lagoons and shallow waters to coastal areas up to a depth of 110 m.

Adults feed on small benthic invertebrates, mainly polychaetas and bivalve mollusks, and to a lesser extent small crustacean.



# 7

## Tropical Sole (Cynoglossidae)



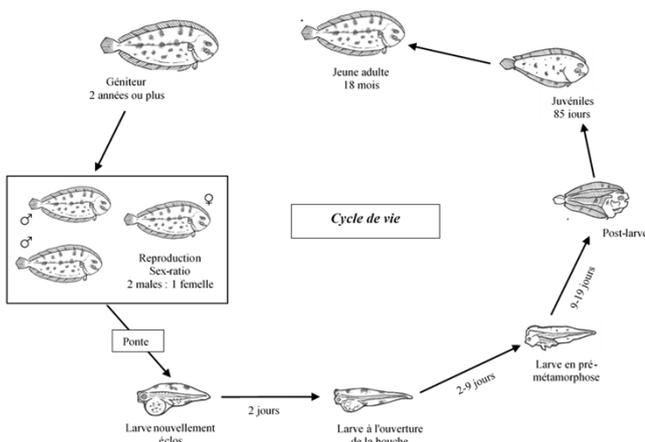
### Reproduction and life cycle

After hatching, the larva transforms between the 2nd and 9th day to reach the post-larval phase at 19 days. The juvenile phase is reached within 85 days. Individuals become pre-adults at 18 months of age, before reaching sexual maturity beyond 2 years.

The sexual maturity of females occurs at years and 32 cm in total length. Spawning is highly dependent on the water temperature, which should be between 15 and 20 ° C.

In Senegal, like *Cynoglossus canariensis*, a species with very similar bio-ecological characteristics, the species has two laying seasons :

- The first, from April to July, corresponding to the start of the hot season and the arrival on the continental shelf of warm and salty tropical waters;
- The second from October to December, coinciding with the end of the hot season and the withdrawal of hot and desalinated Guinean waters.



Life Cycle of Langue sole



### Fishing methods

The sole of Senegal is the subject of an active fishery, both industrial and artisanal, most of which is intended for the production of fresh and frozen fillets.

*C. senegalensis* occupies a considerable place in exports to the European Union, in the form of fresh or frozen fillets. It represents 70% of exports of processed products, ie 24,000 tons per year. However, the production of these sole fillets generates a significant number of co-products (heads, viscera, skins, skeleton) which represents 57% of the fish.



### Management measures and options

In Senegal, there is no management plan specifically targeting sole.

However, the genus *Cynoglossus*, including species *C. senegalensis*, was over-exploited in many African countries and this species is currently listed as threatened "by the IUCN in the Red List of Threatened Species since 2015.

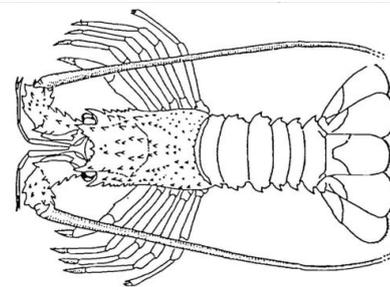
Therefore, the following management measures should be taken :

- (1) To reduce catches to a level that allows sustainable catch to be reached; and
- (2) To identify critical areas for the species and to protect them by prohibiting sole fishing there.

Information sheet  
for fisheries  
communities

# 8

## Green Lobster (*Panulirus regius*)



Langouste Verte  
(*Panulirus regius*)



### Species and distribution

Spiny lobsters inhabit tropical, subtropical, and temperate waters.

Lobsters of the *Panulirus* type to which the *Panulirus regius* species belong are found in regions closer to the tropics, therefore, in warmer waters, in small or medium depths, opposite to cold waters.

The green lobster is present on the West African coasts from Dakhla (24 ° N) to Côte d'Ivoire and probably in Angola (16 ° S). It is not uniformly distributed along the coast but it frequents mainly the rocky areas.



### Habitats and food

The green lobster is caught near the coast in a few meters deep.

The maximum concentration is around 8-10 m, but it is sometimes encountered during certain periods in free zones 21-30 m deep.

The green lobster feeds mainly on live prey which it ingests part of the tests. Its food is not particularly scavenging but consists of all animals living in the same environment as it, attached to the rocks or the surface of the sediments.

The stomach contents of green lobster are composed of 42% crustaceans, 39% lamellibranchs, 21% gastropods, 9% echinoderms, and 6% fish debris (% compared to the total number

# 8

## Green Lobster (*Panulirus regius*)



### Reproduction and life cycle

Lobsters are oviparous species, with internal fertilization and external embryonic development.

From 16 cm in total length (which corresponds to a shell measuring approximately 6 cm and a weight close to 160 g) that the females of *P. regius* reproduce for the first time. Spawning is seasonal and directly influenced by the variation in water temperatures.

The tagging experiments have shown that the green lobster has an increase of the order of 0.5 to 1 cm with each molt. By the tenth molt, the males would reach 38 - 42 cm and the females 39 - 43 cm.



### Fishing methods

In Senegal, in the past ten years, there has been no industrial fishery specifically targeting green lobster. However, in some localities, artisanal fishing catches it. In Senegal, there is not, in artisanal fishing, a type of fishery that specifically targets green lobster. However, underwater fishing, which generally seeks species with high commercial value, catches it mainly in the Dakar area.

In industrial fishing, there is no green lobster option license. Otherwise, industrial fishing does not target this crustacean either. However, green lobsters can count in the catches of some demersal trawl fishing units as bycatch.



### Management measures and options

In Senegal, the lobster is not evaluated directly or indirectly. Thus, the state of exploitation of this crustacean remains unknown.

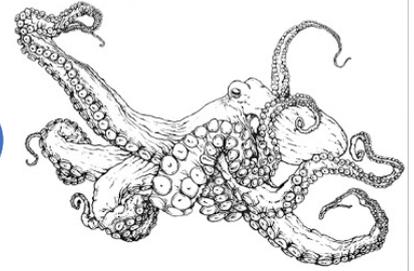
Apart from the ban on landing grainy lobsters and the introduction of the first catch size (17 cm), no management measures are applied to green lobsters in Senegal.

It is necessary to have a formal and specific exploitation strategy for the green lobster fishery with well-defined exploitation control rules and instruments. The absence of an operating limitation system is noted. A license system is included in the artisanal fisheries code, but this does not seem to be applied to artisanal fisheries of lobster.

Information sheet  
for fisheries  
communities

# 9

## Octopus (*Octopus vulgaris*)



Poulpe  
(*Octopus vulgaris*)



### Species and distribution

Anatomically, the *octopus* is a stocky animal, with a very variable coloring, commonly mottled with brown, white and beige. The 1st pair of arms includes thick appendages, of approximately equal length and thickness, the dorsal pair of arms being slightly shorter.

The 3rd right arm of males is said to be hectocotylized by modification of its tip into a ligule or spoon used for reproduction. There are 7 to 11 lamellae on the outer side of the gill, including the terminal lamellae.

The *Octopus vulgaris* has a very wide distribution area including tropical, subtropical and temperate maritime waters (Atlantic, Indian and Western Pacific Oceans), with the exception, however, of those of the polar and subpolar regions. It abounds especially in the Mediterranean, in the Central East Atlantic (including Senegal, across from Morocco to Angola) and Japanese waters.



### Habitats and food

The *Octopus vulgaris* evolves from 0 to 400 m deep, although it is more common below 200 m. It abounds in waters at 14 - 29 ° C, accommodates significant variations in salinity and is found in different types of substrates such as rock, sand, mud, etc.

In Senegal, it built shelters using empty shells and stones in the hard to rocky bottoms and burrows in the soft bottoms (sand and/or mud). The depth and dimension of these habitats depend on the size of the occupant. The animal particularly likes the bottom of fine and coarse sand with a high carbonate content, reputed to be rich in shells and which is found at the level of the Small Coast between 5 - 30 m or 80 - 150 m deep.

The octopus's diet is normally dominated by crustaceans (crabs, shrimps, lobsters, etc.). For example, crab eggs have been found in its stomach contents in the cold season. It also knows how to show opportunism by consuming fish (teleost's and cartilaginous fish) and mollusks. Cannibalism is also noted. It is mainly due to the large octopus vis-à-vis the juveniles.

# 9

## Octopus (*Octopus vulgaris*)



### Reproduction and life cycle

The sexes are separated with a reproductive system typical for females (ovaries, oviducts, etc.) and males (testicles, penis, etc.).

Mating takes place via the hectocotylus which is used to transfer spermatophores from the male to the oviduct of the female where these bundles of sperm burst. The sperm, stored in situ, fertilize the eggs as they are laid. Reproduction is possible from the weight of 260 g for males to a higher weight for females.

The main spawning periods, spread over the year, are late September - early December and February - early May.

The eggs are teleolecithal, oblong (2 x 1 mm approximately). Due to their irreversible nerve damage, male and female octopuses no longer eat when mated. The females even become inaccessible to fishing, incubate, ventilate and ventilate their eggs gathered in cords and fixed to the roof of their shelters with secretions.

Once hatched, the eggs give planktonic pelagic paras larvae more or less identical to adults which become benthic from the 33th – 40th days at 23 - 27 ° C or 47th - 54th days at 21 ° C post-hatching. In cold waters, plankton life can last 3 months. The high temperatures would shorten the duration of the remaining larval stage, affected by high mortality.



### Fishing methods

In Senegal, in artisanal fishing, the octopus is mainly fished by the lines, in particular, the hand jig. However, the bottom sleeping nets and the trammel nets incidentally capture it.

The octopus jigger has several large hooks weighted with an elongated lead weighing between 200 and 300 g and usually filled with plastic fragments in bright or metallic colors.

To hang the octopus, the fisherman pulls up sharply up the line. Very strong nylon thread often hangs on rocks and can cause serious injury.



### Management measures and options

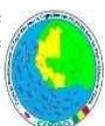
In Senegal, several measures have been taken namely for access to the resource, a fishing permit, and license are compulsory respectively in artisanal and industrial fishing.

The weight of the first capture is greater than or equal to 350 g (for non-eviscerated specimens) and 300 g (for eviscerated). In both artisanal and industrial fishing, an annual biological rest is applied. However, this rest should be based on purely scientific bases. Although the octopus is fully exploited (CECAF, 2019), it was recommended, as a precaution, to keep the catches at the same level as those of 2018 (4,916 tones) for the Senegal-Gambia stock. There is also an immersion of artificial reefs and octopus pots in certain localities (Petite Côte).

An octopus management plan has already been drawn up but its implementation is not yet effective.



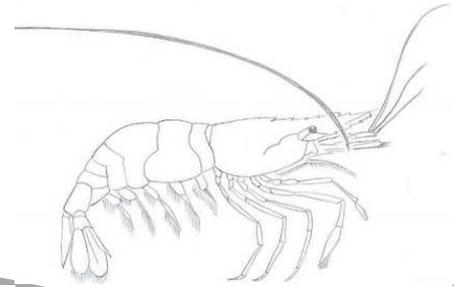
Photo of a jig for octopus



Feuille  
d'information pour  
les communautés  
de pêcheurs

# 1

## Crevette blanche (*Penaeus notialis*)



Crevette blanche  
(*Penaeus notialis*)

### **Espèce et distribution**

La crevette blanche, a une durée de vie courte, environ vingt mois.

La crevette blanche est présente dans l'océan Atlantique et ses affluents, plus particulièrement sur la côte ouest africaine, de la Mauritanie à l'Angola. Au Sénégal, deux stocks de crevettes Les stocks ont pu être identifiés, l'un situé au nord du Cap-Vert, entre la fosse de Cayar et Saint-Louis et l'autre au sud, entre le Sénégal et la Guinée-Bissau.

La crevette blanche effectue trois migrations : au stade larvaire, il quitte la mer pour rejoindre les milieux estuariens ; devenu juvénile, il retourne en mer et là, il effectue certains déplacements qui lui permettront de retrouver les conditions de vie favorables (préférendums écologiques).



### **Habitats et alimentation**

Les crevettes Penaeidae sont amphihalins. Les adultes, œufs et premiers stades larvaires se trouvent en mer. Les juvéniles se développent en milieu saumâtre ou sursalé, estuaires ou lagunes. Ainsi, la crevette blanche vit dans les milieux estuariens et lagunaires pendant la phase juvénile et les milieux marins pendant la phase adulte.

C'est une espèce démersale, vivant près du fond. Elle fréquente les eaux côtières de fonds vaseux et sablo-vaseux, de profondeur comprise entre 5 et 60 m et les eaux peu profondes des estuaires et lagunes. Elle peut être également rencontrée dans les zones sableuses, entre les rochers. Elle présente des concentrations très importantes sur la vase sableuse en milieu saumâtre.

Dans sa phase marine, la crevette blanche vit sur les fonds meubles (vaseux et vaso-sableux) entre la côte et 65 m de profondeur.

Pendant la phase adulte, la crevette blanche occupe une aire géographique bien définie dans laquelle les eaux de surface atteignent au moins 24°C dans l'année et descendent rarement en dessous de 18 °C. Les températures au fond peuvent être au minimum de 15 à 16°C, ces températures correspondent à des exigences écologiques.

# 1

## Crevette blanche (*Penaeus notialis*)



### Reproduction et cycle de vie

**La plupart des crevettes Penaeidae, et notamment la crevette blanche ont Des sexes séparés et un cycle amphibiotique alternant une phase marine et une phase estuarienne.**

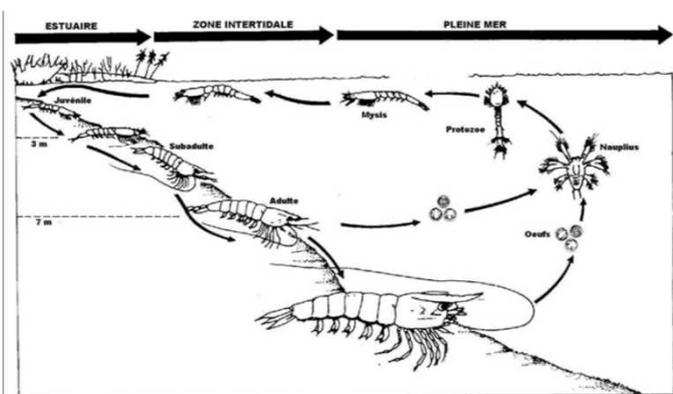
Les différents stades du cycle biologique des crevettes Penaeidae des plateaux continentaux se schématisent de la façon suivante : Les femelles pondent des œufs au niveau du fond et en mer vers le large.

De ces œufs éclosent des larves planctoniques au stade "nauplius".

Le développement larvaire s'effectue à travers plusieurs stades successifs : cinq stades "nauplius", trois stades "protozoé" et trois stades "mysis". La dernière "mysis" subit une mue qui la transforme en postlarve. Les premiers stades postlarves sont encore planctoniques, mais les suivants sont semi-benthiques.

Les postlarves pénètrent dans les estuaires ou se rapprochent de la côte. Lorsque les crevettes ont acquis leur formule rostrale définitive, elles sont qualifiées de "juvéniles".

A ce stade, les crevettes quittent le milieu estuarien et migrent vers les zones intertidales (zone de balancement des marées). Elles sont appelées "subadultes" lorsque les organes sexuels externes (petasma chez les mâles et thelycum chez les femelles) sont entièrement formés. A signaler que le cycle de vie des crevettes péneïdes tropicales est relativement court, aux environs de 18 mois. Ce sont des espèces à croissance rapide.



### Méthode de pêche

Les crevettes Penaeidae côtières sont exploitées en général à deux phases de leur cycle vital: pendant leur phase juvénile, en estuaire, elles font l'objet d'une pêche plus ou moins artisanale parfois très intensive, le plus souvent sans contrôle réel. Pendant leur phase adulte, elles font l'objet d'une pêche industrielle au chalut de fond portant sur des individus immatures ou adultes. Ces deux types d'exploitation s'effectuent séquentiellement et il existe des interactions théoriques entre les deux: la pêche artisanale influe sur le stock d'adultes en réduisant le nombre de juvéniles qui l'alimentent. La pêche des adultes peut théoriquement influencer sur la production de juvéniles si le niveau de l'exploitation devient tel que le potentiel de renouvellement du stock est diminué.



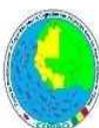
### Mesures et options de gestion

Le stock de crevette blanche ne fait pas l'objet de quota. Cependant, localement, certains CLP et CLPA ont mis en place des réglementations dans les eaux territoriales.

Les mesures de gestion qui sont appliquées à la crevette blanche au Sénégal sont:

- La réglementation par rapport à la taille de première capture (200 individus/kg);
- Le maillage du chalut en pêche crevettière industrielle (50 mm);
- Le repos biologique;
- Les modalités d'accès à la ressource (permis, licence).

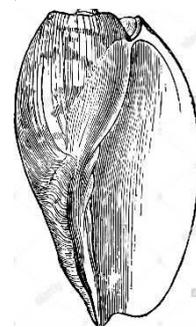
Par ailleurs, dans le cadre du projet PRAO, un plan d'aménagement pour la crevette blanche a été élaboré. Toutefois, sa mise en œuvre tarde à être exécutée.



Feuille  
d'information pour  
les communautés  
de pêcheurs

# 2

## Cymbium (Volutidae)



Cymbium  
(Volutidae)

### Espèce et distribution

Au moins 04 espèces de cymbiums sont rencontrées au Sénégal :

- *Cymbium glans* ou Volute trompe d'Eléphant peut atteindre la taille maximale de 35 cm et un poids maximal de 11 kg. Elle est présente du Sénégal à l'Angola.
- *Cymbium cymbium* ou volute porc, peut atteindre une longueur maximale de de 15 cm et présente du Cap Blanc (nord de la Mauritanie) à la Guinée.
- *Cymbium marmoratum* ou volute gracile, qui a aussi une plus petite taille
- *Cymbium pepo* ou Volute Neptune peut mesurer jusqu'à 27 cm. L'espèce est signalée du Sénégal au Bénin.



### Habitats et alimentation

L'espèce *Cymbium pepo* est pêchée sur la côte Nord, les autres cymbium sont en grande majorité pêchés dans la zone sud du Sénégal, en particulier sur la Petite côte.

*Cymbium pepo* est présent surtout sur les fonds sableux. L'espèce préfère les sédiments où la proportion de vase est faible.

*Cymbium glans* se trouve quant à lui préférentiellement sur les fonds sableux aux sondes inférieures à 20 m.

Les cymbiums sont carnivores. Les individus se nourrissent essentiellement de bivalves ainsi que de gastéropodes.

# 2

## Cymbium (Volutidae)



### Reproduction et cycle de vie

Les cymbiums ne se reproduisent qu'une fois par an (Marche-Marchad, 1975). La fécondité augmente légèrement avec la taille mais la variabilité est importante.

Le sex-ratio est équilibré à la naissance (expulsion) des larves. Les femelles sont moins représentées dans les grandes tailles où les mâles atteignent en moyenne de plus grandes dimensions que les femelles, la croissance de celles-ci se ralentissant à partir de 20



### Méthode de pêche

Près de 70% des approvisionnement des usines ont lieu entre les 5 mois d'Avril à Aout, les plus faibles en pleine saison froide.

La capture des cymbiums se fait aujourd'hui essentiellement à l'aide de filets maillants dormants de fond et de trémail en majorité ; en plongée en croissance (certaines pratiques en bouteilles sont observées dans la zone de Dakar) ; à pied : principalement par les femmes en Casamance et Saloum.



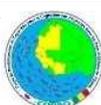
### Mesures et options de gestion

Dans le cadre de la gestion du Cymbium au Sénégal, il est interdit de pêcher:

- La volute (cymbium pepo) d'une longueur inférieure ou égale à dix-sept virgule cinq (17,5) centimètres mesurée du sommet de la coquille au creux ;
- La volute (cymbium tritonis senegalensis) de longueur inférieure ou égale à dix-sept virgule cinq (17,5) centimètres, mesurée du sommet de la coquille au creux.

Les villages de Mballing, Nianing, Pointe Sarène et Mbodiène situés sur la Petite Côte ont créé chacun une Zone de pêche protégée (ZPP) sur son terroir en se basant sur les savoirs empiriques et édictés des règles de gestion durable des ressources dont les cymbiums.

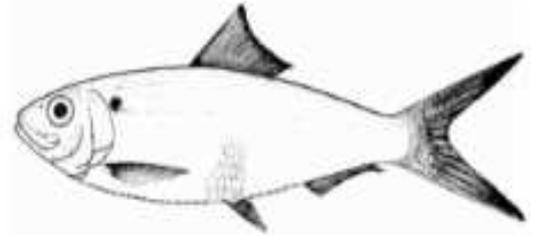
Le projet de Gestion durable des ressources halieutiques (GDRH) et de la Recherche, se sont engagés à identifier appuient ces initiatives.



Feuille  
d'information  
pour les  
communautés  
de pêcheurs

# 3

# Yabóy



**Yabóy mërëg  
(Sardinella aurita)**



**Yabóy tass  
(Sardinella  
maderensis)**



## Espèces et distributions

**Le Yabóy tass et le Yabóy mërëg ont des similitudes par rapport à la taille et à l'apparence.**

Le principal trait distinctif est la tache noire sur l'opercule du Yabóy mërëg. Sur le Yabóy tass, la tache noire se trouve non sur l'opercule mais plutôt juste derrière.

Le Yabóy mërëg se trouve généralement plus au large des côtes que le Yabóy tass, mais elle peut aussi se concentrer tout au long de la côte quand la production alimentaire baisse au large des côtes.

Le Yabóy tass fait des migrations saisonnières extensives (nord/sud) tandis que le Yabóy mërëg est connue pour être plus sédentaire.



## Habitats et alimentation

Dans toutes les régions, le Yabóy évolue préférentiellement dans les plateaux continentaux où elle préfère les eaux salées (> 35 ‰) et les températures chaudes (<24 °C).

Le Yabóy est planctonophage et a un régime alimentaire mixte. Jeune, elle se nourrit de phytoplancton et passe, ensuite, à une alimentation zooplanctonophage à base de copépodes et d'euphausiacés.

# 3

# Yabóy



## Reproduction et cycle de vie

**Les différentes espèces de Yabóy ont des cycles de vie similaires. Ils ont des sexes séparés et, selon l'espèce et le lieu, atteignent la maturité reproductive à environ 25 cm de longueur totale et le sex-ratio voisine de 1.**

La reproduction est continue toute l'année, mais il existe toujours au moins un maximum de reproduction.

En effet, la reproduction du Yabóy mërëg est plus intense d'octobre à la fin décembre tandis que pour Yabóy tass, l'activité sexuelle du est plus intense de février à octobre avec un maximum situé entre mai et août.



## Méthode de pêche

Yabóy sont essentiellement exploitées à travers deux engins de la pêche artisanale. Il s'agit de la senne tournante et du filet maillant encerclant.

La senne tournante permet d'encercler le banc de poissons en le doublant dans la direction où il se déplace. La manipulation de la coulisse permet de fermer le filet en forme de poche dans la partie inférieure.

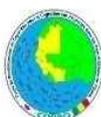


## Mesures et options de gestion

**Il est urgent de prendre des mesures d'aménagement par une régulation basée sur la distribution transfrontalière des stocks. Toute politique d'aménagement des Yabóy doit être concertée et devrait se faire en commun avec les pays concernés.**

Au Sénégal, pour reconstruire les pêcheries de Yabóy, la gestion des pêches devrait inclure: une révision du code de pêche du Sénégal, qui devrait fixer une longueur à la première capture  $\geq 18$  cm.

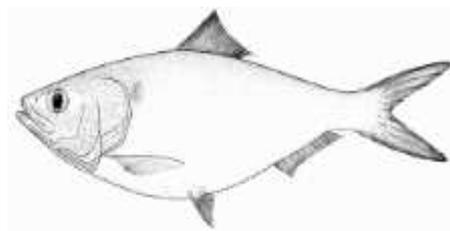
En effet, les individus capturés à la longueur (25 et 28 cm pour Yabóy tass et Yabóy mërëg, respectivement) devraient être une sauvegarde naturelle contre tout échec de recrutement et permettre aux individus d'assurer la survie à long terme des populations, dans un contexte des pêcheries pauvres en données.



Feuille  
d'information pour  
les communautés  
de pêcheurs

# 4

# Cobo



**Ethmalose**  
(*Ethmalosa fimbriata*)



## Espèce et distribution

Le Cobo, est une espèce tropicale dépendante de l'estuaire, distribuée de la Mauritanie à l'Angola et est le petit pélagique le plus répandu dans les eaux saumâtres des estuaires côtiers ouest-africains.

La répartition des espèces de cette espèce montre deux principales zones de concentration, l'une entre l'embouchure du fleuve Sénégal et la côte de la Sierra Leone, l'autre le long des côtes du Nigeria et du Cameroun jusqu'à l'embouchure du fleuve Congo. Le Cobo est limitée aux eaux peu profondes (profondeur < 20 m).



## Habitats et alimentation

Le Cobo est une espèce euryhaline qui fréquente les zones littorales, en général proches de l'embouchure des grands fleuves, pouvant passer une partie ou toute sa vie dans les eaux intérieures comme les fleuves, estuaires, deltas, lagunes.

Le régime alimentaire du Cobo passe de l'alimentation zooplanctonique chez les jeunes poissons à un régime plus microphage (avec plus de phytoplancton) chez les adultes. Ce changement de régime alimentaire entre les juvéniles et les adultes est dû au fait que, la filtration des branchies se modifie à mesure que le Cobo grandit. Ce qui entraîne une diminution de la taille du maillage du filtre branchial et ainsi une modification du régime alimentaire.

# 4

# Cobo



## Reproduction et cycle de vie

La sex-ratio, exprimée en proportion de mâles par rapport aux femelles, est en général égal à 50 %.

La première maturité sexuelle et la reproduction du Cobo se reproduit dans des eaux de salinité très variable, comprise entre 3,5 et 38 ‰ et dont les valeurs de la température sont en deçà d'une valeur de 22°C.

Dans les eaux du Sine Saloum, l'activité sexuelle s'étale généralement de janvier à septembre avec des pics de ponte de mars à août, deux poussées en mai et en juin.



## Méthode de pêche

Les pêcheurs artisans du sud du Sénégal utilisaient principalement des sennes et des filets maillants encerclant.

La senne tournante est un engin de pêche non sélectif qui capture les petits poissons, tandis que le filet maillant encerclant prend principalement le Cobo.

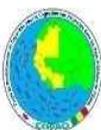


## Mesures et options de gestion

**La gestion de la pêcherie du Cobo est nécessaire pour améliorer le renouvellement des stocks au Sénégal.**

De ce fait, afin de de préserver le potentiel de reproduction de l'ensemble du stock de Cobo nous recommandons aussi de:

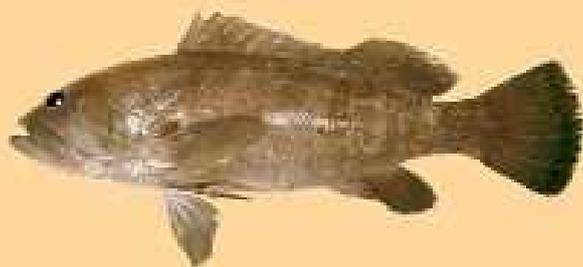
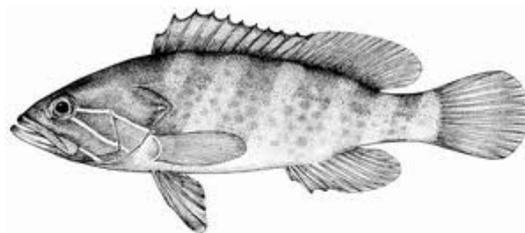
- (1) Augmenter la taille à la première capture, afin de permettre aux individus de grandir et d'assurer la survie à long terme des populations et donc d'une pêche durable,
- (2) Recourir à une réduction drastique de la capacité de pêche,
- (3) Sanctionner, préalablement à une campagne de sensibilisation-information, la capture, la vente et la transformation de juvéniles,
- (4) Diminuer le nombre des filets maillants en activité du fait de leur faible sélectivité qui induit un fort potentiel de capture accessoire.



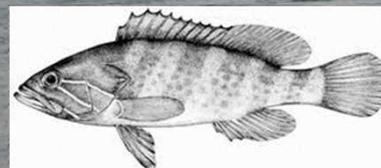
Fiche pour les  
commund'informa  
tion autés de  
pêcheurs

# 5

# Mérou blanc (Serranidae)



## Mérou blanc-Thiof du Sénégal (Serranidae)



### Espèce et distribution

Le mérou blanc *Epinephelus aeneus*, plus connu au Sénégal sous le nom de "thiof", est le plus largement utilisé des espèces de mérous dans la consommation. Il est également le plus populaire pour le plat traditionnel local : "ceebu jën", littéralement "riz au poisson". Utilisé frais et fumé, le thiof est très apprécié sur le marché ouest-africain en général et sénégalais en particulier.

De l'ordre des Perciformes, le thiof appartient à la famille des Serranidae. Il peut mesurer jusqu'à 120 cm de longueur totale et peser jusqu'à 25 kg.

L'espèce est présente dans tout le sud de la Méditerranée et le long de la côte ouest de l'Afrique, de Gibraltar (Espagne) à la côte sud de l'Angola.

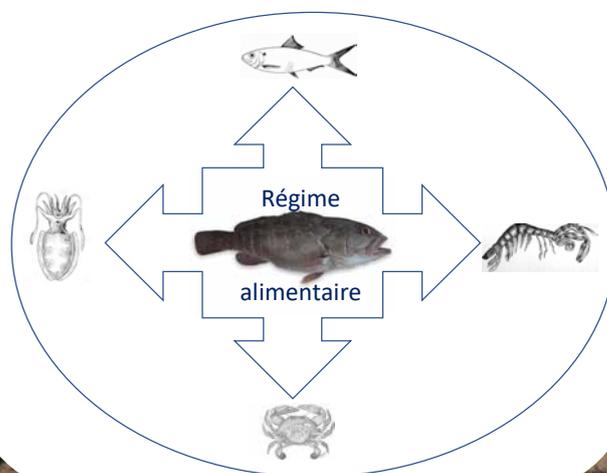
Elle effectue des migrations saisonnières au large des côtes du Sénégal, influencées par l'upwelling saisonnier au large du Sénégal et de la Mauritanie.



### Habitats et alimentation

Espèce marine démersale, les adultes du thiof vivent dans des fonds rocheux, boueux et sablonneux à des profondeurs de 20 à 200 m. Quant aux juvéniles, ils sont capturés dans des lagunes ou des estuaires côtiers.

Le thiof est un prédateur vorace qui se nourrit de poisson (58%), de stomatopodes (21%), de crabes (10%) et de céphalopodes (10%).



# 5

## Mérou blanc (Serranidae)

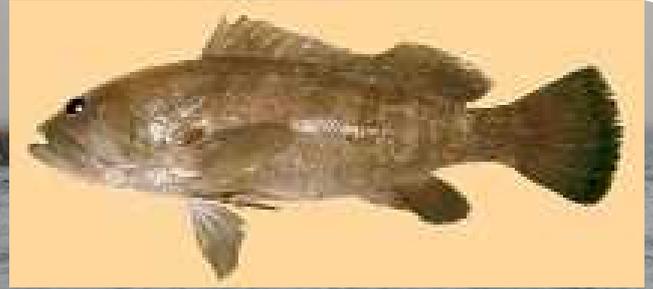
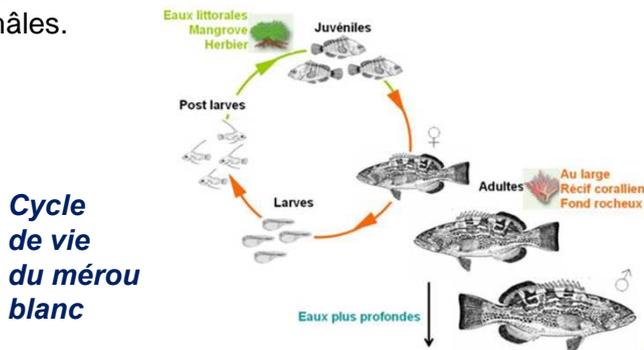


### Reproduction et cycle de vie

*E. aeneus* tout comme la plupart des espèces de mérous est hermaphrodite protogyne. La plupart des femelles changent de sexe à environ 9 kg, mais des mâles plus petits (de 3 à 5 kg) sont parfois rencontrés.

La fécondité absolue potentielle de l'espèce varie de 789 436 ovules chez un poisson de 44 cm SL de 2,2 kg à 12 589 242 ovules chez un poisson de 87 cm SL de 12,6 kg.

Au Sénégal, la taille de première maturité est de 49 cm chez les femelles et de 55 cm chez les mâles.



### Mesures et options de gestion

*Epinephelus aeneus* est considéré comme surexploité dans la plupart des zones atlantiques. De plus l'espèce figure sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

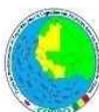
- Augmenter la taille de première capture à moins de 50 cm LT;
- Diminuer progressivement de 30 à 50% la capture par rapport à celle de l'année 2018;
- Instaurer un repos biologique pour le thiof durant la période de pic de reproduction pourrait être très utile pour le renouvellement du stock de thiof ;
- Interdire les types de pêche utilisés surtout dans les rochers et les récifs, qui sont les principaux sites d'agrégation des géniteurs pour la ponte;
- Interdire l'utilisation de filets de petits mailles dans les zones de nurserie (mangroves et d'herbiers marins) de l'espèce, *E. aeneus*.



### Méthode de pêche

Au Sénégal, le thiof est principalement ciblé par la pêche artisanale. Les techniques de la ligne et du filet maillant sont les plus employées. La pêche industrielle le capture au chalut dans des proportions beaucoup plus faibles.

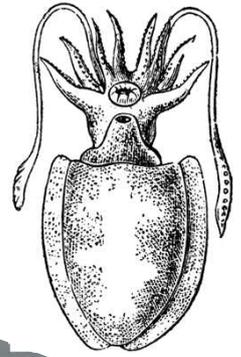
Une forte diminution des captures du thiof est noté au Sénégal à cause de l'augmentation incessante de l'effort de pêche depuis 1971. En effet, les captures de l'espèce au Sénégal sont passées à près de 4000 t en 1987 à environ 800 t en 2015. De plus la majorité des captures est constitué de juvéniles. Seules 0,03% des individus capturés atteignent la taille optimale de capture soutenable qui est de 96 cm LT.



Feuille  
d'information pour  
les communautés  
de pêcheurs

# 6

**La Seiche commune**  
(*Sepia*  
*hierredda*)  
(Sepiidae)



**La Seiche commune**  
(*Sepia officinalis hierredda*)



### Espèce et distribution

Embranchement : Mollusca

Classe : Cephalopoda

Sous-classe : Coleoidea

Super-ordre : Decabrachia

Genre : *Sepia*

Sous-espèces :

- Sous-espèce *Sepia officinalis officinalis* Linnaeus, 1758;
- Sous-espèce *Sepia officinalis vermiculata* Quoy & Gaimard, 1832.

Cette espèce est largement répartie dans tout l'océan Atlantique, de la Baltique à l'Afrique du Sud.

Sur les côtes sénégalaises et guinéennes, elle constitue le céphalopode le plus abondant dans les captures.



### Habitats et alimentation

L'espèce est largement répartie dans tout l'océan Atlantique, de la Baltique à l'Afrique du Sud. On trouve la seiche commune dans différents milieux sur le plateau continental, souvent à profondeur moyenne, principalement sur les fonds sableux (et dans les herbiers, souvent près de la surface mais aussi jusqu'à 200 m de profondeur).

La seiche est un prédateur qui ne mange que des proies vivantes (dont des juvéniles de ses propres prédateurs, ce qui est très rare chez les invertébrés). Elle chasse et mange des crustacés (crabes et crevettes surtout) et de petits poissons. Un cannibalisme est parfois observé, surtout en aquarium.

Ses grands tentacules lui permettent d'attraper ses proies très rapidement.

# 6

## La seiche commune (Sepiidae)



### Reproduction et cycle de vie

Les seiches s'éloignent des côtes durant la saison froide et s'en rapprochent vers la fin de celle-ci, pour s'y reproduire. La seiche pond entre 150 et 4000 œufs entre juin et juillet. Après la reproduction, les adultes meurent.

La femelle, après l'accouplement, gardera les œufs quelques jours puis les pondra sur une surface abritée.

Il n'y a pas de stade larvaire chez les Seiches : dès leur naissance les nouveaux-nés sont des copies conformes, miniatures, des adultes..

La seiche a une longévité d'environ un an et demi.



### Méthode de pêche

La pêche de la seiche a débuté au Sénégal en 1975 avec l'implantation des armements nippo sénégalais que sont la SOPAO et la SENEPESCA. Depuis cette date, dans le but d'améliorer ses performances, plusieurs formes de la cage à seiche ont été importées par les japonais.

Finalement, c'est la forme parallélépipédique qui est restée la seule utilisée en raison de sa plus grande efficacité.

Au niveau de la pêche industrielle, les chalutiers capturent accessoirement l'espèce.

La seiche est essentiellement une prise accessoire d'une pêcherie qui cible principalement le poulpe.



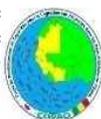
### Mesures et options de gestion

Tous les stocks de seiche dans la région donnent des signes de surexploitation. Le stock du Sénégal et de la Gambie en particulier, donne des signes clairs non seulement d'une biomasse très réduite, mais aussi d'une pression par pêche qui dépasse nettement la capacité de production du stock.

La seiche étant une prise des pêcheries qui ciblent principalement le poulpe, de ce fait toute recommandation concernant cette espèce devra tenir compte de l'effet produit sur le stock de poulpe.

Le Sous-Comité Scientifique (SCS) du COPACE procède à l'évaluation du stock de seiche et formule des recommandations sur l'état du stock.

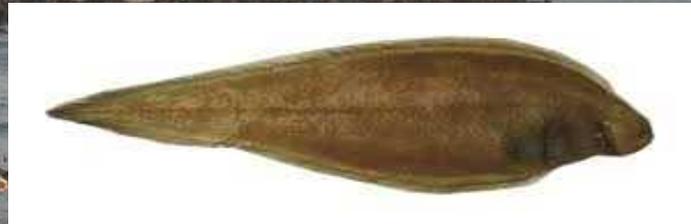
Celui-ci recommande aujourd'hui une gestion rationnelle des stocks de Seiches et autres Céphalopodes pour le Sénégal. Cette gestion implique nécessairement une bonne connaissance de la biologie des espèces, en l'occurrence celle de la Seiche commune *Sepia officinalis hierredda*.



Fiche  
d'information pour  
les communautés  
de pêcheurs

# 7

## Sole du Sénégal (Cynoglossidae)



### Sole tropicale-Sole du Sénégal (Cynoglossidae)



#### Espèce et distribution

La sole du Sénégal (*Cynoglossus senegalensis*) et autres « soles langues » sont appelées les soles tropicales.

Appartenant à l'ordre des Pleuronectiformes (poissons-plats), la sole du Sénégal fait partie de l'une des 5 espèces de la famille des Cynoglossidae.

D'un corps allongé et comprimé latéralement, au dos marron (face operculée) et au ventre blanc (face aveugle), elle peut atteindre une taille maximale de 66,5 cm de longueur totale.

*C. senegalensis* est largement distribuée dans toutes les mers tropicales entre 45° nord- 8° sud et 19° ouest – 14° est. Dans la zone de distribution sud, l'espèce provient des eaux africaines (Maroc, Mauritanie, Sénégal).



#### Habitats et alimentation

La sole du Sénégal (*Cynoglossus senegalensis*) est une espèce marine de poisson démersale grégaire.

Elle vit sur des fonds sablonneux ou boueux, allant des lagunes saumâtres et des eaux peu profondes aux zones côtières jusqu'à une profondeur de 110 m.

Les adultes se nourrissent de petits invertébrés benthiques, principalement des polychètes et des mollusques bivalves, et dans une moindre mesure de petits crustacés.



# 7

# Sole du Sénégal (Cynoglossidae)



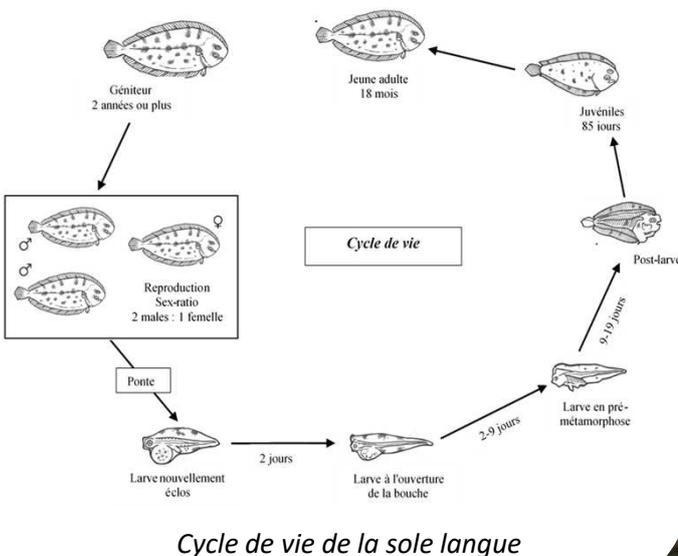
## Reproduction et cycle de vie

Après l'éclosion, la larve se métamorphose entre le 2ème et le 9ème jour pour atteindre la phase post-larvaire à 19 jours. La phase juvénile est atteinte au cours de 85 jours. Les individus deviennent des pré-adultes à 18 mois, avant d'atteindre la maturité sexuelle au-delà de 2 années.

La maturité sexuelle des femelles se produit à 2 ans et 32 cm de longueur totale. Le frai dépend fortement de la température de l'eau, qui devrait se situer entre 15 et 20° C.

Au Sénégal, à l'image de *Cynoglossus canariensis*, une espèce aux caractéristiques bio-écologiques très proches, l'espèce aurait deux saisons de ponte :

- la première, d'avril à juillet, correspondant au début de la saison chaude et à l'arrivée sur le plateau continental des eaux tropicales chaudes et salées ;
- la seconde d'octobre à décembre, coïncidant avec la fin de la saison chaude et au retrait des eaux guinéennes chaudes et dessalées.



## Méthode de pêche

La sole du Sénégal fait l'objet d'une pêche active, aussi bien industrielle qu'artisanale, dont l'essentiel est destiné à la production de filets frais et congelés.

*C. senegalensis* occupe une place considérable dans les exportations vers l'Union Européenne, sous forme de filets frais ou congelés. Elle représente 70% des exportations de produits élaborés soient 24 000 tonnes par an. Cependant, la production de ces filets de sole génère une quantité importante de co-produits (têtes, viscères, peaux, squelette) qui représente 57% du poisson.

Le genre *Cynoglossus*, y compris l'espèce *C. senegalensis*, était surexploitée dans de nombreux pays africains et cette espèce est actuellement répertoriée comme menacée » par l'IUCN dans la Liste rouge des espèces menacées depuis 2015.



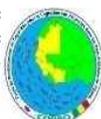
## Mesures et options de gestion

**Au Sénégal, il n'y a pas de plan d'aménagement visant spécifiquement la sole.**

Cependant, le genre *Cynoglossus*, y compris l'espèce *C. senegalensis*, était surexploitée dans de nombreux pays africains et cette espèce est actuellement répertoriée comme menacée » par l'IUCN dans la Liste rouge des espèces menacées depuis 2015.

Donc, il convient de prendre les mesures de gestion qui suivent :

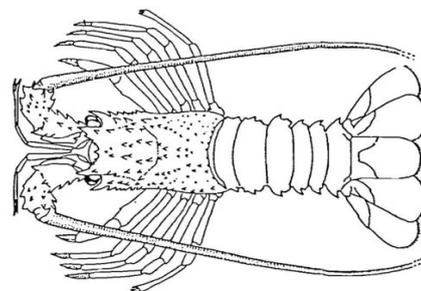
- Réduire les captures à un niveau permettant d'atteindre la capture soutenable
- Identifier des zones critiques pour l'espèce et les protéger en y interdisant la pêche de la sole



Feuille  
d'information pour  
les communautés  
de pêcheurs

# 8

## Langouste Verte (*Panulirus regius*)



Langouste Verte  
(*Panulirus regius*)



### Espèce et distribution

**Les langoustes épineuses habitent les eaux tropicales, sous-tropicales et tempérées.**

Les langoustes du type *Panulirus* auquel appartiennent les espèces *Panulirus regius*, sont rencontrées dans des régions plus proches des tropiques, donc aux eaux plus chaudes, en petites ou moyennes profondeurs, à l'opposé des eaux froides.

La langouste verte est présente sur les côtes ouest africaines depuis Dakhla (24°N) jusqu'en Côte d'Ivoire et probablement en Angola (16°S). Elle n'est pas uniformément répartie le long de la côte mais elle fréquente surtout les zones rocheuses.



### Habitats et alimentation

**La langouste verte est pêchée à proximité de la côte dans quelques mètres de profondeur.**

La concentration maximale se situe vers 8-10 m, mais on la rencontre quelques fois durant certaines périodes sur des zones franches 21- 30 m de profondeur.

**La langouste verte se nourrit essentiellement de proies vivantes dont elle ingère une partie des tests.**

Son alimentation n'est pas particulièrement nécrophage mais est constituée de tous les animaux vivant dans le même milieu qu'elle, fixés aux rochers ou à la surface des sédiments. Les contenus stomacaux des langoustes vertes sont composés de 42 % de crustacés, 39 % de lamellibranches, 21 % de gastéropodes, 9 % d'échinodermes et de 6 % de débris de poissons (% par rapport au nombre total d'estomacs observés).

# 8

## Langouste Verte (*Panulirus regius*)



### Reproduction et cycle de vie

**Les langoustes sont des espèces ovulipares, avec une fécondation interne et un développement embryonnaire externe.**

A partir de 16 cm de longueur totale (ce qui correspond à une carapace mesurant environ 6 cm et à un poids voisin de 160 g) que les femelles de *P. regius* se reproduisent pour la première fois. La ponte est saisonnière et directement influencée par la variation des températures de l'eau.

Les expériences de marquages ont montré que la langouste verte a un accroissement de l'ordre de 0,5 à 1 cm à chaque mue. A la dixième mue, les mâles atteindraient 38 - 42 cm et les femelles 39 - 43 cm.



### Méthode de pêche

Au Sénégal, dans ces dix dernières années, il n'a pas été noté une pêcherie industrielle ciblant spécifiquement la langouste verte. Toutefois, dans certaines localités, la pêche artisanale la capture.

Au Sénégal, il n'y a pas, en pêche artisanale, un type de pêcherie qui cible spécifiquement la langouste verte. Toutefois, la pêche sous-marine, qui cherche généralement les espèces à haute valeur commerciale, la capture surtout dans la zone dakaraise.

En pêche industrielle, on ne note pas de licence option langouste verte. Autrement, la pêche industrielle ne cible non plus ce crustacé. Cependant, la langouste verte peut compter dans les captures de certaines unités de pêche chalutière démersale comme prise accessoire.

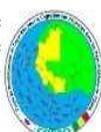


### Mesures et options de gestion

Au Sénégal, la langouste verte n'est évaluée de manière directe ni indirecte. Ainsi, l'état du niveau d'exploitation de ce crustacé reste inconnu.

Hormis l'interdiction de débarquer des langoustes grainées et l'instauration de la taille de première capture (17 cm), aucune mesure de gestion n'est appliquée à la langouste verte au Sénégal.

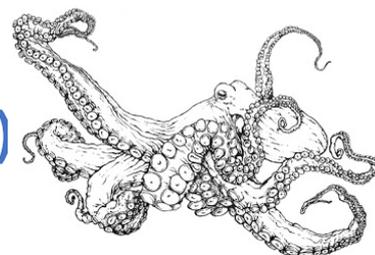
Il est nécessaire d'avoir une stratégie d'exploitation formelle et spécifique à la pêcherie de la langouste verte avec des règles et instruments de contrôle d'exploitation bien définis. Il est noté l'absence d'un système de limitation d'exploitation. Un système de permis est inscrit dans le Code de la Pêche pour les pêcheries artisanales, mais celui-ci ne semble pas être appliqué aux pêcheries artisanales des langoustes.



Feuille  
d'information pour  
les communautés  
de pêcheurs

# 9

## Poulpe (*Octopus vulgaris*)



Poulpe  
(*Octopus vulgaris*)



### Espèce et distribution

Sur le plan anatomique, le poulpe est un animal trapu, avec une coloration très variable, communément marbrée de brun, de blanc et de beige. La 1<sup>ère</sup> paire de bras comprend des appendices épais, de longueur et d'épaisseurs à peu près égales ; la paire dorsale de bras étant légèrement plus courte.

Le 3<sup>ème</sup> bras droit des mâles est dit hectocotylisé par modification de son bout en une ligule ou cuilleron servant à la reproduction. Il y a 7 à 11 lamelles sur le côté externe de la branchie, y compris les lamelles terminales.

Le poulpe *Octopus vulgaris* a une très large aire de distribution incluant les eaux maritimes tropicales, subtropicales et tempérées (Océans Atlantique, Indien et Pacifique Ouest), à l'exception, toutefois, de celles des régions polaires et subpolaires. Elle abonde surtout en Méditerranée, en Atlantique Centre-Est (englobant le Sénégal, va du Maroc à l'Angola) et dans les eaux japonaises.



### Habitats et alimentation

Le poulpe *Octopus vulgaris* évolue de 0 à 400 m de profondeur bien qu'il soit plus commun en deçà de 200 m. Il abonde dans des eaux à 14 – 29°C, s'accommode de variations importantes de salinité et se retrouve dans différents types de substrats : roche, sable, vase, etc.

Au Sénégal, il édifie des abris à l'aide de coquilles vides et de cailloux dans les fonds durs à rocheux et des terriers dans les fonds meubles (sable et/ou vase). La profondeur et la dimension de ces habitats dépendent de la taille de l'occupant. L'animal aime particulièrement les fonds de sable fin et grossier avec une teneur élevée en carbonates, réputés riches en coquillages et que l'on rencontre au niveau de la Petite Côte entre 5 – 30 m ou 80 – 150 m de profondeur.

L'alimentation du poulpe est normalement à dominante de crustacés (crabes, crevettes, langoustes, etc). Par exemple, des œufs de crabe ont été trouvés au niveau de ses contenus stomacaux en saison froide. Il sait aussi faire preuve d'opportunisme en consommant des poissons (téléostéens et poissons cartilagineux) et mollusques. Le cannibalisme est également noté. Il serait surtout le fait des gros poulpes vis-à-vis des juvéniles.



## Reproduction et cycle de vie

**Les sexes sont séparés avec un appareil reproducteur typique pour les femelles (ovaires, oviductes, etc.) et les mâles (testicules, pénis, etc.).**

L'accouplement s'effectue via l'hectocotyle qui sert au transfert des spermatophores du mâle à l'oviducte de la femelle où ces paquets de spermatozoïdes éclatent. Les spermatozoïdes, stockés in situ, fécondent les œufs au fur et à mesure de leur ponte. La reproduction est possible à partir du poids de 260 g pour les mâles, à un poids plus élevé pour les femelles.

Les principales périodes de la ponte, étalées sur l'année, sont : fin septembre – début décembre et février – début mai.

Les œufs sont de type télolécithes, oblongs (2 x 1 mm environ). Du fait de leurs lésions nerveuses irréversibles, les poulpes mâles et femelles ne s'alimentent plus une fois accouplés. Les femelles deviennent même inaccessibles à la pêche, couvent, aèrent et ventilent leurs œufs réunis en cordons et fixés au toit de leurs abris à l'aide de sécrétions.

Une fois éclos, les œufs donnent des paras larves pélagiques planctoniques plus ou moins identiques aux adultes qui deviennent benthiques à partir des 33<sup>ème</sup> – 40<sup>ème</sup> jours à 23 – 27 °C ou 47<sup>ème</sup> – 54<sup>ème</sup> jours à 21°C post-éclosion. En eaux froides, la vie planctonique peut durer 3 mois. Les fortes températures raccourciraient la durée du stade larvaire qui reste, affectée d'une forte mortalité.



## Méthode de pêche

Au Sénégal, en pêche artisanale, le poulpe est essentiellement pêché par les lignes en particulier la turlutte. Toutefois, les filets dormants de fond et les trémails le capturent accessoirement.

La turlutte à poulpe comporte plusieurs hameçon de forte taille lestés d'un plomb allongé pesant entre 200 et 300 g et garni le plus souvent de fragments de matière plastique aux couleurs vives ou métallisées.

Pour accrocher le poulpe, le pêcheur procède à des tractions brutales vers le haut sur le fil. Le fil de nylon très résistant s'accroche souvent aux rochers et peut occasionner de graves blessures.



## Mesures et options de gestion

Au Sénégal, un certain nombre de mesures ont été prises à savoir :

- Pour l'accès à la ressource, un permis et une licence de pêche sont obligatoires respectivement en pêche artisanale et en pêche industrielle ;
- Le poids de première capture est supérieur ou égal à 350 g (pour les spécimens non éviscérés) et 300 g (pour les éviscérés) ;
- Aussi bien en pêche artisanale qu'en pêche industrielle, un repos biologique annuel est appliqué. Toutefois, ce repos devrait être fondé sur des bases purement scientifiques ;
- Bien que le poulpe soit pleinement exploité (COPACE, 2019), il a été recommandé, par précaution, de maintenir les captures au même niveau que celles de 2018 (4 916 tonnes) pour le stock de Sénégal-Gambie ;
- L'immersion de récifs artificiels et de pots à poulpe dans certaines localités (Petite Côte) ;
- Un plan d'aménagement du poulpe est déjà élaboré mais sa mise en œuvre n'est pas encore effective.



Photo d'une turlutte

## Élaboration du plan d'action de la cogestion des pêcheries « Formation des formateurs »

Projet de Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries dans les Pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO)

Direction des Pêches Maritimes (DPM)

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)



1

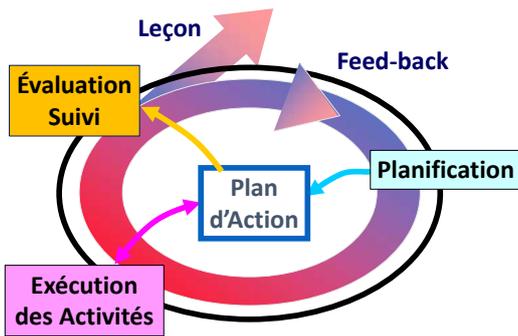
### Plan de Gestion des Pêcheries

«Contenu principale»

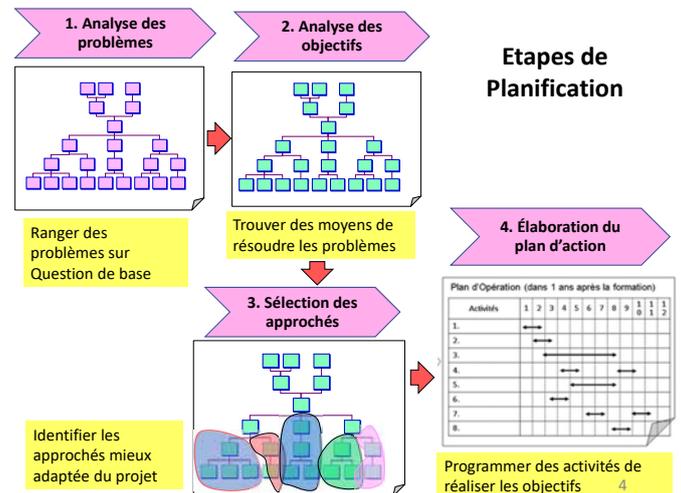
1. But de la gestion des pêcheries dans communautés
2. Indentification de la zone protégé / conservé
3. Organisation / comité de communauté en charge
4. Espèces cibles qui sommes contrôlés
5. Moyens de contrôle (limité de l'engin, période biologique, etc.)
6. **Plan d'action pour la réalisation de gestion des pêcheries**

2

### Cycle de Projet



3



### Question de Base

Clarifier un point important pour renforcer la fonction d'une organisation cible (CLPA) ou d'une communauté.

### Question de base de l'atelier

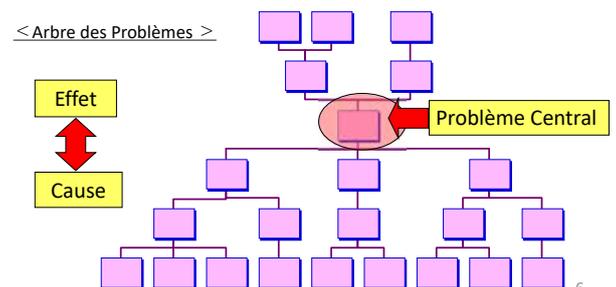
Comment les CLPAs améliorent les activités pour la réalisation de cogestion des pêcheries?

Toutes les opinions (cartes) doivent suivre les Questions de Base

IC Net Limited

### Étape 1: Analyse des problèmes

- 1) Identifier la problème central selon la question de base
- 2) Décrire sur les fiches les problèmes
- 3) Ranger ces problèmes suivant la relation « Cause-Effet »
- 4) Développer l'arbre des problèmes à partir du problème central



6





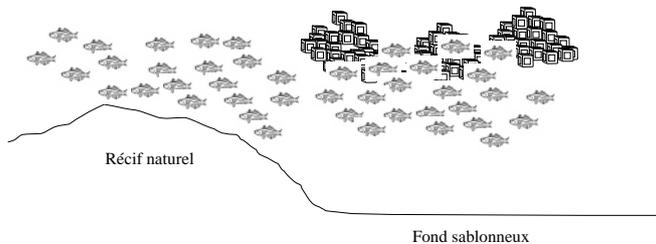
**Remise à niveau des Lieux de Pêche**

Pour la reproduction des ressources halieutiques et le développement durable des lieux de pêche dans les eaux côtières

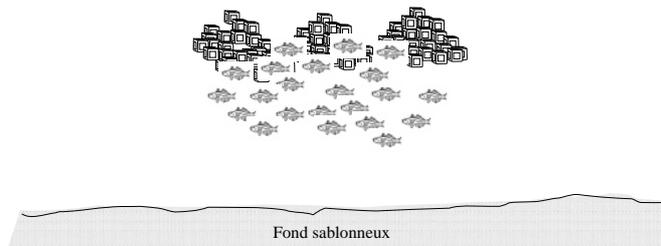
Tout particulièrement les zones disposent

- d'une zone sensible aux tempêtes ou à des dommages anthropiques
- d'un manque de substrat approprié (habitat) dans le sédiment amolli

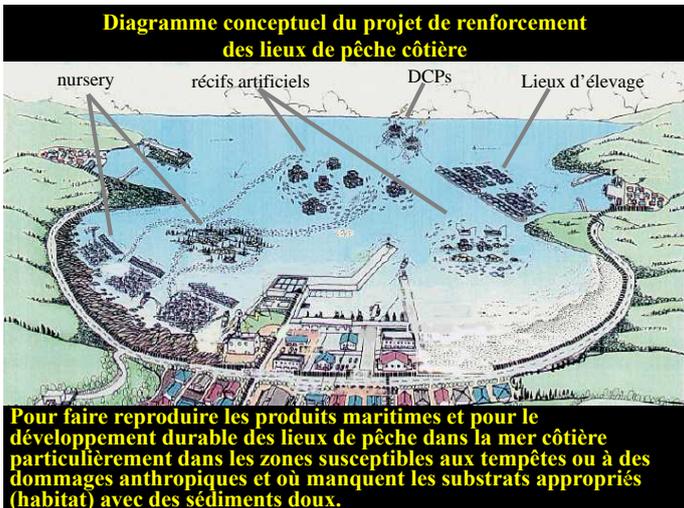
- Expansion ou création de lieux de pêche
- Création de nurserie
- Création de fermes d'élevage
- Maintenance des lieux de pêche côtière



Développer l'habitat du poisson  
Augmentation de la capacité porteuse

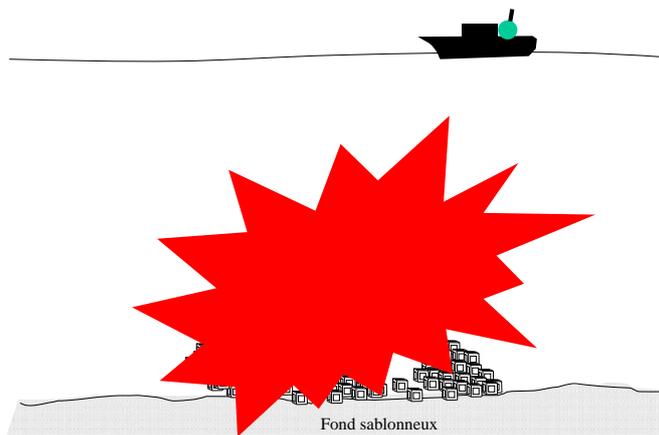
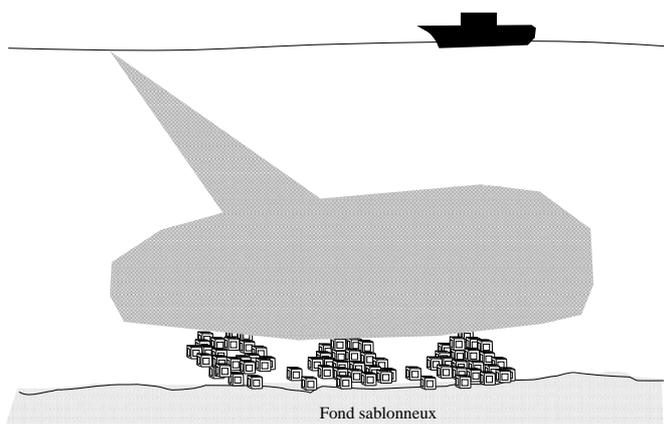


Créer un habitat pour la pêche  
Augmentation capacité porteuse



**Efficacité du projet de renforcement des lieux de pêche côtière**

- Augmentation de la production et du revenu
- Amélioration des conditions de travail
  - Réduction des heures de travail
  - Réduction des emplois irréguliers
  - Amélioration de la sécurité
- Réduction du coût
- Développement régional
  - Développement du travail
- Conservation des ressources et de l'environnement
  - Prise de conscience sur la gestion des ressources
  - Protection contre la pêche non sélective
- Tourisme
  - Lieux de plongée
  - Endroits de plongée pour les loisirs



**Pêche artisanale**

- Dans de nombreux pays en voie de développement, la plupart des pêcheurs s'engagent dans la pêche côtière et les activités associées.
- La pêche artisanale contribue à la production, au revenu et aussi à la sécurité alimentaire des communautés côtières.
- Cependant, il y a des accès insécurisés aux ressources, la tendance de la diminution des ressources, le manque de support politique et financier et la concurrence avec des bateaux industriels.



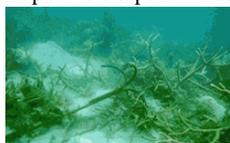
Les communautés de pêche à artisanale sont vulnérables à de nombreux événements (fluctuations annuelles et saisonnières dans l'abondance du stock, production faible, mauvais temps, cyclones etc).



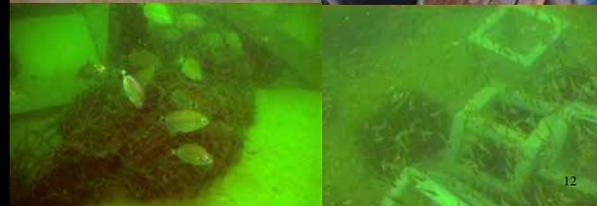
Les pêcheurs désespérés qui veulent avoir recours à toute méthode (pêche à l'explosive, pêche au poison, « muro-ami » rabattant des poissons dans les filets larges par le battement de batôns ou de roches contre le récif, etc) pour en pêcher quelques uns affaiblis ---- méthodes qui apportent des gains à court terme dans le revenu mais de plus grandes pertes à long terme.



La pauvreté sape la durabilité.



**Cas d'étude : Projet d'expérimentation des récifs artificiels à Yenne au Sénégal**



Introduction

2

1. La pêche est une des industries principales au Sénégal
2. La pêche artisanale à petite échelle a grandement contribué à la production halieutique nationale.
3. Cependant, l'activité était presque non réglementée en raison de la vision traditionnelle des ressources naturelles de la mer comme article dépendant (tragédie des communs)
4. La production halieutique a ensuite diminué après le maximum de capture (466 000 tonnes) en 1997 (Statistiques nationales sénégalaises).
5. Il était donc nécessaire de gérer la ressource halieutique pour une utilisation durable.

13

But principal du projet

3

L'objectif principal de l'activité était d'établir un lieu de pêche gérable avec une approche participative des pêcheurs.

Objectifs

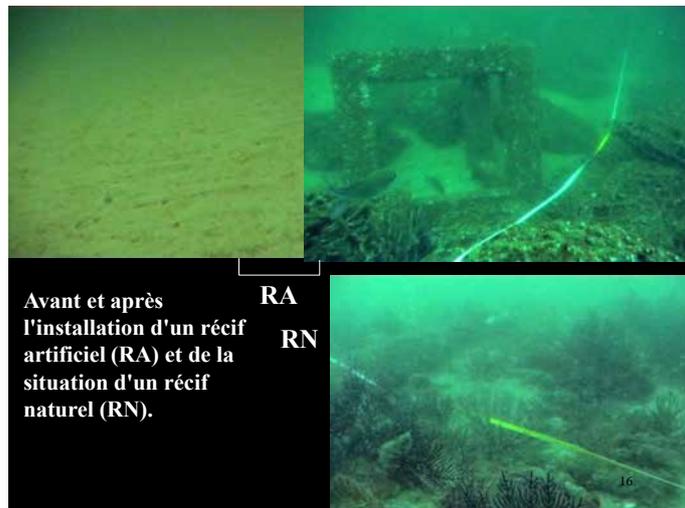
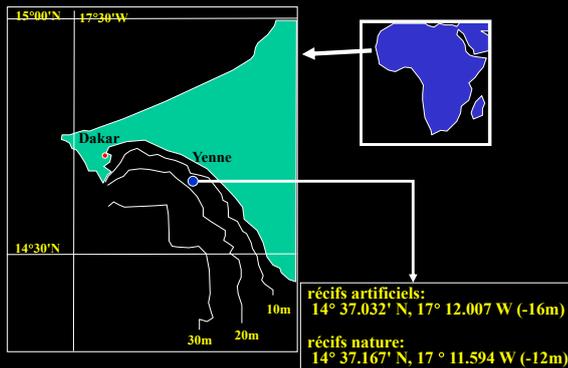
1. Installer des récifs artificiels pour augmenter les ressources de la pêche.
2. Introduire une gestion basée sur la communauté en établissant les récifs artificiels.



Pour effectuer des essais d'efficacité des récifs artificiels, l'étude biologique a été menée.

14

Projet d'expérimentation des récifs artificiels à Yenne au Sénégal



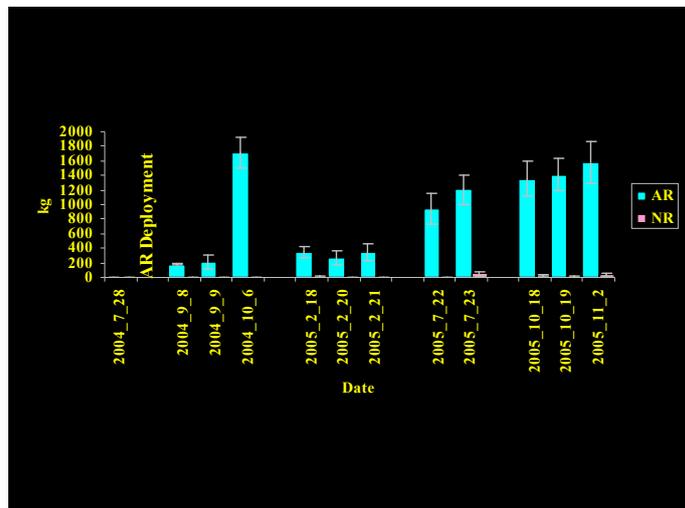
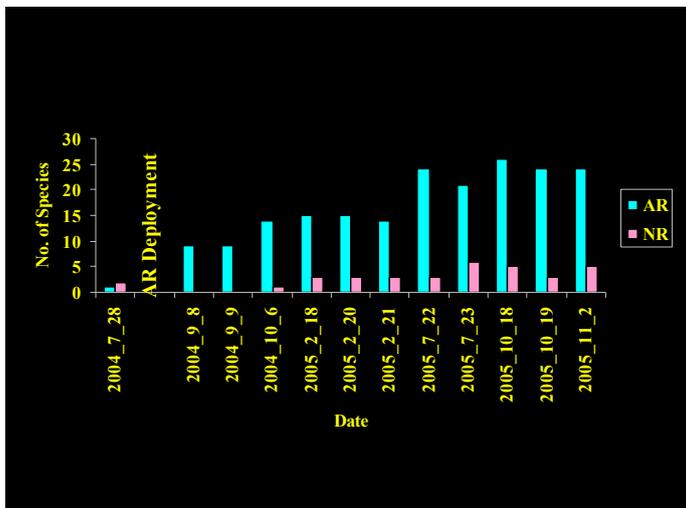
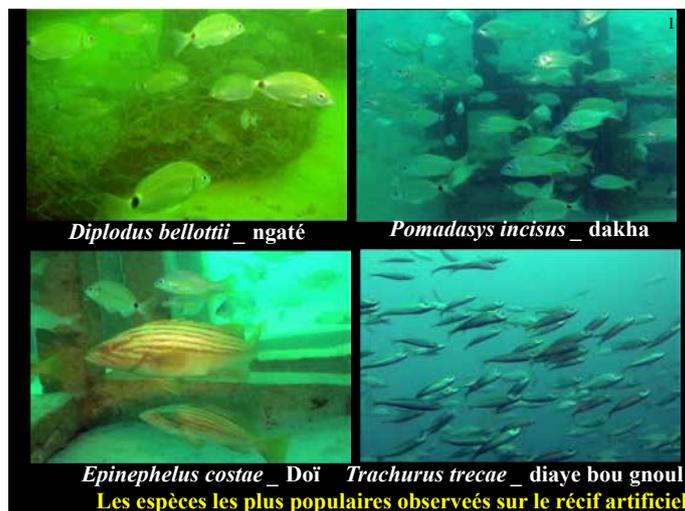
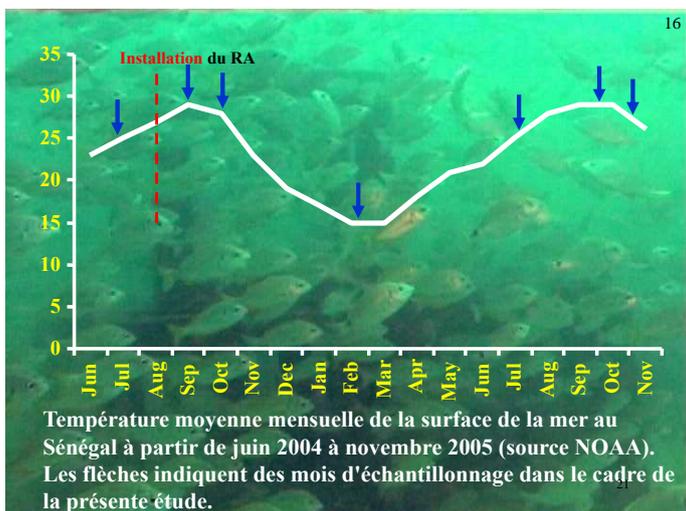
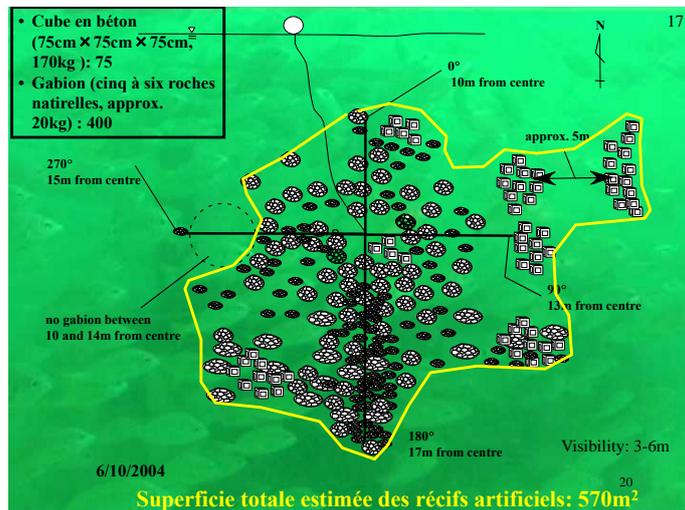
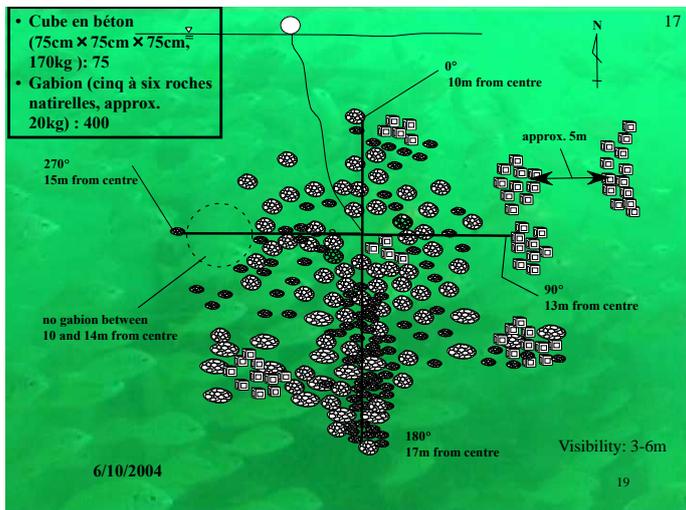
8

17



9

18



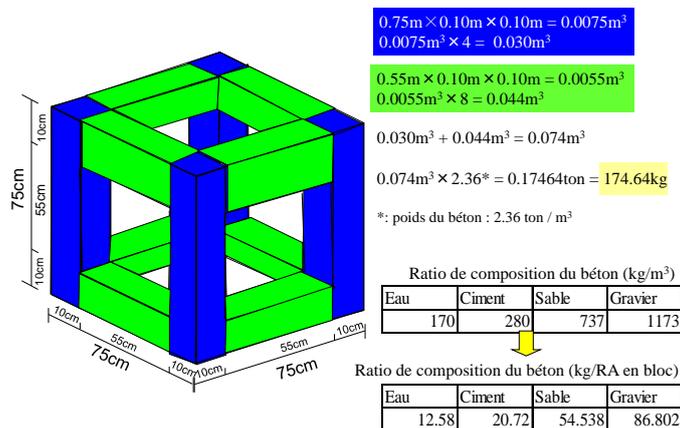
Résultats

Nous avons introduit une méthode d'étude simple et peu coûteuse qui peut être adoptée par les chercheurs locaux.

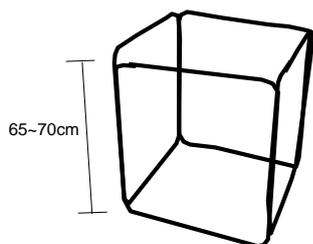
Ce type de projet sera efficace et faisable uniquement si

- 1) Il y a un suivi à long terme des récifs artificiels par les chercheurs locaux.
- 2) Il y a des efforts durables et un sens fort des responsabilités de la communauté locale pour la gestion des ressources de la pêche de la région.

Comme ce projet pilote montre son efficacité pour le regroupement des poissons dans la zone où il y en avait peu, il pourra peut-être être étendu à d'autres habitats côtiers pour augmenter les ressources de la pêche au Sénégal et encourager le sens des responsabilités des communautés locales pour la gestion correcte des ressources maritimes.



Barre de renfort (9mm)



$(70cm \times 4 + 20cm \text{ de marge}) \times 4 = 1200cm = 12m$



Coffrage en fer



Coffrage en bois



Combinaison de coffrage en fer et de coffrage en bois

Les problèmes potentiels des récifs artificiels

- Augmentation de la probabilité de la diminution du stock.
- Augmentation de la probabilité de la détérioration de l'environnement
- Accroissement de la probabilité des conflits entre des pêcheurs
- Multiplication de la probabilité de changement des habitats et des habitudes des poissons attirés

Exigences nécessaires pour l'utilisation des récifs artificiels

- Définition des cibles
- Planification appropriée
- Suivi et évaluation

Avant la mise en oeuvre du projet de récif artificiel, le planificateur doit considérer si les récifs artificiels sont susceptibles de contribuer à augmenter la production par les ressources ou simplement d'augmenter la disponibilité des ressources d'exploitation par le rassemblement des poissons.

Dans le dernier cas, leur utilisation doit être accompagnée d'une capacité de gérer l'exploitation.

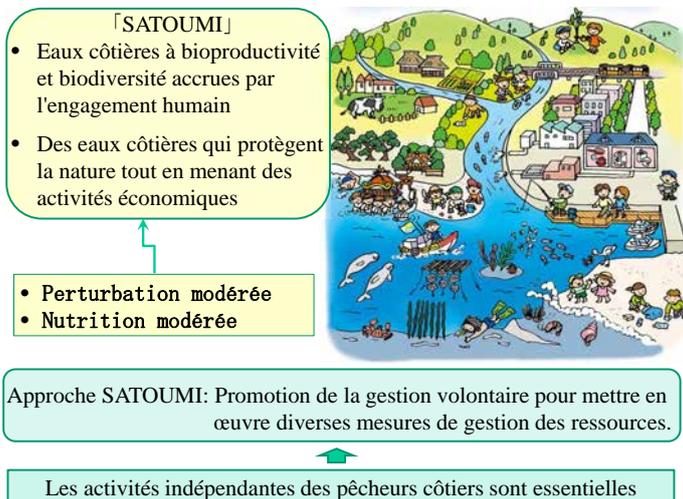
**Objectifs pour les projets des récifs artificiels**

- **Augmentation de la production des produits de mer**
  - Production de la pêche artisanale
  - Production de la pêche industrielle
  - Production de l'aquaculture
- **Renforcement des activités de loisir (e.g. Tourisme)**
  - Pêche de loisir a la ligne
  - Plongée de loisir
- **Protection des ressources maritimes (ex. AMP)**
  - Contrôle de la mortalité des poissons
  - Protection des habitats
  - Conservation de la biodiversité
  - Allègement des dommages des habitats et des pertes
  - Restauration ou renforcement de la qualité des eaux et des habitats
- **Recherches**

31

AMP: la fermeture des zones maritimes à des activités spécifiques ou pendant certaines périodes à des fins de conservation de la nature ou de gestion des Nature conservation MPA pêches.

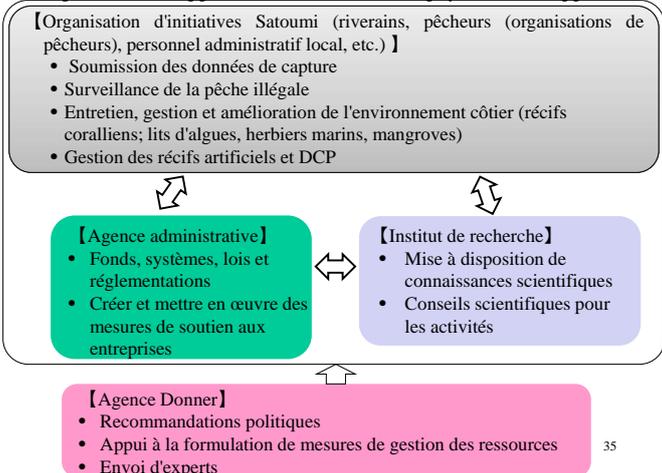
- AMP de conservation de la nature : les zones identifiées pour la protection de la biodiversité, dont les principaux objectifs concernent la conservation et la restauration de la biodiversité marine et des écosystèmes.
- AMP de pêche: les zones de mer ou d'estuaire où les populations naturelles d'espèces commerciales (poissons et / ou crustacés) sont protégées en partie ou totalement de l'exploitation ou d'autres activités humaines préjudiciables.
- Zones fermées: les zones qui sont fermées (de façon permanente ou saisonnière) à un certain engin de pêche ou à une certaine taille de navire, ou à une certaine espèce cible, généralement à des fins de gestion ou de reconstitution des stocks de poissons.
- Zones interdites: les zones qui ont été temporairement ou définitivement fermées à toute pêche (pas seulement certains types d'engins) pour protéger les stocks de poissons et / ou les habitats naturels.



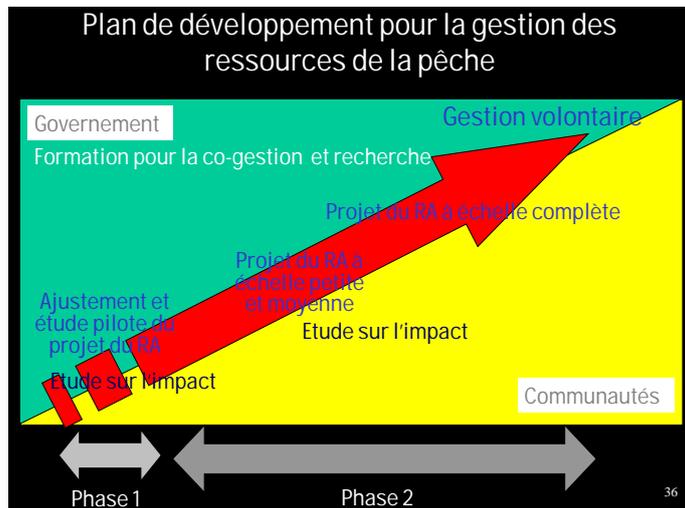
Approche SATOUMI  
Promotion de la gestion volontaire pour mettre en œuvre diverses mesures de gestion des ressources.

- La gestion descendante des ressources dirigée par le gouvernement a des limites humaines et financières.
- Ces dernières années, la gestion communautaire des ressources, qui est soutenue par le gouvernement et les institutions de recherche, est en train de se généraliser.
- Le mot «SATOUMI», traditionnellement utilisé au Japon, est devenu une langue courante dans le monde entier.
- Gestion des ressources basée sur le cycle PDCA par une organisation de gestion des ressources au niveau communautaire dirigée par des pêcheurs, des résidents et des fonctionnaires locaux

**Diagramme de l'approche Satoumi dans les pays en développement**



35



36

## Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP)

1

## Objectifs de la travail de pratique

### Cette pratique vous permettra :

- Comprendre le concept et les caractéristiques de la MARP;
- Appliquer quelques outils de la MARP durant la visite à HIMI
- Etre en mesure d'utiliser les outils d'analyses de la MARP.

2

## Contenu de la Présentation

- Aperçu de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP)
- Caractéristiques de la MARP
- Procédure de la MARP
- Techniques-clés de la MARP
- Outils utilisés dans la MARP

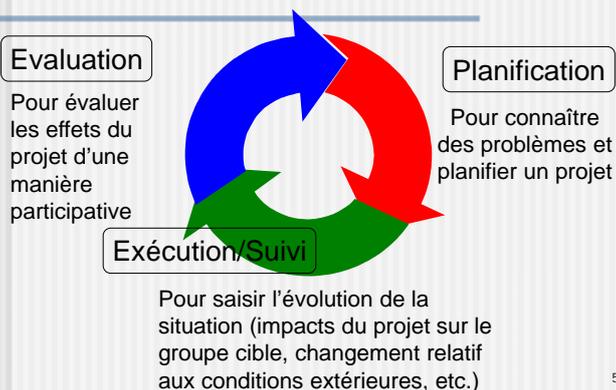
3

## Qu'est-ce que la MARP?

- Un processus d'apprentissage intensif, itératif et rapide, orienté pour connaître des situations spécifiques.
- Un ensemble d'approches et d'outils, utilisés pour permettre aux populations rurales et urbaines de présenter leurs connaissances sur leur situation et leur condition de vie.

4

## La MARP peut être utilisé pour la gestion du cycle de projet



5

## Comparaison entre la MARP et l'Enquête socioéconomique classique

|                           | MARP   | Enquête classique           |
|---------------------------|--|-----------------------------|
| Durée                     | Courte   | Longue                      |
| Participation locale      | Partenaires  | Objets d'enquête            |
| Principe de la méthode    | Triangulation, Flexibilité, Multidisciplinarité, Réitération | Statistique                 |
| Outil majeur de l'enquête | ISS, Outils visuels, Observation, etc.....                   | Formulaire de questionnaire |
| Échantillonnage           | Intentionnel   | Radom                       |
| Analyse statistique       | Peu  | Majeur partie               |
| Travail d'Analyse         | Sur le terrain et durant l'enquête                           | De retour au bureau         |

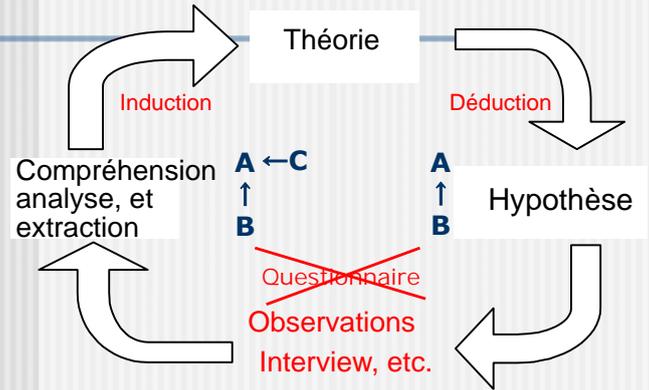
6

## Caractéristiques de la MARP

- Déduction et induction
- Triangulation
- Participation locale
- Processus itératif
- Flexibilité

7

## Flexibilité: Analyse sur le terrain / de retour dans l'atelier



8

## Triangulation

Plus de trois (3) points de vue, essentiellement différents les uns des autres, sont combinés.

- Membres de l'équipe d'enquête
  - ✓ Multidisciplinaire
  - ✓ Homme / Femme
  - ✓ Aptitudes individuelles
  - ✓ National / Extérieur

9

## Triangulation

- Groupe cible d'analyse
  - ✓ Groupes / Individus
  - ✓ Homme / Femme, Jeunes / Personnes âgées
  - ✓ Leaders / Non-leaders
  - ✓ Des différentes couches économiques
  - ✓ Locaux / Immigrants
- Outils d'enquête

10

## Participation locale

- La population locale est le **partenaire** dans la collecte et l'analyse des données
- L'équipe d'enquête apprend **le savoir local** de la population
- Les résultats d'enquête sont **partagés avec la population**.

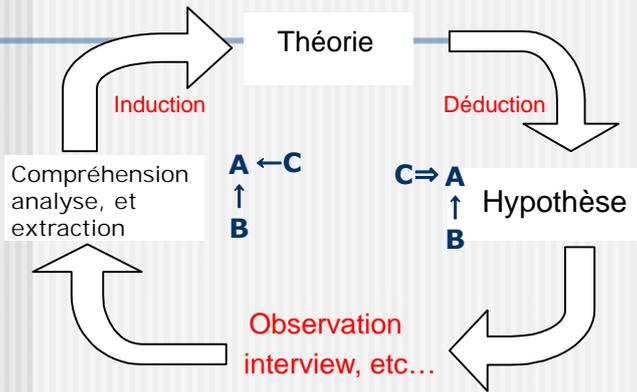
11

## Processus itératif

- Hypothèse
  - Observation/ Collecte de données
  - Apprendre, analyser et extraire
  - Observation/Collecte de données
  - Apprendre, analyser et extraire
  - Observation/Collecte de données
  - Apprendre, analyser et extraire...
- Processus itératif**

12

## Processus Itératif



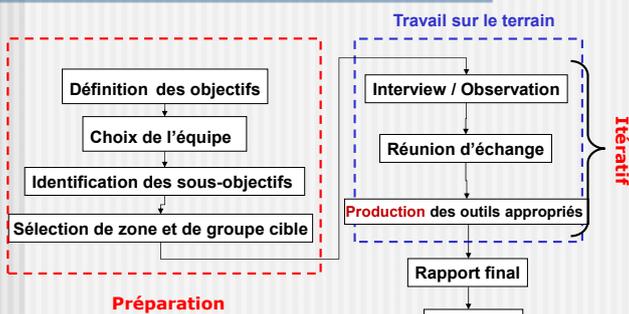
13

## Flexibilité / Innovation

- Il n'existe pas de méthode standard
- Ca dépend de l'objectif de l'enquête, des ressources disponibles, etc
- Décision sur le site
- Combinaison et création d'outils

14

## Procédure de la MARP



15

## Objectif / Equipe

- Décision d'un objectif  $\Rightarrow$  Thème de l'enquête (**Question de base** ou **Question clé**)  $\Rightarrow$  Qu'est-ce qui devrait être clarifié?
- 3 – 5 membres par équipe
- Principe de la triangulation

16

## Identification des sous-objectifs

- **L'objectif est divisé en plusieurs sous-objectifs**
- ✓ En s'appuyant sur une hypothèse : Cause et effet
- ✓ En Utilisant un diagramme à problème

17

## Techniques-clés de la MARP

- Mise à profit des données secondaires
- Observation directe
- Interview semi-structurée (ISS)
- Outils d'analyse visuelle
- Classement

18

## Mise à Profit des Données Secondaires

- Information de base acquise avant la MARP, permet de connaître l'aperçu de la communauté rurale ciblée.

Ex: Cartes topographique ou Photos aériennes, Statistiques, Plan de développement gouvernemental ou local, Rapport des autres organisations, etc...

19

## Observation Directe

- Interviewer tout en marchant et observant
- Expérimenter les activités d'agriculture et de pêche ensemble avec les populations locales

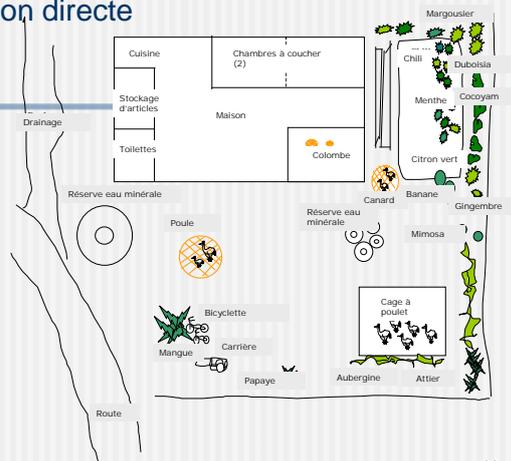
20

## Observation Directe



21

## Observation directe



22

## Interview semi-structurée (ISS)

**Constitue la base de la MARP car complète les autres techniques et outils.**

**Objectif :** Obtenir des renseignements en face à face, individuellement ou en petits groupes, en recourant à **une série de questions ouvertes** générales pour guider les conversations.

- Les éléments d'interview (questions) sont prédéterminés et listés.
- Cependant, de nouvelles questions et idées surgissent durant l'interview.

23

## Interview semi-structurée (ISS)

### Questions fermées :

Questions auxquelles on répond par "oui" ou "non", ou bien questions à choix multiples. Elles sont utiles pour recueillir des données qui doivent être analysées statistiquement.

### Questions ouvertes :

Posées surtout avec « **Qui ? Quoi ? Pourquoi ? Quand ? Où ? Comment ?** ». Elles peuvent être très utiles pour déterminer quels sont les avis ou comportements de la population.

24

## Règles de l'ISS

Les membres de l'équipe d'enquête respectent les principes suivants:

- Chaque membre a la même opportunité de faire l'interview.
- Ne pas interrompre les autres pendant qu'ils interviewent (dépend de la situation).
- Tous les autres membres doivent prendre des notes.

25

## Interview semi-structuré (ISS)



26

## Interview semi-structuré (ISS)



27

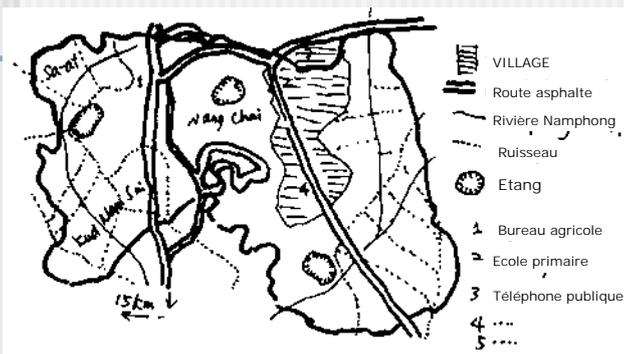
## Outils visualisés d'analyse

### Outils pour l'analyse au niveau de **Village**

- ▶ Carte des environs du village
- ▶ Carte des ressources du village
- ▶ Transect
- ▶ Carte sociale du village
- ▶ Profils historiques et analyse chronologique
- ▶ Calendrier
- ▶ Calendrier spécifique

28

## Carte des environs du village



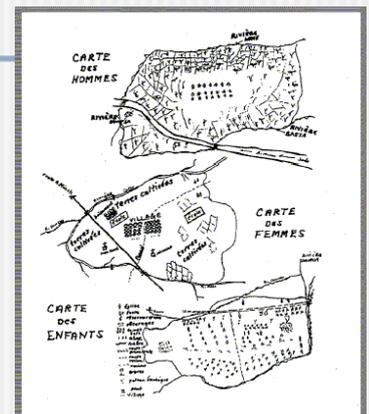
Source: FURUICHI / IC Net Ltd

29

## Cartes des ressources du village

Cartes dessinées par des hommes, femmes et enfants d'un village (Ethiopie)

Source: PSEP - Carte de ressources du village (ASEG)



28

## Transect

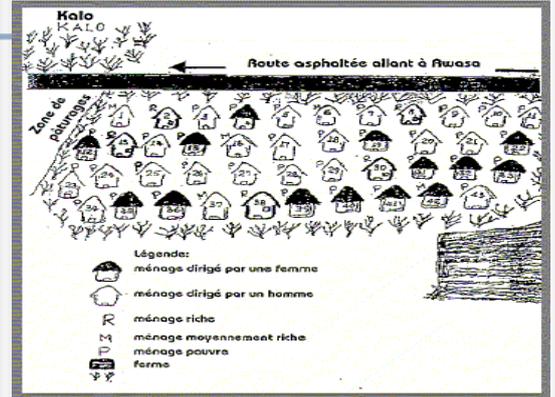
Exemple A2a - Transect  
Transect des hommes (jeunes), Misera, Gambie



| Zone                 | Habitat  | Terre arable   | Dépression   | Communications (route)    | Jardins   | Terre arable   | Habitat  |
|----------------------|--|--|--|---------------------------|---|--|--|
| Type de sol          | Sablo-limoneux   | Argileux et limoneux   | Sablo-argileux   |                           | Sablo-limoneux  | Sablo-limoneux   | Sablo-limoneux   |
| Utilisation des sols | Petites plantations, comme le maïs                           | Production agricole, jardins, vergers, pâturages, petite production rizicole | Production rizicole faible en raison de pluies insuffisantes au cours de 10 dernières années. C'est une zone potentielle de production rizicole à grande échelle |                           | Production maraîchère, tomates, ananas, poivre, laitues, oseille, etc.                                      | Production d'arachides, milles-pignons, sorghum, millet, tanié | Petites plantations, palmier, café, maïs, de céréales, de manioc |
| Essences d'arbres    | Mangroves, omalins, mergoiers                                | Mangroves, noix de cajou, tika, gnyeviers et autres                          | Mangroves, légumes, etc.   |                           | Sirramiers, noix de cajou, tika, mangroves, oranges et papayes  | Acacias, mûriers à soie, coton, kato, santal, lufalagano       |  |
| Interventions        | Puits CEE  |  |  | Gouvernement sénégalais   | ALTO (bûle au développement en Gambie)  | Département services agricoles strige                          |  |
| Problèmes            | Insuffisance de stockage, machine à millet, outils agricoles | Parasites et maladies des arbres fruitiers, manque de pesticides             | Pluies insuffisantes depuis 10 ans   | Transport que le dimanche | Deboûches commerciales, terrasses, clôtures, élimination progressive de chaux de l'eau avec la mécanisation |  |  |

Source: AA/IIED, (1992) From Input to Impact, PRA for Action Aid, The Gambia, IIED

## Carte sociale du village

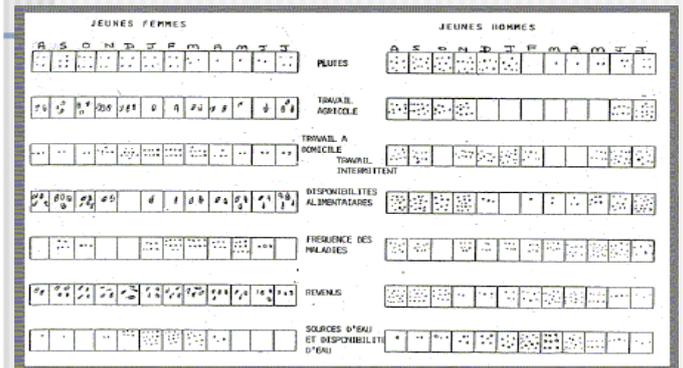


## Profils historiques et analyse chronologique

| Ressources | aujourd'hui  | il y a 10 ans | il y a 20 ans |
|------------|--------------|---------------|---------------|
|            | XXXX         | XXXXXXXX      |               |
|            | XXXX         | XXXXXXXX      |               |
|            | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX  |               |
|            | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX  |               |
|            | XXXX         | XXXXXXXX      | XXXXXXXXXXXX  |
|            | X XXXXXXXX   | XXXXXXXXXXXX  |               |
|            | XX           | XXXXXXXX      | XXXXXXXXXXXX  |
|            | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXX      |               |
|            | XXXXXXXX     | XXXXXXXXXXXX  |               |
|            | XX           | XXXXXXX       | XXXXXXXXXXXX  |
|            | XXXXXXXX     | XXXXXXXXXXXX  |               |

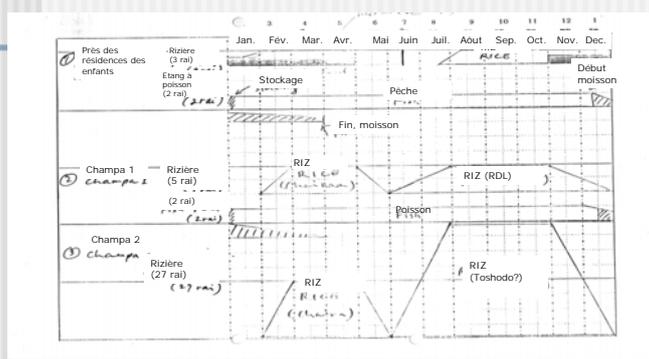
Source: Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural FIDA 2003

## Calendrier



Source: Welbourne. 1992. PRA Materials on Gender, IIED

## Calendrier spécifique (Agriculture)



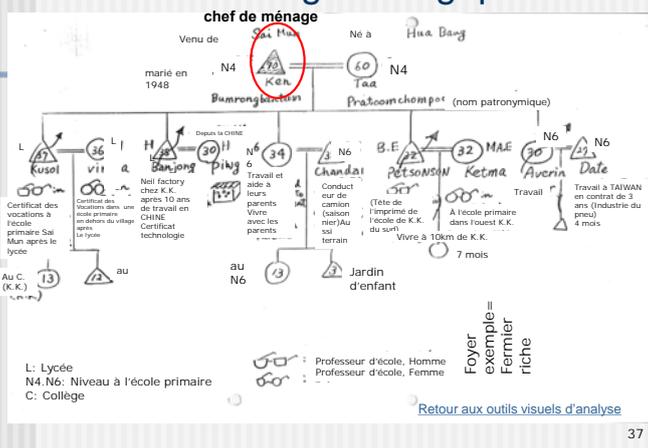
[Retour aux outils visuels d'analyse](#)

## Outils visualisés d'analyse

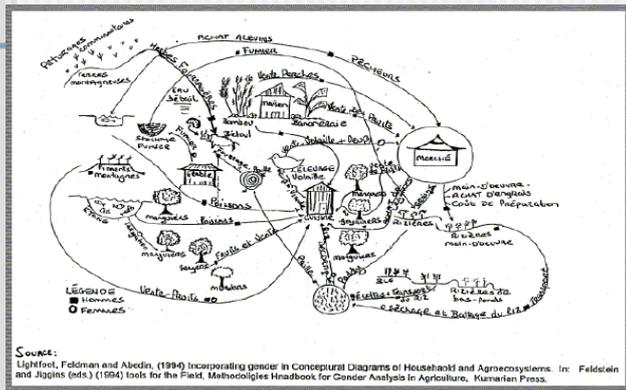
### Outils pour l'analyse au niveau de Ménage

- ▶ Arbre généalogique
- ▶ Diagramme du système d'exploitation
- ▶ Carte des terres utilisées
- ▶ Calendrier des récoltes
- ▶ Horloge des activités journalières
- ▶ Diagramme des revenus et dépenses
- ▶ Digramme arbre logique

## Arbre généalogique

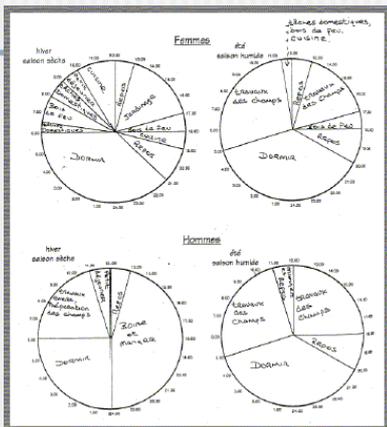


## Diagramme du système d'exploitation



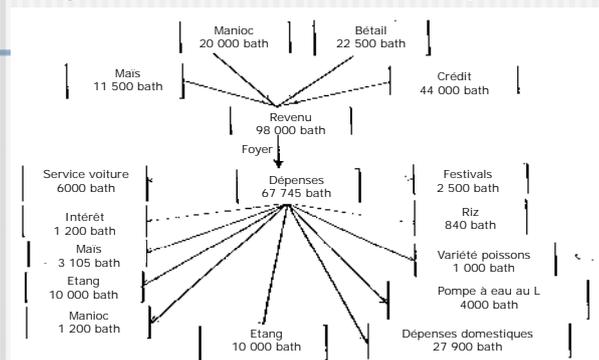
## Horloge des activités journalières

Exemple: Activités journalières des hommes et des femmes aux différents saisons à Dzinavene, district de Chivi, Zimbabwe



Source: Townsley, (1993) Training of Rapid Appraisal Teams. Notes for Trainers, FAO

## Diagramme des revenus et dépenses



## Classement

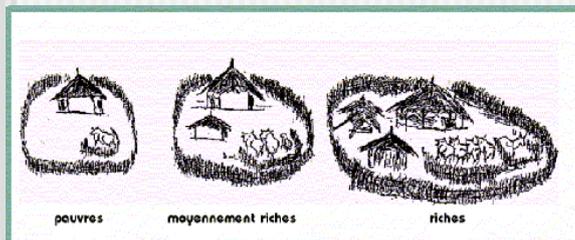
### Classification selon le niveau de vie:

permet de classer les populations en fonction de leurs niveaux de richesse par rapport à des références préétablies.

### Classement par paire:

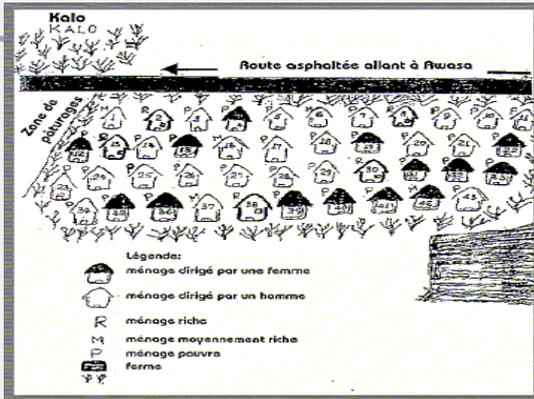
renseigne sur les problèmes les plus importants des différents membres de la communauté.

## Classification selon le niveau de vie



Source: PSEP - Carte sociale du village (ASEG)

## Classification selon le niveau de vie



## Classement par paire

| Problèmes                          | Climat | Ravageurs-parasites | Mauvaises herbes    | Coûts des intrants | Manque de terres   | Manque d'irrigation | Manque de connaissances techniques |
|------------------------------------|--------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------------------------------------|
| Climat                             |        | Climat              | Climat              | Coûts des intrants | Climat             | Climat              | Climat                             |
| Ravageurs-parasites                |        |                     | Ravageurs-parasites | Coûts des intrants | Manque de terres   | Manque d'irrigation | Ravageurs-parasites                |
| Mauvaises herbes                   |        |                     |                     | Coûts des intrants | Manque de terres   | Manque d'irrigation | Mauvaises herbes                   |
| Coûts des intrants                 |        |                     |                     |                    | Coûts des intrants | Coûts des intrants  | Coûts des intrants                 |
| Manque de terres                   |        |                     |                     |                    |                    | Manque de terres    | Manque de terres                   |
| Manque d'irrigation                |        |                     |                     |                    |                    |                     | Manque d'irrigation                |
| Manque de connaissances techniques |        |                     |                     |                    |                    |                     |                                    |

| Problèmes                          | Nombre de préférences | Classement |
|------------------------------------|-----------------------|------------|
| Climat                             | 5                     | 2          |
| Ravageurs-parasites                | 2                     | 5          |
| Mauvaises herbes                   | 1                     | 6          |
| Coûts des intrants                 | 6                     | 1          |
| Manque de terres                   | 4                     | 3          |
| Manque d'irrigation                | 3                     | 4          |
| Manque de connaissances techniques | 0                     | 7          |

Source: National Environmental Secretariat, Government of Kenya, Clark University, Egerton University and the Center for International Development and Environment of the World Resources Institute, (February 1990) Participatory Rural Appraisal Handbook

Source: PSEP - Classement par paire (MARP-ASEG)

## Analyse et rapport

- Les résultats de la MARP sont utiles s'ils sont interprétés et utilisés de façon rapide.
- L'analyse est faite chaque jour après l'enquête par tous les membres de l'équipe.
- Les schémas visuels et les tableaux peuvent être les éléments principaux du rapport

45

## Rédaction du rapport

1. Organiser les informations selon les sujets de l'étude (et non selon les outils)
  2. Inclure une section méthodologie avec la liste complète des activités en annexe.
  3. Intégrer les résultats des outils dans le texte.
  4. Expliquer chaque diagramme, etc. en notant les points importants.
  5. Faire relire le rapport par tous les membres pour déceler et supprimer les parti pris de l'auteur.
- Tenir compte de la confidentialité et de la vie privée.

IC Net Ltd

46

## Débriefing à l'attention des villageois

- Rapporter les informations réunies auprès des personnes interrogées.
- Ne pas renforcer les attentes des villageois quant à la réalisation d'un projet.
- Possibilité d'autonomisation de la communauté

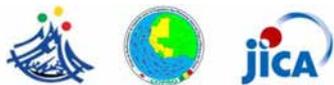
IC Net Ltd

47

**Merci et bon travail !**

## Programme de la Formation des Formateurs

Application de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP)  
Conseil de l'Élaboration du Rapport Annuel des Activités du CLPA



Projet de Renforcement de Capacité pour la Gestion des Pêcheries dans les Pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO)  
Direction des Pêches Maritimes (DPM)  
Agence de Coopération Internationale de Japon (JICA)

## Programme de l'Aujourd'hui

| Heure au Sénégal | au | Heure au Japon  | au | Contenu du programme   | Formateurs                       |
|------------------|----|-----------------|----|--|----------------------------------|
| 09 :00 – 09 :30  |    | 18 :00 – 18 :30 |    | Introduction des pratiques de travail de l'application de la MARP        | M. Chérif, M. Inuma, M. Yanagida |
| 09 :30 – 10 :10  |    | 18 :30 – 19 :10 |    | Pratique de travail (Jeu de rôle) : Calendrier de l'activité de pêche    |                                  |
| 10 :10 – 10 :40  |    | 19 :10 – 19 :40 |    | Pratique de travail (Jeu de rôle) : Carte de la pêche au la zone côtière |                                  |
| 10 :40 – 11 :10  |    | 19 :40 – 20 :10 |    | Pratique de travail (Jeu de rôle) : Diagramme des revenus et dépenses    |                                  |
| 11 :10 – 11 :40  |    | 20 :10 – 21 :40 |    | Conseil de l'élaboration du rapport annuel des activités du CLPA         | M. Udagawa, M. Chérif, M. Kandé  |
| 11 :40 – 12 :00  |    | 21 :40 – 22 :00 |    | Résumé de la programme   |                                  |

## Joue du rôle

- Les participants organisent quelques groupes des 6 personnes
- Une partie (3 personnes) joue le rôle des pêcheurs, et l'autre partie joue le rôle de l'équipe de l'enquête
- L'équipe de l'enquête fait une interview de l'équipe des pêcheurs, en utilisant des outils visuels, tel que calendrier, carte, diagramme, etc.

## Calendrier de Pêche

| Espèce cible de pêche | Saison de pêche |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Méthode de pêche | Quantité de pêche                              | Prix de vente      |  |
|-----------------------|-----------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------------------|--|--------------------|--|
|                       | J               | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |                  |  |                    |  |
| Sardinelle            | x               | x |   |   |   |   |   | x | x |   |   |   |                  | - Senne tournante<br>- Filet maillant flottant | 8 tonnes / semaine |  |
| Merou                 |                 |   | x | x | x |   |   |   |   |   |   | x | x                |  |                    |  |

## Calendrier de Pêche

**CALENDRIER DE PÊCHE**  
Nom des villages: Londi, Ngoy, Mboamanga  
Date de l'enquête: 23 Mai 2017

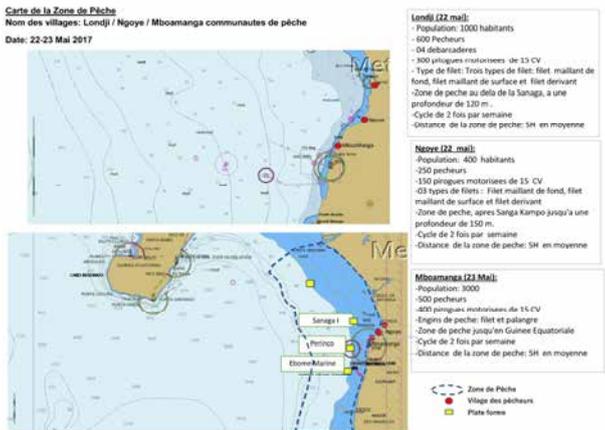
| Nom de Poisson | Periode de pêche | Engins de pêche  | Jours/semaines d'opé ration   | Prix de poisson   | Quantité  |
|----------------|------------------|--|---|---|---|
| BAR            |                  | Filet à maille de 40 à 50 mm, 75 à 80 morceaux de nappe de file de 100 m   | Cycle de 3 jrs (2 fois par semaine)   | Mai-Juin-Juillet = 1500FCFA/kg. Août-Novembre = 2500FCFA. 2500 FCFA/kg                      | Bonne saison = 100 kg. Mauvaise saison = 10 à 50kg                                |
| BRICNET        |                  | Palangres et Lignes hameçons. Appareils isolés 2 à 3 hameçons par ligne. La ligne peut être une profondeur de 50m. | Cycle de 3 jrs (2 fois par semaine), la durée peut être max de 3 jrs en fonction de la capture.                               | Bonne saison = 600 FCFA. Mauvaise saison = 2500 FCFA. 2500FCFA/kg                           | Bonne saison = 100 à 120kg. Mauvaise saison = 20 à 30kg                           |
| SARTANE        |                  | Filets dérivants (50 mm de mailles) et drontants (25 mm de mailles); 50 morceaux de nappe de file de 100m (50m)    | Cycle de 3 jours, parties à la main. On trempe le filet à la mer, le temps est en moyenne d'1 h à 1h30 pour vider les prises. | Bonne saison = 2500FCFA/kg. Mauvaise saison = 2000FCFA. 2500FCFA/kg                         | Bonne saison = 100kg. Mauvaise saison = 30kg                                      |
| SAPE (Sape)    |                  | Palangres; 2000 à 3000 hameçons par palangre, distance entre les hameçons est de 2m et la hauteur est de 50cm.     | Cycle de 2 jours  | Bonne saison = 1000FCFA/kg. Mauvaise saison = 2500FCFA. Que ce soit la cage rouge ou noire. | Prix moyenne (cage rouge ou noir) = 200 à 250kg; cage rouge = 3#, cage noire = 1# |
| CHALUT (Sape)  |                  | En ligne (sape) (sardines); en les bancs   | Cycle de 3 jours (2 fois par semaine)   | 1500FCFA à 2500FCFA/kg  | 50 kg en moyenne  |
| SARDINE        |                  | En filets dérivants à petites mailles (30 mm); 10 morceaux de nappe de file de 100m (100m)                         | Cycle de 7 à 10 jours (court parce que le filet se déplace et il faut les moyens de déplacement)                              | Bonne saison: 3 poissons = 1000FCFA; Mauvaise saison: 4 poissons = 1000FCFA                 | Prix moyenne = 40 kg  |
| STRAUSSE       |                  | Les filets de 30 à 40 mm de mailles  | Cycle court par rapport au cycle de la sardine  | Bonne saison: 3 poissons = 1000FCFA; Mauvaise saison: 2 poissons = 1000FCFA                 | La prise moyenne = 60 kg  |

■ Pêcherie annuelle   
 ■ Bonne saison de prise   
 ■ Période de ponte

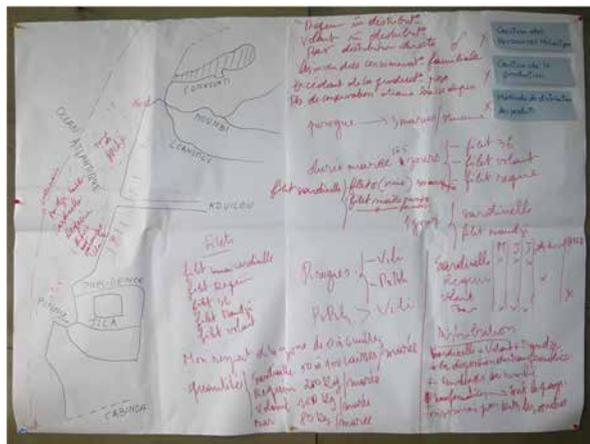
## Calendrier de Pêche



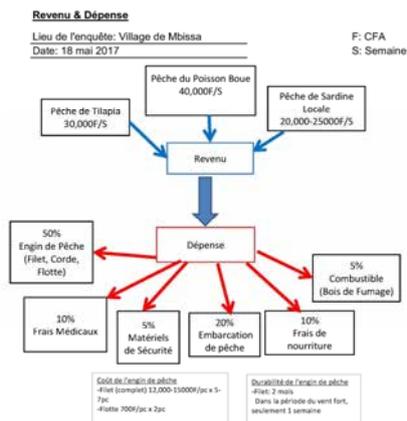
### Carte de la pêche au la zone côtière



### Carte de la pêche au la zone côtière



### Diagramme des revenus et dépenses



### Diagramme des revenus et dépenses



| Plan d'Action sur la Cogestion des Ressources Halieutiques |  |
|--|--|
| <b>Cabo Verde</b>  |  |
| <b>Objectif du projet (Objectif Spécifique)</b>            | L'objectif du projet est promouvoir la cogestion des pêcheries dans la communauté de Ribeira da Barca. |
| <b>Zones Cibles</b>  | Ribeira da Barca   |

| Résultats Escomptes  | Actions / Activités   | Organisations / Postes Responsables          | Echéanciers |      |      |
|--|---|--|-------------|------|------|
|  |   |  | 2022        | 2023 | 2024 |
| Résultat 1 Un diagnostic des pêcheries dans les zones couvertes pour la cogestion est effectué   | 1-1. Sensibilisation sur le recensement de la pêche   | IMAR/Representation IMAR à Ribeira da Barca  |             |      |      |
|  | 1-2. Collecte de données et d'informations auprès des opérateurs  | IMAR/Representation IMAR à Ribeira da Barca  |             |      |      |
|  | 1-3. Analyse et traitement des données collectées   | IMAR/Division des Statistique                |             |      |      |
|  | 1-4. Divulgateion des données statistiques sur le secteur   | IMAR, INE, parties prenantes                 |             |      |      |
| Résultat 2 Les ateliers de formation sont organisés dans les domaines de: la gestion des organisations, la gestion des ressources halieutiques (cogestion), la législation de la pêche et de la sécurité maritime. | 2-1. Organisation des réunions/ rencontres avec les pêcheurs, les mareyeurs, les autorités locales pour la présentation du projet         | DNPA/Delegation de la mairie                 |             |      |      |
|  | 2-2. Préparations des logistiques pour la formation   | DNPA/Delegation de la mairie                 |             |      |      |
|  | 2-3. Sensibilisation de la population, des pêcheurs et des mareyeurs sur la nécessité d'améliorer la gestion de la pêche par la cogestion | DNPA/Delegation de la mairie/Partie prenante |             |      |      |
|  | 2-3. Atelier de renforcement de capacité sur la gestion des associations/organisations  | DNPA/Délegation de la mairie                 |             |      |      |
|  | 2-4. Atelier de renforcement de capacité sur la gestion financière  | DNPA/Délegation de la mairie                 |             |      |      |
|  | 2-5. Atelier de renforcement de capacité sur la cogestion   | DNPA/Délegation de la mairie                 |             |      |      |
|  | 2-6. Ateliers de renforcement de capacité sur la législation des pêches   | DNPA/Délegation de la mairie                 |             |      |      |
|  | 2-7. Atelier de renforcement de capacité sur la sécurité maritime   | DNPA/Délegation de la mairie/IMP             |             |      |      |
| 2-8. Atelier de renforcement de capacité sur la gestion des conflits   | DNPA/Délegation de la mairie  |  |             |      |      |
| Résultat 3 Les associations locales sont organisées pour la mise en oeuvre du projet   | 3-1. Réorganiser les associations locales pour mieux participer à la mise en oeuvre du projet ;   |  |             |      |      |
| Résultat 4 Les membres des associations sont capacités dans les divers domaines  | 4-1. Préparer les éléments de sensibilisation (spots par radio, affiches et brochures) ;  |  |             |      |      |
|  | 4-2. Organiser des voyages d'études à l'intérieur du pays avec les autres organisations professionnelles de la pêche;                     |  |             |      |      |
|  | 4-3. Organiser des voyages d'échanges avec les pays de la sous région pour échanger sur leurs expériences de la cogestion;                |  |             |      |      |
| Résultat 5 La gestion des ressources halieutiques sont améliorée   | 5-1. Préparer et mettre en oeuvre un plan de gestion des ressources côtières.   |  |             |      |      |
| Résultat 6 Les zones de pêche sont surveillées dans le cadre du projet   | 6-1. Réaliser les sortis en mer pour la surveillance des zones de cogestion avec l'introduction de la surveillance participative.         |  |             |      |      |

| <b>Action Plan on Fisheries Resources Co-Management</b>  |   |   |                         |             |             |
|--|---|---|-------------------------|-------------|-------------|
| <b>Gambia</b>  |   |   |                         |             |             |
| <b>Project Purpose (Specific Objective)</b>  | The purpose of the project is to ensure 6 months closure of one nautical mile to extend to two nautical mile from May to October " No take zone" 70km along the Atlantic coastline of the Gambia stretching from Banjul to Kartong, to enhance productivity of the ecosystem. |   |                         |             |             |
| <b>Target Areas</b>  | The target area is one (1) nautical mile close to two (2) nautical mile, stretching from Banjul to Kartong, covering 70km in the coastline of the Gambia  |   |                         |             |             |
|  |   |   | <b>Working Schedule</b> |             |             |
| <b>Expected Outputs</b>  | <b>Actions / Activities</b>   | <b>Responsible Organisations / Posts</b>                    | <b>2022</b>             | <b>2023</b> | <b>2024</b> |
| Output 1 One nautical mile" no take zone" along Atlantic coast of the Gambia extended to two nautical mile established                                 | 1-1 conduct awareness campaigns at community Fisheries Centers through meetings   | Department of Fisheries, PONSAFAG, COPAO                    |                         |             |             |
|  | 1-2 strengthen existing Co management committees/LACOMS and elaborate the co management structure of the Community Fisheries Centers  | Department of Fisheries, PONSAFAG, COPAO                    |                         |             |             |
| Output 2 Participatory surveillance conducted and strengthened of the two nautical mile along 70km coastline of the Gambia                             | 2-1 Formulation/formation of participatory surveillance teams   | Department of Fisheries, PONSAFAG, COPAO                    |                         |             |             |
|  | 2-2. Provision of equipment and materials to conduct participatory surveillance   | Department of Fisheries, PONSAFAG, COPAO                    |                         |             |             |
| Output 3 Marker buoys installed to delineate the " No take zone" of the one nautical mile extend to 2 nautical mile along 70km coastline of the Gambia | 3-1. procurement of marker buoys, anchors and rope, depth reader,GPS  | Department of Fisheries, PONSAFAG, COPAO                    |                         |             |             |
|  | 3-2. Deploying/ installing marker buoys   | Department of Fisheries, PONSAFAG, COPAO                    |                         |             |             |
| Output 4 Enhanced productivity of the ecosystem in the one nautical mile " No take zone"along Atlantic coast of the Gambia                             | 4-1 conduct sampling in the " No take zone of the one nautical mile to determine productivity extend the two nautical mile  | Department of Fisheries,                                    |                         |             |             |
|  | 4-2 conduct regular participatory surveillance along the coastline  | Department of Fisheries, PONSAFAG, COPAO                    |                         |             |             |
| Output 5 Data is collected to understand impact of closure   | 1-1 conduct data collection before area closure begins in May and before open in October  | Department of Fisheries,                                    |                         |             |             |
|  | 1-2 Data analysis and reporting with research and development unit of the Department of Fisheries   | Department of Fisheries                                     |                         |             |             |
| Output 6 One surveillance boat purchased and operational   | 1-1 Request for purchase of 1 equipped surveillance boat  | Department of Fisheries                                     |                         |             |             |
|  | 1-2 Inauguration of surveillance boats  | Ministry of Fisheries, Department of Fisheries and PONSAFAG |                         |             |             |

## Annexe 9 : Plans d' action des pays voisins (anglais et français)

| Plan d'Action sur la Cogestion des Ressources Halieutiques |   |
|--|---|
| <b>Guinée</b>  |   |
| <b>Objectif du projet<br/>(Objectif Spécifique)</b>        | Développer les activités de cogestion des pêcheries dans les ports de pêche artisanale de Boulbinet et de Kaporo<br>Renforcer les capacités des acteurs des deux sites; Impliquer les pêcheurs migrants dans le processus de mise en oeuvre des initiatives de cogestion des pêcheries; Améliorer le revenu des acteurs |
| <b>Zones Cibles</b>  | de Boulbinet et de Kaporo   |

| Résultats Escomptes  | Actions / Activités   | Organisations / Postes Responsables | Echéanciers |      |      |
|--|---|-------------------------------------|-------------|------|------|
|  |   |                                     | 2022        | 2023 | 2024 |
| Résultat 1 Redynamiser les associations de cogestion des pêcheries                         | 1-1.Organiser les séances de sensibilisation des acteurs impliqués dans la cogestion des pêcheries ;  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 1-2. Identifier les activités permettant de créer la valeur ajoutée des ressources halieutiques et/ou promouvoir l'utilisation des ressources sous-exploitées (pêche au casier, à pot et etc .) | MPEM/DNPM/OP/ALCP/JICA              |             |      |      |
|  | 1-3.Réaliser des stages d'échanges d'expériences (acteurs/acteurs) en Guinée et dans la Sous-région ;   | MPEM/DNPM/OP/ALCP/JICA              |             |      |      |
|  | 1-4.Acquérir des casiers de pêche aux céphalopodes (poulpe, sèche).   | MPEM/DNPM/OP/ALCP/JICA              |             |      |      |
|  | 1-5.Identifier les parties prenantes impliquées dans la cogestion des pêcheries   | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 1-6.Réaliser des essais portant sur l'utilisation des cassiers à poulpe/sèches  | MPEM/DNPM/OP/ALCP/JICA              |             |      |      |
|  | 1-7.Recenser les pêcheurs par corps de métiers y compris les migrants   | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 1-8.Procéder à la restructuration des ALCP de Boulbinet et de Kaporo  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 1-9.Analyser les cas de cogestion des pêcheries artisanales en Guinée pour identifier les bonnes pratiques et les défis   | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 1-10.Renforcer la collaboration entre les ALCP et les structures administratives à la gestion des ports de de Boulbinet et Kaporo.  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
| Résultat 2 Elaborer les mesures applicables de gestion durable des ressources halieutiques | 2-1.Discuter et décider des activités de cogestion des pêcheries avec les parties prenantes concernées ;  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 2-2.Impliquer effectivement les communautés et de toutes les parties prenantes dans l'élaboration des plans locaux de gestion et d'aménagement des pêcheries ;                                  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 2-3.Déterminer les mesures de gestion applicables à chaque zone et espèce à pêcher  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 2-4.Mise en œuvre des mesures applicables   | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
| Résultat 3 Renforcer les capacités de l'alcp en techniques de pêche responsable            | 3-1.Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la cogestion des pêcheries;  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 3-2. Manque d'indication d'horaires d'ouverture et de fermeture des ports et débarcadères.  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 3-3. Renforcer les capacités des comités de surveillance participative ;  | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |
|  | 3-4. Acquérir des embarcations pour la surveillance participative ;   | MPEM/DNPM/OP/ALCP                   |             |      |      |

## Annexe 9 : Plans d' action des pays voisins (anglais et français)

| Guinée-Bissau                                   |   |
|---|---|
| <b>Objectif du projet (Objectif Spécifique)</b> | Amélioration des segment de capture, conservation, transformation, commercialisation, transport ainsi que protection des ressources |
| <b>Zones Cibles</b>                             |   |

| Résultats Escomptés  | Actions / Activités   | Organisations / Postes Responsables | Echéanciers |      |      |
|--|---|-------------------------------------|-------------|------|------|
|  |   |                                     | 2022        | 2023 | 2024 |
| Résultat 1 Les techniques des pêches sont renforcées   | 1-1. Identification, ciblage et protection des espèces stratégiques de la zone à travers l'initiative conjointe de surveillance participative entre le l'autorité locale et les pêcheurs  | DGPA                                |             |      |      |
|  | 1-2. Formation en technique de navigation et sécurité en mer par utilisation des nouvelles technologies   | Marine National                     |             |      |      |
|  | 1-3. Transfert de compétences des techniques de pêches à pulpe du Sénégal à des acteurs de la Guinée Bissau   | Consultation international          |             |      |      |
|  | 1-4. Installation des recifes artificielle  | Consultation international          |             |      |      |
|  | 1-5. Formation sur utilisation des engins de pêche moderne et durables  | DGPA/ Consultation International    |             |      |      |
|  | 1-6. Sensibilisation des acteurs sur la consequence utilisation des filets de monofilament  | DGPA/ ONG National                  |             |      |      |
|  | 1-7. Subvention des engins de pêche à des pêcheurs résidents par l'ouverture d'une boutique des vente des matériels de pêches   | Projet                              |             |      |      |
|  | 1-8. Subvention des produits de fabrication des pirogues modernes et caisses isotherme (fibre de verre, résines et bois contreplaqué)   | Projet                              |             |      |      |
|  | 1-9. Formation des acteurs sur les techniques de fabrication des pirogues modernes et caisse isotherme  | DGFAD/ Consultant international     |             |      |      |
|  | 1-10. Construction d'un quai de débarquement des poissons agréé par des règles de l'Union européenne  | Projet                              |             |      |      |
|  | 1-11. Formation sur la rehusement des pirogques   | DGGFAD/ Consultant International    |             |      |      |
|  | 1-12. Formation en adaption de voiles a des pirogues monoxyles  | DGPA/ Consultant International      |             |      |      |
| Résultat 2 La chaîne de conservation, de transport et transformation sont renforcées   | 2-1. Installation des petits unités de production et de conservation de la glace à panneaux solaires  | Projet                              |             |      |      |
|  | 2-2. Formation des acteurs sur l'utilisation et manutention des infrastructures de conservation et de production de la glace  | Projet                              |             |      |      |
|  | 2-3. Fabrication des caisses isotherme conforme à la norme de l'Union européenne à niveau locale  | DGFAD/ Consultant international     |             |      |      |
|  | 2-4. Acquisition des tricycles et fabrication des points de vente mobile  | Projet                              |             |      |      |
|  | 2-5. Formation des femmes sur la manipulation des poissons frais, sèche et fumés  | INIPO                               |             |      |      |
|  | 2-6. Construction d'un unité de traitement et transformation des poissons pour les opérateurs des peches  | Projet                              |             |      |      |
| Résultat 3 La cogestion est renforcée, les pêcheurs sont conscientes sur les mécanismes de la cogestion des ressources et de la gestion administrative de la fédération et ils sont mieux organisée en fédération et en particulie | 3-1. Fournir de l'assistance technique permanente à des pêcheurs et femmes en fédération dans la matière de l'organisation administrative, ( statut, Manuel de procédure interne, informatique basique ) élaboration des projets participative MARP, implémentation suivi et évaluation ainsi introductions des concepts de la gestion financière (amortisation, etc) | ONG LOCALLE /DGPA                   |             |      |      |
|  | 3-2. Mise à jour de plan de gestion des ressources halieutiques dans la zone réservée a cacheu  | DGPA/IBAP/INIPO                     |             |      |      |
|  | 3-3. Élaboration des proposition normative pour la restructuration des e structures de là cogestion local des pêches en Guiné Bissau en se basent sur le modèle Sénégalais  | DGPA/ Acteurs                       |             |      |      |

| Plan d'Action sur la Cogestion des Ressources Halieutiques   |   |   |             |      |      |
|--|---|---|-------------|------|------|
| Côte d'Ivoire  |   |   |             |      |      |
| Objectif du projet<br>(Objectif Spécifique)  | Amélioration à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique par la promotion de la cogestion des pêcheries.   |   |             |      |      |
| Zones Cibles   | Sous-préfecture de Bégbessou  |   |             |      |      |
| Résultats Escomptés  | Actions / Activités   | Organisations / Postes Responsables             | Echéanciers |      |      |
|  |   |   | An 1        | An 2 | An 3 |
| Résultat 1 Le partage des objectifs du projet et restitution du plan d'action sont réalisés                                      | 1-1. Restituer le plan d'action à la hiérarchie   | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
|  | 1-2. Organiser des réunions de restitution avec les acteurs des 5 villages cibles de Bégbessou  | Administration/acteurs de la pêche              |             |      |      |
|  | 1-3. Identifier l'ensemble des acteurs de la pêche sur le site  | Administration/ acteurs de la pêche             |             |      |      |
|  | 1-4. Organiser des réunions de sensibilisation et de discussion sur l'approche cogestion des pêcheries  |   |             |      |      |
| Résultat 2 Les communautés sont organisées pour une cogestion efficiente des ressources halieutiques                             | 2-1. Organiser des réunions de sensibilisation sur l'importance du cadre de concertation des acteurs de la pêche pour les 5 villages ciblés   | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
|  | 2-2. Mettre en place et/ou renforcer les cadres de concertation des acteurs de la pêche autour du lac   | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
|  | 2-3. Organiser des sections de formation et de renforcement des capacités pour les structures de cogestion mise en place  | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
|  | 2-4. Appuyer les différentes structures à rédiger les statuts et règlements intérieurs et suivre les dossiers jusqu'à leur reconnaissance légale  | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
| Résultat 3 Une pêche responsable et durable est promue   | 3-1. Elaboration des règles de gestion au niveau local dédiées à la conservation des ressources halieutiques du site  | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
|  | 3-2. Mettre en place des techniques dédiées à la restauration des ressources halieutiques (repos biologique...)   | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
|  | 3-3. Créer des zones d'interdiction de la pêche dans une partie du lac  | Administration/ acteurs de la pêches            |             |      |      |
|  | 3-4. Organiser des campagnes d'information et de sensibiliser des pêcheurs sur la pêche responsable et durable  |   |             |      |      |
| Résultat 4 Des activités de soutien sont identifiées et mises en œuvre au profit de la population locale                         | 4-1. Faire l'état des connaissances sur les ressources halieutiques du lac de Kossou (stock, dynamique, impacts de la pêche, etc.   | Administration des pêches/<br>Recherche/acteurs |             |      |      |
|  | 4-2. Constituer et diffuser une base de données bio-statistiques et socio-économique pour faciliter la gestion, l'exploitation et le suivi des ressources halieutiques du lac                           | Administration des pêches/<br>Recherche/acteurs |             |      |      |
|  | 4-3. Développer des activités alternatives à la pêche et génératrices de revenus  | Administration des pêches/<br>Recherche/acteurs |             |      |      |
|  | 4-4. Promouvoir la création ou le renforcement de coopératives, d'organisations de producteurs ou d'autres organisations collectives, afin d'améliorer l'accès au marché des produits issus de la pêche | Administration des pêches et acteurs            |             |      |      |
|  | 4-5. recenser et immatriculer les embarcations et engins de pêche   | Administration des pêches et acteurs            |             |      |      |
|  | 4-6. Construire des infrastructures adéquates (point de ralliement, débarcadères, etc.) dans les zones Ouvertes   |   |             |      |      |
| Résultat 5 : Une collaboration efficace entre les différentes autorités de contrôle de l'activité de pêche au niveau du site est | 5-1. Renforcer les capacités des autorités de surveillance en matière de surveillance participative de l'activité pêche   | Administration des pêches et acteurs            |             |      |      |
|  | 5-2. Elaborer et mettre en œuvre un système de surveillance de la pêche   | Administration des pêches et acteurs            |             |      |      |
|  | 5-3. Organiser des patrouilles de surveillance des activités de pêche   | Administration des pêches et acteurs            |             |      |      |
| Résultat 6 Les capacités techniques des mareyeuses dans l'amélioration des conditions d'hygiène et de conservation               | 6-1. Former des acteurs aux bonnes pratiques d'hygiène et de conservation du poisson  | Administration des pêches                       |             |      |      |
|  | 6-2. Fourniture de caisson isotherme aux mareyeuses   | Administration des pêches/acteurs               |             |      |      |
| Résultat 7 Evaluation des activités de la cogestion  | 7-1. Evaluation des activités de la cogestion, étude de la pertinence et du contenu des actions futures   | Administration des pêches/acteurs               |             |      |      |
|  | 7-2. Evaluation des effets de la gestion des ressources   | Administration des pêches/acteurs               |             |      |      |
|  | 7-3. Elargissement de la gestion des ressources aux autres villages   | Administration des pêches/acteurs               |             |      |      |

| Action Plan on Fisheries Resources Co-Management   |  |  |                  |      |      |
|--|--|--|------------------|------|------|
| Sierra Leone   |  |  |                  |      |      |
| Project Purpose (Specific Objective)   | To ensure effective management of Marine Protected Areas in Sierra Leone as a Pilot phase to be extended to other areas  |  |                  |      |      |
| Target Areas   | To ensure effective management of Marine Protected Areas in Sierra Leone as a Pilot phase to be extended to other areas  |  |                  |      |      |
| Expected Outputs   | Actions / Activities   | Responsible Organisations / Posts  | Working Schedule |      |      |
|  |  |  | 2022             | 2023 | 2024 |
| Output 1 Community Management Associations of Five Marine Protected Areas (MPAs) Restructured and functional | 1-1. Restructuring of CMA executives for : 1) Yawri Bay MPA, 2) Sierra Leone River Estuary MPA, 3) Sherbro River Estuary MPA, 4) Scarcies River Estuary MPA 5) Lake Mape and Lake Mabesi MPA   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Ministry of Social welfare (MSW), Local Government Ministry |                  |      |      |
|  | 1-2. Harmonisation and development of community byelaws for all CMAs   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Ministry of Social welfare (MSW), Local Government Ministry |                  |      |      |
|  | 1-3. Conduct 20 days Sensitization and awareness raising on sustainable fisheries for all CMAs   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Ministry of Social welfare (MSW), Local Government Ministry |                  |      |      |
|  | 1-4. 4 (FOUR) Capacity building and training workshops for all CMAs on their roles and responsibilities  | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Ministry of Social welfare (MSW), Local Government Ministry |                  |      |      |
|  | 1-5. Establishment of Beach Management Committees for each CMA for beach cleaning  | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Ministry of Social welfare (MSW), Local Government Ministry |                  |      |      |
|  | 1-6. Verification of Sea areas MPA boundaries Instalation of marker buoys on demarcated sea areas of MPAs and CMAS   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Ministry of Social welfare (MSW), Local Government Ministry |                  |      |      |
| Output 2 Depleted mangrove Habitats restored and community surveillance enhanced for the five MPAs           | 2-1. Restoration of depleted mangrove habitats and designation of mangrove woodlots in the five marine protected areas   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Fishermen Consortium, Chiefs                                |                  |      |      |
|  | 2-2. Conduct one community surveillance operation quarterly for each CMA   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Fishermen Consortium, Chiefs                                |                  |      |      |
|  | 2-3. Conduct one training quarterly for fisheries officers, CMAs, Coxwains and Navy or Pollice on illegal fishing, reconnaissance and community surveillance operations  | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Fishermen Consortium, Chiefs                                |                  |      |      |
| Output 3 Seasonal Closure of Fishing Activities Implemented to rebuild declining fish populations            | 3-1. Ten Awareness raising workshops conducted on the ongoing - one month seasonal closure for all trawl fishing and implementation of night fishing ban for shrimp trawlers and artisanal canoes  | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Chiefs, Fishermen Consortium, Navy, Marine Police           |                  |      |      |
|  | 3-2. Design and deploy artificial reefs to enhance ecosystems of the five MPAs, learning from Senegal and Japanese Experience through one week working visits to Senegal and Japan   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Chiefs, Fishermen Consortium, Navy, Marine Police           |                  |      |      |
|  | 3-3. Four days Stakeholders workshop with industrial fishing companies and artisanal fisheries sector on implementation of night fishing ban for shrimp trawlers and artisanal fishing canoes to protect juvenile and spawning fish stocks | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Chiefs, Fishermen Consortium, Navy, Marine Police           |                  |      |      |
|  | 3-4: Commence implementation of night fishing ban for shrimp trawlers and artisanal fishing canoes   | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Chiefs, Fishermen Consortium, Navy, Marine Police           |                  |      |      |
|  | 3-5. 20 days Reconnaissance monitoring and surveillance of one month closed season for industrial trawlers and the use of appropriate fishing gears  | Marine Artisanal Division- MFMR, CMAs, Chiefs, Fishermen Consortium, Navy, Marine Police           |                  |      |      |

### Plan d'Action sur la Cogestion des Ressources Halieutiques

#### Mauritanie

|   |   |
|---|---|
| <b>Objectif du projet<br/>(Objectif Spécifique)</b> | L'objectif spécifique est d'améliorer la mise en œuvre des plans d'aménagement et de développement des espèces ciblées par la pêche artisanale et côtière. A travers une meilleure connaissance des stocks des espèces ciblées, le renforcement de capacité des acteurs de la PAC |
| <b>Zones Cibles</b>                                 | Nouadhibou et Zone Centre   |

| Résultats Escomptes   | Actions / Activités                                     | Organisations / Postes Responsables | Echéanciers |      |      |
|---|---|-------------------------------------|-------------|------|------|
|   |   |                                     | 2022        | 2023 | 2024 |
| Résultat 1 Les pots en argile sont appliqués et testés par les pêcheurs[]   | 1-1.Voyage d'étude                                      | FNP-MPEM                            |             |      |      |
|   | 1-2. Atelier de constricton des pots en argile          | FNP                                 |             |      |      |
|   | 1-3.Expérimentation des pots en argile biodégradable    | FNP-MPEM                            |             |      |      |
|   | 1-4. Suivi et évaluation de l'expérimentation           | FNP-MPEM                            |             |      |      |
|   | 1.5 Généralisation des pots en argile pour la PA        | FNP-MPEM                            |             |      |      |
| Résultat 2 Le récif est installé et opérationnel[]  | 2-1.Etude de site des récifs artificiels                | MPEM-FNP                            |             |      |      |
|   | 2-2. constricton des pots                               | MPEM-FNP                            |             |      |      |
|   | 2-3.installation des récifs artificiels                 | MPEM-FNP                            |             |      |      |
|   | 2-4suivi et évaluation des résultats                    | MPEM-FNP                            |             |      |      |
| Résultat 3 Les acteurs de la PAC, sont formés sur les outils, les techniques et méthodes de Cogestion des pêcheries | 3-1.3-1. Visites d'échange sur les techniques de pêches | MPEM-FNP                            |             |      |      |
| Résultat 4 Amélioration des connaissances sur cymbuim   | 4-1 Suivi de débarquement de l'espèces                  | MPEM-FNP                            |             |      |      |
|   | 4-2 sensibilisation des acteurs sur l'espèces           | MPEM-FNP                            |             |      |      |
|   | 4-3 Elaboration d'un pan de gestion                     | MPEM-FNP                            |             |      |      |

# Presentation for the wrap up workshop



## Project for Capacity Building of Fisheries Resources Co-Management in West African Countries (COPAO)

Directorate of Maritime Fisheries (DPM) of Senegal  
Japan International Cooperation Agency (JICA)

# CABO VERDE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA COGESTION DES PÊCHERIES DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (COPAO)

### Titre du projet: « Cogestion des pêches à Ribeira da Barca »

L'objectif du projet est mettre en place la cogestion des pêcheries côtières dans la communauté de Ribeira da Barca à travers le renforcement de capacités des acteurs pour améliorer leurs interventions dans le secteur et être plus participatifs dans la prise de décision sur la gestion des pêches.

Plus spécifiquement, ce projet prévoit:

Motiver la participation des pêcheurs dans la gestion des ressources de la pêche au niveau de la communauté, dans la surveillance des zones de pêche et dans la valorisation des produits de la pêche, en mettant l'accent sur le développement et consolidation des compétences en matière de gestion des organisations, de la cogestion des pêche, de la valorisation des ressources humaines, la mise en place de méthodologie pertinente et la modernisation des outils de travail.

## 1. Les acquis de l'élaboration de plan d'action de cogestion

### Résultat atteint:

- Le Plan d'action de la cogestion élaboré au niveau du site pilote;
- Le Programme de formations aux associations élaboré;
- Les capacités et la compréhension des acteurs sur la cogestion renforcées;
- Les Ateliers de renforcement des capacités aux niveau de la communauté de Ribeira da Barca organisés;
- Les Ateliers de sensibilisation sur la gestion et la conservation des ressources de la pêche organisés;
- Les Ateliers de suivi du projet organisés au niveau local;
- Les membres des deux associations capacités dans le domaine de gestion des organisations, de la législation des pêches et la cogestion;

- Les associations formées et préparées pour élaborer et faire les archives des rapports et des documentations de l'association;
- Les opérateurs locaux sensibilisés sur la nécessité de participer dans la gestion des ressources de la pêche, par la cogestion;
- Plaidoyer fait auprès des institutions pour appuyer l'Initiative de cogestion à Ribeira da Barca (FAO, UNIDO)
- Un Comité de gestion du congélateur créé;



**Rencontre avec les parties prenantes pour définir de la gestion du CTS (centre des pêcheurs) de Ribeira da Barca.**



**L'acquisition et la livraison d'un congélateur aux associations et à Délégation, pour l'expérience de la gestion d'équipements frigorifiques**



## Résultat pas encore atteint:

Certains ateliers qui ont été prévus ne sont pas encore réalisés. On pense d'ici le mois de mars 2024 les organiser.

### **Les principaux problèmes du projet :**

- Problèmes de mobilisation des cofinancements nécessaires pour mieux mener les activités au niveau de la communauté;
- Faiblesses du système/mécanismes de suivi/évaluation;
- Peu de création d'avantages économiques au niveau de la population locale;
- Peu de volontés des membres des associations

## 2. Plan d'extension

Annexe 10 : Matériel de présentation du séminaires de synthèse (anglais et français)



## 2. Plan d'extension

### Communauté de pêche de Pedra Badejo (Santa Cruz)

- Pedra Badejo est la capitale de la municipalité de Santa Cruz. Santa Cruz situe dans la partie orientale de l'île de Santiago, avec une superficie totale de 109,3 km<sup>2</sup>.
- Le secteur de la pêche et de l'agriculture sont les principales activités économiques. À la communauté de pêche de Pedra Badejo il y a environ 230 pêcheurs, \_\_\_ mareyeurs, 52 bateaux artisanaux et 2 bateaux semi-industriels.
- Au niveau organisationnel, il existe une association de pêcheurs et des femmes mareyeuses ( Mora Polar).
- La communauté dispose d'une maison de pêcheurs avec une machine de production de glace avec une capacité de 750 kg alimentée par des panneaux solaires et financée par le JICA.



## Communauté de pêche de Calheta

- Calheta appartient la municipalité de São Miguel située au nord-est de l'île de Santiago.
- Le secteur de la pêche joue un rôle très important dans l'économie de la commune. Il y a environ 75 pêcheurs, \_\_\_ mareyeurs, 30 bateaux artisanaux.
- Au niveau organisationnel, les pêcheurs et les mareyeuses sont organisés en association.
- L'association dispose d'un espace accordé par la mairie et c'est là qu'ils se réunissent pour leurs réunions et autres activités.

## • Calheta São Miguel Annexe 10 : Matériel de présentation du séminaires de synthèse (anglais et français)



## Communaute de pêche de Porto Rincão

**Porto Rincão** est un village appartenant la municipalité de Santa Catarina. Elle est située à 70 km au nord-ouest de Praia. La pêche est très important dans l'économie de cette village car la plupart de la population locale dedie la pêche, l'élevage et le petit commerce.

Rincão a une population résidente de 1210 habitants. Il y a environ 120 pêcheurs, 60 mareyeurs, 55 bateaux artisanaux. Les pêcheurs et mareyeuses sont organisés en association.

Il y a une maison de pêcheurs, mais malheureusement, elle est très dégradée depuis longtemps. Il n'y a pas un espace pour des reunions, rencontres etc.



# Presentation for the wrap up workshop



**Project for Capacity Building on Co-Management of Fisheries Resources in West African Countries (COPAO)**

**Implemented by**

Directorate of Maritime Fisheries (DPM) of Senegal

Japan International Cooperation Agency (JICA)

1



**THE GAMBIA**

2

## Achievement

- APPRECIATION OF THE TWO CO- MANAGEMENT PLANS OF COCKLES AND OYSTER AND SOLE FISHERIES RESPECTIVELY
- ELABORATION OF CO-MANAGEMENT STRUCTURE IN GUNJUR
- CLOSURE OF 5 MONTHS NIGHT FISHING
- 6 MONTHS CLOSURE OF 1 NAUTICAL MILE ALONG THE 80KM STRETCH COASTLINE

### Pending

- EXPANSION OF THE CLOSED AREA TO 2 NAUTICAL MILES IN GUNJUR COMMUNITY FISHERIES CENTER

3

## 1. Lesson learned from COPAO project

- Results which are achieved
- STRENGTHENING CAPACITY OF RESOURCE USERS ON CO MANAGEMENT OF FISHERIES
- ELABORATION OF CO-MANAGEMENT STRUCTURE IN GUNJUR COMMUNITY FISHERIES CENTER.
  
- Results which are not yet achieved
- ESTABLISHMENT OF EXTENDED CLOSED AREAS AND OBSERVATION OF BIOLOGICAL REST PERIODS.FOR SOME FISH SPECIES
- 

4

## 2. Extension Plan

- Please cite at least three sites outside target area of the action plan, to which you wish to apply co-management based on the guidelines
- TANJI, SANYANG AND BRUFUT, GUNJUR
- In these sites, what kind of co-management activities should be applied (based on the guideline and the case studies)?
- TANJI:FISHERIES RESOURCE MANAGEMENT BASED ON PREVENTION OF JUVENILE LANDINGS
- SANYANG:LIMIATION OF GEAR SIZE TO CONTROL EFFORT
- BRUFUT: INTRODUCTION OF OCTOPUS POTS AND RELEASE OF BABY CYMBIUM
- GUNJUR: ESTABLISHMENT OF CO-MANAGEMENT COMMITTEES

- Thank you for your attention



**MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME**

Direction Nationale de la Pêche Maritime

Project de renforcement de capacités de **Cogestion** des Pêcheries Artisanales dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (COPA0)

MPEM



**ATELIER DE CLOTURE**  
**MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION SUR BOULBINET ET KAPORO ET PLAN D'EXTENSION SUR LES NOUVEAUX SITES**

MPEM



**I. INTRODUCTION**

En République de Guinée, la promotion de la **COGESTION** est consacrée sur le plan **politique** et **juridique**.

**Sur le plan Politique :**

- le Document Cadre de Politique de Pêche et de l'Aquaculture
- le Plan Stratégique Halieutique **2023- 2027**

**Sur le Plan juridique:**

- loi L/2015/026/AN du 14 septembre 2015
- l'Arrêté A/2023/834/MPEM/CAB/SGG du 08 mars 2023 portant modalités d'application de la cogestion des pêcheries artisanales en République de Guinée

MPEM



**II. LES ACQUIS DE L'ÉLABORATION DE PLAN D'ACTION DE COGESTION**

C'est dans ce contexte que la République de Guinée a participé à la mise en œuvre du **Projet de renforcement de capacités de cogestion des pêcheries artisanales dans les pays de l'Afrique de l'ouest (COPA0)**

Le plan d'actions 2021-2023 a été élaboré pour la promotion de cogestion des pêcheries artisanales et fixait trois (3) objectifs:

- 1- Redynamiser les ALCP des ports de pêche de Boulbinet et de Kaporo;
- 2- Elaborer les mesures locales applicables à la cogestion des ressources halieutiques, et ;
- 3- Renforcer les capacités de l'ALCP en techniques de pêche responsable.

MPEM



### III. RÉSULTATS ATTEINTS:

**Redynamisation des ALCP des ports de pêche de Boulbinet et de Kaporo : des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées dans les deux ports cibles.**

**Ceux-ci ont permis :**

- la compréhension de l'état de la ressource;
- Situer les responsabilités des parties prenantes dans la dégradation de l'état de la ressource et des écosystèmes marins et côtiers;
- la nécessité de prendre des actions communes pour améliorer la situation pour stabiliser les revenus des acteurs;
- l'importance de l'implication des communautés dans les prises de décisions d'aménagement et de gestion des ressources halieutiques d'où la cogestion des ressources;
- les participants se sont appropriés des principes de cogestion, les avantages et les inconvénients ainsi que la connaissance des activités alternatives de revenus.

MPEM



### III. RÉSULTATS ATTEINTS:

- **Résultats atteints:**
- **Redynamisation des ALCP des ports de pêche de Boulbinet et de Kaporo:** des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées dans les deux ports cibles.  
*Au port de pêche de Boulbinet*
- Atelier de sensibilisation sur le concept de cogestion des pêcheries artisanales maritimes les 12 et 13 juin 2023



MPEM



### III. RÉSULTATS ATTEINTS:

- **Résultats atteints:**
- **Redynamisation des ALCP des ports de pêche de Boulbinet et de Kaporo:** des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées dans les deux ports cibles.  
*Au port de pêche de Kaporo*
- Atelier de sensibilisation sur le concept de cogestion des pêcheries artisanales maritimes les 14 et 15 juin 2023



MPEM



### ELABORATION DES MESURES LOCALES APPLICABLES À LA COGESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

- La détermination des mesures de gestion durables des ressources sur initiatives des communautés de pêche
- Interdiction de l'utilisation de maillage des filets de moins de 35 mm pour les pélagiques et de 70 mm pour les espèces démersales, afin d'éviter la prise des espèces immatures ;
- L'Elaboration de manuel des procédures de gestion des ports et débarcadères de pêche ;
- Le déguerpissement des installations illégales et l'interdiction de la pratique des activités illicites dans les ports et débarcadères de pêche.

MPEM



### RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES ALCP EN TECHNIQUES DE PÊCHE RESPONSABLE

- Introduction des sources alternatives pour stabiliser les revenus des acteurs ;
- L'expérimentation de la pêche sélective avec l'utilisation des casiers de pêche à sèche et poulpe;
- Echanges d'expériences entre les acteurs (Guinéens et Sénégalais).

#### RÉSULTATS NON ATTEINTS

L'organisation d'un atelier national de vulgarisation de l'arrêté portant modalités d'application de la cogestion des pêcheries artisanales en République de Guinée;  
La mise en place des associations locales de cogestion des pêcheries sur les sites cibles (Boulbinet et Kaporo);

MPEM



### Renforcement de capacités des ALCP en gestion des organisations professionnelles et en techniques de pêche responsable

- Formation à l'esprit coopératif et/ou de Groupement d'intérêt économique;
- Introduction des sources alternatives pour stabiliser les revenus des acteurs

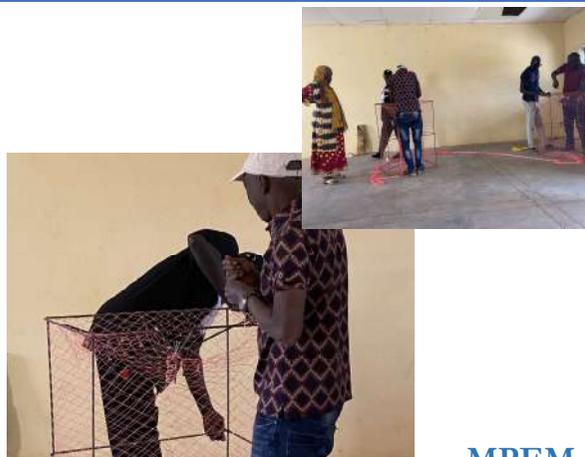


MPEM



### Confection des casiers à poulpe au port de Djifer au Sénégal

- L'expérimentation de la pêche sélective avec l'utilisation des casiers de pêche à sèche et poulpe;
- Echanges d'expériences entre les acteurs (Guinéens et Sénégalais).



MPEM



Avec l'aide du projet COPAO, la Guinée a tentée d'introduire et de vulgariser la pêche aux casiers afin de diversifier les activités de pêche.



MPEM



La poursuite des activités de pêche alternatives portant sur l'utilisation des casiers à poulpe ou sèche;  
L'acquisition de moyens de surveillance des zones de restriction des pêcheries artisanales.

#### IV. PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION

- ❑ Sites situés en dehors de la zone couverte par le plan d'actions auxquels vous appliquez la cogestion fondée sur le guide
  - Le port de pêche artisanale de Dixinn;
  - Le port de pêche artisanale de Téminètaye, et ;
  - Le port de pêche artisanale de Bonfi.

MPEM



#### ACTIVITÉS DE COGESTION QUI PEUVENT (ET DEVRAIENT) ÊTRE APPLIQUÉES EN SE RÉFÉRANT AU GUIDE ET AUX ÉTUDES DE CAS.

- Ces ports partagent les mêmes zones de pêche avec les sites cibles du Projet COPAO
- Les activités à appliquer:
  - la sensibilisation et la formation des acteurs sur les principes de cogestion des pêcheries;
  - Les échanges d'expériences sur les activités de cogestion des pêcheries artisanales;
  - Faire la promotion des activités alternatives de pêche responsable.

MPEM



#### Conclusion

- Le Projet-COPAO a permis de comprendre, que pour gagner le pari de la gestion durable des ressources halieutiques, il est impératif que les communautés de pêche et toutes les parties prenantes soient impliquées dans la détermination et l'application des mesures de gestion notamment le "Plan annuel d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries" (PAGP).
- Pour terminer le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime à travers la Direction Nationale de la Pêche Maritime par ma voie, sollicite la poursuite du Projet COPAO, afin de couvrir les autres sites.

MPEM

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION



## Plan de présentation

- LE CONTENU D'ETUDE DE CAS
- LES ACQUIS A TIRER DE CETTE EXEMPLE
- PRESENTATION DE SITUATION DE LA COGESTION DANS LA ZONE CIBLE
- DESCRIPTION/EXPLICATION DANS LE GUIDE
- PRESENTATION DE IDEE DE PROJET ET PLAN D'ACTION

### 1. Le contenu d'Etude de cas (1/2)

- Depuis 1992, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) met en place un ambitieux programme de Conservation et **Gestion Durable des Ressources Naturelles de la Zone Côtière**, financé par la Direction du Développement et de la Coopération de la **Confédération suisse** et, a pris sa **fin en 2001**.
- Et c'est le **début du processus de cogestion dans le fleuve Buba**, comme une réponse à une demande de protection des ressources par les pêcheurs locaux et au souhait de l'administration des pêches d'éviter le développement de conflits avec les pêcheurs migrants.
- Le processus de cogestion a été **animé par le Secrétariat d'Etat à la Pêche Direction Générale des Pêche artisanal - Délégations Côtières Service de Surveillance (FISCAP) et Centre de Recherche Appliqué des Pêches (CIPA)**.
- La **stratégie** vise à définir et mettre en œuvre des mécanisme **permettant utilisation long terme que possible des ressources halieutiques au profit des population locales, concilier une durabilité en termes économiques autant que biologiques**.
- Cette démarche a **permis institutionnalisation de cogestion des pêcheries dans le fleuve Buba par un arrêté publié par le Ministère des Pêches, où la gestion des ressources est confiée aux communautés locales**.

### 1. LE CONTENU D'ETUDE DE CAS (2/2)

**Les résultats** de cette approche de gestion sont considérée positifs, tant en termes de régénération des ressources ainsi qu'en dynamique de développement local et ont permis de reproduire le processus de cogestion dans les rivières cacheu et cacine en 2012.

Dans le cadre de cogestion des ressources ont été élaboré les plans de cogestion pour les fleuves (cacheu et cacine) qui ont mis l'cent sur des aspect suivants:

- ❖ **Définir les conditions d'accès aux ressources afin de privilégier la pérennité de la sécurité alimentaire et économique des habitants et l'amélioration de leurs conditions de vie,**
- ❖ **proposer un zonage et des règles associées, dans le sens d'une approche écosystémique de la approche de la pêche, en vue d'assurer la durabilité économique et écologique des pêcheries,**
- ❖ **contribuer à la pérennité d'un environnement sain et productif et à la conservation de la diversité biologique. De la diversité biologique.**

## 2. les acquis a tirer de cet exemple 1/2

- Amélioration des connaissances de lieu de reproductions des espèces, de façon a assurer la securité de la reproduction;
- Détermination de la taille moyenne des espèces de grande valeur commerciale
- Création des zonages de pêches;
- Concensus sur les règles de pêche dans les sites de cogestion,
- Interdiction d'utilisation de filet de tonofilament;
- Amélioration de la connaissance de l'écosystème de la rivière ;-
- Identification des espèces qui utilisent les fleuves pour alimentation et reproduction
- Détermination de la liste des principales espèces de la rivière;
- Connaître les zones de pêche à la crevette dans le fleuve;

Les études scientifiques vont se poursuivre afin d'approfondir la connaissance de l'écosystème marin et du comportement des espèces.

Les plans d'aménagement et de gestion des pêcheries artisanale définis dans la lois générale de la Pêche et élaboré de biennuellement pour assurer la gestion durable de la peche artisanale dans les sites de cogestion.

## 3. les impactes de ces aquis (2/3)



DJOTO (Pseudolithus elongatus)



CORVINA (Argyrosomus regius)

- Connaissance de la ressource : Renforcement de la connaissance scientifique sur la biologie des espèces de grand valeurs commercial, publication régulière des résultats qui sont présentés au comité de coordination

## 3. les impactes de ces aquis (1/3)

Les résultats d'un diagnostic réalisés dans les sites de cogestion révèlent une grande pression sur l'exploitation des ressources de grande valeur commerciale et de certaines espèces stratégiques locales. Pour faire face a la situation dans l'objectif de maintenir l'équilibre, ont été précisées des mesures de gestion dans chaque site.

La mise en oeuvre des règles de pêches et le période de repos biologique qui a créé un débat national au niveau du parlement de la Guinée-Bissau en tenant considération la revendication des armateurs et pêcheurs de Cacheu ce dont le CIPA et la DGPA appuie l'initiative en vue de mieux comprendre l'état dévolution et de gestion des ressources

On peut citer parmi les acquis de ces mesures:

- Diminution de la pression de la pêche sur les espèces de grands valeurs commerciales, tels que:



BARRACUDA (Sphyræna spp.)



BARBO (Polydactylus quadrifilis)



DJOTO (Pseudolithus elongatus)

## 3. les impactes de ces aquis (3/3)

- ❖ Propositions de modèle de gestion en discussions avec l'ensemble des parties prenantes au niveau de leur région.
- ❖ Définition des critères de pêcheur résident, des droits d'accès, Zonage et regle de peche
- ❖ Décisions collectives traduites en Plan de Gestion pour chaque ria.



## 4. DESCRIPTION/EXPLICATION DANS LE GUIDE

### Chapitre 3 : mise en œuvre des mesures de gestion des ressources

#### 3.1.2 Recrutement de nouvelles ressources

- La protection des habitats prioritaires des espèces dans les sites de cogestions
- Connaître les zones et les écosystèmes sensibles de la rivière
- Le respect au réglementation de pêche dans les sites de cogestion (zonages de pêche);
- Assurer la surveillance participative permanente, en créant des mesures de protection des ressources;
- Interdiction d'utilisation de maillage inférieur à 30 mm;
- Interdiction de coupe des mangroves;
- Interdiction de destruction des forêts dans les zones côtières.

#### LA SURVEILLANCE MARITIME

- ❖ Surveillance participative avec pêcheurs résidents
- ❖ Stratégies de surveillance pour chaque ria
- ❖ Eradication des filets de monofilaments et des campements illégaux



## 5. SITUATION DANS LAQUELLE CETTE ÉTUDE DE CAS PEUT ÊTRE RÉFÉRÉE

Pour diminuer la pression sur la pêche artisanale dans les sites de cogestions, ont été élaborés les plans de cogestion, avec les mesures de gestion et d'arrêt biologiques:

- ❖ La limitation du nombre et taille des pirogues de pêches à moteurs ;
- ❖ La définitions des Engins de pêche que doit être utilisés dans chaque période
- ❖ La surveillance participative

#### Zonage et regles de peche etablies au fleuve de Cacheu



## Zonage et regles de peche etablies au fleuve de Buba



### • ZONE 1 - Canal principal de l'embouchure au 2e fleuve São Domingos

- ✓ Pirogue moteur : 15cv maximum
- ✓ Filet de 60,70,80mm : 500 m maximum
- ✓ Filet de 30mm : 250m maximum
- ✓ Palangre : 500m maximum et 500 hameçons n° 5, 6, 7 et 8

### • ZONE 2 - Canal principal du 2e fleuve São Domingos à São Vicente

- ✓ Pirogue à moteur : 15cv maximum
- ✓ Filet de -60, 70,80 mm : 300 m maximum
- ✓ Filet de 30mm : 200m maximum
- ✓ Palangre : 300m maximum et 300 hameçons-n° 5, 6, 7, 8

### • ZONE 3- Bras secondaires

- ✓ Pirogue à moteur : Interdit
- ✓ Filet de 60, 70,80 mm : 100 m maximum
- ✓ Filet de 30mm : 100m maximum
- ✓ Palangre : 100m maximum et 100 hameçons N° 5, 6, 7, 8

### • ZONE 4: Bras tertiaire

- ✓ Pirogue à moteur interdit
- ✓ Pêche de subsistance
- ✓ Filet épervier
- ✓ Pêche à la ligne

### ■ Interdiction sur la rivière Cacheu toute l'année

- ✓ Pêcher avec le moteur de plus de 15cv
- ✓ Utilisation du filet de monofilament sur le fleuve
- ✓ Captures de requins et de tortues
- ✓ Pêche aux filets maillants pendant la période de repos biologique (du 01 Juin au 31 Août)

## Droit d'accès aux ressources halieutiques du Rivière de Buba

- Ce droit est réservé unique et exclusivement aux pêcheurs résidents, c'est-à-dire aux pêcheurs nationaux ou aux pêcheurs d'autres nationalités ayant une résidence fixe sur place depuis au moins 3 ans.

## Critères du pêcheur résident :

- ☒ Être pêcheur résident depuis au moins 3 années consécutives
- ☒ Respecter les règles traditionnelles de la village
- ☒ Savoir accepter et respecter les règles de pêche de la communauté résidente et les engins de pêche qu'ils utilisent
- ☒ Appartenir à une association ou à l'un des organismes existants dans la communauté
- ☒ Posséder l'autorisation d'exercer des activités de pêche accordée par le comité de la village et l'association des pêcheurs

## Presentation d'idee du Projet

## Expériences du Sénégal et mesures applicables en Guinée Bissau

Après notre visite, quelques aspects de l'expérience du Sénégal nous ont marqué:

- Réduction de l'effort de pêche (réduction du nombre de filets à Lompoul),
- Gestion des conflits entre différents CLPAs,
- Fonctionnalité du CLPA,
- Constitution de l'équipe de surveillance participative (service de l'administration, acteurs)
- Protection des juvéniles.

A travers les expériences qu'on a vu, nous passons que :

- l'établissement d'une relation de confiance entre l'administration et les acteurs nous permettra d'avoir un système de surveillance participative fonctionnelle,
- Redynamiser le fonctionnement de l'association et du système de cogestion,

## 4. Description du projet

### • **Objectif global :**

Renforcer la gestion des pêcheries et développer la chaîne de valeur des produits de pêches. A long terme, nous visons l'organisation des pêcheurs artisanaux de Buba et Cacine en association communautaire de pêche par la sensibilisation, la formation ou la capacitation afin d'aider les pêcheurs à jouer un rôle actif et responsable dans la gestion des ressources halieutiques.

### **Objectif spécifique:**

Amélioration des segment de capture, conservation, transformation, commercialisation, transport ainsi que protection des ressources

### 3. Description du projet (suite)

#### Résultats attendus

- Les infrastructures de support sont renforcées,
- Les organisations des pêcheurs sont renforcées
- La surveillance participative incluant les agents du gouvernement et les pêcheurs est renforcée et fonctionne en permanence
- Toute la communauté de pêcheurs est sensibilisée sur la congestion des pêcheries et sur l'éducation environnementale notamment pour les femmes qui pratiquent la pêche à pieds
- Les acteurs locaux sont activement impliqués dans l'activité de gestion

### 6. RESSOURCES

#### Personnel :

- Direction générale de la pêche artisanale (DGPA)
- Centre d'investigation de la pêche appliquée (CIPA)
- Institut de Biodiversité des Aires Protégées (IBAP)
- Fiscalisation des Activités de Pêche (FISCAP)
- Les organisations socio-professionnelles de la Pêche (OSP)
- Femmes transformatrices et ONGs locaux
- Organe d'exécution : Ministère de la Pêche

### 7. Autres Remarques

- Faible consistance de la recherche scientifique qui peut renseigner sur le niveau d'exploitation des ressources halieutiques de façon permanente,
- Manque des données statistiques pour aide à prise des décisions stratégiques sur le secteur des pêches
- Manque de budget pour la mise en œuvre de la gestion

### Presentation du plan d'action

**Plan d'action sur la cogestion des Ressources Halieutiques**

| OBJECTIFS DU PROJET                           |             | Renforcer la cogestion des pêcheries et développer la chaîne de valeur des produits de pêches   |                                   |            |      |      |
|---|-------------|---|-----------------------------------|------------|------|------|
| (objectifs Spécifiques)                       |             | Amélioration des segment de capture, conservation, transformation, commercialisation, transport ainsi que protection des ressources   |                                   |            |      |      |
| Resultat Escomptes                            | #           | Actions/ activités  | organisation/ Postes responsables | Echeanches |      |      |
|   |             |   |                                   | 2024       | 2025 | 2026 |
| <b>Resultat 01</b>                            | <b>1-1.</b> | identification, ciblage et protection des espèces stratégiques de la zone à travers l'initiative conjointe de surveillance participative entre le l'autorité locale et les pêcheurs | DGPA                              | x          | x    | x    |
| <b>La Chaîne de Production est renforcées</b> | <b>1-2.</b> | Formation en technique de navigation et sécurité en mer par utilisation des nouvelles technologies  | DGPA/Marine National              | x          | x    | x    |
|   | <b>1-3.</b> | Transfert de compétences des techniques de pêches à pulpe du Sénégal à des acteurs de la Guinée Bissau  | Consultation International        | x          | x    |      |
|   | <b>1-4.</b> | Installation des recifes artificielle   | Consultation International        | x          | x    | x    |
|   | <b>1-5.</b> | formation sur utilisation des engins de pêche moderne et durables   | DGPA/ Consultation International  | x          | x    | x    |
|   | <b>1-5.</b> | Sensibilisation des acteurs sur la consequence utilisation des filets de monofillement  | DGPA/ ONG National                | x          | x    | x    |
|   | <b>1-6.</b> | Subvention des engins de pêche à des pêcheurs résidents par l'ouverture d'une boutique des vente des matériels de pêches  | Projet                            | x          |      |      |
|   | <b>1-7.</b> | Subvention des produits de fabrication des pirogues modernes et caisses isotherme (fibre de verre, résines et bois contreplaqué)  | Projet                            | x          |      |      |
|   | <b>1-8.</b> | Formation des acteurs sur les techniques de fabrication des pirogues modernes et caisse isotherme   | DGGFAD/ Consultant International  | x          | x    |      |
|   | <b>1-9.</b> | Construction d'un quai de débarquement des poissons agréé par des règles de l'Union européenne  | Projet                            |            | x    |      |
|   | <b>1.10</b> | formation sur la rehusement des pirogues  | DGGFAD/ Consultant International  | x          |      |      |
|   | <b>1.11</b> | formation en adaption de voiles a des pirogues monoxyles  | DGPA/ Consultant International    | x          |      |      |

|   |                    |   |  |                   |   |   |
|---|--------------------|---|--|-------------------|---|---|
| <b>Resultat 02</b>  | <b>2-1.</b>        | Installation des petits unités de production et de conservation de la glace à panneaux solaires   | Projet   |                   | x |   |
| <b>La chaîne de conservation, de transport et transformation sont renforcées</b>  | <b>2-2.</b>        | Formation des acteurs sur l'utilisation et manutention des infrastructures de conservation et de production de la glace   | Projet   |                   | x |   |
|   | <b>2-3.</b>        | Fabrication des caisses isotherme conforme à la norme de l'Union européenne à niveau locale   | DGGFAD/ Consultant international   |                   | x |   |
|   | <b>2-4.</b>        | Acquisition des tricycles et fabrication des points de vente mobile   | Projet   |                   | x |   |
|   | <b>2-5.</b>        | Formation des femmes sur la manipulation des poissons frais, sèche et fumés   | INIPO  | x                 | x | x |
|   | <b>2-6.</b>        | Construction d'un unité de traitement et transformation des poissons pour les opérateurs des peches   | DGPA   |                   | x |   |
|   | <b>Resultat 03</b> | <b>3-1.</b>   | Fournir de l'assistance technique permanente à des pêcheurs et femmes en fédération dans la matière de l'organisation administrative, ( statut, Manuel de procédure interne, informatique basique ) élaboration des projets participative MARP, implémentation suivi et évaluation ainsi introductions des concepts de la gestion financière (amortisation, etc) | ONG LOCALLE /DGPA |   | x |
| <b>La cogestion est renforcée, les pêcheurs sont conscientes sur les mécanismes de la cogestion des ressources et de la gestion administrative de la fédération et ils sont mieux organisée en fédération et en particule</b> | <b>3-2.</b>        | Mise à jour de plan de gestion des ressources halieutiques dans la zone réservée a Buba   | DGPA/IBAP/INIPO  |                   |   | x |
|   | <b>3-3.</b>        | Élaboration des proposition normative pour la restructuration des e structures de là cogestion local des pêches en Guiné Bissau en se basent sur le modèle Sénégalais | DGPA/ Acteurs  |                   |   | x |

Merci beaucoup de votre amicale attention!



MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



## PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION DES PECHERIES SUR 3 SITES DU LAC KOSSOU

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar



## PLAN DE PRESENTATION



### INTRODUCTION

#### 1- SITUATION DE LA PECHE DANS LA ZONE CIBLE

#### 2- ACTIVITES PREVUES

#### 3- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION

### CONCLUSION

2

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar



## INTRODUCTION



- En janvier 2023, équipe de mission en Côte d'Ivoire à Bégbessou, lac Kossou
- Donner suite à l'atelier régional tenu en septembre 2022 à Dakar
- But de la mission: aider et faciliter les acteurs à améliorer leur plan d'action et sa mise en œuvre
- Du 22 au 28 janvier, plusieurs activités ont été menées.
- On peut citer le diagnostic participatif réalisé avec les acteurs de la pêche de la zone
- Ce diagnostic a permis l'identification des questions essentielles dans les activités de cogestion des ressources halieutiques notamment un certain nombre de problèmes ont été soulevés.

3

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar



## I- SITUATION DE LA PECHE A BEGBESSOU



| Situation de la pêche         |   |
|-------------------------------|---|
| Eau du lac                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolifération intensive des plantes nuisibles</li> <li>• Orpaillage clandestin (pollution du lac)</li> </ul>   |
| Techniques et engins de pêche | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominance des engins de petites mailles (1.5 doigt).</li> <li>• Les poissons capturés par ces engins sont également de petites tailles.</li> <li>• Certaines méthodes de pêche font fuir les plus gros poissons au large et au fond du lac.</li> <li>• Les autochtones sont très peu outillés en techniques de pêche contrairement aux pêcheurs Bozos</li> </ul> |

4

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar

## I- SITUATION DE LA PECHE A BEGBESSOU

## I- SITUATION DE LA PECHE A BEGBESSOU

Commercialisation du poisson

- Des opportunités de vente limitées. Il n'y a pas de moyens de conserver le poisson frais
- L'accès aux sites de débarquement est difficile. Parfois, les acheteurs de poisson arrivent et constatent qu'il n'y a pas de poisson à acheter.
- De temps en temps, les mareyeuses fournissent du matériel de pêche aux pêcheurs condition qu'ils leur vendent le poisson, mais ils tiennent rarement leurs promesses

Consommation-transformation

- Absence notoire de fours appropriés. Il n'y a plus assez de bois pour le fumage du poisson. Il n'y a également pas de chambre froide

Gouvernance

- Certains propriétaires du terrain réclament le droit de certaines zones du lac

Infrastructures

- Les sites de débarquement ne sont pas aménagés.

**NB** : notons qu'après ce diagnostic participatif, le plan d'action a été revisité, l'objectif global étant de contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique.

## II. ACTIVITES PREVUES /REALISEES OU NON REALISEES

## II. ACTIVITES PREVUES /REALISEES OU NON REALISEES

| Objectif du projet (Objectifs spécifiques)   | Amélioration à la gestion durable des ressources halieutiques et à la préservation de l'environnement aquatique par la promotion de la cogestion des pêcheries. |                     |                         |
|--|---|---------------------|-------------------------|
| Résultats attendus   | Actions / activités   | Activités réalisées | Activités non réalisées |
| <b>Résultat 1:</b><br>Le partage des objectifs du projet et restitution du plan d'action sont réalisés | 1.1. Restituer le plan d'action à la hiérarchie   | X                   |                         |
|  | 1.2. Organiser des réunions de restitution avec les acteurs des 5 villages cibles de Bégbessou  | X                   |                         |
|  | 1.3. Identifier l'ensemble des acteurs de la pêche sur le site  | X                   |                         |
|  | 1.4. Organiser des réunions de sensibilisation et de discussion sur l'approche cogestion des pêcheries  | X                   |                         |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <b>Résultat 2 :</b><br>Les communautés sont organisées pour une cogestion efficace des ressources halieutiques | 2.1. Organiser des réunions de sensibilisation sur l'importance du cadre de concertation des acteurs de la pêche pour les 5 villages ciblés      | X |   |
|  | 2-2. Mettre en place et/ou renforcer les cadres de concertation des acteurs de la pêche autour du lac  |   | X |
|  | 2-3. Organiser des sections de formation et de renforcement des capacités pour les structures de cogestion mise en place                         |   | X |
|  | 2-4. Appuyer les différentes structures à rédiger les statuts et règlements intérieurs et suivre les dossiers jusqu'à leur reconnaissance légale |   | X |

## Plan d'action du projet de gestion des pêcheries à Bégbessou sur le lac Kossou

## Plan d'action du projet de gestion des pêcheries à Bégbessou sur le lac Kossou

## II. ACTIVITES PREVUES /REALISEES OU NON REALISEES

## II. ACTIVITES PREVUES /REALISEES OU NON REALISEES

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <b>Résultat 3 :</b><br>Une pêche responsable et durable est promue | 3.1. Elaboration des règles de gestion au niveau local dédiées à la conservation des ressources halieutiques du site | X |   |
|  | 3.2. Mettre en place des techniques dédiées à la restauration des ressources halieutiques (repos biologique...)      |   | X |
|  | 3.3. Créer des zones d'interdiction de la pêche dans une partie du lac   |   | X |
|  | 3.4. Organiser des campagnes d'information et de sensibiliser des pêcheurs sur la pêche responsable et durable       |   | X |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>Résultat 4 :</b> Des activités de soutien sont identifiés et mises en œuvre au profit de la population locale | 4-1. Faire l'état des connaissances sur les ressources halieutiques du lac de Kossou (stock, dynamique, impacts de la pêche, etc.)  |   | X |
|  | 4-2. Constituer et diffuser une base de données bio-statistiques et socio-économique pour faciliter la gestion, l'exploitation et le suivi des ressources halieutiques du lac                           |   | X |
|  | 4-3. Développer des activités alternatives à la pêche et génératrices de revenus  |   | X |
|  | 4-4. Promouvoir la création ou le renforcement de coopératives, d'organisations de producteurs ou d'autres organisations collectives, afin d'améliorer l'accès au marché des produits issus de la pêche | X |   |
|  | 4-5. recenser et immatriculer les embarcations et engins de pêche   |   | X |
|  | 4.6. Construire des infrastructures adéquates (point de ralliement, débarcadères, etc.) dans les zones Ouvertes   |   | X |

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar

## Plan d'action du projet de gestion des pêcheries à Bégbessou sur le lac Kossou

## Plan d'action du projet de gestion des pêcheries à Bégbessou sur le lac Kossou

## III. ACTIVITES PREVUES /REALISEES OU NON REALISEES

## III. ACTIVITES PREVUES /REALISEES OU NON REALISEES

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <b>Résultat 5 :</b><br>Une collaboration efficace entre les différentes autorités de contrôle de l'activité de pêche au niveau du site est renforcée.     | 5-1. Renforcer les capacités des autorités de surveillance en matière de surveillance participative de l'activité pêche |  |   |
|   | 5-2. Elaborer et mettre en œuvre un système de surveillance de la pêche   |  | X |
|   | 5-3. Organiser des patrouilles de surveillance des activités de pêche   |  | X |
| <b>Résultat 6 :</b><br>Les capacités techniques des mareyeuses dans l'amélioration des conditions d'hygiène et de conservation du poisson sont maîtrisées | 6-1. Former des acteurs aux bonnes pratiques d'hygiène et de conservation du poisson                                    |  | X |
|   | 6-2. Fourniture de caisson isotherme aux mareyeuses   |  | X |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <b>7. Evaluation des activités de la cogestion</b> | 7.1. Evaluation des activités de la cogestion, étude de la pertinence et du contenu des actions futures |  | X |
|  | 7.2. Evaluation des effets de la gestion des ressources   |  | X |
|  | 7.3. Elargissement de la gestion des ressources aux autres villages                                     |  | X |

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar

Atelier de clôture du projet de renforcement des capacités pour la cogestion des pêcheries dans les pays d'Afrique de l'ouest (COPAO) du 12 au 13 décembre 2023 à Dakar



### III- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION SUR LE LAC KOSSOU



#### 1. Contexte relatif à l'extension de la cogestion des pêcheries sur le lac Kossou

- ❖ A moins de 12 mois de mise en œuvre du projet pilote de la cogestion sur le lac Kossou à Bégbessou, le contexte global a connu une évolution positive.
- ❖ Quelques avancées sont remarquables en termes de prise de conscience des principales parties prenantes et surtout parmi les acteurs de la pêche touchés directement par cette activité.
- ❖ Avec l'appui du COPAO, un diagnostic participatif a été conduit dans la zone cible et a relevé un certain nombre de difficultés:
- ❖ Baisse de la production, l'inorganisation des acteurs, l'utilisation abusive des engins prohibés, des opportunités limitées de vente, absence notoire de moyens de conservation appropriés etc.

13



### III- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION SUR LE LAC KOSSOU



- ❖ Le projet, bien que n'étant pas soutenu financièrement s'est attelé tout de même à réaliser quelques actions prioritaires qui peuvent être considérés comme des résultats probants :
  - ✓ les démarches participatives pour la constitution et la formalisation des organisations des acteurs ;
  - ✓ l'engagement des acteurs à ne plus vendre des poissons immatures ;
  - ✓ l'engagement des acteurs à n'utiliser que les engins réglementaires ;
  - ✓ l'adhésion et la volonté des acteurs des 5 villages de la zone à s'engager pour une gestion participative et durable de la ressource.

14



### III- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION SUR LE LAC KOSSOU



- ❖ Cependant, il est tout de même bon de signaler que beaucoup reste à faire pour une véritable consolidation de la cogestion dans cette zone. La majeure partie des actions prioritaires du plan d'action n'a pu être déroulée en raison du manque d'accompagnement financier.
- ❖ Le lac Kossou est un vaste plan d'eau qui couvre une superficie de 900km<sup>2</sup> et qui est entouré de quatre régions et plus de 10 sous-préfectures. Le projet continuera à renforcer le réseau existant dans la zone pilote mais il étendra ses actions dans trois zones différentes (Béoumi, Kounahiri et Ayaou-Sran) pour partager les informations et les sensibiliser sur les principes de la cogestion des pêcheries.

15



### III- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION SUR LE LAC KOSSOU



#### Justification de l'extension

- ❖ L'objectif de cette extension se justifie par les quelques résultats cités ci-haut malgré l'absence de moyens et produits dans -12 mois. Mis à part ces résultats au niveau des bénéficiaires, il est bon de signaler que ces actions ont touché une petite partie du lac où la pêche illégale est répandue et pouvant opposer les acteurs qui ont opté pour le changement de comportement.
- ❖ Partant donc des résultats susmentionnés, une extension avec un coût s'avère opportun pour répliquer le modèle dans ces 3 nouveaux sites.

16

### III- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION SUR LE LAC KOSSOU

### III- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION SUR LE LAC KOSSOU

#### 2. Plan d'extension de la cogestion des pêcheries (Béoumi, Kounahiri et Ayaou-Sran)

| MESURES   | ACTIVITES   | RESPONSABILITE            | PERIODE |
|---|---|---------------------------|---------|
| Restituer les résultats du diagnostic participatif effectué à Bégbessou | Organiser une réunion de restitution avec les acteurs dans chaque localité                        | Administration et acteurs | Année 1 |
|   | Identifier l'ensemble des acteurs de la pêche artisanale dans les 3 sites                         | Administration et acteurs | Année 1 |
|   | Organiser des réunions de sensibilisation et de discussion sur l'approche cogestion des pêcheries | Administration et acteurs | Année 1 |

|   |   |                           |         |
|---|---|---------------------------|---------|
| Organisation des acteurs en Comité de cogestion | Mettre en place et/ou renforcer les cadres de concertation des acteurs de la pêche autour du lac  | Administration et acteurs | Année 1 |
|   | Organiser des sections de formation et de renforcement des capacités pour les structures de cogestion mise en place                         | Administration et acteurs | Année 1 |
|   | Appuyer les différentes structures à rédiger les statuts et règlements intérieurs et suivre les dossiers jusqu'à leur reconnaissance légale | Administration et acteurs | Année 1 |

### III- PLAN D'EXTENSION DE LA COGESTION SUR LE LAC KOSSOU

### CONCLUSION

|   |  |                                      |         |
|---|--|--------------------------------------|---------|
| Promotion d'une pêche responsable et durable auprès des acteurs | Elaborer des règles de gestion au niveau local dédiées à la conservation des ressources halieutiques du site | Administration et acteurs            | Année 1 |
|   | Mettre en place des techniques dédiées à la restauration des ressources halieutiques (repos biologique...)   | Administration, Recherche et acteurs | Année 1 |
|   | Créer des zones d'interdiction de la pêche dans une partie du lac  | Administration, Recherche et acteurs | Année 1 |
|   | Organiser des campagnes d'information et de sensibiliser des pêcheurs sur la pêche responsable et durable    | Administration et acteurs            | Année 1 |

- Le cadre juridique pour la cogestion existe en Côte d'Ivoire
- La volonté politique pour la cogestion existe également
- La cogestion sur le lac de Kossou trouve désormais un cadre favorable pour sa capitalisation et son transfert
- L'appui du projet COPAO permettra de promouvoir ce modèle de gestion sur les plans d'eau du pays.

## Co-management of artisanal fisheries in Sierra Leone

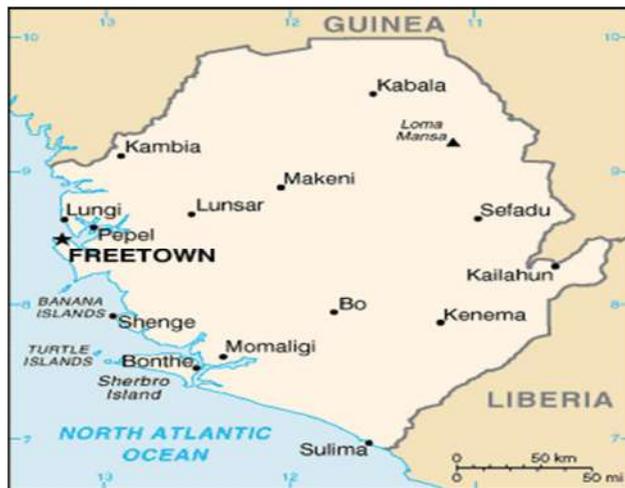
Prepared by : SHEKA H. KARGBO

1

### COUNTRY BACKGROUND

- Sierra Leone covers an area of around 72,300 km<sup>2</sup>. It lies between latitudes 6° 55' and 10° 00' N and longitudes 10° 00' and 13° 17' W. The country borders Guinea to the north and northeast, and Liberia to the southeast. To the west, it borders the Atlantic Ocean. In addition to the mainland proper, Sierra Leone also includes the Banana, Turtle and Sherbro islands, as well as other minor islets.
- It has a coastline of 506 km and a total continental shelf area of around 27,500 km<sup>2</sup>. The continental shelf gradually descends to a depth of 200 m before breaking away (continental slope) (Domain, 1979).

2



3

### What is the co-management?

- Co-management is a partnership arrangement between government and community stakeholders for the management of natural resources that is shared by diverse and multiple stakeholders.
- It is an inclusive management style that actively involves community members, government institutions, private sector companies and NGOs (non-governmental organizations).
- The resource is shared between user groups and government, and both community and government are involved in the decision-making, implementation and enforcement processes.

4

### **TYPES of co-management**

- **Instructive:** this is a type of top-down co-management, where the government instructs fishermen on the type of laws they are required to follow. Information is shared with community members towards the end of the planning process.
- **Consultation:** Under consultative management, the government consults the community through public hearings or advisory boards. The government is not obliged to implement suggestions or comments in policy.
- **Cooperative:** In cooperative management, there is some degree of co-management of the resource by the government and the user group. Responsibility is shared by both parties.

5

Cont.

**Consultative:** In consultative management, users decide what decisions should be made and advise the government, which then approves the decision.

**Informative:** In information management, the user group makes all decisions and informs the government once it has reached its decision.

6

### **Marine protected area**

- A marine protected area is an area designated and managed for the long-term conservation of marine resources, ecosystem services or cultural heritage.
- They are protected areas of seas, oceans and estuaries. Marine protected areas restrict human activity for conservation purposes, usually to protect natural or cultural resources.

7

### **Marine protected area**

- Fisheries MPAs are areas established for the conservation, management and protection of fisheries and marine species (fish/crustaceans, crustaceans, weeds, etc.) in whole or in part from exploitation and other illegal human activities.
- Improve management and recovery of fish stocks
- Protect critical marine areas
- Are potential sites for research and monitoring

8

### **Declaration of the MPAs DECLARATION DES AIRES MARINES PROTEGEES AREAS(MPAs)**

- The four marine protected areas (MPAs), Scarcies River Estuary, Sierra Leone River Estuary, Sherbro River Estuary and Yawri Bay have been proposed as marine protected areas in Sierra Leone since 1972. However, these were only officially declared / gazetted in 2012, during the implementation of a regional fisheries project, the Sierra Leone West African Regional Fisheries Project.

9

### **SUITE.**

- Prior to the preparation and implementation of the regional fisheries project, the Ministry of Fisheries and Marine Resources had received support from the African Development Bank through the Artisanal Fisheries Development Project (ADB-AFDEP) and the European Union-funded Institutional Support for Fisheries Management (ISFM) project.
- The need for community-based management of fisheries resources in Sierra Leone was identified during the implementation of the EU-funded Institutional Support for Fisheries Management project.

10

### **Suite.**

- When the ISFM project ended in 2010, the Ministry of Fisheries and Marine Resources implemented the first phase of the West African Regional Fisheries Program. This project supported the organization of coastal communities adjacent to the 4 designated MPAs into community management associations, following the guidelines of the MPA establishment and management strategy developed by a community management specialist hired by the project.
- Phase 1 of PFWAR was approved in October 2009 and came into effect on August 17, 2010, but implementation began in April 2011. Awareness-raising and sensitization of coastal communities on the relevance of community establishment and management of the 4 MPAs began in June with the hiring of an international co-management consultant, who, after consultation with coastal communities in the proposed 4 MPAs, developed a strategy for MPA establishment and management.

11

### **DECLARATION OF THE 4 MPAs AND 27 CMAs IN 2012**

- The four proposed MPAs were officially declared by the Ministry of Fisheries and Marine Resources in 2012, and a total of 37 community management associations had been organized in the areas adjacent to these 4 declared MPAs by the end of the project in 2014. By the end of the MRFP in 2014, all 37 CMAs had officially registered with local authorities and developed regulations for the management of fisheries resources in the 4 declared MPAs. Around the same time, the Ministry had registered and tagged 10,700 artisanal fishing pirogues in Sierra Leone in 2012.

12

## Suite.

- It was anticipated that by the end of WARFP's first phase in 2014, community management associations would evolve into Territorial Use Rights Fisheries (TURFs), with each of the 37 community management associations having demarcated an area of coastal marine space, adjacent to their communities where they have full access rights for resource exploitation and management responsibilities. However, TURFs have not fully evolved from this MPA management process, even after the Isle of Man project (IOM) continued to support MPA management for another year and a half after December 2014.

13

## Existing measures for MPAs

- Clear demarcation of the protected area
- Zoning of delimited areas
- Seasonal closures and fishing restrictions
- Mesh size regulations
- Prohibition of illegal fishing methods

14

## STAGES IN SETTING UP CO-MANAGED MARINE PROTECTED AREAS

- The establishment and co-management of the MPAs took place in 4 stages as follows:
- Phase I: Preparatory phase - introduces the concept of co-management and the establishment of MPAs to stakeholders
- Phase II: Identification phase (pilot phase) - is the phase of the pilot project during which communities adjacent to the MPAs are identified and organized into community management associations/organizations.
- Phase III: The expansion phase - This is the awareness-raising process, which should include discussions on community radio and other forms of communication.
- Phase IV: The declaration phase - areas to be declared for MPAs should be mapped and properly delimited.

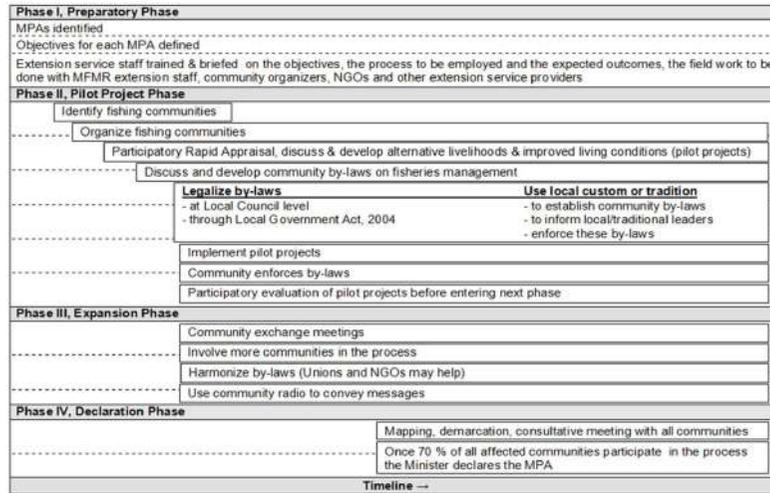
15

## THE CMA ORGANIZATION PROCESS FOR AMP MANAGEMENT

- The CMAs were organized following extensive consultations, awareness campaigns and community engagement meetings. Following these awareness campaigns, stakeholders were asked to identify communities that could be grouped into a single cluster, based on shared resources.
- Once the communities had been identified and grouped into clusters, democratic elections of AMC executives and associated sub-committees were organized. A call for nominations was issued for each position. Voting was by a show of hands in favor of each of the nominated candidates.

16

## MPA ESTABLISHMENT STRATEGY



17

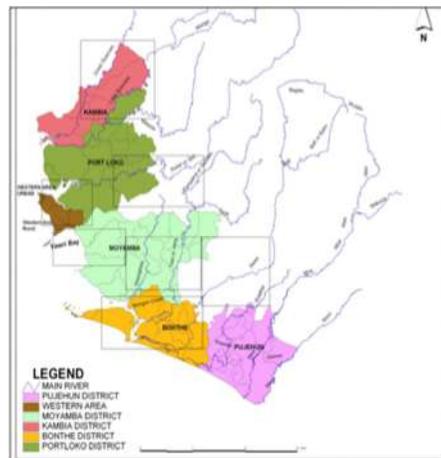
## CMA STRUCTURE AND MANAGEMENT RESPONSIBILITIES

- The AMC structures were a multi-stakeholder structure in which all pre-existing governance structures were represented. For example, the community-based bylaw development and enforcement committees are made up of traditional chiefs (at the level of paramount chiefs and section chiefs), representatives of local councils, secret societies, women's groups, youth groups, village development committees and so on.

18

## ESTABLISHED CMAs AND THEIR COASTAL COMMUNITIES

| MPA                        | No of CMAs formed |
|----------------------------|-------------------|
| Scarceis River Estuary     | 14                |
| Sierra Leone River Estuary | 4                 |
| Yawri Bay                  | 10                |
| Sherbro River Estuary      | 9                 |
| Total                      | 37                |



19

## COMPOSITION OF THE CMA EXECUTIVE AND BY-LAWS



20

### **IMPORTANCE OF CMAs**

- Development and application of regulations for coastal resource management
- Regular monthly coastal resource management meetings
- Raising awareness among coastal communities of the sustainable use and management of coastal resources.
- Establishment of appropriate landfill sites for the management of solid waste, including plastics, in coastal landscapes.
- Capacity-building of local authorities and communities for the management of coastal resources, including mangroves.

21

### **CHALLENGES FACED BY CMAs**

- Throughout the implementation of WARFP Phase 1, community management associations were supported by the Ministry of Fisheries and Marine Resources to officially register their associations, formulate and legalize bylaws. At the end of the WARFP project in 2014, MFMR secured some support from the Isle of Man government and continued to support the CMAs on legislation and popularizing bylaws. To date, the CMAs have begun to implement the bylaws.
- However, CMAs face the following challenges, including:

22

### **SUITE.**

- Lack of sustainable sources of income and support to fulfill their responsibilities.
- The roles and responsibilities of CMAs overlap to some extent with those of CMLs.
- There is a long tradition of migratory fishing practices in the country, in response to the migratory nature of the target fish species.
- At present, these arrangements are much stronger than the obligations and by-laws developed under CMLs. The evolution of CMAs in TURF has therefore been much slower than expected.

23

### **SUITE.**

- The rate at which newcomers are entering the fishery is so high that the awareness-raising process has not kept pace with the growth of the fishing population.
- CMAs travel to their areas of operation in a difficult and costly way, as they do so mainly by boat.
- At present, the CMA is unable to implement policies to limit who can and cannot fish for the simple reason that it does not have access to microcredit so that fishermen's wives can pursue businesses other than fishing, which can serve as an alternative source of livelihood.
- CMA executive members are volunteers and therefore unmotivated to do the work.
- Some CMAs report conflicts with mining companies, while others complain that (semi-industrial) trawlers enter the coastal exclusion zone (EEZ) to fish and destroy their nets.

24

## RECOMMENDATIONS

- Harbour master, master fisherman, CMAs and CSOs under one roof.
- Restructure the CMAs and renew the executive's mandate.
- Strengthen CMA capacities.
- There should be a committee to resolve artisanal and industrial conflicts, made up of fishermen and CMAs.
- Define the roles of the fishing harbor master's office and the Ministry of Transport.
- Form a committee for TURFs.
- There should be volunteers for territorial security.
- Ban the import and sale of defective nets.
- Support CMAs in security matters for community surveillance.

25

## THANKS FOR LISTENING



26

27

28

# DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES ET DES ÉTUDES

## Plan d'action



## Plan d'action sur la gestion des ressources halieutiques

### Titre :

Partage des expériences de la gestion des ressources du poulpe dans la zone du projet COPAO,

## Plan d'action

### Focus sur :

→ Mise en place du système de gestion par quotas :

→ Plan d'Aménagements (mesures Techniques de gestion)

→ Organe de gestion (CCNADP, FITI, CAAP...)

## MISE EN PLACE DU SYSTEME DE QUOTA

### Mise en place du système de gestion par quotas :

- Pour arriver à cette fin, et dans un souci de gestion durable et contrôlée de la ressource, un Total Admissible de Captures (TAC) est fixé pour les principales. ;
- la quantité des ressources halieutiques qui peut être capturée pendant une période donnée doit être adaptée aux capacités de production des stocks, pour chaque groupe d'espèces et pour les céphalopodes la répartition du quota est fondée sur deux approches :
- Pour la PC et PH, le quota est individualisé par armement et la répartition est basée sur l'historique des captures individuelles sur la période 2009-2015. Le quota obtenu est réduit de 35% et réparti entre les armements sous forme de pourcentage.
- PA : quota collectif, est basé sur l'historique des captures

## Plan d'action

### Arrière-plan

- La République Islamique de Mauritanie, située à l'extrémité nord-ouest de l'Afrique, possède une côte qui fait face à l'Océan Atlantique sur une longueur d'environ 754 km, un plateau continental avec une profondeur d'eau de 200 mètres ou moins dont la superficie est d'environ 34.300 km<sup>2</sup>, ainsi qu'une ZEE de 200 milles nautiques dont la superficie est d'environ 234.000 km<sup>2</sup>.
- Dans la zone maritime mauritanienne incluant la zone au large, le front maritime est formé par le courant des Canaries descendant vers le sud (courant froid : la saison froide le plus marquée de janvier à mai) et par le courant de Guinée montant vers le nord (courant chaud : la saison chaude le plus marquée d'août à octobre), ce qui permet de dire que la capacité potentielle de production dans cette zone est élevée.
- Les captures ont dépassé les 1.246.000 tonnes en moyenne sur les 06 dernières années. la contribution du secteur au budget de l'Etat était de 18%, la valeur des exportations du secteur a représenté 37% des exportations du pays. En termes d'emploi, il crée environ 226 000 milles emplois directs et indirects.

## Arrière-plan (Suite)

- la contribution du secteur au budget de l'Etat était de 18%, la valeur des exportations du secteur a représenté 37% des exportations du pays. En termes d'emploi, il crée environ 226 000 milles emplois directs et indirects
- En accord avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) et Stratégie nationale du secteur des pêches et de l'économie maritime 2022-2024, et la situation de surexploitation des ressources halieutiques dans le monde, le Département des pêches a élaboré plusieurs plans d'aménagement et de gestion. En particulier le plan poulpe (espèce hautement stratégique pour le pays), le plan des pêcheries de petits pélagiques (alternative de développement du secteur) et le plan de développement et de gestion de la pêche artisanale et côtière. (sous-secteur porteur d'emploi et d'intégration économique).

La pêche du poulpe fait l'objet d'un plan d'aménagement adopté en 2018 pour cinq années. Ce plan définit les mesures de nature à assurer la pérennité de l'exploitation du poulpe et limiter son impact sur l'environnement. Il identifie aussi les processus et mécanismes à mettre en place afin d'améliorer leur durabilité et les résultats socio-économiques de la pêche en termes de : création et répartition équitable de la rente, création de la valeur ajoutée nationale ; développement et sécurisation des emplois.

## Arrière-plan (suite)

- La Mauritanie est située dans le nord-ouest de l'Afrique
- Superficie de 1 027 000 km<sup>2</sup>.
- 754 Km de côte
- zone économique exclusive de 234 000 km<sup>2</sup>

Deux upwellings dans la ZEEEM

Grande richesse des eaux en ressources halieutiques

- Plus de 200 espèces de poissons commercialisables.
- Un potentiel de 1 800 000 T/an
- La capture moyenne annuelle 1246 000T sur la période de 2016 à 2021



## Arrière-plan (Suite)

- De l'ordre de 40 % des recettes en devises;
- 4% du PIB en 2018
- Emploi du secteur de pêche 226.340

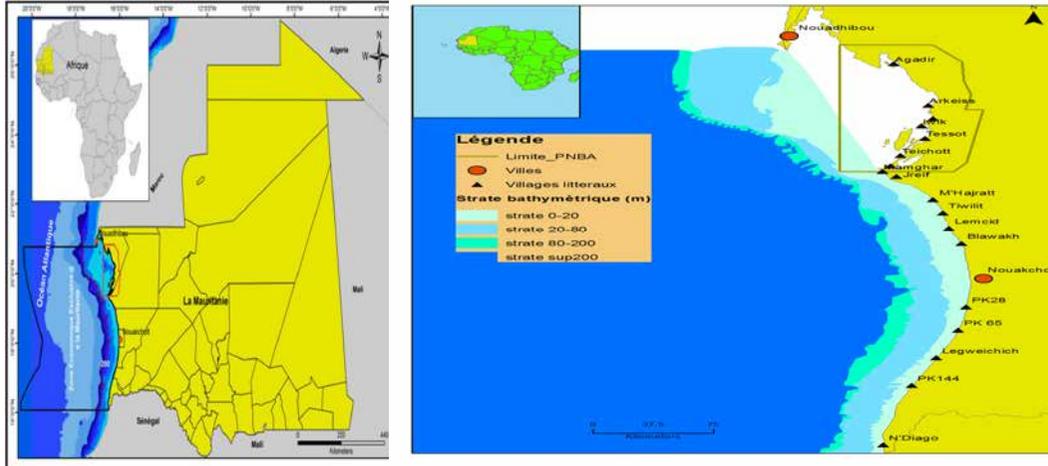
Exportations de plus de 897 tonnes en 2018 et plus de 1 milliard dollars en termes de valeur

- Plus de 149 usines agréées.
- Plus de 1 533 000 Captures en 2018



## Zone Cible

Zone/site cible: Littoral (Zone Nord et Centre)



## Groupe Cible

Pêcheurs et administrateurs concernés par la gestion de la pêche au poulpe dans la zone cible



## Objectifs

L'objectif général est de partager les expériences de la gestion des ressources de poulpe avec les pays membres du projet COPAO et d'améliorer la régénération du stock de poulpe.

L'objectif spécifique est d'améliorer la mise en œuvre des plans d'aménagement et de développement des espèces ciblées par la pêche artisanale et côtière. A travers une meilleure connaissance des stocks des espèces ciblées, le renforcement de capacité des acteurs de la PAC

Zones Cibles : Nouadhibou et Zone Centre

Période  
La période d'exécution du programme est de 4 ans prochains

## Plan d'Action sur la Cogestion des Ressources Halieutiques

| Résultats Escomptes   | Actions / Activités   | Organisations / Postes Responsables | Echéanciers |      |          |
|---|---|-------------------------------------|-------------|------|----------|
|   |   |                                     | 2022        | 2023 | Sur 4ans |
| Les pots en argile sont appliqués et testés par les pêcheurs  | 1-1.Voyage d'étude  | FNP-MPEM                            | X           |      |          |
|   | 1-2. Atelier de construction des pots en argile                     | FNP                                 |             |      |          |
|   | 1-3.Expérimentation des pots en argile biodégradable                | FNP-MPEM                            |             |      |          |
|   | 1-4. Suivi et évaluation de l'expérimentation                       | FNP-MPEM                            |             |      |          |
|   | 1.5 Généralisation des pots en argile pour la PA                    | FNP-MPEM                            |             |      |          |
| Le récif est installé et opérationnel   | 2-1.Etude de site des récifs artificiels                            | MPEM-FNP                            |             |      |          |
|   | 2-2. construction des pots  | MPEM-FNP                            |             |      |          |
|   | 2-3.installation des récifs artificiels                             | MPEM-FNP                            |             |      |          |
|   | 2-4suivi et évaluation des résultats                                | MPEM-FNP                            |             |      |          |
| Les acteurs de la PA ,sont formés sur les outils, les techniques et méthodes de Cogestion des pêcheries | 3-1. Visites d'échange sur les techniques de pêches                 | MPEM-FNP                            | X           | X    |          |
|   | 3-2 formation des formateurs sur les outils techniques de cogestion |                                     |             |      |          |
| Amélioration des connaissances sur le cymbium   | 4-1 Suivi de débarquement de l'espèces                              | MPEM-FNP                            |             |      |          |
|   | 4-2 sensibilisation des acteurs sur l'espèces                       | MPEM-FNP                            |             |      |          |
|   | 4-3 Elaboration d'un pan de gestion                                 | MPEM-FNP                            |             |      |          |

Les sites proposé sont: Blewakh, lemcide, NDB

Les activités de cogestion qui peuvent être appliquées en se référant au guide et aux études de cas?

**Chapitre 3 : Mise œuvre des mesures de gestion des ressources**

- Récif artificiel du poulpe (3.13 Amélioration de l'habitat cas 3 -10) cas 3-9
- Amélioration des connaissances de Cymbuim (Chapitre 3 : Mise œuvre des mesures de gestion des ressources )
- Généralisation des pots en argile (Mise œuvre des mesures de gestion des ressources)



# DECLARATION DE SALY

## Sur la cogestion des pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest

Réunis les 12 et 13 décembre 2023 à Saly dans un atelier de partage sur la “**cogestion des pêcheries artisanales**” organisé par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime du Sénégal en partenariat avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), les représentants du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone,

**Considérant**, le rôle important que joue la pêche en matière de création d'emplois, de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'aux moyens d'existence durable et aux recettes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ;

**Considérant**, les difficultés que traverse le secteur de la pêche dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest dûes à la rareté de la ressource et aux changements climatiques, malgré la forte productivité naturelle de ses eaux ;

**Considérant**, l'état de pleine exploitation voire de surexploitation des ressources démersales et pélagiques dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest ;

**Considérant**, la surcapacité de pêche dans les ZEE des pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment celle de la pêche artisanale difficilement maîtrisable ;

**Reconnaissant**, les limites du système de gestion centralisée dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest ;

**Conscients**, des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques en concertation avec les communautés de pêche (COGESTION) ;

**Recommandent aux Etats représentés d'adopter, d'expérimenter et de vulgariser la Cogestion, en cas de besoin, en utilisant l'expérience et les acquis capitalisés dans le guide et le recueil de cogestion élaborés dans le cadre du projet de Renforcement de Capacites pour la Cogestion des Pecheries dans les pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO) ;**

**Demandent que la Commission Sous-Regionale des Pêches (CSRP) et le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) soient davantage impliqués dans les initiatives de cogestion destinées à renforcer la coopération et la gouvernance à travers la concertation permanente des parties prenantes, en vue d'harmoniser certaines mesures de gestion et d'améliorer la qualité et la crédibilité du processus décisionnel dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest ;**

# THE SALY DECLARATION

## On the Co-management of Artisanal Fisheries in West Africa

Converged on the 12<sup>th</sup> and 13<sup>th</sup> December, 2023 in Saly in a meeting on knowledge sharing on "Co-management of Artisanal Fisheries" organized by the Ministry of Fisheries and Maritime Economy of Senegal, in partnership with the Japan International Cooperation Agency (JICA), with representatives from Cabo Verde, Côte d'Ivoire, The Gambia, Guinea, Guinea Bissau, Mauritania, Senegal, and Sierra Leone,

**Considering** the important role fisheries play in creating jobs and guaranteeing food and nutritional security, livelihoods and income in West African countries;

**Considering** the difficulties faced by the fishing sector in most West African countries due to resource scarcity and climate change, despite the high natural productivity of West African waters;

**Considering** the state of full or even over-exploitation of demersal and pelagic resources in most West African countries;

**Considering** the overcapacity of fishing in the EEZs of West African countries, in particular that of artisanal fishing, which is difficult to control ;

**Acknowledging** the limits of the centralized management system in most West African countries ;

**Aware of** the satisfactory results obtained within the framework of fisheries resource management based on fishing communities (CO-MANAGEMENT) ;

**Recommend States to adopt, experiment, and diffuse the co-management utilizing the experience in the guideline and case studies elaborated by the Project for Capacity Building of the Co-management of Fisheries Resource in West African Countries (COPAO);**

**Request that the Sub Regional Fisheries Commission (SRFC) and the Fisheries Committee for the West Central Gulf of Guinea (FCWC) to be further involved in co-management initiatives aimed at strengthening cooperation and governance through permanent consultation of stakeholders, with a view to harmonizing certain management measures and improving the quality and credibility of the decision-making process in West African States;**

ONT SIGNE : HAVING SIGNED

1) Représentant de Cabo Verde/ Representative of Cape Verde



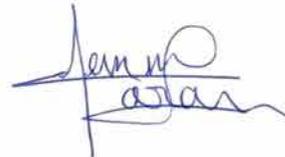
2) Représentant de Côte d'Ivoire/ Representative of Côte d'Ivoire



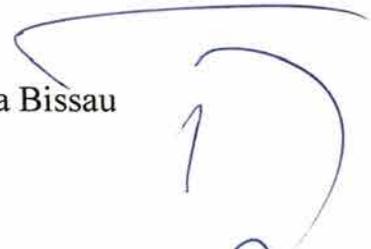
3) Représentante de la Gambie/ Representative of The Gambia



4) Représentant de la Guinée/ Representative of Guinea



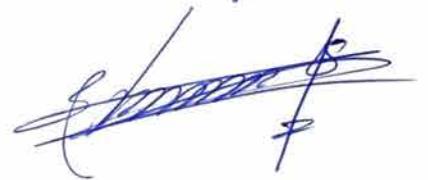
5) Représentante du Guinée Bissau/ Representative of Guinea Bissau



6) Représentant de la Mauritanie/ Representative of the Mauritanie



7) Représentant du Sénégal/ Representative of Senegal



8) Représentant de la Sierra Leone/ Representative of Sierra Leone



## **Compte rendu de la réunion entre le Secrétariat Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) et le projet Renforcement de Capacités pour la Cogestion des Pêcheries dans les pays d'Afrique de l'Ouest (COPAO)**

**Dakar, le 21 DECEMBRE 2021**

Etaient présents :

Pour la CSRP :

- M. Malal SANE, Secrétaire Permanent ;
- M. Abdou Khadir DIAKHATÉ, Assistant de Programmes du Département Harmonisation des Politiques et Législations (DHPL).

Pour la délégation de la JICA :

- M. Sidiya DIOUF, Adjoint Directeur des Pêches Maritimes ;
- M. Koichi KATO, Premier Adjoint au Représentant Résident de la JICA Sénégal ;
- M. Kazuo UDAGAWA, Conseiller Principal de Projet ;
- Mme Astou DIOP, Assistante du Projet (interprète)

La rencontre s'est tenue dans les locaux de la CSRP et a été présidée par M. Malal SANE, Secrétaire Permanent de la CSRP. Elle avait pour objectif de poursuivre les discussions sur les possibilités de coopération entre la CSRP et le projet COPAO financé par le Japon au profit du Sénégal aux fins de renforcer la cogestion des pêcheries au Sénégal et de partager ses leçons de succès avec les pays de la CSRP et la Côte d'Ivoire.

Monsieur Sidiya DIOUF, chef de la délégation de la COPAO, a d'abord présenté le projet et rappelé ses objectifs. Il a ensuite précisé le but de leur visite à la CSRP qui consiste à examiner les possibilités de mettre en place un cadre de collaboration au niveau sous régional entre la CSRP et le COPAO en vue d'une pérennisation des activités à la fin du projet.

Monsieur Koichi KATO, Premier adjoint au Représentant Résident de la JICA, a fait part des défis du projet qui est la pérennisation des acquis et a renouvelé la disponibilité de la JICA à poursuivre sa collaboration avec la CSRP.

Monsieur UDAGAWA, Conseiller Principal de Projet, a d'abord présenté les avant-projets du Guide sur la Cogestion des Ressources Halieutiques et du Recueil de Cas sur la Cogestion des Ressources Halieutiques qui ont été préparés par le projet COPAO. Selon M. UDAGAWA, ces documents constituent des référentiels de cogestion et ainsi doivent être facile à lire et à comprendre par l'administration des pêches et les leaders des pêcheurs. Ces documents devront aussi prendre en compte les expériences réussies de gestion notamment celles du Sénégal et des autres pays partis au Projet. Dans l'élaboration du Guide, il est attendu l'appui de la CSRP notamment sur les expériences réussies de cogestion dans ses Etats membres.

Monsieur Udagawa a ensuite présenté le contenu d'un projet de Mémoire de Coopération (MOC) entre la CSRP et le COPAO. Dans ce MOC, il est question de définir les responsabilités de chacune des parties par rapport à l'élaboration du Guide, à l'organisation des ateliers régionaux et à la participation aux groupes de travail pour l'élaboration et la validation du Guide.

Prenant la parole, Monsieur Malal SANE, Secrétaire Permanent de la CSRP, a d'abord souhaité la bienvenue la délégation de la COPAO et les remercié d'avoir fait le déplacement dans les locaux de la CSRP. Il a rappelé le rôle essentiel de la gestion durable des ressources halieutiques dans les économies et la sécurité alimentaire des Etats membres. Il a en outre réitéré la disponibilité de la CSRP à collaborer avec le Projet COPAO en vue de réaliser ses objectifs qui sont en droite ligne avec le Plan Stratégique 2019-2023 de la CSRP notamment son objectif stratégique n°3 « Améliorer les conditions d'exercice de la pêche artisanale dans la sous-région et les moyens d'existence des communautés ». Poursuivant son intervention, Monsieur SANE a estimé que sur le plan institutionnel, la CSRP ne peut pas signer un MOC avec un projet exécuté par un Etat membre. Néanmoins, il a réaffirmé l'engagement de la CSRP à contribuer à la mise en œuvre du projet COPAO dans ses Etats membres.

Monsieur DIAKHATE, Assistant de Programmes du DHPL et point focal de la CSRP, a appuyé les propos du Secrétaire Permanent qui traduit fidèlement les préoccupations du Secrétariat Permanent de la CSRP par rapport au projet COPAO. Il a réaffirmé la disponibilité du personnel technique de la CSRP à accompagner le projet COPAO dans la réalisation de ses objectifs.

Reprenant la parole, Monsieur Sidiya DIOUF, chef du projet, s'est dit être en phase avec le Secrétaire Permanent par rapport à la signature d'un MOC entre la CSRP et le COPAO.

La Délégation de la COPAO a enfin fait part des difficultés de communication qu'elle rencontre avec certains Etats membres de la CSRP notamment la Sierra Leone et la Guinée Bissau. Sur ce point, le Secrétaire Permanent a manifesté son entière disponibilité à appuyer la COPAO auprès de ces Etats pour la désignation d'un point focal au projet.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction sur le déroulement de la rencontre qui s'est terminé par des échanges cordiales et une séance de photos.

